



REGION REUNION
www.regionreunion.com



PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2026

Présenté par Madame Huguette BELLO

Présidente du Conseil Régional

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER	3
A-LE BUDGET PRINCIPAL.....	7
I. LA STRUCTURE DU BUDGET PRINCIPAL	7
II. LES RECETTES ATTENDUES	10
III. LES DEPENSES PREVUES	26
AXE 1 : LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE.....	30
AXE 2 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS.....	33
AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE.....	36
LES MISSIONS TRANSVERSALES.....	39
B-LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIERE	42
I. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT	42
II. LE BUDGET ANNEXE ENERGIE	43
III. LE BUDGET ANNEXE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES MUSEES	45
C-BALANCE CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES.....	46
D-BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE : PERIODE PROGRAMMATION EUROPEENNE 2014-2020	47
I. BUDGET AUTONOME FEDER.....	47
II. BUDGET AUTONOME POCT	49
E- BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE : PERIODE PROGRAMMATION EUROPEENNE 2021-2027	50
I. BUDGET AUTONOME FEDER/FSE 2021-2027	50
II. BUDGET AUTONOME INTERREG OI 2021-2027	52
ANNEXES.....	53
RAPPORT SECTORIEL	73
AXE 1	
LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE : LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE.....	74
ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE EDUCATIVE AMBITIEUSE	76
S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA VIE ET LA MOBILITE DES ETUDIANTS.....	80
DEPLOYER DES FORMATIONS MIEUX ADAPTEES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION	86
DEVELOPPER L'EXCELLENCE CULTURELLE ET SPORTIVE	91
SOUTENIR LA COHESION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITES	95
CONTRIBUER A LA REHABILITATION ET A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS	100

AXE 2

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION..... 103

LE DEVELOPPEMENT DU TISSU ECONOMIQUE ET LA CREATION D'EMPLOIS.....	105
RENFORCER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE.....	108
L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES	111
INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR.....	114
LA RELANCE DU TOURISME	118
UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE	121
SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL	124
FAVORISER L'EMERGENCE DE NOUVEAUX MODELES PAR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	127
PROMOUVOIR LE CO-DEVELOPPEMENT REGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS	130
LE NUMERIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES REGIONALES	133

AXE 3

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE 136

DOTER L'ILE D'INFRASTRUCTURES MODERNES	138
UNE POLITIQUE REGIONALE DE MOBILITE DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DEPLACEMENTS	141
MAINTENIR UN RESEAU ROUTIER NATIONAL A HAUT NIVEAU DE SERVICE	144
POUR UN REEQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.....	148
POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DECHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SECURISATION ET UNE AMELIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN.....	151
ATTEINDRE L'AUTONOMIE ENERGETIQUE	154

LES MISSIONS TRANSVERSALES 157

LES RESSOURCES HUMAINES	159
LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE.....	164
LES SYSTEMES D'INFORMATION ET ORGANISATION	167
LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER.....	170
LES MOYENS GENERAUX.....	173

BUDGET PRIMITIF RAPPORT FINANCIER



INTRODUCTION

Le budget primitif (BP) de la Région pour l'année 2026 s'inscrit dans un contexte national extrêmement dégradé des finances publiques. Les discussions parlementaires difficiles en cours sur le Projet de Loi de Finances 2026 rajoutent une incertitude supplémentaire à cette préparation budgétaire.

Selon le projet initial, les régions seraient mises à contribution à minima à hauteur de 775 M€ hors Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) avec :

- Un gel des recettes de TVA dont notamment un projet de réinstauration d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des Régions à la place d'une part dynamique de TVA ;
- Un prélèvement sur leurs recettes de fonctionnement pouvant aller jusqu'à 2 % avec le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO 2) ;
- Une réduction des dotations et fonds alloués par l'Etat tels que le fonds vert pour financer la mobilité durable, la dotation destinée à financer les créations de places et le coût du SEGUR dans les Instituts de Formation des Soins Infirmiers ou encore la baisse des crédits en faveur des emplois aidés.

De plus, le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) prévoit pour 2026 une nouvelle hausse de 3 points des cotisations employeurs territoriaux afin de résorber le déficit de la CNRACL.

À cela, d'autres menaces pèsent sur les ressources de la Région à court et moyen terme :

- Au niveau européen, la proposition du Cadre Financier Pluriannuel (CFP) sur la période 2028-2034 faite le 16 juillet 2025 par la Commission Européenne est en rupture totale avec l'architecture et les finalités de nombreuses politiques européennes historiques (Politique Agricole Commune, Politique Commune de la Pêche) et structurantes comme la politique de cohésion. Des risques de renationalisation de la politique régionale, associés à une baisse globale des crédits alloués à la politique de cohésion pèsent sur les équilibres budgétaires futurs de la collectivité régionale ;
- Au niveau local, selon la dernière publication de l'INSEE de septembre 2025, la conjoncture économique de la Réunion est morose. La morosité économique et sociale se traduit par le désengagement progressif des partenaires et une consommation des ménages qui a tendance à stagner. Ce qui se concrétise pour la Région par une fiscalité locale devenue moins dynamique.

Malgré ces incertitudes, le cadrage budgétaire 2026 reflète l'ambition d'investir avec prudence, d'une part, en tenant compte des décisions contraignantes prévues par l'Etat dans son Projet de Loi de Finances pour 2026 et d'autre part, en préservant la capacité d'autofinancement de la Région pour investir massivement sur des projets structurants pour le territoire.

Pour tenir compte des mesures qui sont impactantes sur ses dépenses et ses recettes, la Région a engagé une démarche responsable et nécessaire de pilotage au plus juste de ses charges de fonctionnement pour 2026 et les années à venir, et d'optimisation de ses recettes notamment patrimoniales. Une démarche de révision des projets inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et le Plan Pluriannuel de Fonctionnement (PPF) sur la période 2026-2030 a démarré dès le mois de septembre afin de prioriser la programmation des interventions régionales sur la seconde partie de la mandature dans le cadre d'une trajectoire financière soutenable et une stratégie de gestion financière responsable. Ces travaux de révision des projets et dispositifs selon leur maturité, impacts et coûts accompagneront la mise en œuvre du budget 2026.

Dans un contexte très contraint, il est nécessaire de concentrer les moyens régionaux sur les dispositifs et les projets d'investissement à forte plus-value pour le territoire.

Ainsi, malgré ces fortes contraintes financières, ce BP 2026 répond aux Orientations Budgétaires présentées en octobre dernier. Il poursuit les priorités du plan d'actions de la mandature et les compétences obligatoires de la Région selon les 3 axes :

- Le développement humain et solidaire ;
- Le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons ;
- Le développement durable et la transition écologique.

Ce budget prévoit ainsi de renforcer et de mettre en œuvre de nouveaux dispositifs tels que :

- La lutte contre le décrochage scolaire grâce à une action collective et coordonnée avec les services académiques, les missions locales et les établissements pour la persévérance scolaire ;
- La poursuite de la diversification et la modernisation de l'offre de formation pour une offre plus lisible, plus attractive et mieux adaptée aux besoins socio-économiques du territoire ;
- L'amélioration des conditions de vie des étudiants avec une revalorisation des allocations pour favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des jeunes ;
- La structuration et le développement de la filière des industries de l'image à la Réunion avec notamment la création de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo ;
- Le soutien et l'accompagnement des entreprises grâce à des nouveaux dispositifs d'ingénierie financière tels que le fonds stratégique régional destiné à soutenir les PME réunionnaises à fort ancrage territorial ou un nouveau fonds Equity pour le haut de bilan ;
- Le dispositif de financement ciblé complémentaire au FRAFU pour la construction de nouveaux logements sociaux.

Le **budget total de la Région Réunion** en 2026 (budget principal et 7 budgets annexes) s'élève à **1 321 770 897 €** (en mouvements réels).

Hors dépenses exceptionnelles de la NRL, il s'établit à **1 301 700 897 €**, soit en augmentation de **+ 9 %** par rapport à 2025.

En € (avec dette)	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION %
Budget Principal	1 038 052 000	1 063 942 000	2 %
Budget Annexe Transport	43 252 000	46 832 000	8 %
Budget Annexe Energie	73 000	217 000	197 %
Budget Annexe DSP	-	-	
Budget Annexe FEDER 14-20	-	-	
Budget Annexe POCT 14-20	-	500 000	
Budget Annexe FEDER/FSE 21-27	201 386 689	201 386 689	0 %
Budget Annexe INTERREG OI 21-27	8 893 208	8 893 208	0 %
Total (non consolidé)	1 291 656 897	1 321 770 897	2 %
Total hors NRL (non consolidé)	1 191 656 897	1 301 770 897	9 %

En consolidé (hors flux croisés entre les budgets) et hors dépenses exceptionnelles NRL, le budget régional s'élève à **1 261 950 897 €**, soit en augmentation de **+ 9 %** par rapport à 2025.

La répartition des dépenses et des recettes réelles entre les deux sections s'établit comme suit :

En €	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	765 880 994	555 889 903	1 321 770 897
DEPENSES	626 798 994	694 971 903	1 321 770 897

La construction du **budget primitif 2026 du budget principal** de la Région Réunion est marquée par les éléments suivants :

- des recettes de fonctionnement qui évoluent légèrement (+) **0,2 %** ;
- des charges de fonctionnement en augmentation (+) **2,1 %** (*hors dette et provisions*) ;
- des recettes d'investissement qui progressent de (+) **14,9%** (*hors cessions et emprunt*) ;
- des investissements en augmentation de (+) **22,7 %** (*hors dette et dépenses exceptionnelles de la NRL*).

Le **budget principal 2026** s'élève à **1 063 942 000 €** et se décline comme suit, en crédits de paiement :

- Le développement humain et solidaire : **280 868 628 €** ;
- Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons : **99 778 540 €** ;
- Le développement durable et la transition écologique : **341 787 520 €** ;
- Les missions transversales : **341 507 313 €**.

A-LE BUDGET PRINCIPAL

La présentation du budget principal est articulée en trois parties :

- I. La structure du budget principal
- II. Les recettes attendues
- III. Les dépenses prévues

I. LA STRUCTURE DU BUDGET PRINCIPAL

Notre collectivité disposera en 2026 d'un budget principal de **1 063 942 000 €** (en mouvements réels), se répartissant comme suit :

- **Budget de fonctionnement** : 522 702 000 € (49,1 %) soit (+) 0,9 % par rapport au BP 2025 et (+) 2,1 % hors intérêts de la dette ;
- **Budget d'investissement** : 541 240 000 € (50,9 %) soit (+) 4,1 % par rapport au BP 2025 et pour un montant identique hors capital de la dette.

Le budget de la Région Réunion se caractérise par des dépenses d'investissement légèrement supérieures aux charges de fonctionnement.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
	Montant	%	Montant	%	
RECETTES REELLES	661 784 000	62,2 %	402 158 000	37,8 %	1 063 942 000
DEPENSES REELLES	522 702 000 <i>(Dont intérêt de la dette : 25 000 000)</i>	49,1 %	541 240 000 <i>(Dont capital de la dette : 58 400 000 et remboursement anticipé temporaire d'emprunt : 30 000 000)</i>	50,9 %	1 063 942 000

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES 522 702 000 <i>Dépenses hors intérêts de la dette:</i> 497 702 000	RECETTES RÉELLES 661 784 000
DÉPENSES D'ORDRE 266 120 000	RECETTES D'ORDRE 127 038 000
788 822 000	788 822 000

Epargne brute* : 139 082 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

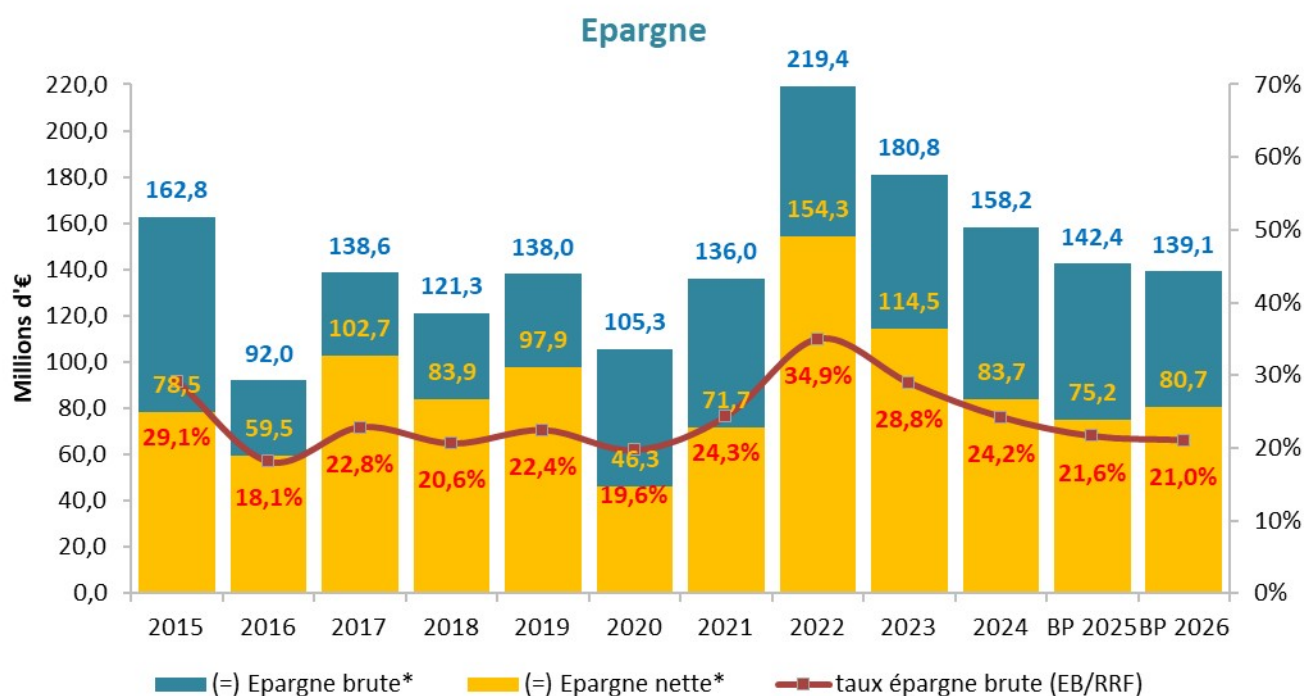
DÉPENSES RÉELLES 541 240 000 <i>Dépenses hors capital de la dette:</i> 452 840 000	RECETTES RÉELLES 402 158 000 <i>Recettes hors dette :</i> 191 031 000
DÉPENSES D'ORDRE 207 038 000	RECETTES D'ORDRE 346 120 000
748 278 000	748 278 000

Epargne nette* : 80 682 000

*Hors provisions et remboursements temporaires sur emprunts

LES RATIOS DU BP 2026

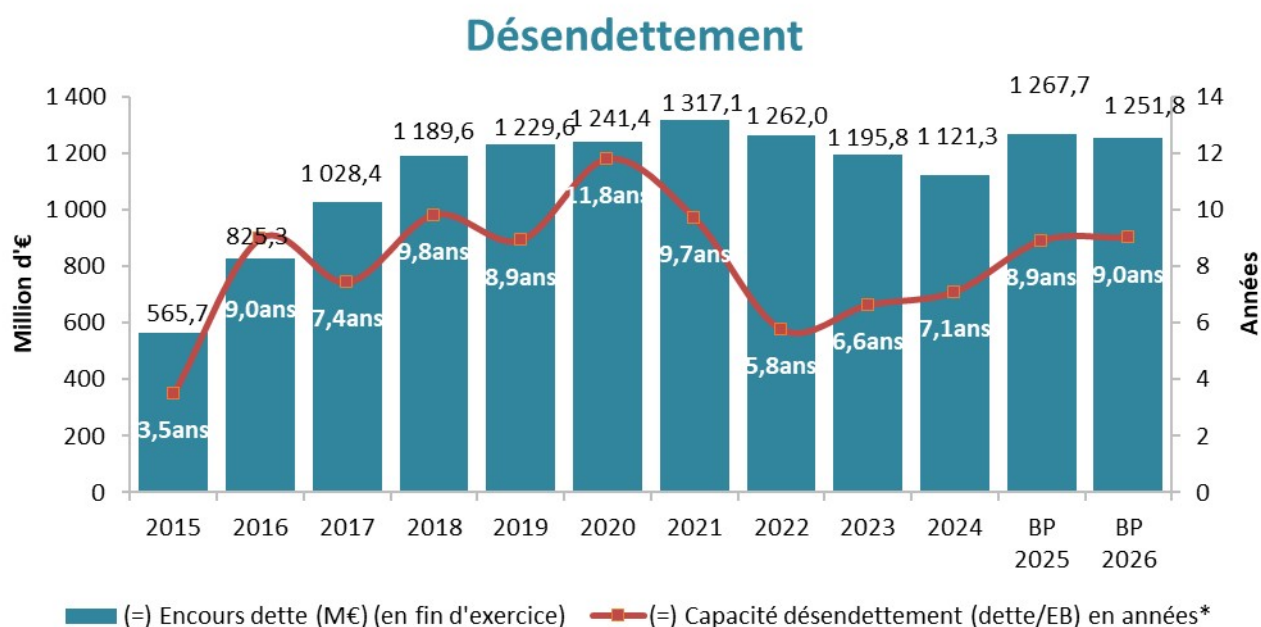
Un niveau d'épargne maintenu dans le cadre fixé :



* Hors provisions et remboursements temporaires sur emprunts

Dans le cadre de sa stratégie financière, la Région cible un taux d'épargne brute supérieur à 20 %. Pour 2026, le taux d'épargne brute s'établit à **21 %**.

Une capacité de désendettement inférieure au seuil des 9 années :



Depuis 2021, la Région poursuit son processus de maîtrise de sa dette avec une limitation du recours à l'emprunt. Le ratio dynamique de désendettement s'établit à **9 ans** pour 2026.

II. LES RECETTES ATTENDUES

NATURE	BP 2025	BP 2026	Evol. BP/BP
Fiscalité	488 520 208	491 400 000	1 %
Dotations Etat	150 028 892	153 547 392	2 %
Subventions et Participations (dont UE, PACTE)	169 346 175	188 353 306	11 %
Autres Recettes	14 607 725	14 614 302	0,05 %
Cessions	2 000 000	4 900 000	145 %
Emprunts nouveaux	213 549 000	181 127 000	-15 %
Remboursement anticipé temporaire d'emprunt (RAT)	-	30 000 000	-

TOTAL	1 038 052 000	1 063 942 000	2,5 %
TOTAL hors remboursement anticipé temporaire d'emprunt (RAT)	1 038 052 000	1 033 942 000	-0,4 %
TOTAL hors cessions et hors emprunts (emprunts nouveaux et RAT)	822 503 000	847 915 000	3 %

Globalement, les recettes 2026 (hors cessions et emprunts) sont en augmentation de (+) **3 %** par rapport au BP 2025.

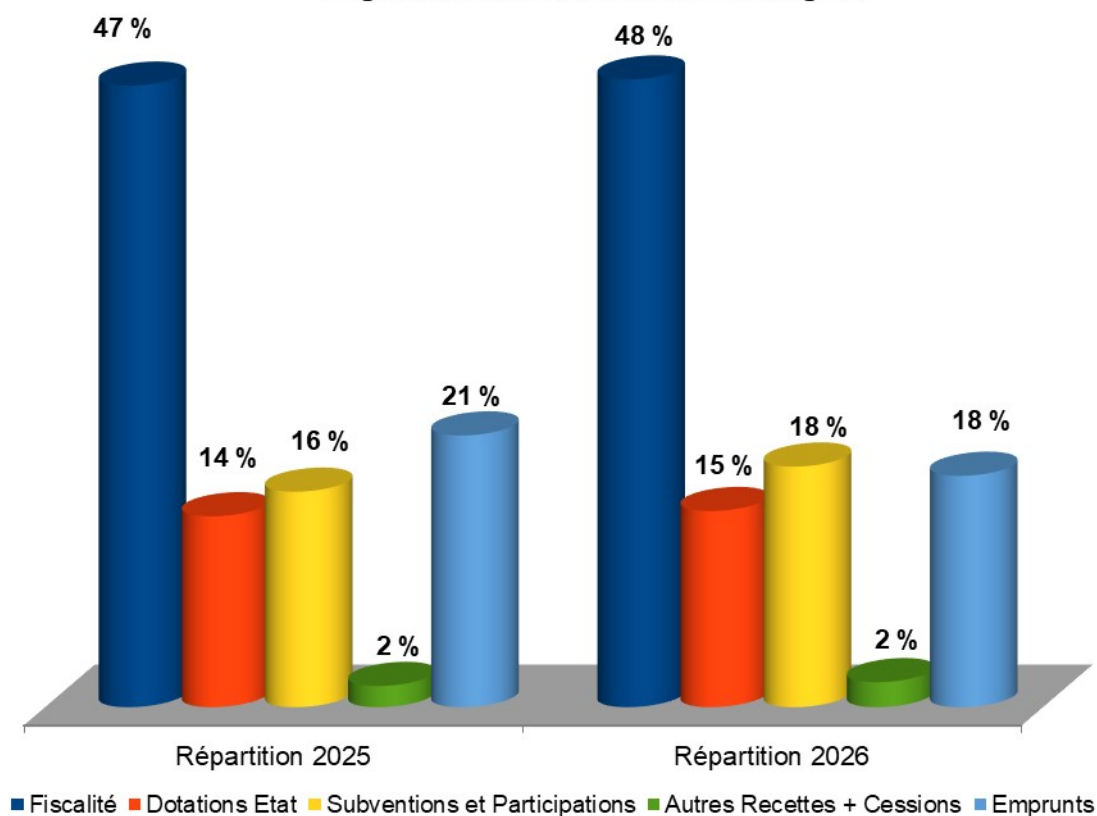
En 2026, pour une gestion active de la dette, des crédits à hauteur de 30 M€ sont prévus pour un remboursement anticipé temporaire (RAT) sur un contrat d'emprunt long terme en infra-annuel permettant ainsi à la collectivité de diminuer ses charges financières selon sa trésorerie disponible au cours de l'exercice. Cette opération exceptionnelle d'emprunt est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 30 M€.

Hors opération exceptionnelle d'emprunt, les recettes 2026 s'élèvent à 1 033 942 000 €, avec les emprunts nouveaux et les cessions. Elles sont en léger recul de (-) 0,4 % par rapport au BP 2025.

L'équilibre du budget 2026 est obtenu en recettes, hors remboursement anticipé temporaire d'emprunt, à hauteur de **1 033 942 000 €** avec :

- 48 % de ressources fiscales ;
- 18 % de subventions et participations ;
- 18 % d'emprunts nouveaux ;
- 15 % de dotations de l'Etat ;
- 2 % d'autres recettes.

Origine des ressources de la Région



Hors emprunts, PACTE et cessions, la fiscalité demeure la principale ressource (48 %).

Les subventions de fonctionnement en 2026 sont en baisse de (-) 2,2 % par rapport au BP 2025 avec des crédits de l'assistance technique (AT) plus modestes à hauteur de 8,5 M€ en 2026 compte-tenu du démarrage progressif des certifications des opérations pour le programme européen 21-27 et la clôture des dernières recettes du programme européen 2014-2020 en 2025.

En revanche, les subventions en investissement sont en forte augmentation de (+) 26,4 % avec le financement projeté des travaux pour les deux lycées des métiers de la mer et du tourisme avec (+) 77,7 M€ pour l'Europe et (+) 19,2 M€ pour l'Etat.

	BP 2025	BP 2026	Evol. BP/BP	€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	660 447 000	661 784 000	0,2%	1 337 000
FISCALITE	488 520 208	491 400 000	0,6%	2 879 792
<i>Fiscalité directe :</i>	164 320 208	167 900 000	2,2%	3 579 792
Fraction TVA ex CVAE*	89 000 000	89 000 000		
Fraction TVA ex DGF*	19 000 000	19 100 000		
TICPE Frais de gestion	30 970 208	31 500 000		-
Fonds de solidarité régional (péréquation ex CVAE)	8 610 000	11 500 000		-
Apprentissage - Neutralisation ressource apprentissage	6 300 000	6 400 000		-
Apprentissage - Prélèvement Sur Recettes (PSR)	3 100 000	3 100 000		-
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 640 000	3 700 000		-
Autres TICPE	2 600 000	2 600 000		-
TICPE IFSI*	1 100 000	1 000 000		-
<i>Fiscalité indirecte :</i>	324 200 000	323 500 000	-0,2%	- 700 000
Octroi de Mer Régional	147 000 000	145 000 000		-
Taxe sur les Carburants	138 000 000	138 000 000		-
TSCC – Fonds compensation transporteurs	2 000 000	2 000 000		-
Carte Grise	30 600 000	31 100 000		-
Taxe sur les transports public aériens et maritimes	4 400 000	4 400 000		-
Taxe sur les Rhums	2 200 000	3 000 000		-
DOTATIONS ETAT	72 142 392	72 271 892	0,2%	129 500
Dotation Générale de Décentralisation	70 070 500	70 100 000		-
Fonds de Compensation de la TVA*	-	100 000		-
Dotation de soutien à l'apprentissage*	2 071 892	2 071 892		-
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	90 022 350	88 082 850	-2,2%	- 1 939 500
Europe (FSE,...)	52 698 000	47 703 000		-
Etat	33 217 000	35 752 500		-
Autres	4 107 350	4 627 350		-
PRODUITS / AUTRES	9 762 050	10 029 258	2,7%	267 208
Produits de Gestion	9 762 050	10 029 258		

* recettes faisant l'objet de débats dans le cadre du PLF2026 à la date de rédaction du document

RECETTES D'INVESTISSEMENT	377 605 000	402 158 000	6,5 %	24 553 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors cessions et remboursement anticipé temporaire	375 605 000	367 258 000	-2,2%	- 8 347 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors cessions et emprunts	162 056 000	186 131 000	14,9%	24 075 000
FISCALITE				
OM - FRDE	-	-		-
DOTATIONS ETAT	77 886 500	81 275 500	4,4%	3 389 000
Dotation Régionale d'Equipement Scolaire	46 911 000	46 900 000		-
Fonds de Compensation de la TVA	29 000 000	32 400 000		-
Dotation de soutien à l'apprentissage*	1 975 500	1 975 500		-
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	79 323 825	100 270 456	26,4%	20 946 631
Europe	56 452 035	77 690 634		-
Etat	15 692 940	19 253 302		-
Autres (Energie, AFD,...)	7 178 850	3 326 520		-
AUTRES RECETTES	4 845 675	4 585 044	-5,4%	- 260 631
Remboursement régie THD	1 106 111	1 106 111		-
Amendes radars automatiques et amendes de police	100 000	100 683		-
Produits Financiers	3 639 564	3 378 250		-
EMPRUNTS	213 549 000	211 127 000	-1,1%	- 2 422 000
Emprunts nouveaux	213 549 000	181 127 000		-
Remboursement anticipé temporaire d'emprunt		30 000 000		-
PRODUITS DE CESSION	2 000 000	4 900 000	145,0%	2 900 000
TOTAL GENERAL DES RECETTES (hors cessions et emprunts)	822 503 000	847 915 000	3,1%	25 412 000
TOTAL GENERAL DES RECETTES (hors remboursement anticipé temporaire d'emprunt)	1 038 052 000	1 033 942 000	-0,4%	- 4 110 000
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 038 052 000	1 063 942 000	2,5%	25 890 000

* recettes faisant l'objet de débats dans le cadre du PLF2026 à la date de rédaction du document

II.1 LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En section de fonctionnement, les prévisions de recettes atteignent **661 784 000 €**, ce qui représente une augmentation de (+) 0,2% par rapport au BP 2025.

	BP 2025	BP 2026	Evol. BP/BP
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	660 447 000	661 784 000	0,2%
Fiscalité	488 520 208	491 400 000	0,6%
Dotations Etat	72 142 392	72 271 892	0,2%
Subventions et Participations	90 022 350	88 082 850	-2,2%
Produits / Autres	9 762 050	10 029 258	2,7%

1. Des produits de fiscalité en légère augmentation (+) 0,6 %

Le produit total attendu par la Région pour l'exercice 2026, au titre des recettes fiscales et des compensations, s'élève à **491 400 000 €**, marquant une augmentation de (+) 0,6 % par rapport au BP 2025.

Les recettes fiscales directes représentent 34 % contre 66 % pour les recettes fiscales indirectes.

a) La fiscalité locale directe : 167,9 M€

	BP 2025	BP 2026	Evol. BP/BP
Fiscalité directe :	164 320 208	167 900 000	2,2%
Fraction TVA ex CVAE	89 000 000	89 000 000	
Fraction TVA ex DGF	19 000 000	19 100 000	
TICPE Frais de gestion	30 970 208	31 500 000	
Fonds de solidarité régional (péréquation ex CVAE)	8 610 000	11 500 000	
Apprentissage - Neutralisation ressource apprentissage	6 300 000	6 400 000	
Apprentissage - Prélèvement Sur Recettes (PSR)	3 100 000	3 100 000	
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 640 000	3 700 000	
Autres TICPE	2 600 000	2 600 000	
TICPE IFSI	1 100 000	1 000 000	

- les recettes de fraction TVA : 108,1 M€

La Région perçoit deux fractions de TVA nationale :

1. la première en remplacement de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 89 M€
L'article 8 de la Loi de Finances pour 2021 a supprimé la part régionale de la CVAE. En contrepartie de la suppression de cette ressource, les régions bénéficient depuis 2021 du versement d'une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
Afin d'assurer des compensations TVA au plus près des prévisions de recettes fiscales, le montant des compensations attribuées aux régions fait l'objet de plusieurs ajustements en cours d'année N :
 - a. la compensation est basée initialement sur la prévision de TVA inscrite dans le projet de loi de finances (PLF) pour l'année N ;
 - b. elle fait ensuite l'objet d'une actualisation correspondant à l'évaluation révisée des recettes nettes de TVA pour l'année N au mois d'octobre lors de la parution du projet de loi de finances de l'année N+1 ;
 - c. enfin, un dernier ajustement est ensuite réalisé en fonction du montant définitif de TVA perçu au titre de l'année N au cours des premiers mois de l'année N+1.

La Loi de Finances pour 2025 a gelé le montant de cette fraction en 2025 sur la base du montant perçu en 2024. Le Projet de Loi de Finances 2026 prévoit, à ce stade, un écrêtement de la dynamique de la TVA avec un plafonnement à la croissance hors inflation. Compte tenu de la faible croissance de la TVA 2025, cette disposition conduirait à nouveau à un gel de cette recette.

2. la seconde en remplacement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 19,1 M€
Depuis 2018, la DGF des régions est remplacée par une fraction de TVA nationale. La région bénéficie de l'évolution dynamique de la TVA. Son montant garanti ne peut être inférieur à celui de la DGF perçue en 2017 (14,9 M€).

La Loi de Finances pour 2025 a gelé la fraction de TVA en 2025 sur la base du montant perçu en 2024. Le PLF 2026 prévoit une transformation de cette fraction de TVA en une DGF, ce qui conduirait à un gel de cette recette à compter de 2026, avec le risque d'une réduction à l'avenir.

- la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) Frais de gestion : 31,5 M€

Les frais de gestion sont composés des frais de gestion perçus sur la cotisation foncière des entreprises (CFE) et des dotations destinées à compenser la baisse de ces frais de gestion en raison de mesures règlementaires telles que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la réduction de 50% des valeurs locatives des locaux industriels, puis la suppression de la CVAE. Cette recette est en légère hausse.

- le nouveau fonds de solidarité régional : 11,5 M€

La réforme de la péréquation régionale a été actée dans la Loi de Finances 2022 avec la création d'un nouveau fonds de solidarité régional. Sont contributeurs à ce fonds, les régions dont le panier de ressources par habitant est supérieur à 80 % de la moyenne. Le volume du fonds est égal à 0,1 % de la fraction de TVA CVAE en 2022 puis évolue chaque année de 1,5 % de l'augmentation du produit de TVA (y compris régularisations positives ou négatives).

Les régions d'Outre-mer et la Corse sont éligibles à un reversement réparti entre elles en tenant compte de la population, du revenu par habitant, du nombre de personnes âgées de quinze à dix-huit ans et de la densité de population.

La Région a bénéficié d'un reversement de 8,6 M€ en 2025. Avec le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) prévu par la Loi de Finances pour 2025, le fonds de solidarité régional est abondé permettant ainsi à la Région de bénéficier d'un produit complémentaire de 3,5 M€ pendant trois années à compter de 2026.

- l'apprentissage : neutralisation de la ressource et prélèvement sur recettes : 9,5 M€

L'article 74 VIII de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 prévoit le versement aux régions d'une part de TICPE correspondant à un droit à compensation au titre du transfert aux régions de la compétence orientation pour le financement des Délégations Régionales de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (DRONISEP).

D'autre part, à la suite de la suppression de la compétence apprentissage exercée par les régions, l'article 76.I-2° de cette même loi attribue aux régions, dont les ressources compensatrices supprimées ont excédé le financement des charges en matière d'apprentissage, un versement d'une part du produit de la TICPE. Cette recette reste stable.

- l'Imposition Forfaitaire des Entreprises en Réseau (IFER) : 3,7 M€

Aux termes de l'article 1635-o quinquies du code général des impôts (CGI), il est institué au profit des collectivités territoriales une Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER). Cette taxe se divise en différentes composantes.

Le produit de trois d'entre elles, visées aux articles 1519 HB, 1599 quater A et 1599 quater B du CGI, est versé aux régions. En effet, il faut rappeler que la base fiscale est assise sur le nombre de répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre qui disparaissent progressivement dans le cadre du déploiement de la fibre optique, rendant ainsi l'assiette fiscale structurellement dégressive.

Ce produit est stable, soit 3,7 M€ attendu au BP 2026.

- autres TICPE : 2,6 M€

L'article 38-1 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 prévoit l'affectation de la TICPE en compensation des transferts de compétences vers les régions tels que le transfert de la gestion des fonds européens, les Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) et le service de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants. Cette recette est stable.

- TICPE IFSI : 1,0 M€

Pour l'exercice de sa compétence en matière de formation professionnelle continue, un montant de 1 M€ est reconduit pour la collectivité.

b) La fiscalité locale indirecte : 323,5 M€

Le produit attendu au titre de la fiscalité locale indirecte assise sur la consommation des ménages s'élève à 323,5 M€, en diminution de (-) 0,2 % par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	Evol. BP/BP
Fiscalité indirecte :	324 200 000	323 500 000	-0,2%
Octroi de Mer Régional	147 000 000	145 000 000	
Taxe sur les Carburants	138 000 000	138 000 000	
TSCC – Fonds compensation transporteurs	2 000 000	2 000 000	
Carte Grise	30 600 000	31 100 000	
Taxe sur les transports publics aériens et maritimes	4 400 000	4 400 000	
Taxe sur les Rhums	2 200 000	3 000 000	

Dans le cadre de ce budget primitif 2026, il est proposé un ajustement du tarif du cheval fiscal de 57 €/cv à 60 €/cv ainsi que la révision de la majoration sur les tarifs particuliers applicables aux rhums de 106,71 €/hlap à 152,45 €/hlap.

Les autres taux des taxes régionales restent inchangés.

Fiscalité	Taux
Cartes grises	60 €/cv
Taxe sur les carburants	
<i>Essence</i>	58,24 €/hl
<i>Gazole</i>	36,13 €/hl
Octroi de mer régional (0 % à 4 %)	0 à 4 %
Taxe sur les transports aériens et maritimes	4,57 €/passager
Taxe sur les rhums	152,45 €/hlap

- la carte grise : 31,1 M€

La Région perçoit une taxe proportionnelle (en fonction du nombre de chevaux fiscaux immatriculés et du tarif voté par la Région) ainsi qu'une taxe fixe dans certains cas pour les duplicatas de certificats d'immatriculation. Pour le BP 2026, il est proposé une revalorisation de la taxe proportionnelle de 57 €/cv à 60 €/cv, soit une recette supplémentaire prévisionnelle de 500 K€.

- la taxe sur la consommation des carburants (TSCC) : 140 M€

Elle est calculée sur le volume de carburant mis à la consommation sur le territoire régional durant l'année, avec application des tarifs votés par la Région soit 36,13 €/hl sur le gazole et 58,24 €/hl sur les supers.

La répartition de la TSCC s'établit comme suit :

- La Région perçoit 57,62 % du produit total de TSCC dont le préciput de 10 % est destiné au financement d'opérations d'investissement d'intérêt régional (article L 4434-3 du CGCT).

- 17,12 % au Département, 22,6 % aux communes et 3 % aux EPCI ayant mis en place un service public de transports urbains.

Ces taux de répartition sont fixés chaque année par délibération du conseil régional depuis plus de 20 ans (dernière révision en 2002).

**RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA TAXE SPÉCIALE DE CONSOMMATION SUR LES
CARBURANTS (TSCC) POUR L'EXERCICE 2026**

En euros

INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2025 (RAPPEL)		BUDGET PRIMITIF 2026	
	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT
- Produit total TSCC		242 971 192		242 971 192
- Investissement 10 %	10,00 %	24 297 119	10,00 %	24 297 119
Sous-total 1	10,00 %	24 297 119	10,00 %	24 297 119
- Dotation Région	47,62 %	115 702 882	47,62 %	115 702 882
- Dont part principale	46,70 %	113 467 547	46,70 %	113 467 547
- Dont fonds de compensation routier	0,92 %	2 235 335	0,92 %	2 235 335
- Part " Département "	17,12 %	41 596 668	17,12 %	41 596 668
- Part " Communes "	22,26 %	54 085 387	22,26 %	54 085 387
- Part "EPCI -Transports"	3,00 %	7 289 136	3,00 %	7 289 136
Sous - Total 2	90,00 %	218 674 073	90,00 %	218 674 073
TOTAL 1 + 2	100,00 %	242 971 192	100,00 %	242 971 192

- l'Octroi de Mer : 145 M€

Le produit de la taxe additionnelle à l'octroi de mer perçu par la Région frappe deux types d'opérations qui constituent deux parts distinctes de son produit :

- la première part, dite externe, porte sur le produit de certains biens importés (valeur en douane) ;
- la seconde part, dite interne, porte sur le produit de certaines productions locales.

La recette est en léger recul selon la consommation de 2025.

- la taxe sur les entreprises de transport public aérien et maritime : 4,4 M€

L'article 285 ter du code des douanes prévoit « qu'il est institué au profit des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte et de la Réunion une taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritime. Elle est ajoutée au prix demandé aux passagers ».

Cette taxe est assise sur le nombre de passagers et un tarif fixé par la Région à 4,57 €/passager depuis le 1^{er} avril 2023.

- la taxe sur les Rhums : 3,0 M€

La Région perçoit une fiscalité applicable sur le rhum et l'eau-de-vie fabriqués et consommés à la Réunion à partir de matières premières récoltées sur l'île. La majoration sur les tarifs particuliers sur le rhum (articles L313-27 au L313-30) est proposée à 152,45 €/hlap à compter de 2026 (106,71 €/hlap en 2025), soit une recette supplémentaire prévisionnelle de 800 K€.

2. Des concours financiers de l'État stables

	BP 2025	BP 2026	Evol. BP/BP	Ecart
DOTATIONS ETAT	72 142 392	72 271 892	0,2%	129 500
Dotation Générale de Décentralisation	70 070 500	70 100 000		-
Fonds de Compensation de la TVA		100 000		
Dotation de soutien à l'apprentissage	2 071 892	2 071 892		-

La Région perçoit 70,1 M€ de Dotation Globale de Décentralisation. Ce montant n'évolue plus.

Il est prévu un montant de 0,1 M€ de Fonds de compensation de la TVA en section de fonctionnement selon les dépenses éligibles réalisées sur l'exercice 2025.

La dotation de soutien à l'apprentissage d'un montant stable de 2 M€ contribue au financement des centres de formation pour l'apprentissage.

3. Des subventions et participations en diminution (-) 2,2 %

	BP 2025	BP 2026	Evol. BP/BP	Ecart
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	90 022 350	88 082 850	-2,2%	- 1 939 500
Europe (FSE,...)	52 698 000	47 703 000		-
Etat	33 217 000	35 752 500		-
Autres	4 107 350	4 627 350		-

Les principales subventions proviennent :

- de l'Europe (programmation 2021-2027) pour 54 % soit 47,7 M€ ;
- de l'Etat pour 41 % soit 35,7 M€.

	BP 2025	BP 2026	Evol. BP/BP
Subventions et participations de fonctionnement	90 022 350	88 082 850	-2,2%
Europe	52 698 000	47 703 000	-9,5%
Assistance Technique FEDER 2021-2027	7 000 000	8 500 000	
Assistance Technique FSE 2021-2027	1 100 000	-	
Assistance Technique INTERREG 2021-2027	400 000	-	
FEAMPA 2021-2027	9 000 000	9 000 000	
FSE 2021-2027 Aide à la mobilité	2 800 000	2 990 000	
FSE+ 2021-2027	26 265 000	26 040 000	
Projet INTERREG	33 000	33 000	
FEDER 2021-2027 Bourses Doctorales	1 600 000	1 140 000	
FEDER 2014-2020 MAINSTREAM	4 500 000	-	
Etat	33 217 000	35 752 500	7,6%
PACTE	26 000 000	32 090 000	
Participation de l'ETAT au fonctionnement du CRR	200 000	200 000	
ETAT - DEFFIRUN	150 000	150 000	
ETAT Fonds vert covoiturage KAROS	460 000	600 000	
ETAT Pôle de compétitivité	65 000	65 000	
PARS (Prestation Accueil Restauration Scolaire)	4 942 000	2 600 000	
ETAT - Audiovisuel	1 400 000	-	
Autres	-	47 500	
Autres	4 107 350	4 627 350	12,7%
Participation du Département sur le dispositif GAZ	1 800 000	-	
Participation du Département - Cuisine Centrale	2 000 000	3 900 000	
Rbt CIREST Entretien Bras des Lianes	-	120 000	
Part. Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information	300 000	300 000	
Prestations de services dues par la Régie THD	7 350	7 350	
REMOTE - Versement AG Hauts de France	-	300 000	

Les subventions européennes concernent principalement :

- le Fonds Social Européen (FSE) : 29,0 M€ pour le financement de la formation professionnelle et de la mobilité des étudiants dans le cadre de l'enseignement supérieur ;
- le FEAMPA : 9 M€ ;
- et l'Assistance Technique pour la gestion des fonds européens : 8,5 M€.

Les participations de l'État sont en augmentation de (+) 7,6 % avec notamment une recette supplémentaire pour le PACTE de (+) 6 M€ en 2026.

4. Les autres recettes de fonctionnement en hausse (+) 2,7 %

	BP 2025	BP 2026	Evol. BP/BP	Ecart
PRODUITS / AUTRES	9 762 050	10 029 258	2,7%	267 208
Produits de Gestion	9 762 050	10 029 258		-

Cela concerne principalement l'optimisation des recettes du patrimoine régional avec la gestion locative du parc notamment au Campus Professionnel de l'Océan Indien (CPOI), les redevances et les concessions routières.

II.2 DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Hors emprunts et cessions, les recettes d'investissement sont en augmentation de (+) 14,9 % par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	Evol. BP/BP
RECETTES D'INVESTISSEMENT	377 605 000	402 158 000	6,5%
Dotations Etat	77 886 500	81 275 500	4,4%
Subventions et Participations	79 323 825	100 270 456	26,4%
Autres Recettes	4 845 675	4 585 044	-5,4%
Emprunts nouveaux	213 549 000	181 127 000	-29,2%
Remboursement anticipé temporaire d'emprunt		30 000 000	
Produits de Cession	2 000 000	4 900 000	145,0%
TOTAL hors remboursement anticipé temporaire d'emprunt	377 605 000	372 158 000	-1,4%
TOTAL hors cessions	375 605 000	367 258 000	-2,2%
TOTAL hors cessions et hors emprunts	162 056 000	186 131 000	14,9%

Les dépenses d'investissement 2026 seront financées comme suit :

- Autofinancement : 139 082 000 € ;
- Subventions + Dotations + FCTVA + autres recettes : 186 131 000 € ;
- Cessions : 4 900 000 € ;
- Emprunts nouveaux : 181 127 000 €.

1. Fiscalité : Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE): 0 M€

Lorsque le produit de l'octroi de mer communal dépasse la dotation garantie fixée par arrêté préfectoral chaque année, le surplus est affecté à un Fonds Régional pour le Développement et l'emploi (FRDE) dont 20 % sont affectés à la Région.

La dotation garantie de 2025 est fixée à hauteur de 410 906 968 €. Compte tenu des encaissements de la recette d'octroi de mer constatée en 2025, le montant garanti ne devrait pas être atteint à fin 2025. Il n'y aurait donc pas de recette FRDE en 2026.

2. Des concours financiers de l'État portés par la hausse des investissements de la Région (+) 4,4 %

	BP 2025	BP 2026	Evol. BP/BP
DOTATIONS ETAT	77 886 500	81 275 500	4,4%
Dotation Régionale d'Équipement Scolaire	46 911 000	46 900 000	
Fonds de Compensation de la TVA	29 000 000	32 400 000	
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500	1 975 500	

La Dotation Régionale pour les Équipements Scolaires (DRES) est stable à 46,9 M€.

Le FCTVA attendu pour 2026 est en augmentation. Il s'explique par un accroissement des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2025.

La dotation de soutien à l'apprentissage d'un montant de 1,9 M€ contribue au financement des équipements des Centres de Formation pour l'Apprentissage (CFA).

3. Les subventions et participations en augmentation (+) 26,4 %

	BP 2025	BP 2026	Evol. BP/BP
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	79 323 825	100 270 456	26,4%
Europe	56 452 035	77 690 634	
Etat	15 692 940	19 253 302	
Autres (Energie)	7 178 850	3 326 520	

Les subventions sont en forte augmentation soit (+) 26,4 %.

Les principales subventions attendues concernent les projets financés par :

- les fonds européens pour un montant de 77,7 M€ principalement pour le programme régional des routes (40,5 M€), la construction des deux nouveaux lycées (17,6 M€) et les aménagements en faveur des énergies (8,2 M€) ;
- l'Etat pour un montant de 19,2 M€ notamment pour la construction de deux lycées (6,8 M€), la Nouvelle Route du Littoral (4,4 M€), le programme régional des routes (4,0 M€) et les équipements sportifs (1,4 M€).
- d'autres partenaires pour 3,3 M€.

4. Les autres recettes d'investissement en diminution (-) 5,4 %

	BP 2025	BP 2026	Evol. BP/BP
AUTRES RECETTES	4 845 675	4 585 044	-5,4%
Remboursement régie THD	1 106 111	1 106 111	
Amendes radars automatiques et amendes de police	100 000	100 683	
Produits Exceptionnels	-	-	
Produits Financiers	3 639 564	3 378 250	

Les autres recettes d'investissement sont en diminution de (-) 5,4 %.

Ces produits concernent principalement le remboursement du prêt de 1,1 M€ de la régie Très Haut Débit et une recette attendue de 3,3 M€ d'ingénierie financière (fonds de prêt).

5. Les emprunts nouveaux

	BP 2025	BP 2026	Evol. BP/BP
EMPRUNTS	213 549 000	211 127 000	-1,1%
Emprunts nouveaux pour financer les investissements	213 549 000	181 127 000	
Remboursement anticipé temporaire d'emprunt		30 000 000	

Conformément à la stratégie financière développée par la collectivité dans le cadre de la programmation pluriannuelle 2023-2030, le recours à l'emprunt nouveau est prévu à 181,1 M€ pour financer la réalisation des investissements prioritaires.

Une enveloppe prévisionnelle de 30 M€, équilibrée en dépenses et en recettes, est prévue pour un remboursement temporaire et partiel du capital restant dû d'un contrat d'emprunt. Ce remboursement se fera en cours d'exercice 2026 selon la trésorerie disponible. Le capital de l'emprunt remboursé est reversé en fin de période, au plus tard avant le 31 décembre 2026, et le prêt se poursuit à indexation et rythme d'amortissement inchangés.

Cette opération permet à la collectivité de gérer au mieux sa dette, tout en diminuant ses charges financières.

Ci-après le détail des subventions attendues de l'Europe, l'État et autres partenaires en 2026.

	BP 2025	BP 2026	Evol. BP/BP
Subventions et participations d'Investissement	79 323 685	100 270 456	26,4%
Europe	56 372 535	77 690 634	37,8%
FEADER Pistes forestières	1 000 000	-	
FEAMPA PO 2021-2027	-	2 600 000	
FEDER - Projet Climax	79 185	79 185	
FEDER Prog. Régional Route - Infrastructures	1 500 000	-	
FEDER Ecosolaire - Chauffe-eau solaire particuliers	1 100 000	1 100 000	
FEDER 21-27 Energie - Audit EFFIKAZ	-	100 000	
FEDER Kap Numerik - (Ex chèques numériques)	-	2 000 000	
FEDER Constructions scolaires	-	17 600 000	
FEDER Travaux de rénovation thermique	-	6 541 449	
FEDER PO 2021-2027 (Env. GLOBALE)	6 953 350	-	
FEDER Programme Régional Route	14 500 000	25 600 000	
FEDER PRR - Mobilité durable	28 140 000	14 900 000	
FEDER Travaux gares routières	200 000	-	
FEDER Kap Photovoltaïque	-	7 000 000	
FEDER RRTG	-	170 000	
REACT-UE chèque équip. Photovoltaïques	2 900 000	-	
Etat	15 692 800	19 253 302	22,7%
ETAT Nouvelle Route du Littoral	9 000 000	4 400 000	
ETAT convention CNC - Région	1 500 000	1 196 674	
ETAT Constructions scolaires	-	6 850 282	
ETAT Equip. Sportifs	-	1 437 420	
ETAT Enseignement secondaire (Env. GLOBALE)	4 067 200	-	
Appel à projets Tiers Lieux DEFFINOV	175 000	175 000	
Subv. France Relance	-	49 786	
ETAT Subv. Navire école	346 500	346 640	
ETAT - Réhabilitation CREPS	126 600	-	
ETAT Prog. Régional Route	-	4 040 000	
ETAT - Musées	450 000	730 000	
ETAT - Cadre du livre	27 500	27 500	
Autres	7 258 350	3 326 520	-54,2%
Programme Slime - Part. EDF et CLER	1 575 000	1 575 000	
Programme SARE - Participation SRPP et EDF	700 000	-	
Energie - Audit EFFIKAZ	100 000	-	
Autres programme régional route	3 100 000	310 000	
AFD Financement études (DME) sur le trait de côte	-	162 000	
ADEME AMO Biodéchets	79 500	79 520	
AFD Projet MORONDAVA subv. FICOL	1 600 000	1 200 000	
Subvention ADEME	103 850	-	

III. LES DEPENSES PREVUES

Axes	BP 2025		BP 2026		Evolution	
	avant retraitement	après retraitement	avant retraitement	après retraitement	avant retraitement	après retraitement
Le développement humain et solidaire*	266 759 595	257 723 064	280 868 628	277 757 128	5,3%	7,8%
Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons*	97 668 485	97 668 485	99 778 540	99 778 540	2,2%	2,2%
Le développement durable et la transition écologique*	352 234 001	251 107 701	341 787 520	320 858 020	-3,0%	27,8%
Les missions transversales*	321 389 919	320 489 919	341 507 313	311 194 862	6,3%	-2,9%

TOTAL	1 038 052 000	926 989 169	1 063 942 000	1 009 588 549	2,5%	8,9%
--------------	---------------	--------------------	---------------	----------------------	------	-------------

* après retraitement de dépenses exceptionnelles (cf. fin du tableau synthétique des dépenses réelles)

Affectation des dépenses de la Région Réunion

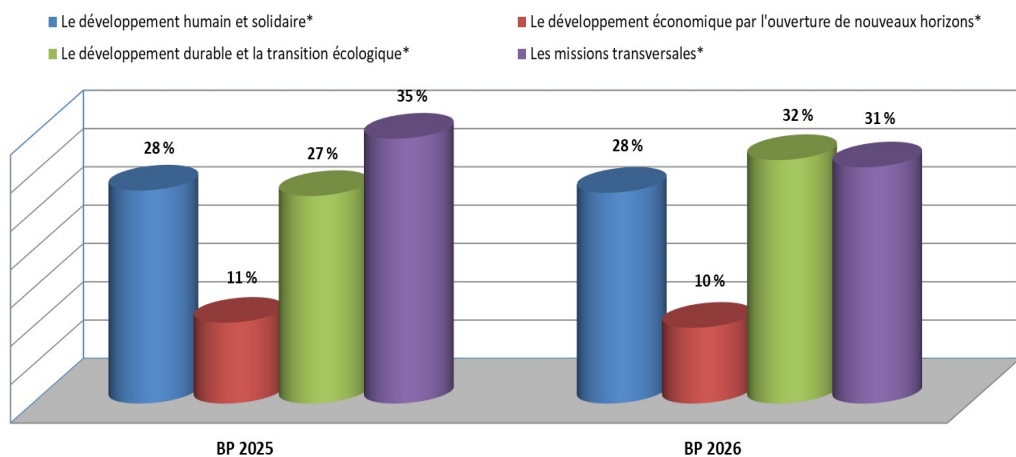


TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEPENSES REELLES

	BP 2025				BP 2026				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
AXE 1 : LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE	192 461 371	176 637 935	142 379 280	90 121 660	184 700 406	175 463 081	124 768 000	105 405 547	-4,0%	-0,7%	-12,4%	17,0%
Hors dépenses retraitées	188 861 371	173 037 935	141 529 280	84 685 129	183 200 406	173 963 081	124 543 000	103 794 047	-3,0%	0,5%	-12,0%	22,6%
Politique éducative	30 100 732	29 425 732	113 759 280	62 049 110	30 212 733	28 074 923	94 775 000	80 887 559	0,4%	-4,6%	-16,7%	30,4%
<i>dont manuels scolaires & cartable numérique</i>	200 000	200 000	8 800 000	8 800 000	200 000	200 000	8 500 000	8 500 000	0,0%	0,0%	-3,4%	-3,4%
<i>dont fonctionnement / équipement lycées (inclus DGF/DGE)</i>	26 434 103	25 934 103	10 674 280	10 683 629	24 339 358	24 339 358	11 090 000	11 405 629	-7,9%	-6,1%	3,9%	6,8%
<i>dont constructions scolaires neufs</i>			47 800 000	10 000 000			55 000 000	34 402 414			15,1%	244,0%
<i>dont réhabilitation et mise aux normes, accessibilité des bâtiments</i>			16 600 000	13 600 000			7 400 000	6 801 716			-55,4%	-50,0%
<i>dont rénovation efficacité thermique</i>			8 900 000	5 000 000			2 000 000	8 000 000			-77,5%	60,0%
<i>dont travaux maintenance lycées</i>			15 735 000	7 000 000			5 000 000	5 800 000			-68,2%	-17,1%
<i>dont subvention lycées travaux maintenance</i>			2 000 000	2 000 000			2 500 000	2 500 000			25,0%	25,0%
<i>dont acquisition foncière</i>			450 000				225 000	225 000			-50,0%	-50,0%
<i>dont PRR II communes-éducation</i>				1 715 481				874 800				-49,0%
<i>dont subvention ATTEE lycées privés</i>	1 136 629	1 136 629			1 203 375	1 203 375			5,9%	5,9%		
<i>dont mesures d'accompagnement secondaire (précarité menstruelle, connexions internet...)</i>	1 135 000	1 035 000			2 925 000	975 000			157,7%	-5,8%		
<i>dont voie professionnelle</i>			2 000 000	2 000 000			1 800 000	1 800 000			-10,0%	-10,0%
<i>dont plan lecture lycée</i>			800 000	800 000				200 000			-100,0%	-75,0%
<i>dont mobilité éducative lycéenne</i>	470 000	470 000			470 000	470 000			0,0%	0,0%		
<i>dont gestion des biodéchets</i>							1 260 000	378 000				
<i>dont divers (orientat*, voyages pédagog, valorisat* scolaires, frais gestion...)</i>	725 000	650 000			1 075 000	887 190			48,3%	36,5%		
Enseignement supérieur	22 566 500	21 925 500	1 200 000	1 200 000	22 442 000	21 640 000	803 000	1 000 000	-0,6%	-1,3%	-33,1%	-16,7%
<i>dont aides en faveur étudiants (dont doctorants)</i>	4 443 500	3 866 000			5 477 000	5 400 000			23,3%	39,7%		
<i>dont mesures accompagnement</i>	2 248 000	2 388 000			2 523 000	2 400 000			12,2%	0,5%		
<i>dont équipement et construction université</i>			1 200 000	1 200 000			803 000	1 000 000			-33,1%	-16,7%
<i>dont bourse réussite étudiant/aides mobilité</i>	9 265 000	9 632 500			8 430 000	8 300 000			-9,0%	-13,8%		
<i>dont aides mobilité professionnelle</i>	3 570 000	2 999 000			2 972 000	2 500 000			-16,8%	-16,6%		
<i>dont ressourcement étudiant</i>	3 000 000	3 000 000			3 000 000	3 000 000			0,0%	0,0%		
<i>dont mesure accompagnement mobilité (divers...)</i>	40 000	40 000			40 000	40 000			0,0%	0,0%		
Formations adaptées	108 820 000	96 250 000	11 525 000	10 115 000	105 333 000	99 732 600	10 100 000	9 066 000	-3,2%	3,6%	-12,4%	-10,4%
<i>dont équipements des centres</i>			4 625 000	3 445 000			4 000 000	2 200 000			-13,5%	-36,1%
<i>dont travaux sur les centres (y compris maintenance)</i>			2 200 000	1 700 000			1 000 000	310 000			-54,5%	-81,8%
<i>dont mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique</i>				100 000			400 000	300 000				
<i>dont formation professionnelle et marchés</i>	25 738 200	27 439 300			26 294 000	23 342 600			2,2%	-14,9%		
<i>dont formations sanitaires et sociales</i>	20 781 800	10 830 700			22 100 000	21 700 000			6,3%	100,4%		
<i>dont rémunération des stagiaires (y compris PACTE)</i>	18 000 000	18 000 000			24 650 000	24 650 000			36,9%	36,9%		
<i>dont PACTE subventions et marchés</i>	32 100 000	27 710 000			22 067 000	20 382 000			-31,3%	-26,4%		
<i>dont apprentissage</i>	1 170 000	1 000 000			80 000	120 000			-93,2%	-88,0%		
<i>dont mesure accompagnement (programme activité organismes...)</i>	4 960 000	5 560 000			4 225 000	3 985 000			-14,8%	-28,3%		
<i>dont bourses-aides à la formation</i>	3 350 000	3 100 000			3 100 000	3 000 000			-7,5%	-3,2%		
<i>dont frais fonc/invest CPOI</i>	1 500 000	1 500 000	400 000	450 000	1 347 000	1 347 000	300 000	300 000	-10,2%	-10,2%	-25,0%	-33,3%
<i>dont subv° travx sur centres formation</i>			400 000	400 000			400 000	400 000				0,0%
<i>dont maîtrise des compétences clés</i>	900 000	790 000			1 150 000	886 000			27,8%	12,2%	14,3%	117,9%
<i>dont construction centres formation</i>			3 500 000	2 320 000			4 000 000	5 055 000				
<i>dont acquisition bâtiments formation professionnelle</i>			400 000	400 000				1 000			-100,0%	-99,8%
<i>dont acquisition SI formation</i>				1 300 000				500 000				-61,5%
<i>dont autres prestations services</i>	320 000	320 000			320 000	320 000			0,0%	0,0%		
Excellence culturelle	18 123 739	16 404 303	4 830 000	5 894 050	16 521 673	16 032 558	11 275 000	5 955 700	-8,8%	-2,3%	133,4%	1,0%
<i>dont subvention équipement associations</i>	1 300 000	1 150 000	1 300 000	1 150 000	1 675 000	1 275 000	900 000	900 000	28,8%	10,9%	-30,8%	-21,7%
<i>dont subvention fonctionnement associations</i>					1 000 000	1 000 000			-38,9%	-38,9%		
<i>dont divers manifestations culturelles</i>	1 800 000	1 800 000			1 000 000	1 000 000			-7,0%	2,0%		
<i>dont fonctionnement structures muséales</i>	7 591 624	6 919 303			7 059 369	7 059 369			1,8%	13,3%		
<i>dont fonctionnement salle de diffusion</i>	1 689 115	1 500 000			1 719 115	1 700 000			3,0%	22,1%		
<i>dont fonctionnement EPCC /PRMA</i>	825 000	680 000			850 000	830 000			-6,0%	-6,0%	2,37	105,3%
<i>dont CRR</i>	1 865 000	1 865 000	380 000	380 000	1 753 189	1 753 189	1 280 000	780 000				
<i>dont acquisitions foncières</i>							650 000					
<i>dont travaux/équip sur structures muséales</i>			1 950 000	1 950 000			7 250 000	2 095 000			271,8%	7,4%
<i>dont PRR Communes - Culture</i>				1 334 050				10 700				-99,2%
<i>dont connaissance valorisation transmission arts combats</i>	150 000	80 000			100 000	80 000			-33,3%	0,0%		
<i>dont pole régional littérature&diversité liguistique</i>	210 000	180 000			190 000	180 000			-9,5%	0,0%		
<i>dont aides entreprises culturelles</i>	170 000	170 000	250 000	230 000	160 000	160 000	240 000	220 000	-5,9%	-5,9%	-4,0%	-4,3%
<i>dont subvention équipements Communes</i>			300 000	300 000			250 000	230 000			-16,7%	-23,3%
<i>dont schéma enseignement artistique</i>	780 000	580 000			580 000	580 000			-25,6%	0,0%		
<i>dont acquisition ouvrage, œuvres d'art, inventaire patrimoine, IOMMA, réhabilitation (divers...)</i>	1 743 000	1 480 000	650 000	550 000	1 335 000	1 315 000	705 000	1 720 000	-23,4%	-11,1%	8,5%	212,7%
Excellence sportive	3 190 000	3 090 000	7 315 000	6 552 000	2 630 000	2 630 000	6 265 000	5 738 788	-17,6%	-14,9%	-14,4%	-12,4%
<i>dont subvention équipement</i>			400 000	400 000			400 000	350 000			0,0%	-12,5%
<i>dont mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique</i>			1 500 000	1 500 000			1 000 000	500 000			-33,3%	-66,7%
<i>dont construction équipes sportifs</i>			4 000 000	3 000 000			1 500 000	3 773 788			-62,5%	25,8%
<i>dont subv fonctionnement sport</i>	2 500 000	2 400 000			1 950 000	1 950 000			-22,0%	-18,8%		
<i>dont travx maintenance EPS</i>			500 000	500 000			2 500 000	300 000			400,0%	-40,0%
<i>dont PRR II Communes-sport</i>			237 000								-100,0%	
<i>dont Institut régional sport océan indien</i>	150 000	150 000	100 000	100 000	150 000	150 000	100 000	100 000	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<i>dont divers (bourses, billets avion, classes découvertes, études...)</i>	540 000	540 000	815 000	815 000	530 000	530 000	765 000	715 000	-1,9%	-1,9%	-6,1%	-12,3%
Cohésion sociale et solidarités	9 620 000	9 502 000	650 000	630 000	7 520 000	7 312 000	530 000	400 000	-21,8%	-23,0%	-18,5%	-36,5%
<i>dont investissements aides alimentaires + égalité des chances</i>			550 000	530 000			450 000	400 000			-18,2%	-24,5%
<i>dont aide aux familles (gaz)</i>	3 600 000	3 600 000			1 500 000	1 500 000			-58,3%	-58,3%		
<i>dont politique de la ville</i>	250 000	252 000			250 000	252 000			0,0%	0,0%		
<i>dont Continuité territoriale</i>	4 500 000	4 500 000			4 500 000	4 500 000			0,0%	0,0%		
<i>dont continuité territoriale-mobilité et accompagnement des jeunes</i>	175 000	195 000			175 000	175 000			0,0%	-10,3%		
<i>dont démocratie participative (Assemblée Citoyenne Mobilités, Convention Citoyenne)</i>	330 000	330 000	100 000	100 000	330 000	280 000	80 000		0,0%	-15,2%	-20,0%	-100,0%
<i>dont divers (fonctionnement : EC + CT + santé)</i>	765 000	625 000			765 000	605 000			0,0%	-3,2%		
Rénovation énergétique logements	40 400	40 400	3 100 000	3 681 500	41 000	41 000	1 020 000	2 357 500	1,5%	1,5%	-67,1%	-36,0%
<i>dont logement réhab et amélioration</i>				600 000								-100,0%
<i>dont logement renouvellement urbain</i>			2 000 000	300 000			1 000 000	1 000 000			-100,0%	233,3%
<i>dont aménagement FRAFU EPS</i>			1 000 000	2 761 500			1 000 00					

	BP 2025				BP 2026				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
AXE 2 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS	36 791 954	40 727 854	49 936 348	56 940 631	46 969 188	43 161 806	48 009 371	56 616 734	27,7%	6,0%	-3,9%	-0,6%
Hors dépenses retraitées	36 791 954	40 727 854	49 936 348	56 940 631	46 969 188	43 161 806	48 009 371	56 616 734	27,7%	6,0%	-3,9%	-0,6%
Le tissu économique	9 292 600	8 687 357	14 096 200	24 566 750	10 761 873	9 362 972	15 005 000	16 141 422	15,8%	7,8%	6,4%	-34,3%
dont soutien aux entreprises	8 788 100	7 882 657	12 706 200	23 772 750	10 254 373	8 749 899	12 600 000	15 238 500	16,7%	11,0%	-0,8%	-35,9%
dont aides régionales aux entreprises			5 150 000	3 404 000			3 600 000	4 330 000			-30,1%	27,2%
dont fonds de crédits				18 149 250				458 500				-97,5%
dont fonds avance remboursable			2 000 000	1 000 000			500 000	1 750 000			-75,0%	75,0%
dont fonds stratégique			5 000 000				3 000 000	3 000 000			-40,0%	
dont prêt relance				1 000 000			3 000 000	3 000 000				200,0%
dont aides organismes économiques			456 200	119 500							-100,0%	-100,0%
dont aides animation économique (manif éco, entrep...)	6 078 100	5 382 657			7 628 373	6 600 799			25,5%	22,6%		
dont fonds aux soutien professionnels route	2 000 000	2 000 000			2 000 000	1 500 000			0,0%	-25,0%		
dont fonds EQUITY (FCPR) - UE recycled							2 500 000	2 500 000				
dont divers (frais gestion, études...)	710 000	500 000	100 000	100 000	626 000	649 100		200 000	-11,8%	29,8%	-100,0%	100,0%
dont aménagement économique	504 500	804 700	1 390 000	794 000	507 500	613 073	2 405 000	902 922	0,6%	-23,8%	73,0%	13,7%
dont aménagements de zones d'activités (Eocité + Bois Rouge+CPN)	129 833	129 833	950 000	200 000	495 000	525 573	2 405 000	642 030	281,3%	304,8%	153,2%	221,0%
dont Pierrefonds (aménagement+fonctionnement)	326 667	376 867	400 000	400 000				42 500	-100,0%	-100,0%	-100,0%	-89,4%
dont divers (études...)	48 000	298 000	40 000	194 000				218 392	-74,0%	-70,8%	-100,0%	12,6%
L'internationalisation des entreprises	1 980 000	1 934 912	-	-	2 200 000	2 454 375	-	-	11,1%	26,8%		
dont promotion export (Scoutism logistique)	1 980 000	1 934 912			2 200 000	2 454 375			11,1%	26,8%		
L'accompagnement des secteurs d'avenir	1 715 500	11 076 245	18 325 148	12 798 898	6 662 715	10 582 752	12 450 971	14 472 482	288,4%	-4,5%	-32,1%	13,1%
dont l'innovation	758 000	3 558 000	1 430 000	3 051 000	1 211 857	2 217 569	878 000	2 365 720	59,9%	-37,7%	-38,6%	-22,5%
dont aides entreprises innovation (inclus projets)			1 100 000	2 721 000			748 000	2 235 720			-32,0%	-17,8%
dont subv° fonct innovat°/aides animation	321 000	640 000			815 000	720 000			153,9%	12,6%		
dont Agce Régionale Innovat°(fonct+CPN)	107 000	430 000			187 300	195 300			75,0%	-54,8%		
dont structure accompagn innov° (CPN)		2 150 000			100 800	1 122 512				-47,8%		
dont divers (frais gest°, AMO, pole compétitivité...)	330 000	338 000	330 000	330 000	108 757	179 757	130 000	130 000	-67,0%	-46,8%	-60,6%	-60,6%
dont la recherche	10 000	40 000	6 795 148	4 364 574	4 180 000	210 000	3 242 971	5 044 114	41700,0%	425,0%	-52,3%	15,6%
dont soutien à la recherche			1 720 000	1 400 000			660 000	1 807 114			-61,6%	29,1%
dont recherche agronomique			2 925 148	2 814 574				2 537 000			-100,0%	-9,9%
dont observation volcanologique Piton Fournaise			100 000	100 000			1 500 000	150 000			1400,0%	50,0%
dont équipement construction			2 050 000	50 000			882 971	350 000			-56,9%	600,0%
dont subventions recherche (GIP énergie, organismes...)	10 000	40 000			4 180 000	210 000	200 000	200 000	41700,0%	425,0%		
dont l'Economie Bleue (y compris FEAMPA)	947 500	7 478 245	10 100 000	5 383 324	1 270 858	8 155 183	8 330 000	7 062 618	34,1%	9,1%	-17,5%	31,2%
La relance du tourisme	11 687 500	9 132 999	2 225 000	3 408 313	12 427 000	11 016 269	5 076 900	5 450 000	6,3%	20,8%	128,2%	59,9%
dont aménagements touristiques			550 000	300 000			2 000 000	736 000			263,6%	145,3%
dont aides aux entreprises touristiques			1 215 000	570 000			2 570 000	2 070 000			111,5%	263,2%
dont aide promotion touristique (EPIC)	10 000 000	7 587 999			11 275 000	9 155 000			12,8%	20,7%		
dont animal°touristiq° & aide organism éco (OTI)	1 600 000	1 440 000	400 000	2 478 313	1 018 000	1 741 708	476 900	2 614 020	-36,4%	21,0%	19,2%	5,5%
dont études à caractère touristique			60 000	60 000							-100,0%	-100,0%
dont tourisme numérique & frais gest° & divers	87 500	105 000			134 000	119 561	30 000	30 000	53,1%	13,9%		
Une agriculture forte et durable	120 000	120 000	2 150 000	1 575 000	310 000	310 000	2 205 000	1 305 000	158,3%	158,3%	2,6%	-17,1%
dont aides entreprises (niv° & frs gest°)(fonct)	120 000	120 000	2 150 000	1 575 000	310 000	310 000	2 205 000	1 305 000	158,3%	158,3%	2,6%	-17,1%
L'audiovisuel	1 317 833	1 345 333	5 360 000	5 832 228	1 361 000	1 002 588	5 025 500	5 337 016	3,3%	-25,5%	-6,2%	-8,5%
dont aides aux entreprises				51 061								-100,0%
dont aides audiovisuelles et cinéma							3 800 000	1 800 000				
dont animation	46 000	40 000			30 000	32 000			-34,8%	-20,0%		
dont fds soutien audio & créat° jeux vidéos & maison cinéma	60 000	60 000	4 800 000	4 541 167	685 000	342 500	700 000	2 401 516	1041,7%	470,8%	-85,4%	-47,1%
dont soutien product° TV locales			315 000	295 000			325 500	325 500			3,3%	10,3%
dont investissements indust images			200 000	900 000			200 000	810 000			0,0%	-10,0%
dont audiovisuel fonctionnement	836 833	868 000				235 088			-100,0%	-72,9%		
dont nouvelles orientations audiovisuelles	356 000	360 833			356 000	228 000			0,0%	-36,8%		
dont aides partenaires CNC					250 000	125 000						
dont divers (nouveaux projets audio+adhés°+études)	19 000	16 500	45 000	45 000	40 000	40 000			110,5%	142,4%	-100,0%	-100,0%
L'économie sociale et solidaire	3 814 000	3 689 336	2 820 000	2 462 442	3 201 600	3 914 850	3 345 000	4 158 824	-16,1%	6,1%	18,6%	68,9%
dont aid structur+étud(inv)&éco alternat°(fonct)	3 714 000	3 599 336	1 860 000	1 793 500	3 201 600	3 914 850	2 885 000	2 825 000	-13,8%	8,8%	55,1%	57,5%
dont économie circulaire (aides animations et aux investissements)	100 000	90 000	960 000	668 942			460 000	1 333 824	-100,0%	-100,0%	-52,1%	99,4%
Le co-développement régional	5 326 000	2 894 000	650 000	627 000	8 645 000	3 110 000	1 785 000	1 189 000	62,3%	7,5%	174,6%	89,6%
dont participation action coopération régionale	5 116 000	2 684 000	650 000	627 000	8 535 000	3 000 000	1 785 000	1 189 000	66,8%	11,8%	174,6%	89,6%
dont divers (régies avances, Représentation Paris)	210 000	210 000			110 000	110 000			-47,6%	-47,6%		
Le numérique	1 538 521	1 847 672	4 310 000	5 670 000	1 400 000	1 408 000	3 116 000	8 563 000	-9,0%	-23,8%	-27,7%	51,0%
dont aides aux entreprises			200 000	110 000			180 000	120 000			-10,0%	9,1%
dont animation	187 000	171 000			220 000	15 000			17,6%	-91,2%		
dont régie THD (gazelle+aménag° numériq)			2 000 000	2 900 000			566 000	1 603 000			-71,7%	-44,7%
dont aménag° numériq fonctionnement	1 212 521	1 434 672			850 000	850 000			-29,9%	-40,8%		
dont KAP NUMERIK			2 000 000	2 500 000			2 000 000	1 500 000			0,0%	-40,0%
dont financement câble sous-marin								5 000 000				
dont financement IA pour les territoires							200 000	150 000				
dont divers (adhésion, études, salon, stratégie...)	139 000	242 000	110 000	160 000	330 000	543 000	170 000	190 000	137,4%	124,4%	54,5%	18,8%
AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE	22 836 100	58 446 700	1 018 281 000	293 787 301	22 400 900	61 812 050	195 937 980	279 975 470	-1,9%	5,8%	-80,8%	-4,7%
Hors dépenses retraitées	22 836 100	58 446 700	1 018 281 000	293 787 301	22 400 900	61 812 050	195 937 980	279 975 470	-1,9%	5,8%	-80,8%	-4,7%
Des infrastructures modernes	200 000	200 000	846 000 000	133 600 000	200 000	200 000	20 000 000	108 600 000	0,0%	0,0%	-97,6%	-18,7%
dont NRL/NEO et Possession	200 000	200 000	846 000 000	133 600 000	200 000	200 000					-100,0%	-20,8%
dont Réunion Express				3 000 000			20 000 000	3 200 000				6,7%
dont autres grands travaux (contournements urbains, entrées de villes...)												
La mobilité durable	1 730 000	37 872 500	68 400 000	51 360 000	1 710 000	41 460 000	75 102 500	57 862 500	-1,2%	9,5%	9,8%	12,7%
dont travaux TCSP (prog régional rte)			63 400 000	46 250 000			73 550 000	55 250 000			16,0%	19,5%
dont voie et plan vélo régional	20 000	20 000		200 000			100 000	200 000	-100,0%	-100,0%		0,0%
dont travaux gares routières & investissements			1 400 000	960 000			1 102 500	2 002 500			-21,3%	108,6%
dont frais fonctionnement gares routières	40 000	40 000			60 000	60 000			50,0%	50,0%		
dont subv° versée BA Transport		36 142 500				39 750 000					10,0%	
dont fonctionnement co-voiturage	1 000 000	1 000 000			1 155 000	1 155 000			15,5%	15,5%		
dont divers (subv°EPCI+études+pole échange)	670 000	670 000	400 000	650 000	495 000	495 000	350 000	410 000	-26,1%	-26,1%	-12,5%	-36,9%
dont acquisition matériels roulants réseau Cars Jaunes			3 200 000	3 300 000							-100,0%	-100,0%
Le réseau routier	7 500 000	7 500 000	74 070 000	83 270 000	7 161 000	7 161						

	BP 2025				BP 2026				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
Le rééquilibrage harmonieux du territoire	2 280 000	2 087 100	7 700 000	5 069 801	2 281 300	2 348 450	4 024 000	4 684 700	0,1%	12,5%	-47,7%	-7,6%
dont SAR révision 2022-2026	450 000	350 000	400 000	708 000	500 000	646 150	50 000	904 300	11,1%	84,6%	-87,5%	27,7%
dont aide développ territorial (Urban) (pol interm)	20 000	32 000			50 000				150,0%	56,3%		
dont aide développ territorial (Hauts) (amenagt, governanc, LEADER, outil pilotag)	695 000	565 100	280 000	342 750	688 000	517 300	154 000	296 500	-1,0%	-8,5%	-45,0%	-13,5%
dont PRR Bâtiment				1 126 300				929 500				-17,5%
dont Biodiversité marine & terrestre	657 500	657 500	900 000	548 000	647 500	699 500	1 200 000	378 000	-1,5%	6,4%	33,3%	-31,0%
dont agence régionale biodiversité (ARB)	300 000	300 000			300 000				0,0%	0,0%		
dont Cartographie-accompagnement projets	91 500	115 500	20 000	253 951	39 800	71 000	20 000	20 000	-56,5%	-38,5%	0,0%	-92,1%
Agorah			600 000	590 800			600 000	581 400			0,0%	-1,6%
dont projet structurant-Ecocité-pôle glisse			5 500 000	1 500 000			2 000 000	1 575 000				-63,6%
Sensibilisation à la préservation de la biodiversité	66 000	67 000	-	-	56 000	64 500			-15,2%	-3,7%		
Le traitement des déchets et le cadre vie	10 700 100	10 135 100	1 356 000	1 645 000	10 005 100	9 136 100	1 520 000	1 164 000	-6,5%	-9,9%	12,1%	-29,2%
dont déchets cadre de vie	1 120 100	1 105 100	300 000	839 000	985 100	926 100	500 000	666 500	-12,1%	-16,2%	66,7%	-20,6%
dont risque et adaptation climatique/Gestion risque requin	700 000	700 000	606 000	506 000	700 000	690 000	670 000	447 500	0,0%	-1,4%	10,6%	-11,6%
dont récupérateur eau de pluie			200 000	50 000			200 000				0,0%	-100,0%
dont PEC (Emplois verts + LAV, investissements chantiers +signalitiques...)	8 880 000	8 330 000	250 000	250 000	8 320 000	7 520 000	150 000	50 000	-6,3%	-9,7%	-40,0%	-80,0%
L'autonomie énergétique	426 000	652 000	20 755 000	18 842 500	1 043 500	1 506 500	20 633 880	22 536 670	145,0%	131,1%	-0,6%	19,6%
dont aides aux collectivités et entreprises	2 860 000		1 712 700				805 897	364 880			-71,8%	-78,7%
dont Plan solaire: " aides photovoltaïques"	7 950 000		7 715 300				9 265 864	10 310 300			16,6%	33,6%
dont Plan solaire "Aides chauffe eau solaire"	2 400 000		2 536 000				3 654 900	4 830 600			52,3%	90,5%
dont Etudes & Projets énergies renouvelables...			1 448 500				450 343	95 800				-93,4%
dont énergie audit effikaz			390 000	425 000			806 876	943 250			106,9%	121,9%
dont énergie bras des lianes			3 000 000	1 000 000			1 350 000	725 000			-55,0%	-27,5%
dont énergie éolien offshore			750 000	250 000			1 000 000	341 000			33,3%	36,4%
dont énergie sce accompagnement rénovation énergétique (SARE)			250 000	250 000				34 140			-100,0%	-86,3%
dont énergie sce local intervention maîtrise énergie (SLIME)			1 750 000	1 750 000			1 850 000	1 665 000			5,7%	-4,9%
dont autres études portées par SPL Energie			750 000	1 055 000			800 000	2 893 500			6,7%	174,3%
dont énergie dispositif PV climatisation/isolation personnes vulnérables			500 000	500 000							-100,0%	-100,0%
dont Documents stratégiques " Frais d'études"	400 000	627 000			800 000	1 183 500			100,0%	88,8%		
dont Frais divers	26 000	25 000	155 000	200 000	243 500	323 000			836,5%	1192,0%	-100,0%	-100,0%
dont Rénovation énergétique des logements							650 000	333 200				
TOTAL POLITIQUES PUBLIQUES	252 089 425	275 812 489	1 210 596 628	440 849 592	254 070 494	280 436 937	368 715 351	441 997 751	0,8%	1,7%	-69,5%	0,3%
Hors dépenses retraitées	248 489 425	272 212 489	1 209 746 628	334 286 761	252 570 494	278 936 937	368 490 351	419 456 751	1,6%	2,5%	-69,5%	25,5%
Finances	8 850 428	31 231 974	7 403 372	67 557 872	8 838 375	25 939 856	8 629 149	89 028 861	-0,1%	-16,9%	16,6%	31,8%
dont Provisions				67 200 000		25 000 000		88 400 000			-18,0%	31,5%
dont Dette*		30 490 000		357 872	8 838 375	939 856	8 629 149	628 861	-0,1%	26,7%	16,6%	75,7%
dont Autres	8 850 428	741 974	7 403 372									
Ressources Humaines	4 962 392	187 853 137	30 000	30 000	5 677 800	191 970 000	30 000	30 000	14,4%	2,2%	-	0,0%
dont ATTEE	62 000	83 051 957			77 000	85 327 410			24,2%	2,7%		
dont Conservatoire Régional		11 550 575				12 258 598				6,1%		
dont Routes	46 000	21 995 649			51 000	23 619 697			10,9%	7,4%		
dont Fonds Européens	38 000	7 895 485			42 000	8 431 566			10,5%	6,8%		
dont Administration générale	4 816 392	63 359 471	30 000	30 000	5 507 800	62 332 729	30 000	30 000	14,4%	-1,6%	0,0%	0,0%
Système information et organisations	3 269 000	3 268 400	5 060 000	5 691 536	3 684 500	4 044 195	4 110 000	4 465 438	12,7%	23,7%	-18,8%	-21,5%
dont CESER, CCEE	985 000	1 830 000	23 000	23 000	1 030 000	1 830 000	23 000	23 000	4,6%	0,0%	0,0%	0,0%
dont Assemblée	360 500	2 391 500	52 000	52 000	361 500	2 300 000	52 000	52 000	0,3%	-3,8%	0,0%	0,0%
dont Affaires générales	397 500	517 500			757 110	637 110			90,5%	23,1%		
dont Commande publique, affaires juridiques	2 080 255	2 155 500	1 000	1 000	2 340 255	2 332 936	1 000	1 000	12,5%	8,2%	0,0%	0,0%
dont Moyens généraux	4 275 000	4 235 000	2 585 000	2 635 000	5 290 966	5 290 966	3 109 500	3 109 500	23,8%	24,9%	20,3%	18,0%
Autres	15 017 000	4 517 000	200 000	100 000	3 849 000	4 167 000	200 000	200 000	-7,4%	-7,7%	0,0%	100,0%
TOTAL MISSIONS TRANSVERSALES	44 042 575	242 199 511	16 974 372	79 190 408	34 968 506	242 265 063	21 634 649	99 242 250	-20,6%	0,0%	27,5%	25,3%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (Intérêts/capital) et DEPENSES RETRAITEES	292 532 000	483 922 000	1 226 721 000	345 377 169	287 539 000	496 102 000	390 125 000	430 086 549	-1,7%	2,5%	-68,2%	24,5%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (Intérêts/capital)	296 132 000	487 522 000	1 227 571 000	452 840 000	289 039 000	497 702 000	390 350 000	452 840 000	-2,4%	2,1%	-68,2%	0,0%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	296 132 000	518 012 000	1 227 571 000	520 040 000	289 039 000	522 702 000	390 350 000	541 240 000	-2,4%	0,9%	-68,2%	4,1%

* Crédits de 30 M€ prévus en 2026 au compte 16451 pour un remboursement anticipé temporaire d'emprunt

	BP 2025				BP 2026				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
DEPENSES EXCEPTIONNELLES RETRAITEES												
Axe 1: Le Développement Humain et Solidaire	3 600 000	3 600 000	850 000	5 436 531	1 500 000	1 500 000	225 000	1 611 500	-58,3%	-58,3%	-73,5%	-70,4%
dont aide aux familles (gaz)	3 600 000	3 600 000			1 500 000	1 500 000			-58,3%	-58,3%		
dont acquisitions foncières éducation			450 000	450 000			225 000	225 000			-50,0%	-50,0%
dont acquisition formation professionnelle			400 000	1 700 000				501 000			-100,0%	-70,5%
dont PRR II communes-éducation				1 715 481				874 800				-49,0%
dont PRR Communes - Culture				1 334 050				10 700				-99,2%
dont PRR II Communes-sport				237 000								-100,0%
AXE2 : Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	-	-	-	-	-	-	-	-				
AXE3 : Le Développement Durable et la Transition Ecologique	-	-	-	101 126 300	-	-	-	20 929 500				-79,3%
dont PRR Bâtiment				1 126 300				929 500				-17,5%
dont dépenses exceptionnelles NRL				100 000 000				20 000 000				-80,0%
Missions transversales	-	-	-	900 000	-	100 000	-	30 212 451				3256,9%
dont acquisition batiment VEFA St Paul				900 000				212 451				-76,4%
dont Dette*								30 000 000				
dont dégrèvement fiscalité						100 000						
Total retraitement	3 600 000	3 600 000	850 000	107 462 831	1 500 000	1 600 000	225 000	52 753 451	-58,3%	-56,6%	-73,5%	-50,9%

* Crédits de 30 M€ prévus en 2026 au compte 16451 pour un remboursement anticipé temporaire d'emprunt

Axe 1 : Le développement humain et solidaire

(AE/AP= 309,47 M€ ; CP= 280,87 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 334,84 M€ ; CP= 266,76 M€)

Politique éducative (AE/AP= 124,99 M€ ; CP= 108,96 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 143,86 M€ ; CP= 91,47 M€)

Fonctionnement : (AE= 30,21 M€ ; CP= 28,07 M€) (contre en 2025 : AE= 30,1 M€ ; CP= 29,43 M€)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) destinée aux lycées s'établit à 24,34 M€ en crédits de paiement (CP) pour l'année 2026, en diminution de (-) 1,6 M€. Cette révision intervient essentiellement à la suite du réajustement des modalités de financement de la cantine à 1 euro passant d'un budget de 9,9 M€ en 2025 à 8 M€ en 2026 : le calcul est dorénavant établi à partir du nombre de repas servis en lieu et place du nombre de repas commandés par les lycées. La Collectivité continuera de soutenir le dispositif du repas à 1 euro, élément central de sa politique sociale et éducative. Cette mesure garantit à tous les élèves un accès équitable à une restauration équilibrée et de qualité, indispensable à leur bien-être et à leur réussite scolaire.

Une dotation complémentaire de DGF de 0,3 M€ est prévue en faveur des lycées pour les coûts de maintenance liés aux équipements spécifiques de la restauration ainsi que pour l'ouverture du nouveau lycée privé Jean-Paul II à Bras Panon avec une capacité de 780 élèves.

Investissement : (AP= 94,78 M€ ; CP= 80,89 M€) (contre en 2025 : AP= 113,76 M€ ; CP= 62,05 M€)

Le financement des lycées pour les équipements (DGE) s'élève à 11,41 M€, soit une hausse de 6,8 % par rapport au BP 2025, afin de répondre aux besoins matériels des lycées publics et privés.

Un montant de 34,40 M€ est également prévu pour les constructions scolaires, en augmentation de 24,4 M€. Cette progression importante est liée notamment aux projets de nouveaux lycées dédiés aux métiers de la mer ainsi qu'aux métiers de l'hôtellerie et du tourisme.

Les travaux de réhabilitation et de mise aux normes dans les lycées représentent 6,8 M€ en CP. Une enveloppe complémentaire de 13,8 M€, en hausse de 1,8 M€ par rapport au précédent exercice, est dédiée aux rénovations thermiques, pour répondre aux enjeux du développement durable. Elle couvre également les travaux nécessaires à la maintenance et à l'adaptation des établissements, en particulier pour accompagner les évolutions numériques des pratiques pédagogiques.

Le financement du dispositif d'aide au cartable numérique pour les nouveaux lycéens est maintenu à 5,5 M€. Par ailleurs, l'acquisition de logiciels pédagogiques numériques, qui remplace l'aide aux manuels scolaires, est dotée de 3 M€ pour l'exercice.

Enseignement supérieur (AE/AP= 23,25 M€ ; CP= 22,64 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 23,77 M€ ; CP= 23,13 M€)

Fonctionnement : (AE= 22,44 M€ ; CP= 21,64 M€) (contre en 2025 : AE= 22,57 M€ ; CP= 21,93 M€)

Le montant des aides destinées aux étudiants s'élève à 5,4 M€ en crédits de paiement, soit une augmentation de 39,7 % par rapport à 2025, afin de renforcer l'accompagnement des jeunes étudiants réunionnais ainsi qu'aux doctorants poursuivant des études sur l'île. Cette progression vise à soutenir l'accès à des formations diplômantes de qualité et à encourager la découverte de nouveaux environnements éducatifs, dans la perspective d'une meilleure insertion professionnelle.

Les dispositifs d'aides ont fait l'objet d'une adaptation et d'une simplification afin d'en améliorer la lisibilité pour les étudiants et leurs familles. Cette réforme veille également à un rééquilibrage des aides entre les études réalisées à La Réunion, en France hexagonale, en Europe ou à l'international.

Le budget consacré aux bourses de réussite étudiante et aux aides à la mobilité éducative et professionnelle est fixé à 10,8 M€ en crédits de paiement.

Par ailleurs, l'aide au ressourcement étudiant est reconduite à hauteur de 3 M€, afin de soutenir les jeunes réunionnais inscrits dans un cursus en mobilité en Hexagone, en Europe ou à l'étranger.

Investissement : (AP= 0,8 M€ ; CP= 1,0 M€) (contre en 2025 : AP= 1,2 M€ ; CP= 1,2 M€)

Cette dépense porte principalement sur la construction d'infrastructures destinées aux opérateurs de l'enseignement supérieur, avec l'appui des fonds européens. Ainsi, un budget de 1 M€ en CP est prévu pour 2026 afin d'accompagner, notamment, l'Université de La Réunion dans la réalisation des études du Campus du Colosse à Saint-André.

Formations adaptées (AE/AP= 115,43 M€ ; CP= 108,80 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 120,35 M€ ; CP= 106,37 M€)

Fonctionnement : (AE= 105,33 M€ ; CP= 99,73 M€) (contre en 2025 : AE= 108,82 M€ ; CP= 96,25 M€)

La principale dépense concerne les actions de formation professionnelle dont les formations sanitaires et sociales pour un budget de 45,04 M€ en 2026, soit une hausse de 6,77 M€ par rapport à l'exercice précédent. Le dispositif PACTE bénéficie quant à lui d'une enveloppe de 20,38 M€. La rémunération des stagiaires connaît également une progression importante, passant de 18 M€ à 24,65 M€, soit une augmentation de 36,9 %, en lien avec le niveau d'activité prévu pour 2026.

La Région prévoit, par ailleurs, de faire évoluer le dispositif *LespassClés*, avec l'objectif d'atteindre 12 communes bénéficiaires dans le cadre d'un mode d'intervention plus ouvert, avant un déploiement à l'échelle de l'ensemble du territoire. La collectivité ambitionne de donner une nouvelle dimension à ce dispositif d'hyper-proximité. Le budget qui lui est consacré s'élève à 0,89 M€ en CP pour 2026, contre 0,79 M€ l'année précédente.

Investissement : (AP= 10,1 M€ ; CP= 9,07 M€) (contre en 2025 : AP= 11,53 M€ ; CP= 10,12 M€)

La Collectivité prévoit d'investir 2,81 M€ pour la mise aux normes et l'équipement des centres de formation, afin de garantir aux apprentis des conditions d'apprentissage optimales, avec du matériel adapté et des technologies de pointe.

Par ailleurs, un budget de 5,06 M€ en investissement est programmé pour la construction de nouveaux centres de formation, soit une hausse de 2,74 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Dans ce cadre, plusieurs projets immobiliers majeurs sont engagés dans le secteur des formations sanitaires et sociales, notamment la relocalisation des Instituts d'Études en Santé (IES) du CHU Nord et la construction d'un nouveau site de formation pour l'IRTS sur le territoire de Saint-Benoît. Ces opérations constituent des actions structurantes de la mandature.

Excellence culturelle (AE/AP= 27,80 M€ ; CP= 21,99 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 22,95 M€ ; CP= 22,30 M€)

Fonctionnement : (AE= 16,52 M€ ; CP= 16,03 M€) (contre en 2025 : AE= 18,12 M€ ; CP= 16,40 M€)

La principale dépense concerne le fonctionnement des musées régionaux, pour lequel 7,06 M€ en CP sont prévus, soit une augmentation de 2 %. Ce financement doit permettre de renforcer l'attractivité des musées régionaux grâce à la poursuite de la nouvelle délégation de service public pour la gestion de ces musées confiée à la SPL Réunion des Musées Régionaux (RMR) depuis 2024.

Par ailleurs, un budget de 1,75 M€ est alloué aux Conservatoires à Rayonnement Régional, 1,7 M€ aux salles de diffusion, 1,1 M€ aux différentes manifestations culturelles, ainsi que 1,28 M€ pour les subventions destinées aux associations.

Investissement : (AP= 11,28 M€ ; CP= 5,96 M€) (contre en 2025 : AP= 4,83 M€ ; CP= 5,89 M€)

Les travaux et les équipements destinés aux structures muséales représentent un budget de 2,1 M€, en hausse de 7,4 %, ce qui permettra de renouveler les équipements. Par ailleurs, une enveloppe de 0,9 M€ est consacrée au soutien des investissements réalisés par les associations culturelles.

Excellence sportive (AE/AP= 8,90 M€ ; CP= 8,37 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 10,51 M€ ; CP= 9,64 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,63 M€ ; CP= 2,63 M€) (contre en 2025 : AE= 3,19 M€ ; CP= 3,09 M€)

Le principal budget concerne les subventions accordées au secteur sportif, pour un montant de **1,95 M€**. Le partenariat établi entre la collectivité et les ligues ainsi que les comités sportifs constitue un pilier majeur du développement de la pratique sportive sur le territoire. Ce budget permet non seulement de diversifier l'offre sportive, mais aussi de soutenir les athlètes locaux dans leur parcours vers le haut niveau.

Investissement : (AP= 6,27 M€ ; CP= 5,74 M€) (contre en 2025 : AP= 7,32 M€ ; CP= 6,55 M€)

Un budget de **0,5 M€** est consacré aux mises aux normes et à la rénovation des équipements sportifs. Par ailleurs, **3,77 M€**, soit une augmentation de **25,8 %**, sont prévus en CP pour la réhabilitation des CREPS de Saint-Denis et de la Plaine des Cafres, la construction du gymnase de Champ Fleuri, ainsi que la couverture des différents plateaux sportifs des lycées.

Cohésion sociale et solidarités (AE/AP= 8,05 M€ ; CP= 7,71 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 10,27 M€ ; CP= 10,13 M€)

Fonctionnement : (AE= 7,52 M€ ; CP= 7,31 M€) (contre en 2025 : AE= 9,62 M€ ; CP= 9,50 M€)

Afin de préserver le pouvoir d'achat des Réunionnais en 2026, il est proposé de reconduire l'aide aux familles pour l'acquisition de bouteille de gaz à 18 €, soit une enveloppe de 1,5 M€ en CP.

Par ailleurs, concernant le dispositif de continuité territoriale, un montant de 4,5 M€ en CP est prévu afin de répondre aux besoins des familles les plus modestes en partenariat avec LADOM pour la tranche 1. Il s'agira également d'accompagner la mobilité des familles aux revenus intermédiaires grâce au dispositif régional « Grand Public ».

Ce montant intègre également l'aide à la Continuité Funéraire mise en place en liaison avec le Département et LADOM afin de répondre aux situations d'urgence des familles confrontées au décès d'un proche dans l'Hexagone, facilitant ainsi le transport aérien et le rapatriement des corps (0,130 M€).

Investissement : (AP= 0,53 M€ ; CP= 0,40 M€) (contre en 2025 : AP= 0,65 M€ ; CP= 0,63 M€)

Pour lutter contre les violences faites aux femmes, la collectivité renforce le maillage territorial et la protection des victimes en étendant le réseau des Maisons des Femmes, de la Mère et de l'Enfant.

Parallèlement, face à l'aggravation de la précarité, la Région poursuit son soutien aux aides alimentaires en finançant l'équipement des associations habilitées.

Rénovation énergétique logement (AE/AP= 1,06 M€ ; CP= 2,40 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 3,14 M€ ; CP= 3,72 M€)

Investissement : (AP= 1,02 M€ ; CP= 2,36 M€) (contre en 2025 : AP= 3,1 M€ ; CP= 3,68 M€)

Sur le dispositif d'aménagement FRAFU, le budget est de 1,34 M€ sur l'exercice. Dans ce cadre, la Région poursuivra son accompagnement financier en ciblant les logements intermédiaires (PLS, PSLA), en complément des financements étatiques destinés au logement social. Cet accompagnement concernera à la fois les opérations en cours, telles que Bras Long à l'Entre-Deux ou Savane des Tamarins à Saint-Paul, ainsi que de nouvelles opérations, selon leur degré d'avancement.

De plus, en complément du financement des logements intermédiaires, la collectivité apportera, son soutien financier aux opérations immobilières présentant un impact significatif sur la livraison rapide de logements sociaux (1 M€).

Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons (AE/AP= 94,98 M€ ; CP= 99,78 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 86,73 M€ ; CP= 97,67 M€)

En matière de développement économique, la Région agit en utilisant deux leviers : ses fonds propres et les fonds européens.

S'agissant de ses fonds propres, l'action de la Région porte sur différents domaines :

Le tissu économique (AE/AP= 25,77 M€ ; CP= 25,50 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 23,39 M€ ; CP= 33,25 M€)

Fonctionnement : (AE= 10,76 M€ ; CP= 9,36 M€) (contre en 2025 : AE= 9,29 M€ ; CP= 8,69 M€)

Les aides destinées aux opérateurs économiques s'élèvent à 6,6 M€ en CP, soit une hausse de 22,6 % par rapport au budget précédent. En 2026, la Région poursuivra son action en faveur des entreprises, à la fois par l'intermédiaire des opérateurs économiques et via des dispositifs de soutien à la carte. Elle apportera également son soutien aux entreprises participant à des manifestations à vocation économique.

Le fonds de soutien aux professionnels de la route sera doté d'une enveloppe de 1,5 M€.

Dans le domaine de l'aménagement économique, 0,61 M€ seront consacrés principalement à la participation financière de la collectivité au sein des organismes (GIP) chargés de la gestion de l'Écocité et de Bois Rouge. Par ailleurs, grâce au déploiement des Pôles d'Activités à Vocation Régionale (PAVR) dans chaque bassin de vie, la collectivité accompagnera un développement économique équilibré au sein de l'ensemble des microrégions.

Investissement : (AP= 15,0 M€ ; CP= 16,14 M€) (contre en 2025 : AP= 14,10 M€ ; CP= 24,57 M€)

Les aides régionales aux entreprises représentent 4,33 M€. La collectivité va renforcer son effort en faveur des entreprises, et prioritairement des très petites entreprises, avec les dispositifs d'aide à l'investissement ou encore de soutien à la trésorerie. Ainsi, le fonds d'avance remboursable est doté de 1,75 M€ soit une hausse de + 75 % pour répondre aux besoins de trésorerie des TPE.

Pour le financement du « Fonds Stratégique Régional » destiné à soutenir les PME réunionnaises à fort ancrage territorial, un montant de 3 M€ en CP a été budgétisé.

Il est également prévu la création d'outils financiers complémentaires tels que les fonds d'équity (2,5 M€) ou encore le prêt Relance 2ème génération (3 M€) afin de compléter l'offre de financement des entreprises.

L'internationalisation des entreprises (AE/AP= 2,20 M€ ; CP= 2,45 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 1,98 M€ ; CP= 1,93 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,20 M€ ; CP= 2,45 M€) (contre en 2024 : AE= 1,98 M€ ; CP= 1,93 M€)

Afin de soutenir les entreprises dans leurs démarches d'exportation, la collectivité met en place des aides destinées à la promotion à l'international ainsi qu'à l'accompagnement logistique. Une enveloppe de 2,45 M€ y est consacrée, soit une hausse de 26,8 % par rapport à l'exercice précédent.

L'innovation (AE/AP= 2,09 M€ ; CP= 4,58 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 2,19 M€ ; CP= 6,61 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,21 M€ ; CP= 2,22 M€) (contre en 2025 : AE= 0,76 M€ ; CP= 3,56 M€)

Pour permettre de soutenir les projets innovants, une enveloppe de 2,22 M€ en CP est allouée à ce secteur pour l'exercice 2026. Ce budget inclut notamment une contribution de 0,20 M€ en CP de la collectivité à l'Agence Régionale de l'Innovation (ARI).

Investissement : (AP= 0,88 M€ ; CP= 2,37 M€) (contre en 2025 : AP= 1,43 M€ ; CP= 3,05 M€)

Dans le domaine de l'innovation, des aides destinées aux entreprises pour financer leurs dépenses d'équipement sont prévues pour un montant de 2,37 M€ en CP, avec en complément une contribution plus importante du FEDER.

La recherche (AE/AP= 7,42 M€ ; CP= 5,25 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 6,81 M€ ; CP= 4,40 M€)

Investissement : (AP= 3,24 M€ ; CP= 5,04 M) (contre en 2025 : AP= 6,80 M€ ; CP= 4,36 M€)

Une prévision de 1,8 M€ est dédiée au soutien de la recherche, soit une progression de 29,1 %, notamment liée au lancement de nouveaux projets d'infrastructures de recherche financés par les fonds FEDER et INTERREG VI OI 2021-2027.

Par ailleurs, une enveloppe de 2,54 M€ en CP est prévue pour la recherche agronomique, afin d'accompagner les programmes de recherche structurants menés sur le territoire ainsi que dans le cadre de la coopération régionale.

L'économie bleue (AE/AP= 9,6 M€ ; CP= 15,22 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 11,05 M€ ; CP= 12,86 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,27 M€ ; CP= 8,16 M€) (contre en 2025 : AE= 0,95 M€ ; CP= 7,48 M€)

La Région, responsable de la gestion du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) d'un montant de 32,5 M€ pour la période 2021-2027 (hors assistance technique), prévoit d'allouer, sur l'exercice 2026, une enveloppe de 8,16 M€ en CP soit une hausse de 9,1 %, en faveur des acteurs du secteur maritime, de la pêche et de l'aquaculture.

Investissement : (AP= 8,33 M€ ; CP= 7,06 M€) (contre en 2025 : AP= 10,10 M€ ; CP= 5,38 M€)

Concernant les équipements, une enveloppe de 7,06 M€ en CP (soit une augmentation de 31,2 %) est prévue pour la gestion du fonds européen FEAMPA 2021-2027.

En 2026, la collectivité soutiendra de façon volontaire les pêcheurs professionnels côtiers à travers différents dispositifs d'aide, notamment pour l'acquisition de navires, la motorisation ou l'équipement de sécurité. L'objectif est de permettre aux artisans de travailler dans des conditions sûres et d'élargir leur zone de pêche.

La relance du tourisme (AE/AP= 17,50 M€ ; CP= 16,47 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 13,91 M€ ; CP= 12,54 M€)

Fonctionnement : (AE= 12,43 M€ ; CP= 11,02 M€) (contre en 2025 : AE= 11,69 M€ ; CP= 9,13 M€)

Afin de redynamiser le secteur du tourisme, la Région mobilisera en 2026 des moyens financiers ciblés, en complément des projets financés par le FEDER. En tant que cheffe de file, elle coordonnera l'ensemble des acteurs institutionnels et privés autour d'une stratégie commune, en s'appuyant notamment sur son opérateur, l'EPIC Comité Réunionnais du Tourisme (CRT), qui entamera sa première année de plein exercice.

Ainsi, en 2026, les crédits alloués aux acteurs de la promotion touristique s'élèvent à 9,16 M€ en crédits de paiement, soit une augmentation de 20,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Investissement : (AP= 5,08 M€ ; CP= 5,45 M€) (contre en 2025 : AP= 2,23 M€ ; CP= 3,41 M€)

Les aides destinées aux entreprises et organismes du secteur touristique s'élèvent à 4,68 M€ en CP pour 2026, soit une augmentation de 1,63 M€ par rapport à l'année précédente. Ces crédits visent à soutenir les entreprises du secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques, dans le but d'accroître le nombre d'hébergements de qualité.

Par ailleurs, le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une perspective de développement territorial équilibré, contribuera à valoriser les atouts et l'attractivité de l'île.

Ces projets peuvent bénéficier du programme européen FEDER 2021-2027, avec une intervention de la Région en tant que contrepartie nationale aux fonds européens.

Une agriculture forte et durable (AP= 2,52 M€ ; CP= 1,62 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 2,27 M€ ; CP= 1,70 M€)

Investissement : (AP= 2,21 M€ ; CP= 1,31 M€) (contre en 2025 : AP= 2,15 M€ ; CP= 1,58 M€)

Pour 2026, 1,31 M€ en CP sont prévus afin de soutenir l'investissement productif des industries agroalimentaires. Cette enveloppe sera dédiée à l'accompagnement des projets d'investissement portés par les entreprises du secteur, en cofinancement avec le FEADER.

Parallèlement, un renforcement sera apporté au suivi des démarches de développement des filières agricoles et alimentaires, ainsi qu'aux actions visant à améliorer la valorisation de la production locale et de la couverture des différents débouchés.

L'audiovisuel (AE/AP= 6,39 M€ ; CP= 6,34 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 6,68 M€ ; CP= 7,18 M€)

Investissement : (AP= 5,03 M€ ; CP= 5,34 M€) (contre en 2025 : AP= 5,36 M€ ; CP= 5,83 M€)

Le budget destiné aux entreprises des secteurs audiovisuel et cinématographique, ainsi qu'au fonds de soutien et de création pour les jeux vidéo, s'élève à 4,2 M€ en crédits de paiement.

Les projets structurants auront pour objectif de professionnaliser les talents locaux, de consolider la filière, de renforcer les synergies entre cinéma, audiovisuel, jeu vidéo et création numérique immersive, ainsi que d'accroître l'attractivité du territoire.

À partir de 2026, la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo (MCJV) deviendra l'opérateur central de ces actions, en cohérence avec une feuille de route partagée.

L'économie sociale et solidaire (AE/AP= 6,55 M€ ; CP= 8,07 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 6,63 M€ ; CP= 6,15 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,20 M€ ; CP= 3,91 M€) (contre en 2025 : AE= 3,81 M€ ; CP= 3,69 M€)

Dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), les crédits inscrits s'élèvent à 3,91 M€ en CP, soit une progression de 6,1 % par rapport à l'exercice précédent.

En 2026, la Région intensifiera son soutien aux réseaux d'accompagnement des TPE et des structures de l'ESS, tout en favorisant l'entrepreneuriat féminin. L'appui apporté au Dispositif Local d'Accompagnement ainsi qu'aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE) contribuera à renforcer la gouvernance, stabiliser les emplois et améliorer la cohésion territoriale.

Investissement : (AP= 3,35 M€ ; CP= 4,16 M€) (contre en 2025 : AP= 2,82 M€ ; CP= 2,46 M€)

Les financements dédiés à l'investissement en faveur des structures de l'ESS et de l'économie circulaire s'élèvent à 4,16 M€ en CP, soit une hausse de 68,9 %. Afin de favoriser la création d'emplois et d'entreprises, la collectivité renforcera les dispositifs de financement dédiés aux acteurs de l'ESS et aux TPE. Elle consolidera également sa politique de développement local durable en accentuant son soutien aux initiatives relevant de l'économie circulaire.

Le co-développement régional (AE/AP= 10,43 M€ ; CP= 4,30 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 5,98 M€ ; CP= 3,52 M€)

Fonctionnement : (AE= 8,65 M€ ; CP= 3,11 M€) (contre en 2025 : AE= 5,33 M€ ; CP= 2,89 M€)

En 2026, la collectivité poursuivra ses actions de coopération régionale afin de renforcer l'ouverture de La Réunion à l'international et d'en faciliter l'intégration dans son environnement régional. Un budget de 3 M€ en crédits de paiement est prévu à cet effet, soit une augmentation de 11,8 % par rapport à l'exercice précédent. La collectivité finance majoritairement la contrepartie nationale nécessaire à la mise en œuvre du programme de coopération INTERREG Océan Indien.

Les projets structurants porteront prioritairement sur des thématiques telles que l'agriculture, l'éducation, la francophonie, le sport et la culture. Ils concerneront principalement les pays avec lesquels la collectivité a déjà établi des coopérations décentralisées, à savoir Madagascar, les Comores, Maurice/Rodrigues, l'Afrique du Sud, le Mozambique et l'Inde.

Pour la première fois, des projets de coopération et de développement pluri-fonds FEDER-Interreg/NDICI pourront être programmés grâce à une allocation de 5 M€ en provenance du fonds de développement et de coopération internationale (NDICI), reçue en 2025. L'appel à projets FEDER-Interreg/NDICI, lancé au second semestre 2025, ciblera les thématiques de la sécurité alimentaire et sanitaire.

Le numérique (AE/AP= 4,52 M€ ; CP= 9,97 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 5,85 M€ ; CP= 7,52 M€)

Investissement : (AP= 3,12 M€ ; CP= 8,56 M€) (contre en 2025 : AP= 4,31 M€ ; CP= 5,67 M€)

Dans le domaine du numérique, la régie Très Haut Débit (Réunion THD) bénéficiera de 6,5 M€ pour poursuivre l'aménagement numérique du territoire dont 5 M€ pour le projet de câble sous-marin entre La Réunion et l'Afrique du Sud. Ce projet est porté par un consortium public-privé, la participation de la régie serait de 15 M€. Ce financement vient en complément de 20 M€ de la Commission Européenne (Connecting Europe Facility) et de 30 M€ du FEDER, le montant total du câble s'élevant à 89 M€. Par ailleurs, le dispositif « Kap Numerik », sera doté de 1,5 M€ et évoluera pour accompagner la modernisation des TPE face aux nouveaux besoins, tels que l'intelligence artificielle et la facturation électronique.

Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique

(AE/AP= 218,34 M€ ; CP= 341,79 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 1 041,12 M€ ; CP= 352,23 M€)

Des infrastructures modernes (AE/AP= 20,2 M€ ; CP= 108,8 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 846,2 M€ ; CP= 133,8 M€)

Investissement : (AP= 20 M€ ; CP= 108,6 M€) (contre en 2025 : AP= 846 M€ ; CP= 133,6 M€)

En 2026, le budget sera principalement consacré aux travaux de la Nouvelle Route du Littoral (NRL), avec un montant de 103,4 M€ en CP. Cette année marquera la poursuite du chantier de l'échangeur de La Possession, engagé dès 2025. Par ailleurs, les travaux de rallongement de la digue pour accueillir le futur viaduc débiteront, notamment à travers la préparation des sites nécessaires à la préfabrication des ouvrages et au stockage des matériaux.

En complément, d'autres opérations routières d'envergure visant à moderniser les infrastructures de l'île sont prévues pour un montant de 3,2 M€. Une attention particulière sera portée à la réduction de la congestion aux entrées des villes. Les études, concertations, procédures ou travaux se poursuivront autour de plusieurs projets, dont :

- la contournante de Saint-Joseph (RN2) en cours d'achèvement ;
- la liaison RN1- RN1C- RN5 (contournement par l'est de Saint-Louis), avec un mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la SPL Maraina ;
- la contournante de Saint-Louis par l'Ouest ;
- le lancement des études du nouveau pont sur l'Etang Saint-Paul.

Concernant le réseau régional de transports en site propre, les premières actions structurantes du projet Réunion Express seront engagées pour un budget de 2 M€. Elles porteront sur :

- la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dédié à l'opération ;
- le lancement des études pré-opérationnelles ;
- l'organisation d'un débat public sur l'ensemble du tracé.

La mobilité durable (AE/AP= 76,81 M€ ; CP= 99,32 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 70,13 M€ ; CP= 89,23 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,71 M€ ; CP= 41,46 M€) (contre en 2025 AE= 1,73 M€ ; CP= 37,87 M€)

Depuis 2017, la Région assure la gestion du réseau Car Jaune ainsi que l'exploitation des gares routières. Les dépenses sont portées dans le budget annexe « Transport ». Pour financer ce réseau, un budget de 39,75 M€ en CP est prévu, soit une hausse de 10 %. Les priorités de la politique régionale porteront notamment sur le développement de la fréquentation des transports publics, l'optimisation des fréquences du réseau et la modernisation des infrastructures. Le réseau Car Jaune fonctionne dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), renouvelée au 1er octobre 2025 pour une durée de sept ans, soit jusqu'à 2032.

La collectivité poursuivra également ses actions en faveur de l'intermodalité, avec pour objectif de proposer de véritables alternatives à l'usage exclusif de la voiture individuelle. Cela inclut notamment le développement du covoiturage et la poursuite du dispositif KAROS. Une enveloppe de 1,16 M€ est prévue pour le fonctionnement de ce dispositif.

Investissement : (AP= 75,1 M€ ; CP= 57,86 M€) (contre en 2025 AP= 68,4 M€ ; CP= 51,36 M€)

Une enveloppe de 55,25 M€ en CP est prévue pour la réalisation de projets en faveur des transports en commun, soit une augmentation de 19,5 %. Ces projets intègrent également le développement des mobilités douces, notamment à travers la création de voies réservées aux transports en commun (VRTC).

Parmi les opérations programmées pour 2026 figurent :

- la requalification de la RN2 à la traversée de Saint-Benoît ;
- la réalisation de la VRTC sur la RN2 entre Cambuston et Bel-Air à Sainte-Suzanne ;
- la mise en place d'une voie de bus entre Bellemène et Savannah sur la RN1 à Saint-Paul ;
- la nouvelle voie urbaine du Tampon portée par la CASUD.

Par ailleurs, un budget de 2 M€ permettra à la Région de poursuivre en 2026 ses actions de rénovation, d'aménagement et d'amélioration des gares. Cela inclut l'installation d'abris vélos sécurisés dans les gares routières, les travaux de rénovation des gares de Saint-Benoît, Saint-Denis et Saint-Pierre, ainsi que l'étude de faisabilité de nouveaux pôles d'échanges à Sainte-Thérèse, au Port et à Bel-Air (Sainte-Suzanne).

Le réseau routier (AE/AP= 81,82 M€ ; CP= 92,29 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 81,57 M€ ; CP= 90,77 M€)

Fonctionnement : (AE= 7,16M€ ; CP= 7,16 M€) (contre en 2025 : AE= 7,5 M€ ; CP= 7,5 M€)

Concernant la préservation et la sécurisation du patrimoine routier, les dépenses de fonctionnement dédiées à l'entretien et à l'exploitation du réseau s'élèvent à 4,85 M€ en CP. Ce budget, stable par rapport à l'exercice précédent, permet d'assurer le maintien en condition opérationnelle des 691 km de routes et des ouvrages associés. Il garantit également la capacité d'intervention pour des réparations importantes, notamment en cas de dégradations liées à des événements climatiques.

Une partie de ces opérations notamment les frais d'entretien des véhicules des routes, est réalisée via le Syndicat Mixte du Parc Routier de La Réunion (SMPRR), auquel la Région adhère. La contribution régionale au SMPRR s'établit à 1,8 M€ en CP.

Investissement : (AP= 74,66 M€ ; CP= 85,13 M€) (contre en 2025 : AP= 74,07M€ ; CP= 83,27 M€)

Au titre de la conservation, de la modernisation et du développement du réseau routier régional, une enveloppe de 76,49 M€ en CP est dédiée au programme régional des routes, correspondant à une augmentation de 3,3 %. Parmi les opérations programmées pour le développement du réseau figurent : la réalisation de deux ponts à l'îlet Furcy afin de sécuriser l'accès à Cilaos, l'aménagement de l'échangeur Carosse et d'une voie verte à Saint-Gilles, le lancement des travaux de l'échangeur de la Cressonnière sur la RN2, ainsi que la mise en marché des travaux de déconstruction du pont en béton de la rivière des Galets.

Par ailleurs, d'autres interventions routières telles que la sécurisation des routes, la signalisation horizontale ou les réparations sur les dispositifs de retenue sont confiées au SMPRR, pour un montant de 7,3 M€ en CP, financés sur le budget régional.

Le rééquilibrage harmonieux du territoire (AE/AP= 6,31 M€ ; CP= 7,03 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 9,98 M€ ; CP= 7,16 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,28 M€ ; CP= 2,35 M€) (contre en 2025 : AE= 2,28 M€ ; CP= 2,09 M€)

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, les dépenses liées à la révision du SAR 2022-2026 s'élèvent à 0,65 M€, correspondant à une augmentation de 0,85 %. Les dispositifs d'appui au développement territorial, en zone urbaine comme dans les Hauts, représentent quant à eux 0,57 M€.

Des actions spécifiques seront menées pour soutenir les territoires des Hauts et les zones rurales, notamment à travers la mise en œuvre opérationnelle du GIP Mafate (54 K€) et le financement de projets économiques, culturels et sportifs inscrits dans le programme Leader.

Par ailleurs, les subventions en faveur de la biodiversité atteignent 1 M€, en progression de 6,4 %, incluant notamment 0,3 M€ dédiés aux frais de fonctionnement de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB).

Investissement : (AP= 4,02 M€ ; CP= 4,68 M€) (contre en 2025 : AP= 7,7 M€ ; CP= 5,07 M€)

Le dispositif régional du Plan de Relance (PRR) dédié au secteur de l'aménagement et du bâtiment mobilise 0,93 M€ en CP, afin d'achever plusieurs opérations, notamment la réhabilitation des mairies de Salazie et de Cilaos.

Par ailleurs, dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) conclu en 2020 avec le GIP Écocité et le Territoire de l'Ouest, la collectivité apportera un soutien financier au développement de l'Écocité de Cambaie, incluant le pôle vélo-glisse et le village des initiatives. Une enveloppe de 1,58 M€ en CP est prévue à cet effet, correspondant à une progression de 5 %.

Le traitement des déchets et le cadre de vie (AE/AP= 11,53 M€ ; CP= 10,3 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 12,06 M€ ; CP= 11,78 M€)

Fonctionnement : (AE= 10,0 M€ ; CP= 9,14 M€) (contre en 2025 : AE= 10,7 M€ ; CP= 10,14 M€)

Les dépenses engagées au titre de la politique environnementale portent principalement sur le dispositif des emplois verts, incluant les parcours emplois compétences (PEC) et les actions de lutte antivectorielle, pour un montant de 7,52 M€ en CP.

En ce qui concerne la prévention et la gestion des déchets, la Région soutient les acteurs publics comme privés. Elle siège au sein des deux Syndicats Mixtes de Traitement des Déchets, ILEVA et SYDNE, et participe à leurs frais de fonctionnement à hauteur de 0,7 M€ (montants plafonnés).

Par ailleurs, la Région contribuera à la gestion du risque requin pour un montant de 0,69 M€ en CP, via sa participation au GIP Centre Sécurité Requin (CSR) ainsi qu'au financement de l'association RESSAC, désormais chargée des dispositifs de surveillance des activités côtières.

L'autonomie énergétique (AE/AP= 21,68 M€ ; CP= 24,04 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 21,18 M€ ; CP= 19,49 M€)

Investissement : (AP= 20,63 M€ ; CP= 22,54 M€) (contre en 2025 : AP= 20,76 M€ ; CP= 18,84 M€)

Pour accélérer la transition de l'île vers l'autonomie énergétique, un budget de 22,54 M€ est inscrit pour 2026, correspondant à une hausse de 19,6 %. Ces crédits sont majoritairement orientés vers les aides au développement du photovoltaïque (10,31 M€), notamment à travers le Kap Photovoltaïque solidaire, nouveau dispositif soutenant l'acquisition de centrales en autoconsommation pour les foyers sous conditions de ressources. Des financements sont également consacrés à l'équipement en chauffe-eau solaire (4,83 M€) ainsi qu'à la rénovation énergétique des logements des particuliers.

Ainsi, en 2026, les aides seront maintenues pour plusieurs dispositifs déjà en place, tels que le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (programme SLIME), qui accompagne les foyers modestes dans la lutte contre la précarité énergétique pour un montant de 1,67 M€, ou encore le dispositif EFFI'KAZ, dédié à la réalisation de diagnostics permettant d'identifier les travaux d'amélioration thermique et énergétique des logements, doté de 0,94 M€.

Parallèlement, d'autres actions visent à mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la transition énergétique du territoire dans les domaines suivants :

- développement de l'éolien off-shore au large des côtes de La Réunion (0,34 M€) ;
- réhabilitation des microcentrales du Bras des Lianes (0,73 M€) ;
- mise en œuvre, avec l'appui de la SPL Horizon Réunion, d'actions régionales contribuant à l'autonomie énergétique (solaire, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines...) pour un montant de 2,89 M€.

Les missions transversales

Finances (AE/AP= 17,47 M€ ; CP= 114,97 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 16,25 M€ ; CP= 98,79 M€)

Fonctionnement : (AE= 8,83 M€ ; CP= 25,94 M€) (contre en 2025 : AE= 8,85 M€ ; CP= 31,23 M€)

Dans ce secteur, les dépenses concernent essentiellement les charges financières liées à la dette régionale, qui s'élèvent à 25 M€ en 2026, soit une diminution de 18 %. Cette réduction s'explique par la baisse consécutive du taux de livret A de 3% depuis 2023 à 2,4 % au 1^{er} février 2025 puis 1,7 % au 1^{er} août 2025, taux sur lequel la dette régionale est indexée mais également par l'absence de recours à l'emprunt nouveau pendant 3 années consécutives, de 2022 à 2024.

Pour financer ses investissements de 2025, un premier emprunt de 35 M€ est contracté en mai 2025 auprès de l'Agence Française de Développement et un second est prévu à hauteur de 30 M€ en fin d'exercice, générant des frais financiers à compter de 2026.

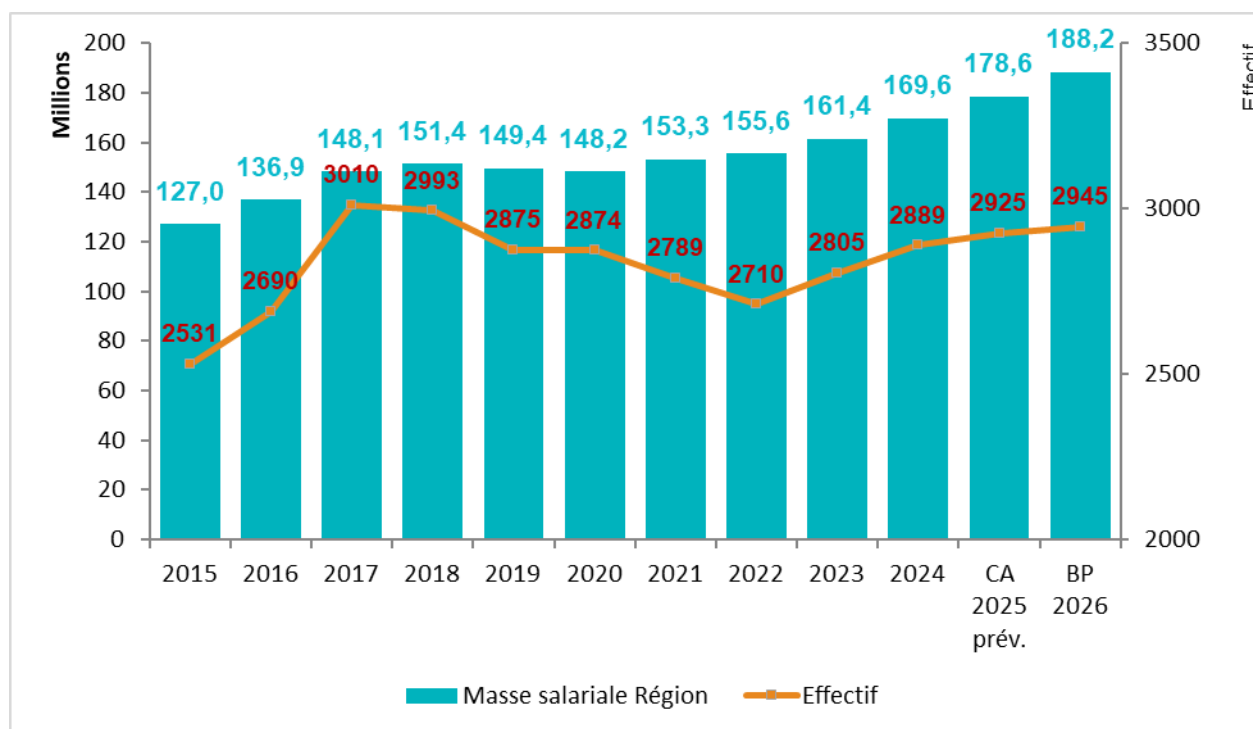
Investissement : (AP= 8,63 M€ ; CP= 89,03 M€) (contre en 2025 : AP= 7,4 M€ ; CP= 67,56 M€)

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 58,4 M€. En 2026, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 30 M€ pour programmer un remboursement anticipé temporaire sur un emprunt long terme existant en infra-annuel. Ce dispositif offre à la collectivité un outil de gestion active de sa dette, en réduisant le montant des intérêts versés aux établissements bancaires. Il convient de préciser que cette opération est équilibrée et inscrite en dépenses et en recettes pour l'exercice 2026.

Ressources humaines (AE/AP= 5,71 M€ ; CP= 192,0 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 4,99 M€ ; CP= 187,88 M€)

Fonctionnement : (AE= 5,68 M€ ; CP= 191,97 M€) (contre en 2025 : AE= 4,96 M€ ; CP= 187,85 M€)

Evolution de la masse salariale de 2015 à 2026 :



La charge totale de personnel évolue globalement de + 2,2 % pour un montant total de 191,97 M€ en fonctionnement. La masse salariale s'établit, pour sa part, à 188,2 M€ en 2026.

Le décret du 30 janvier 2025 porte le taux de cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers à 34,36 % en 2025, contre 31,65 % en 2024. Ce taux augmentera d'environ trois points par an pour atteindre 43,65 % en 2028. Cette progression sur quatre ans représenterait pour la Région un surcoût annuel de 2 M€.

Système d'information et des organisations (AE/AP= 7,79 M€ ; CP= 8,51 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 8,33 M€ ; CP= 8,96 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,68 M€ ; CP= 4,04 M€) (contre en 2025 : AE= 3,27 M€ ; CP= 3,27 M€)

Ce poste regroupe les dépenses afférentes à la maintenance des systèmes d'information de la Région ainsi que les coûts liés aux télécommunications et à l'accès internet. Une enveloppe de 4,04 M€ en CP est inscrite afin de garantir le bon fonctionnement et la disponibilité du réseau.

Investissement : (AP= 4,11 M€ ; CP= 4,47 M€) (contre en 2025 : AP= 5,06 M€ ; CP= 5,69 M€)

La collectivité a entrepris une modernisation d'envergure de son système d'information avec le lancement des travaux d'un schéma directeur du système d'information. Cette transformation concerne à la fois le renouvellement des équipements utilisés par les agents tels que les postes informatiques, les solutions de téléphonie et les outils de visioconférence et la mise à niveau des infrastructures techniques, incluant serveurs, systèmes de stockage, dispositifs de sécurité (pare-feu) et solutions de sauvegarde. Parallèlement, un volet applicatif majeur est engagé avec le déploiement du Système d'Information Patrimoniale, du Système d'Information dédié à la Formation Professionnelle, ainsi que l'acquisition d'un outil destiné à la saisie et au suivi du PPI/PPF. Pour permettre ces opérations d'investissement, un budget de 4,47 M€ est prévu sur l'exercice.

Patrimoine (AE/AP= 8,62 M€ ; CP= 6,09 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 5,47 M€ ; CP= 7,3 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,14 M€ ; CP= 3,75 M€) (contre en 2025 : AE= 3,85 M€ ; CP= 4,2 M€)

Les dépenses liées aux locations immobilières s'élèvent à 2,64 M€ en crédits de paiement et diminuent de 25 %. La Région prévoit ainsi de rationaliser l'occupation de ses locaux en regroupant les services et directions au sein de bâtiments lui appartenant.

Investissement : (AP= 5,48 M€ ; CP= 2,33 M€) (contre en 2025 : AP= 1,62 M€ ; CP= 3,1 M€)

Des travaux vont être engagés sur plusieurs bâtiments régionaux principalement sur l'Hôtel de Région et la Maison de l'Economie (MRST), afin de rénover les locaux administratifs et de créer de nouveaux espaces, notamment des zones de coworking et une crèche destinée aux enfants des agents Région. L'ensemble de ces opérations représente un investissement global de 2,33 M€.

Administration générale (AE/AP= 12,97 M€ ; CP= 15,58 M€) (contre en 2025 : AE/AP= 10,76 M€ ; CP= 13,84 M€)

Fonctionnement : (AE= 9,78 M€ ; CP= 12,39 M€) (contre en 2025 : AE= 8,1 M€ ; CP= 11,13 M€)

Les dépenses d'administration générale concernent principalement les moyens généraux et s'élèvent à 5,29 M€ en CP. Parmi les postes les plus significatifs figurent les frais de gardiennage (0,64 M€ contre 0,53 M€ en 2025), l'entretien des bâtiments administratifs (1,68 M€ contre 1,14 M€ en 2025), la consommation électrique (0,5 M€ stable par rapport à 2025) et celle du carburant (0,37 M€ contre 0,3 M€ en 2025).

Investissement : (AP= 3,19 M€ ; CP= 3,19 M€) (contre en 2025 : AP= 2,66 M€ ; CP= 2,71 M€)

Les dépenses d'investissement des moyens généraux s'élèvent à 3,11 M€ en CP. Le renouvellement du parc automobile, prévu pour 2026, représente 1,1 M€. Cette opération permettra à la Collectivité de poursuivre la transformation de sa flotte en privilégiant des véhicules hybrides et électriques, dans le but de réduire à la fois la consommation de carburant et les émissions polluantes.

Par ailleurs, un budget de 1,3 M€ est consacré à l'aménagement des bâtiments administratifs. En 2026, la priorité sera de renforcer la gestion technique des installations stratégiques, telles que les ascenseurs et les systèmes de régulation thermique. L'objectif est de réduire les durées de pannes et d'améliorer le confort et la sécurité pour les agents, grâce aux alertes automatiques et à un suivi des performances techniques.

Autres (AE/AP= 4,05 M€ ; CP= 4,37 M€ (contre en 2025 : AE/AP= 15,22 M€ ; CP= 4,62 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,85 M€ ; CP= 4,17 M€) (contre en 2025 : AE= 15,02 M€ ; CP= 4,52 M€)

Ces charges couvrent différentes actions de promotion et de communication menées par la collectivité, incluant les programmes européens comme INTERREG, et se matérialisent sur divers supports, numériques et imprimés.

B-LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIERE

I. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES 46 832 000	RECETTES RÉELLES 46 832 000
DÉPENSES D'ORDRE -	RECETTES D'ORDRE -
46 832 000	46 832 000

Les dépenses réelles du budget annexe Transport s'élèvent à **46,83 M€** uniquement en fonctionnement.

Le détail des postes de charge sont les suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	Evol. BP/BP
DSP CAR JAUNE 2025-2032	30 800 000	34 800 000	13,0%
Gestion du réseau CAR JAUNE 2025-2032	500 000	400 000	-20,0%
Contrôles qualité	10 000	10 000	0,0%
Accompagnement au sol	510 000		-100,0%
Frais de nettoyage des gares	315 000	450 000	42,9%
Maintenance vidéo protection des gares routières	10 000	10 000	0,0%
Fonctionnement des gares routières	200 000	200 000	0,0%
Prestation sécurité réseau CAR JAUNE	315 000	320 000	1,6%
Reversement DGD autres AOTU	6 880 000	6 880 000	0,0%
Compensation suite transfert compétence CASUD	1 012 000	1 012 000	0,0%
Versement aux AOTU Extra-Muros	2 400 000	2 450 000	2,1%
Reversement REUNI'PASS aux EPCI	300 000	300 000	0,0%
TOTAL	43 252 000	46 832 000	8,3%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	Evol. BP/BP
Subventions et participations Région Réunion	36 142 500	39 750 000	10,0%
Compensation de transfert du Département	7 082 000	7 082 000	0,0%
Redevance pour location de bus	27 500		-100,0%
TOTAL	43 252 000	46 832 000	8,3%

En matière de dépenses, la DSP Car Jaune enregistre une progression de 13 % par rapport à l'exercice précédent. Le projet Car Jaune 2025-2032 a pour ambition de renforcer l'offre de transports en commun et de préparer la mise en place d'un futur réseau ferré régional. Dans cette perspective, le réseau Car Jaune sera progressivement renforcé et réorganisé, notamment à partir de décembre 2025 dans les bassins Sud, Est et Ouest, afin de proposer une offre plus fiable et plus attractive. Les lignes structurantes évolueront par ailleurs, dès 2026, vers un car à haut niveau de service (CHNS) incluant des voies réservées, une flotte dédiée (cars à étage) et une augmentation des fréquences aux heures de pointe.

Le plan de financement prévoit une hausse de la contribution de la Région au Budget Annexe Transport, qui atteindra 39,75 M€, contre 36,14 M€ en 2025. Cette augmentation de 10 % en 2026 accompagne la mise en œuvre du nouveau contrat de DSP, entré en vigueur le 1er octobre 2025 pour la période 2025-2032, dont les objectifs principaux sont d'améliorer les déplacements quotidiens et de réduire la congestion routière à La Réunion.

II. LE BUDGET ANNEXE ENERGIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES	RECETTES RÉELLES
217 000	217 000
DÉPENSES D'ORDRE	RECETTES D'ORDRE
-	
217 000	217 000

Les dépenses réelles du budget annexe Energie s'élèvent à **0,22 M€** uniquement en fonctionnement.

Le détail des postes de charge sont les suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	Evol. BP/BP
Maintenance	5 000	144 000	2780,0%
Contrats de prestations de service	1 000	1 000	0,0%
Remboursement de frais	30 000	30 000	0,0%
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	35 000	40 000	14,3%
Charges diverses de gestion courante	1 000	1 000	0,0%
Titres annulés sur des exercices antérieurs	1 000	1 000	0,0%
TOTAL	73 000	217 000	197,3%

* les frais de maintenance des équipements de la centrale sont portés financièrement sur le budget principal et refacturés en fin d'exercice vers le budget annexe.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	Evol. BP/BP
Redevance location toiture	42 000	186 000	342,9%
Ventes d'électricité - microcentrale	30 000	30 000	0,0%
Autres produits divers gestion courante	1 000	1 000	0,0%
TOTAL	73 000	217 000	197,3%

La vente d'électricité demeure stable en raison des travaux effectués sur la microcentrale des Bras des Lianes. Par ailleurs, la redevance liée à la location des toitures augmente sur cet exercice, car elle inclut la régularisation des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) pour les centrales photovoltaïques.

III. LE BUDGET ANNEXE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES MUSEES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES -	RECETTES RÉELLES -
DÉPENSES D'ORDRE 2 848 000	RECETTES D'ORDRE 2 848 000
2 848 000	2 848 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉELLES -	RECETTES RÉELLES
DÉPENSES D'ORDRE 2 848 000	RECETTES D'ORDRE 2 848 000
2 848 000	2 848 000

Les inscriptions au BP 2026 concernent les dépenses et recettes d'ordre budgétaire et correspondent aux amortissements sur une durée de 15 ans, des dépenses d'investissement pour les travaux de réhabilitation réalisés sur les musées régionaux de 2011 à 2015 et la reprise au compte de résultat de la subvention d'équilibre provenant du budget principal.

Le contrat de DSP avec la SPL RMR a été renouvelé au 1^{er} juin 2024. Celui-ci prévoit une mise à disposition des locaux à titre gratuit, il n'y a donc plus de redevance perçue soumise à TVA dans ce budget annexe.

C-BALANCE CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

La loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite loi ATR) a introduit une consolidation des comptes dans le secteur public local. Cette consolidation consiste, à détecter un éventuel risque en examinant, à l'aide de documents comptables, la nature des relations juridiques et/ou financières existantes entre ladite collectivité et ses partenaires, définis ici sous le terme de "partenaires privilégiés".

La consolidation des comptes consiste au minimum, en une intégration des résultats annuels du budget principal et des budgets annexes par neutralisation des transferts croisés entre budgets.

	BUDGET NON CONSOLIDÉ		BUDGET CONSOLIDÉ	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	569 751 000	708 833 000	529 931 000	669 013 000
Budget Principal	522 702 000	661 784 000	482 952 000	661 714 000
Budget Annexe Energie	217 000	217 000	147 000	217 000
Budget Annexe DSP	-	-	-	-
Budget Annexe Transport	46 832 000	46 832 000	46 832 000	7 082 000
SECTION D'INVESTISSEMENT	541 240 000	402 158 000	541 240 000	402 158 000
Budget Principal	541 240 000	402 158 000	541 240 000	402 158 000
Budget Annexe Energie			-	-
Budget Annexe DSP	-		-	-
Budget Annexe Transport			-	-
BUDGET GENERAL	1 110 991 000	1 110 991 000	1 071 171 000	1 071 171 000

Les flux budgétaires entre le budget principal et les deux budgets annexes ENERGIE et DSP se limitent aux opérations de refacturations réalisées par la Région, correspondant aux achats de matériel, aux dépenses de maintenance et au coût de la mise à disposition du personnel.

Par ailleurs, le budget régional prévoit en 2026 l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 39,75 M€ au budget annexe Transport.

D-BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE : PROGRAMMATION EUROPEENNE 2014-2020

La collectivité a fait le choix de suivre la gestion des fonds européens dont elle assure la fonction d'autorité de gestion (FEDER 2014-2020 ET INTERREG V OI) dans des budgets distincts du budget principal et dotés de l'autonomie financière.

I. BUDGET AUTONOME FEDER

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES -	RECETTES RÉELLES -
DÉPENSES D'ORDRE 3 000 000	RECETTES D'ORDRE 3 000 000
3 000 000	3 000 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉELLES -	RECETTES RÉELLES -
DÉPENSES D'ORDRE 3 000 000	RECETTES D'ORDRE 3 000 000
3 000 000	3 000 000

Mouvements d'ordre	CP		Observations
	Dépenses	Recettes	
Amortissement	3 000 000		Amortissement des subventions accordées en n-1 Reprise des subventions perçues de l'UE en n-1
Reprise subvention		3 000 000	
Total fonctionnement (F)	3 000 000	3 000 000	
Reprise subvention	3 000 000		Reprise des subventions perçues de l'UE en n-1 Amortissement des subventions accordées en n-1
Amortissement		3 000 000	
Total investissement (I)	3 000 000	3 000 000	
Total F + I	6 000 000	6 000 000	

La totalité des capacités d'engagement du POE 2014-2020 (AP/AE de 1 130 000 000 €) a été ouverte au budget 2014 et a été directement engagée comptablement par la Région.

En mouvement réel, les crédits de paiement en recettes et dépenses ont été inscrits en totalité au cours des années 2014 à 2023 (programme opérationnelle et REACT-UE).

Les montants des restes à réaliser en fin d'exercice 2025, feront l'objet d'un report de crédit à inscrire au budget supplémentaire de 2026.

Les inscriptions au BP 2026 concernent les dépenses et recettes d'ordre budgétaire et correspondent aux amortissements des dépenses des subventions accordées et les reprises au compte de résultat des subventions perçues de l'Union Européenne en 2025.

II. BUDGET AUTONOME POCT

Par délibération du Conseil Régional du 10 avril 2015, le Conseil Régional a confirmé sa volonté d'exercer la fonction d'Autorité de Gestion pour le Programme INTERREG V-OI 2014-2020 et la mise en place d'un budget doté d'une autonomie financière dans le cadre budgétaire et comptable de la nomenclature M57.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES 500 000	RECETTES RÉELLES 500 000
DÉPENSES D'ORDRE -	RECETTES D'ORDRE -
500 000	500 000

Mouvements réels	CP		Observations
	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement POCT 14-20	500 000,00	500 000,00	Prévision d'une partie des reports de n-1
Total fonctionnement (F)	500 000,00	500 000,00	
Total	500 000,00	500 000,00	

La totalité des capacités d'engagement (AP/AE 63 200 000 €) a été ouverte au budget 2015 et a été directement engagée comptablement par la Région.

En mouvement réel, les crédits de paiement en recettes et dépenses ont été inscrits en totalité au cours des années 2015 à 2023.

Une partie des restes à réaliser constatés à la fin de l'exercice 2025 fera l'objet d'un report de crédits, lequel devra être inscrit au budget supplémentaire de 2026.

Les inscriptions au budget primitif porteront sur les dépenses et recettes correspondant à un montant des restes à réaliser de l'exercice 2025. Cela permettra l'ouverture des crédits nécessaires en 2026 afin de procéder aux dernières opérations comptables liées au POE 2014-2020.

E- BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE : PROGRAMMATION EUROPEENNE 2021-2027

Par délibération de l'assemblée plénière en date du 25 novembre 2020, le Conseil Régional a approuvé la création de deux budgets autonomes financièrement dédiés à la gestion budgétaire des programmes européens 2021-2027 pour le programme pluri fonds FEDER / FSE+ et pour le programme Interreg Espace Océan Indien.

Conformément à la réglementation, ces 2 budgets annexes seront régis par l'instruction budgétaire et comptable M57 et sont rattachés au budget principal de la Collectivité.

I. BUDGET AUTONOME FEDER/FSE 2021-2027

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES 49 271 733	RECETTES RÉELLES 49 271 733
DÉPENSES D'ORDRE 66 000 000	RECETTES D'ORDRE 66 000 000
115 271 733	115 271 733

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉELLES 152 114 956	RECETTES RÉELLES 152 114 956
DÉPENSES D'ORDRE 66 000 000	RECETTES D'ORDRE 66 000 000
218 114 956	218 114 956

Mouvements	CP		Observations
	Dépenses	Recettes	
FONCTIONNEMENT FEDER 2021-2027	16 901 662	16 901 662	10% ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
FONCTIONNEMENT FSE 2021-2027	23 585 070	23 585 070	ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
FONCT ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER 2021-2027	7 605 748	7 605 748	ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
FONCT ASSISTANCE TECHNIQUE FSE 2021-2027	1 179 253	1 179 253	ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
AMORTISSEMENT	66 000 000		
REPRISE SUBVENTION		66 000 000	
Total fonctionnement (F)	115 271 733	115 271 733	
INVESTISSEMENT FEDER 2021-2027	152 114 956	152 114 956	90% ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
AMORTISSEMENT		66 000 000	
REPRISE SUBVENTION	66 000 000		
Total investissement (I)	218 114 956	218 114 956	
Total F + I	333 386 689	333 386 689	

La totalité des capacités d'engagement du POE 2021-2027 (**AP/AE= 1 409 706 821 €**) a été ouverte au budget primitif 2023. Les affectations se feront au fur et à mesure de la présentation des dossiers tout au long de l'exécution des POE.

Les recettes et les dépenses en mouvements réels proposées en crédits de paiement (**CP= 201 386 689 €**) correspondent à 1/7ème des capacités d'engagement ouvertes au budget primitif 2023.

II. BUDGET AUTONOME INTERREG OI 2021-2027

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES 7 276 261	RECETTES RÉELLES 7 276 261
DÉPENSES D'ORDRE 1 000 000	RECETTES D'ORDRE 1 000 000
8 276 261	8 276 261

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉELLES 1 616 947	RECETTES RÉELLES 1 616 947
DÉPENSES D'ORDRE 1 000 000	RECETTES D'ORDRE 1 000 000
2 616 947	2 616 947

Mouvements	CP		Observations
	Dépenses	Recettes	
FONCTIONNEMENT INTERREG 21-27	6 467 788	6 467 788	80% ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029) ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
FONCTIONNEMENT ASSIST TECHN INTERREG 21-27	808 473	808 473	
AMORTISSEMENT	1 000 000		
REPRISE SUBVENTION		1 000 000	
Total fonctionnement (F)	8 276 261	8 276 261	
INVESTISSEMENT INTERREG 21-27	1 616 947	1 616 947	20% ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
AMORTISSEMENT		1 000 000	
REPRISE SUBVENTION	1 000 000		
Total investissement (I)	2 616 947	2 616 947	
Total F + I	10 893 208	10 893 208	

La totalité des capacités d'engagement du POE INTERREG VI 2021-2027 (AP/AE= 62 252 459 €) a été ouverte au budget primitif 2023. Les affectations se feront au fur et à mesure de la présentation des dossiers tout au long de l'exécution des POE.

Les recettes et les dépenses proposées en crédits de paiement (CP= 8 893 208 €) correspondent à 1/7ème des capacités d'engagement ouvertes au budget primitif 2023.

ANNEXES

ANNEXE 1 : REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENTS 2026 PAR BUDGET

A) Budget principal

Le budget principal de la Région est présenté et voté par fonction, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La répartition du budget 2026, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses		Recettes
				AP/AE	CP	
F	Réel	930	SERVICES GENERAUX	35 323 506	89 479 352	6 081 801
F	Réel	9305	GESTION DES FONDS EUROPEENS	242 000	15 431 566	17 500 000
F	Réel	932	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	161 729 733	234 683 933	81 231 892
F	Réel	933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	19 041 673	30 811 156	647 500
F	Réel	934	SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS APA ET RSA/REGUL. RMI)	2 165 000	1 743 000	
F	Réel	935	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	2 685 800	2 724 023	307 350
F	Réel	936	ACTION ECONOMIQUE	34 086 688	32 953 733	865 457
F	Réel	937	ENVIRONNEMENT	12 052 100	11 706 600	450 000
F	Réel	938	TRANSPORTS	13 622 000	76 940 697	2 600 000
F	Réel	940	IMPOSITIONS DIRECTES		604 000	124 200 000
F	Réel	941	AUTRES IMPOTS ET TAXES		100 000	357 700 000
F	Réel	942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			70 200 000
F	Réel	943	OPERATIONS FINANCIERES		25 000 000	
F	Réel	944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	90 500	523 940	
F	Réel	952	DEPENSES IMPREVUES	8 000 000		
Total mouvements réels				289 039 000	522 702 000	661 784 000
F	Ordre	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		151 912 000	127 038 000
F	Ordre	953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)		114 208 000	
Total mouvements d'ordre					266 120 000	127 038 000
Total Section Fonctionnement				289 039 000	788 822 000	788 822 000
I	Réel	900	SERVICES GENERAUX	15 499 649	12 031 250	1 200 000
I	Réel	9005	GESTION DES FONDS EUROPEENS	4 750 000	2 410 000	
I	Réel	902	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	107 220 971	93 110 673	80 075 722
I	Réel	903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	17 540 000	11 694 488	2 194 920
I	Réel	904	SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	450 000	400 000	
I	Réel	905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	4 535 000	13 725 447	1 106 111
I	Réel	906	ACTION ECONOMIQUE	38 640 400	43 656 873	9 696 564
I	Réel	907	ENVIRONNEMENT	23 953 880	24 178 670	9 937 000
I	Réel	908	TRANSPORTS	169 760 100	251 632 600	49 520 683
I	Réel	922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			32 400 000
I	Réel	923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES		88 400 000	211 127 000
I	Réel	954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)			4 900 000
I	Réel	950	DEPENSES IMPREVUES	8 000 000		
Total mouvements réels				390 350 000	541 240 000	402 158 000
I	Ordre	925	OPERATIONS PATRIMONIALES		80 000 000	80 000 000
I	Ordre	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		127 038 000	151 912 000
I	Ordre	951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)			114 208 000
Total mouvements d'ordre					207 038 000	346 120 000
Total Section Investissement				390 350 000	748 278 000	748 278 000
Total Budget 2026				679 389 000	1 537 100 000	1 537 100 000

B) Budget annexe transport (sans autonomie financière)

Le budget annexe Transport est présenté et voté par nature, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4. La répartition du budget annexe 2026, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Réel	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 190 000	
F	Réel	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 642 000	
F	Réel	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		46 832 000
Total Section Fonctionnement				46 832 000	46 832 000
Total Budget 2026				46 832 000	46 832 000

C) Budget annexe énergie (sans autonomie financière)

Le budget annexe Energie est présenté et voté par nature, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4. La répartition du budget annexe 2026, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Réel	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	175 000	
F	Réel	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	40 000	
F	Réel	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000	
F	Réel	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	
F	Réel	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		216 000
F	Réel	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 000
Total Section Fonctionnement				217 000	217 000
Total Budget 2026				217 000	217 000

D) Budget annexe DSP Musées (sans autonomie financière)

Le budget annexe DSP Musée est présenté et voté par nature, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4. La répartition du budget annexe 2026, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Ordre	042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 848 000	2 848 000
Total Section Fonctionnement				2 848 000	2 848 000
I	Ordre	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 848 000	2 848 000
Total Section Investissement				2 848 000	2 848 000
Total Budget 2026				5 696 000	5 696 000

E) Budget annexe FEDER 14-20 (avec autonomie financière)

Le budget annexe FEDER 14-20 est présenté et voté par fonction, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La répartition du budget annexe 2026, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Ordre	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	3 000 000	3 000 000
Total Section Fonctionnement				3 000 000	3 000 000
I	Ordre	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	3 000 000	3 000 000
Total Section Investissement				3 000 000	3 000 000
Total Budget 2026				6 000 000	6 000 000

F) Budget annexe POCT 14-20 (avec autonomie financière)

Le budget annexe POCT 14-20 est présenté et voté par fonction, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La répartition du budget annexe 2026, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Réel	9305	GESTION DES FONDS EUROPEENS	500 000	500 000
Total Section Fonctionnement				500 000	500 000
Total Budget 2026				500 000	500 000

G) Budget annexe FEDER/FSE 21-27 (avec autonomie financière)

Le budget annexe FEDER/FSE 21-27 est présenté et voté par fonction, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La répartition du budget annexe 2026, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Réel	9305	GESTION DES FONDS EUROPEENS	49 271 733	49 271 733
Total mouvements réels				49 271 733	49 271 733
F	Ordre	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	66 000 000	66 000 000
Total mouvements d'ordre				66 000 000	66 000 000
Total Section Fonctionnement				115 271 733	115 271 733
I	Réel	9005	GESTION DES FONDS EUROPEENS	152 114 956	152 114 956
Total mouvements réels				152 114 956	152 114 956
I	Ordre	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	66 000 000	66 000 000
Total mouvements d'ordre				66 000 000	66 000 000
Total Section Investissement				218 114 956	218 114 956
Total Budget 2026				333 386 689	333 386 689

H) Budget annexe INTERREG OI 21-27 (avec autonomie financière)

Le budget annexe INTERREG OI 21-27 est présenté et voté par fonction, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La répartition du budget annexe 2026, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Réel	9305	GESTION DES FONDS EUROPEENS	7 276 261	7 276 261
Total mouvements réels				7 276 261	7 276 261
F	Ordre	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	1 000 000	1 000 000
Total mouvements d'ordre				1 000 000	1 000 000
Total Section Fonctionnement				8 276 261	8 276 261
I	Réel	9005	GESTION DES FONDS EUROPEENS	1 616 947	1 616 947
Total mouvements réels				1 616 947	1 616 947
I	Ordre	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	1 000 000	1 000 000
Total mouvements d'ordre				1 000 000	1 000 000
Total Section Investissement				2 616 947	2 616 947
Total Budget 2026				10 893 208	10 893 208

ANNEXE 2 : PRESENTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES OU ABONDEES ET INSTANCE DECISIONNELLE

AUTORISATION DE PROGRAMME				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle
Numéro		Libellé				
P091-0001	1	2022	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	30 000,00	ordonnateur
P144-0001	1	2023	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	1 135 000,00	cperma
P144-0002	1	2026	INVEST COOPERATION ET DVPT	900	650 000,00	cperma
P192-0001	1	2022	ACQ.MAT. TRANSPORT 2022	900	1 080 000,00	ordonnateur
P192-0002	1	2022	MAT. BUREAU MOB ET TELE PHONE	900	515 000,00	ordonnateur
P192-0003	1	2022	MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE 2022	900	235 000,00	ordonnateur
P192-0004	1	2022	AMENAGMT BAT ADM MIS A DISPO OU LOUES	900	1 269 500,00	ordonnateur
P192-0005	1	2022	MATERIEL MOB AGILE 2022	900	10 000,00	ordonnateur
P192-0011	1	2022	DEPOTS ET MARQUES 2022	900	1 000,00	ordonnateur
P195-0001	1	2022	INVESTISSEMENT CESR 2022	900	23 000,00	ordonnateur
P197-0016	1	2022	TWX ET GROSSES REPARATION BAT	900	2 500 000,00	cperma
P197-0035	1	2022	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE	900	500 000,00	cperma
P197-0040	1	2022	MISSION SPLER SPLA SUR BAT RE	900	100 000,00	cperma
P197-0041	1	2022	TRAVX MAINTENANC BAT MO REGION	900	100 000,00	cperma
P197-0042	1	2022	ETUDES DIV BAT MEGION MO 2022	900	150 000,00	cperma
P198-0001	1	2022	ETUDES INFORMATIQUES 2022	900	390 000,00	ordonnateur
P198-0002	1	2022	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	900	3 720 000,00	ordonnateur
P199-0005	1	2024	ACQUISITION LOGICIEL	900	629 149,00	ordonnateur
P202-0001	1	2022	MAT BUREAU GPE ELUS 2022	900	52 000,00	ordonnateur
P203-0001	1	2022	DVPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION 2022	900	200 000,00	ordonnateur
P206-0005	1	2024	INV. BUDGET PARTICIPATIF LYCEEN	900	80 000,00	cperma
P209-0002	1	2022	PATRIMOINE AMENAGT BAT ADM MIS A DISPOSITION	900	260 000,00	ordonnateur
P209-0006	1	2022	PATRIMOINE ACQUISITION BAT	900	1 870 000,00	cperma
P130-0021	1	2022	FEAMPA INVESTISSEMENT	9005	4 350 000,00	cperma
P130-0022	1	2022	FEAMPA INVESTISSEMENT <23K	9005	400 000,00	ordonnateur
P110-0001	1	2022	EQUIPENT LYCEES PUB 2022	902	10 200 000,00	cperma
P110-0001	2	2022	EQUIPT RESTAURATION SCOLAIRE 2022	902	370 000,00	cperma
P110-0001	3	2022	EQUIPT DES EQUIPES MOBILES	902	200 000,00	cperma
P110-0002	1	2022	EQUIPT DES LYCEES PRIVES 2022	902	220 000,00	cperma
P110-0005	1	2022	CARTABLE NUMERIQUE 2022	902	8 500 000,00	cperma
P110-0006	1	2022	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	902	100 000,00	cperma
P110-0007	1	2024	VOIE PROFESSIONNELLE	902	1 800 000,00	cperma
P110-0009	1	2026	GESTION DES BIODECHETS	902	1 260 000,00	cperma
P111-0002	1	2022	EQUIPT ET CONSTR UNIVERSITE	902	803 000,00	cperma
P112-0001	1	2022	EQUIPEMENT DES CENTRES 2022	902	4 000 000,00	cperma
P121-0001	1	2024	SOUTIEN A LA RECHERCHE 2024	902	600 000,00	cperma
P121-0001	2	2024	SOUTIEN RECHERCHE 2024 CPN	902	60 000,00	cperma
P121-0002	1	2024	EQUIPT CONSTRUCT	902	50 000,00	cperma
P121-0002	2	2024	EQPT CONSTRUCT CPN	902	832 971,00	cperma
P197-0001	1	2022	CONSTRUCTION SCOLAIRES MO REG	902	55 000 000,00	cperma
P197-0002	1	2022	WX MAINTENANCE LYCEES 2022	902	5 000 000,00	cperma
P197-0003	1	2022	REHA. ET RETRUCT LYCEES MO	902	400 000,00	cperma
P197-0006	1	2022	WX MAINTENANCE SUBV 2022	902	2 500 000,00	cperma
P197-0007	1	2022	CONSTRUCTION DES CENTRES MO	902	4 000 000,00	cperma
P197-0009	1	2022	SUBV. WX SUR CENTRES FORMATION 2022	902	400 000,00	cperma
P197-0031	1	2022	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	902	7 000 000,00	cperma
P197-0036	1	2022	MISES AUX NORMES ACCESSIBLE	902	400 000,00	cperma
P197-0043	1	2022	WX MAINTENANCE CENTRE MO 2022	902	1 000 000,00	cperma
P197-0044	1	2022	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYCEE 2022	902	2 000 000,00	cperma
P205-0010	1	2022	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI -DL 2022	902	300 000,00	ordonnateur

AUTORISATION DE PROGRAMME				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle
Numéro		Libellé				
P209-0007	1	2022	PATRIMOINE ACQUISITION FONCIERE DES LYCEES 2022	902	225 000,00	cperma
P150-0001	1	2022	CNR-ACQUISITION ET TRAVAUX 2022	903	280 000,00	cperma
P150-0002	1	2022	EQUIPTS STRUCT MUSEALE 2022	903	100 000,00	cperma
P150-0004	1	2022	SUBV. EQUIPEMENTS COMMUNES 2022	903	250 000,00	cperma
P150-0005	1	2022	SUBV. PROTECTION PATRIMOINE 2022	903	120 000,00	cperma
P150-0006	1	2022	SUBV EQUIPT ASS CULTURELLE 2022	903	900 000,00	cperma
P150-0007	1	2022	ETUDES GRANDS PROJETS 2022	903	150 000,00	cperma
P150-0008	1	2022	OEUVRES D'ART REGION 2022	903	100 000,00	ordonnateur
P150-0010	1	2022	WX STRUCT MUSEALES 2022	903	150 000,00	cperma
P150-0017	1	2022	EQUIPT SALLE DE SPECTACLE 2022	903	100 000,00	cperma
P150-0018	1	2022	AIDES AUX ENTREPRISES CULTURELLES 2022	903	240 000,00	cperma
P150-0022	1	2022	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGE 2022	903	100 000,00	cperma
P150-0026	1	2022	SERVICE REGIONALE DE INVENTAIRE	903	50 000,00	cperma
P150-0027	1	2022	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREM	903	20 000,00	cperma
P150-0028	1	2024	DIVERSES ACQUISITIONS EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	903	65 000,00	ordonnateur
P151-0001	1	2022	SUBV. CONSTR. RENOVATION	903	280 000,00	cperma
P151-0003	1	2022	SUBV EQUIPT SPORT	903	400 000,00	cperma
P151-0005	1	2022	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	270 000,00	cperma
P151-0008	1	2022	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	200 000,00	ordonnateur
P151-0009	1	2022	INST REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	100 000,00	cperma
P151-0010	1	2022	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	15 000,00	ordonnateur
P197-0010	1	2022	CONSTRUCTION EQUIPT SPORTIFS	903	1 500 000,00	cperma
P197-0012	1	2022	TRAVAUX CNR MOREGION	903	1 000 000,00	cperma
P197-0026	1	2022	WX STRUCTURES MUSEALES	903	7 000 000,00	cperma
P197-0032	1	2022	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	903	1 000 000,00	cperma
P197-0045	1	2022	W MAINTENANCE EPS MO	903	2 500 000,00	cperma
P209-0008	1	2022	ACQ.FONCIERES CULTURE	903	650 000,00	cperma
P206-0004	1	2024	INV.EGALITE ET COHESION SOCIALE	904	450 000,00	cperma
P133-0002	1	2023	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	905	120 000,00	cperma
P133-0018	1	2023	REGIE THD AMENAGEMENT NUMERIQUE	905	566 000,00	cperma
P140-0004	1	2025	HAUTS - Leader	905	100 000,00	cperma
P140-0027	1	2022	AMENAGEMENT - Ecocité	905	5 000,00	cperma
P140-0028	1	2024	URBAIN: Ecocité/ Pôle glisse	905	2 000 000,00	cperma
P140-0040	1	2022	SAR: Révision 2022/2026	905	50 000,00	cperma
P140-0041	1	2022	URBAIN: Dotation AGORAH	905	600 000,00	cperma
P140-0042	1	2022	HAUTS: Dotation structure	905	54 000,00	cperma
P140-0044	2	2022	CARTO: Acq. amortissable	905	20 000,00	ordonnateur
P140-0047	1	2022	LOGEMENT: FRAFU & espaces publics	905	1 000 000,00	cperma
P140-0048	1	2024	LOGEMENT: Programme action OFS	905	20 000,00	cperma
P121-0004	1	2024	PROJET INNOVANTS E/SES	906	700 000,00	cperma
P121-0004	2	2024	CPN FEDER INNOVATION E/SES	906	48 000,00	cperma
P121-0005	1	2024	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	200 000,00	cperma
P121-0005	2	2024	AIDES ORG. ECONOMIQUES CPN	906	30 000,00	cperma
P121-0006	1	2025	ETUDES INNOVATION ET RECHERCHE	906	100 000,00	cperma
P130-0001	1	2022	AIDES REGIONALES AUX E/SES	906	1 300 000,00	cperma
P130-0001	5	2023	AIDES REGIONALE E/SES AGRICULTURE	906	2 000 000,00	cperma
P130-0001	8	2023	KAP NUMERIK	906	2 000 000,00	cperma
P130-0001	9	2023	CPN FEDER NUMERIQUE E/SES	906	150 000,00	cperma

AUTORISATION DE PROGRAMME			Libellé	Chapitres	Montant	Instance décisionnelle
Numéro						
P130-0002	6	2023	ETUDES A CARACTERE ESS MO REGION	906	70 000,00	cperma
P130-0002	7	2023	ETUDES NUMERIQUES (OBSERVATOIRE)	906	50 000,00	cperma
P130-0004	1	2022	AMENAGEMENT ZAE	906	2 400 000,00	cperma
P130-0006	3	2022	AIDES INVEST ORGANIMES CPCB	906	680 000,00	cperma
P130-0006	6	2023	AIDES ORGANISMES ESS	906	2 815 000,00	cperma
P130-0008	1	2024	FONDS D'AVANCE REMBOURSABLE	906	500 000,00	cperma
P130-0008	1	2026	PRET RELANCE 2 - FDS UE RECYCLES	906	3 000 000,00	cperma
P130-0008	2	2024	FONDS STRATEGIQUE	906	3 000 000,00	cperma
P130-0008	2	2026	FONDS EQUITY (FCPR) - UE RECYCLES	906	2 500 000,00	cperma
P130-0010	1	2022	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	2 000 000,00	cperma
P130-0025	1	2025	CPN FEAMPA - AIDES AUX ENTREP	906	600 000,00	cperma
P130-0026	1	2025	CPN FEAMPA - AIDES AUX ORGANISME D'ANIMATION ECO	906	1 500 000,00	cperma
P130-0027	1	2025	CPN FEDER - AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES AGRICOLES	906	200 000,00	cperma
P130-0028	1	2025	CPN FEDER - AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	906	450 000,00	cperma
P130-0029	1	2025	CPN FEDER - AIDES REGIONALES AUX E/SES	906	2 200 000,00	cperma
P130-0030	1	2025	CPN FEDER - AIDES REGIONALES ACPN FEDER - AIDES REGIONALES AUX E/SES AGRICOLES	906	5 000,00	ordonnateur
P130-0031	2	2025	CPN FEDER AIDES E/SES < 23K	906	10 000,00	ordonnateur
P130-0032	1	2025	CPN FEDER - AIDES REGIONALES A	906	100 000,00	ordonnateur
P130-0033	1	2025	CPN FEAMPA - AIDES REGIONALES	906	200 000,00	ordonnateur
P130-0035	1	2026	CPN FEDER NURIQUE E/SES <23000	906	30 000,00	cperma
P130-0036	1	2026	AMI IA PR LES TERRITOIRES	906	200 000,00	cperma
P133-0020	1	2024	ETUDES NVELLES SECTEUR TOURISME	906	30 000,00	cperma
P133-0021	1	2024	Invest ind images	906	200 000,00	cperma
P140-0054	1	2026	SOUTIEN PROD. TV LOCALES	906	325 500,00	cperma
P140-0055	1	2026	AIDES AUDIOVISUELLES ET CINEMA	906	3 800 000,00	cperma
P140-0055	2	2026	AIDES AUX JEUX VIDEOS	906	300 000,00	cperma
P140-0056	1	2026	MCJV-COPRODUCTION	906	400 000,00	cperma
P140-0058	1	2026	AIDES REGIONALES E/S TOURISME >23k€ CPN FEDER	906	2 500 000,00	cperma
P140-0060	2	2026	AIDES ORG TOURISTIQUES EPIC TOURISTQUE CRT	906	350 000,00	cperma
P140-0061	1	2026	AIDES REGIONALES E/S TOURISME <23k€ CPN FEDER	906	20 000,00	ordonnateur
P140-0062	1	2026	AIDES REGIONALES E/S TOURISME <23k€ FONDS PROPRES	906	50 000,00	ordonnateur
P140-0063	1	2026	AIDES ORGANISMES TOURISTIQUES - FONDS PROPRES	906	126 900,00	cperma
P209-0013	1	2023	OBSERVATION VULCANOLOGIQUE DU PITON DE LA FOURNAISE	906	1 500 000,00	cperma
P126-0004	1	2022	BIODIVERSITE: Accomp. projets	907	1 200 000,00	cperma
P126-0012	1	2022	CADRE DE VIE: Eau de pluie	907	200 000,00	cperma
P126-0018	1	2024	EMPLOIS VERTS INVEST CHANTIER	907	150 000,00	cperma
P126-0019	2	2024	CADRE DE VIE: Suivi PRPGD	907	250 000,00	cperma
P126-0020	1	2025	CADRE DE VIE - Risques nature	907	150 000,00	cperma
P126-0021	2	2026	DECHET: Economie circulaire	907	250 000,00	cperma
P140-0013	1	2022	CADRE DE VIE: Risque sous-sol	907	220 000,00	cperma
P140-0049	1	2024	CADRE DE VIE: Littoral	907	200 000,00	cperma
P140-0050	1	2024	CADRE DE VIE: Suivi GREC	907	100 000,00	cperma
P197-0023	1	2022	WX DOMAINE AQUACOLE MO REG	907	200 000,00	cperma
P197-0034	1	2022	TRAVAUX DOMAINE AQUACOLE SPL	907	400 000,00	cperma
P208-0002	1	2024	ENERGIE: Eolien off Shore	907	1 000 000,00	cperma
P208-0002	2	2024	ENERGIE: Audit Effikaz	907	195 000,00	cperma
P208-0002	3	2024	ENERGIE: Bras des Lianes	907	1 350 000,00	cperma
P208-0002	4	2024	ENERGIE: SPL NRJ/ Slime	907	1 850 000,00	cperma
P208-0002	5	2024	ENERGIE: SPL NRJ/ Autre étude	907	350 000,00	cperma
P208-0002	6	2022	ENERGIE - Equipement photovoltaïque	907	7 950 000,00	cperma
P208-0002	7	2022	ENERGIE - Chauffe eau solaire	907	2 250 000,00	cperma
P208-0002	7	2024	ENERGIE: Efficacité énergétique (FEDER 2022/2027)	907	1 706 240,00	cperma
P208-0005	1	2025	ENERGIE: Kap PV Solidaire	907	500 000,00	cperma
P208-0006	1	2026	ENERGIE : Biomasse	907	200 000,00	cperma
P208-0007	1	2026	ENERGIE : Aide MDE & ENR	907	200 000,00	cperma
P208-0008	1	2026	ENERGIE: SPL NRJ / KAP PV	907	719 879,00	cperma
P208-0008	2	2026	ENERGIE: SPL NRJ /KAP PV Solidaire	907	95 985,00	cperma
P208-0008	3	2026	ENERGIE: SPL NRJ /Effikaz	907	611 876,00	cperma
P208-0008	4	2026	ENERGIE: SPL NRJ /CES	907	1 404 900,00	cperma
P208-0008	5	2026	ENERGIE: SPL NRJ /Froid performant	907	250 000,00	cperma
P160-0003	1	2022	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	65 200 000,00	cperma
P160-0003	2	2023	PROGRAMME REGIONAL ROUTES INFRASTRUCTURES	908	20 000 000,00	cperma
P160-0003	3	2023	PROGRAMME REGIONAL ROUTES MOBILITE DURABLE	908	73 550 000,00	cperma
P160-0006	1	2022	VOIE VELO REGIONALE	908	100 000,00	cperma
P160-0008	1	2022	SUBVENTION AUX COMMUNES TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	1 860 000,00	cperma

AUTORISATION DE PROGRAMME				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle
Numéro		Libellé				
P160-0012	1	2022	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	100 000,00	ordonnateur
P160-0015	1	2022	SUBVENTION AU SMPRR	908	450 000,00	cperma
P160-0016	1	2022	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	6 800 000,00	cperma
P165-0004	1	2022	ETUDES MO REGION	908	350 000,00	cperma
P165-0008	1	2022	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	800 000,00	cperma
P197-0046	1	2022	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	100 000,00	cperma
P205-0007	1	2022	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	247 600,00	ordonnateur
P205-0011	1	2022	FRAIS INVEST GARES ROUTIERES	908	202 500,00	ordonnateur
TOTAL					382 350 000,00	

P199-0001	1	2024	Autorisation de Programme de dépenses imprévues	950	4 000 000,00	ordonnateur
P199-0002	1	2024		950	4 000 000,00	cperma

TOTAL GENERAL					390 350 000,00	
----------------------	--	--	--	--	-----------------------	--

ANNEXE 3 : PRESENTATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT NOUVELLES OU ABONDEES ET INSTANCE DECISIONNELLE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle
Numéro		Libellé				
A091-0001	1	2021	FRAIS ANNEXES	930	5 017 800,00	ordonnateur
A091-0003	1	2021	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	490 000,00	ordonnateur
A144-0006	1	2021	OPERATIONS DE COOPERATION	930	460 000,00	ordonnateur
A144-0007	1	2022	CPN POJET INTERREG	930	3 465 000,00	cperma
A144-0008	1	2024	ACTIONS DE COOPERATION	930	610 000,00	ordonnateur
A144-0009	1	2026	PROJET COOPERATION ET DVPT	930	4 000 000,00	cperma
A145-0001	1	2021	AFFAIRES EUROPEENNES COTISATION	930	37 110,00	ordonnateur
A145-0002	1	2022	AFFAIRES EUROPEENNES FRAIS DIV	930	10 000,00	ordonnateur
A145-0003	1	2022	FRAIS DIVERS EUROPE	930	460 000,00	cperma
A192-0003	1	2021	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	18 900,00	ordonnateur
A192-0004	1	2021	CARBURANTS	930	370 000,00	ordonnateur
A192-0005	1	2021	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	1 675 000,00	ordonnateur
A192-0007	1	2022	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	50 000,00	ordonnateur
A192-0010	1	2021	LOCATION DE MATERIELS	930	120 000,00	ordonnateur
A192-0013	1	2021	HONORAIRES ET ACHATS D'ETUDES	930	560 000,00	ordonnateur
A192-0015	1	2021	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	400 000,00	ordonnateur
A192-0016	1	2021	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	637 000,00	ordonnateur
A192-0017	1	2021	FRAIS TELECOM. (TELEPHONIE FIXE / MOBILE	930	269 000,00	ordonnateur
A192-0018	1	2021	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	74 000,00	ordonnateur
A192-0019	1	2021	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	930	400 000,00	ordonnateur
A192-0020	1	2022	FRAIS DE RECEPTION	930	80 000,00	ordonnateur
A192-0025	1	2022	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	20 000,00	ordonnateur
A192-0027	1	2022	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	105 000,00	ordonnateur
A192-0029	1	2022	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	58 066,00	ordonnateur
A192-0030	1	2022	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	95 000,00	ordonnateur
A192-0032	1	2022	ACHATS D'ETUDES	930	35 000,00	ordonnateur
A192-0036	1	2021	FOURNITURES CONSOMMEES	930	38 000,00	ordonnateur
A192-0037	1	2022	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	274 000,00	ordonnateur
A192-0040	1	2021	ENTRETIEN DE JARDINS	930	146 000,00	ordonnateur
A192-0041	1	2021	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	30 000,00	ordonnateur
A192-0046	1	2026	Achat d'études	930	10 000,00	ordonnateur
A192-0048	1	2022	PRESTATION SERVICE CONFORMITE	930	55 255,00	ordonnateur
A192-0049	1	2023	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	930	300 000,00	ordonnateur
A192-0050	1	2023	ASS DOMMAGE AUX BIENS RC	930	590 000,00	ordonnateur
A193-0001	1	2021	DOCUMENTATION GENERALE	930	95 000,00	ordonnateur
A193-0002	1	2021	PRESTATIONS ARCHIVES	930	150 000,00	ordonnateur
A195-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT CESR	930	170 000,00	ordonnateur
A196-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT CCEE	930	860 000,00	ordonnateur
A197-0006	1	2022	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	250 000,00	ordonnateur
A198-0001	1	2021	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	2 616 000,00	ordonnateur
A198-0002	1	2021	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	170 000,00	ordonnateur
A198-0004	1	2021	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	220 000,00	ordonnateur

AUTORISATION D'ENGAGEMENT				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle
Numéro		Libellé				
A198-0006	1	2021	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	120 000,00	ordonnateur
A198-0007	1	2022	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	35 000,00	ordonnateur
A199-0004	1	2021	REGIES D'AVANCES	930	60 000,00	ordonnateur
A199-0006	1	2023	BUDGET ANTENNE DE PARIS	930	50 000,00	ordonnateur
A201-0001	1	2021	BUDGET FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	688 375,00	ordonnateur
A202-0002	1	2021	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	230 000,00	ordonnateur
A202-0003	1	2021	AUTRES PARTICIPATION CR	930	41 000,00	ordonnateur
A203-0004	1	2021	COMMUNICATION	930	2 932 000,00	ordonnateur
A203-0005	1	2021	PROTOCOLE	930	167 000,00	ordonnateur
A203-0006	1	2023	ACTION PROMOTION EUROPE	930	750 000,00	ordonnateur
A205-0001	1	2021	PATRIMOINE - EAU	930	240 000,00	ordonnateur
A205-0002	1	2021	PATRIMOINE – ELECTRICITE	930	500 000,00	ordonnateur
A205-0013	1	2022	IMPRESSION ET INSERTION	930	10 000,00	ordonnateur
A205-0017	1	2022	MAINTENANCE CURATIVE	930	300 000,00	ordonnateur
A205-0018	1	2022	MAINTENANCE PREVENTIVE	930	440 000,00	ordonnateur
A209-0002	1	2022	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	3 000,00	ordonnateur
A209-0003	1	2021	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	2 640 000,00	ordonnateur
A209-0005	1	2021	PATRIMOINE HONORAIRES	930	6 000,00	ordonnateur
A209-0006	1	2022	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	130 000,00	ordonnateur
A209-0008	1	2024	INDEMNITES	930	150 000,00	ordonnateur
A209-0009	1	2024	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	930	60 000,00	cperma
A212-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CONSULTATIFS	930	30 000,00	ordonnateur
A212-0002	1	2022	ASSEMBLEE CONSEILS CITOYENS	930	150 000,00	cperma
A212-0003	1	2021	DEPLOIEMENT OUTILS DEMO P	930	70 000,00	cperma
A212-0004	1	2021	ACTION DE COMMUNICATION	930	30 000,00	ordonnateur
A091-0007	1	2023	FRAIS ANNEXE EUROPE	9305	42 000,00	ordonnateur
A130-0023	1	2022	PCS FEAMPA	9305	200 000,00	cperma
A091-0004	1	2021	FRAIS ANNEXES TOS	932	77 000,00	ordonnateur
A110-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	24 339 358,00	ordonnateur
A110-0002	1	2022	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	2 725 000,00	cperma
A110-0003	1	2022	MANUELS SCOLAIRES	932	200 000,00	cperma
A110-0004	1	2022	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	25 000,00	ordonnateur
A110-0007	1	2022	FRAIS D'ETUDE EDUCATION	932	50 000,00	ordonnateur
A110-0008	1	2022	SUBVENTIONS TOS PRIVEE	932	1 203 375,00	cperma
A110-0012	1	2021	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	180 000,00	cperma
A110-0015	1	2022	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	70 000,00	cperma
A110-0016	1	2022	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODE	932	200 000,00	cperma
A110-0018	1	2022	ORIENTATION	932	750 000,00	cperma
A110-0019	1	2024	MOBILITE EDUCATIVE LYCEENNE	932	470 000,00	cperma
A111-0001	1	2022	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	5 477 000,00	cperma
A111-0002	1	2022	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	2 523 000,00	cperma
A111-0005	1	2021	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	8 430 000,00	cperma
A112-0001	1	2022	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	6 448 000,00	cperma
A112-0002	1	2022	APPRENTISSAGE	932	80 000,00	cperma
A112-0003	1	2022	MESURE D'ACCOMPAGNEMENT	932	4 225 000,00	cperma
A112-0004	1	2021	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	13 450 000,00	ordonnateur
A112-0006	1	2022	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	3 100 000,00	cperma
A112-0008	1	2022	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	320 000,00	ordonnateur
A112-0020	1	2022	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	19 846 000,00	cperma
A112-0024	1	2022	PACTE SUBVENTIONS	932	9 757 000,00	cperma
A112-0025	1	2022	PACTE MARCHES	932	12 310 000,00	cperma
A112-0026	1	2022	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	11 200 000,00	ordonnateur
A112-0027	1	2025	Formations Sanitaires et Sociales	932	22 100 000,00	cperma

AUTORISATION D'ENGAGEMENT				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle
Numéro		Libellé				
A121-0002	4	2024	SUBVENTION FONCT RECH	932	180 000,00	cperma
A121-0002	5	2024	SUBVENTION FONCT RECH CPN	932	4 000 000,00	cperma
A134-0001	1	2021	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	2 972 000,00	cperma
A134-0008	1	2021	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	40 000,00	ordonnateur
A134-0013	1	2024	RESSOURCEMENT ETUDIANT	932	3 000 000,00	cperma
A151-0009	1	2022	CLASSES DECOUVERTES	932	110 000,00	cperma
A205-0014	1	2021	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	1 347 000,00	ordonnateur
A206-0017	1	2023	CONTI TERRIT-MOBILIE ET ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES	932	175 000,00	cperma
A206-0018	1	2023	BUDGET PARTICIPATIF LYCEENS	932	50 000,00	cperma
A209-0010	1	2024	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	932	300 000,00	ordonnateur
A150-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT CRR	933	980 000,00	ordonnateur
A150-0002	1	2021	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISM CULTURELS	933	70 000,00	ordonnateur
A150-0004	1	2022	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	1 675 000,00	cperma
A150-0005	1	2021	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	7 059 369,00	cperma
A150-0007	1	2021	FRAIS D'INSERTION CULTURE	933	20 000,00	ordonnateur
A150-0008	1	2022	ACQUISITION D'OUVRAGE CULTURE	933	5 000,00	ordonnateur
A150-0009	1	2022	PROMOTION CULTURE A L'EXPORT	933	130 000,00	ordonnateur
A150-0011	1	2021	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	70 000,00	ordonnateur
A150-0012	1	2021	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	850 000,00	cperma
A150-0015	1	2022	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	80 000,00	cperma
A150-0019	1	2022	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	120 000,00	cperma
A150-0020	1	2022	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	1 100 000,00	ordonnateur
A150-0023	1	2022	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	160 000,00	cperma
A150-0024	1	2022	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	190 000,00	cperma
A150-0025	1	2022	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	60 000,00	cperma
A150-0027	1	2022	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	1 719 115,00	cperma
A150-0029	1	2021	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	175 000,00	ordonnateur
A150-0032	1	2022	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	933	580 000,00	cperma
A150-0034	1	2022	IOMMA	933	120 000,00	cperma
A150-0035	1	2022	SUBVENTION AUX LYCEES	933	70 000,00	cperma
A150-0036	1	2022	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES COOPERAT REGIONALE	933	30 000,00	cperma
A150-0037	1	2024	DEVELOPPEMENT DE LA LANGUE CREOLE	933	100 000,00	cperma
A150-0038	1	2024	PROG REGIONAL D'EDUCATION ARTISTIQUE CULTURELLE	933	125 000,00	cperma
A150-0039	1	2024	PROG INNOV COOPERAT CULTURELLE	933	80 000,00	cperma
A150-0040	1	2024	CONTRATS TERRITX DEVLT CULTUREL	933	80 000,00	cperma
A150-0041	1	2024	PROG CONNAISS VALORISAT TRANSMISS ARTS COMBAT TRADIT OI	933	100 000,00	cperma
A151-0001	1	2022	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SPORT	933	1 950 000,00	cperma
A151-0002	1	2022	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	270 000,00	cperma
A151-0004	1	2022	ETUDES LIEES AU SPORT	933	50 000,00	cperma
A151-0005	1	2022	FRAIS DE GESTION SPORT	933	100 000,00	ordonnateur
A151-0008	1	2022	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN	933	150 000,00	cperma
A205-0015	1	2021	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	773 189,00	ordonnateur
A206-0001	1	2022	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	325 000,00	cperma
A206-0005	1	2022	Mesures d'accompagnement des jeunes	934	50 000,00	cperma
A206-0007	1	2022	FRAIS DIVES POLE EGALITE DES CHANCES	934	50 000,00	ordonnateur
A206-0008	1	2022	ACTION DE COHESION SOCIALE	934	340 000,00	cperma
A206-0011	1	2022	POLITIQUE DE LA VILLE	934	250 000,00	cperma
A206-0016	1	2023	MAITRISE DES COMPETENCES CLES	934	1 120 000,00	cperma
A206-0019	1	2024	FRAIS DIV. MAITRISE COMPETENCE CLES	934	30 000,00	ordonnateur
A133-0009	2	2021	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	9 500,00	ordonnateur
A133-0015	1	2023	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	850 000,00	cperma
A140-0003	1	2022	STRUCTURE AMENAGEMENT ECONOMIQUE	935	300 000,00	cperma
A140-0023	1	2022	STRUCTURE - GIP Ecocité	935	180 000,00	cperma
A140-0024	1	2022	STRUCTURE - GIP Bois Rouge	935	15 000,00	cperma
A140-0026	1	2022	STRUCTURE - COTISATIONS ANNUELLES	935	12 500,00	ordonnateur

AUTORISATION D'ENGAGEMENT				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle
Numéro		Libellé				
A140-0033	1	2022	SAR: Révision 2022/2026	935	500 000,00	ordonnateur
A140-0034	1	2022	STRUCTURE - Accompagnement	935	27 000,00	ordonnateur
A140-0035	1	2022	HAUTS: Dotation gouvernance	935	218 000,00	cperma
A140-0036	1	2022	URBAIN: Projet structurants	935	30 000,00	cperma
A140-0037	1	2022	CARTO: Entretien & réparation	935	12 800,00	ordonnateur
A140-0040	1	2024	LOGEMENT: Dotation ADIL	935	21 000,00	cperma
A140-0041	1	2024	LOGEMENT: Dotation OFS	935	20 000,00	cperma
A140-0042	1	2024	URBAIN:Sensibilisation/ évènement	935	20 000,00	ordonnateur
A140-0045	1	2025	HAUTS : Animation/ Coopération Gals	935	120 000,00	cperma
A140-0046	1	2025	HAUTS – Leader	935	350 000,00	cperma
A120-0003	1	2022	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	95 000,00	cperma
A121-0001	1	2024	FRAIS GESTION DIV INNOVATION	936	44 000,00	ordonnateur
A130-0002	1	2022	AIDES A L'ANIMATION ECONOMIQUE	936	9 028 373,00	cperma
A130-0002	2	2022	SUBV FONCT INNOV CPN/FONDS PROPRES	936	815 000,00	cperma
A130-0002	3	2022	AIDES A L'ANIMATION-CPCB	936	948 358,00	cperma
A130-0002	8	2023	CPN MAISON CINEMA JEUX VIDEOS	936	150 000,00	cperma
A130-0002	10	2023	SALON NUMERIQUE	936	50 000,00	cperma
A130-0002	13	2023	POLE DE COMPETITIVITE	936	64 757,00	cperma
A130-0002	14	2023	CPN FEDER STRUCTURE ACCOMPAGNEMENT INNOVATION	936	100 800,00	cperma
A130-0002	15	2023	FONCT AGENCE REGIONALE INNOVATION	936	55 000,00	cperma
A130-0002	16	2023	CPN AG REGIONALE INNOVATION	936	132 300,00	cperma
A130-0002	17	2023	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	936	240 000,00	cperma
A130-0004	1	2022	PROMOTION EXPORT	936	500 000,00	cperma
A130-0005	1	2022	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	300 000,00	cperma
A130-0009	1	2022	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	2 946 600,00	cperma
A130-0011	1	2021	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	626 000,00	ordonnateur
A130-0011	1	2022	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	27 500,00	ordonnateur
A130-0011	5	2023	FRAIS DE GESTION AGRICULTURE	936	310 000,00	ordonnateur
A130-0011	6	2023	AMO GESTION FRAIS ESS	936	205 000,00	ordonnateur
A130-0011	7	2023	ANIMATION PROJETS NUMERIQUES	936	220 000,00	ordonnateur
A130-0011	9	2023	ADHESION ET FRAIS DIVERS NUMERIQUE	936	40 000,00	ordonnateur
A130-0012	1	2022	PROMOTION EXPORTATION < 23K€	936	600 000,00	ordonnateur
A130-0015	1	2022	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	2 000 000,00	cperma
A130-0028	1	2025	CPN FEDER - ECONOMIE ALTERNAT	936	50 000,00	cperma
A130-0029	1	2025	CPN FEDER - AIDES A L'ANIMATI	936	100 000,00	cperma
A130-0030	1	2026	AIDES AUX PARTENAIRES CNC	936	250 000,00	cperma
A130-0032	1	2026	NOUVELLES ORIENTATIONS AUDIOVISUELLES	936	356 000,00	cperma
A130-0033	1	2026	MCJV - FONCTIONNEMENT	936	535 000,00	cperma
A130-0035	1	2026	PROMOTION EXPORTATION - PRIM EXPORT	936	800 000,00	cperma
A130-0036	1	2026	ANIMATION AUDIOVISUELLE	936	30 000,00	ordonnateur
A130-0036	3	2026	ADHESION AUDIOVISUEL	936	40 000,00	ordonnateur
A130-0037	1	2026	AIDES ANIMATION TOURISTIQUE FONDS PROPRE	936	988 000,00	cperma
A130-0038	1	2026	AIDES ANIMATION TOURISTIQUE CPN FEDER	936	30 000,00	cperma
A130-0039	1	2026	AIDES PROMOTION TOURISTIQUE EPIC TOURIST CRT FONDS PROPRES	936	10 600 000,00	cperma
A130-0040	1	2026	AIDES PROMOTION TOURISTIQUE EPIC TOURIST CRT CNP FEDER	936	675 000,00	cperma
A130-0041	1	2026	FRAIS DE GESTION DIVERS TOURISME	936	134 000,00	ordonnateur
A126-0003	1	2024	CADRE DE VIE: Déchets & air	937	700 000,00	cperma
A126-0004	1	2022	BIODIVERSITE: Dotation struct	937	897 500,00	cperma
A126-0004	1	2024	BIODIVERSITE: Dotation struct	937	50 000,00	cperma
A126-0005	1	2023	CADRE DE VIE: Risque Requin	937	700 000,00	cperma
A126-0008	2	2022	EV FRAIS GESTION ASP	937	100 000,00	cperma
A126-0011	1	2022	BIODIVERSITE: Adhésion	937	6 000,00	ordonnateur
A126-0013	1	2022	BIODIVERSITE: Sensibilisation	937	50 000,00	ordonnateur
A126-0016	1	2022	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	120 000,00	ordonnateur
A126-0017	1	2022	Emplois Verts PEC et Lutte anti-vectorielle	937	8 100 000,00	cperma
A126-0020	1	2024	DECHET : Prévention	937	115 000,00	ordonnateur

AUTORISATION D'ENGAGEMENT				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle
Numéro		Libellé				
A126-0021	1	2025	ENERGIE Projets de coopération RUP	937	400 000,00	cperma
A126-0022	1	2026	CADRE DE VIE: Sensibilisation/ Adhésion	937	120 100,00	ordonnateur
A126-0023	1	2026	DECHET: Economie circulaire	937	50 000,00	cperma
A208-0001	1	2022	ENERGIE: Outils de pilotage & PPE	937	400 000,00	cperma
A208-0001	2	2022	ENERGIE: Entretien/ réparation	937	180 000,00	cperma
A208-0002	1	2022	ENERGIE: Sensibilisation	937	63 500,00	ordonnateur
A091-0005	1	2021	PERSONNEL DDE	938	51 000,00	ordonnateur
A130-0022	1	2021	CONTINUITE TERRITORIALE	938	4 500 000,00	cperma
A160-0004	1	2022	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	938	100 000,00	cperma
A160-0005	1	2022	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	50 000,00	ordonnateur
A160-0007	1	2022	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	50 000,00	ordonnateur
A160-0008	1	2021	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	4 850 000,00	ordonnateur
A160-0009	1	2022	PARTICIPATION AU SMPRR	938	1 800 000,00	cperma
A163-0001	1	2021	FRAIS DIVERS DE GESTION - NRL	938	200 000,00	ordonnateur
A165-0005	1	2021	DIVERS FONCTIONNEMENT	938	290 000,00	ordonnateur
A165-0006	1	2022	COMMUNICATION	938	10 000,00	ordonnateur
A165-0010	1	2021	EXPLOITATION POLES D'ECHANGES	938	195 000,00	ordonnateur
A165-0011	1	2021	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	1 155 000,00	ordonnateur
A205-0012	2	2021	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	311 000,00	ordonnateur
A205-0020	1	2022	FRAIS FONCT GARES ROUTIERES	938	60 000,00	ordonnateur
A202-0005	1	2021	FOURNITURES DE BUREAU	944	22 977,00	ordonnateur
A202-0006	1	2021	FRAIS D'INSERTION ET D'IMPRESS	944	1 534,00	ordonnateur
A202-0007	1	2021	FRAIS DE TELEPHONE ET D'INTERN	944	45 953,00	ordonnateur
A202-0008	1	2021	ACQUISITION DE PETITS MATERIEL	944	4 721,00	ordonnateur
A202-0009	1	2021	DOCUMENTATION GENERALE	944	15 315,00	ordonnateur
TOTAL					281 039 000,00	
A199-0002	1	2022	Autorisation d'engagement de dépenses imprévues	952	4 000 000,00	ordonnateur
A199-0003	1	2022		952	4 000 000,00	cperma
TOTAL GENERAL					289 039 000,00	

ANNEXE 4 : REPARTITION DE LA TAXE SPECIALE DE CONSOMMATION SUR LE CARBURANT TSCC

INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2025 (RAPPEL)		BUDGET PRIMITIF 2026	
	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT
- Produit total TSCC		242 971 192		242 971 192
- Investissement 10 %	10,00 %	24 297 119	10,00 %	24 297 119
Sous-total 1	10,00 %	24 297 119	10,00 %	24 297 119
- Dotation Région	47,62 %	115 702 882	47,62 %	115 702 882
- Dont part principale	46,70 %	113 467 547	46,70 %	113 467 547
- Dont fonds de compensation routier	0,92 %	2 235 335	0,92 %	2 235 335
- Part " Département "	17,12 %	41 596 668	17,12 %	41 596 668
- Part " Communes "	22,26 %	54 085 387	22,26 %	54 085 387
- Part "EPCI -Transports"	3,00 %	7 289 136	3,00 %	7 289 136
Sous - Total 2	90,00 %	218 674 073	90,00 %	218 674 073
TOTAL 1 + 2	100,00 %	242 971 192	100,00 %	242 971 192

RÉPARTITION DE LA PART " COMMUNES "

En euros

COMMUNES	RÉPARTITION FIRT 2025 Prévisionnelle – Rappel	RÉPARTITION FIRT 2026
MONTANT A RÉPARTIR	54 085 387	54 085 387
NORD		
SAINT DENIS	5 290 574	5 290 574
SAINTE MARIE	1 980 803	1 980 803
SAINTE SUZANNE	2 772 089	2 772 089
Micro-région Nord	10 043 466	10 043 466
EST		
BRAS PANON	1 540 095	1 540 095
SAINT ANDRE	2 082 391	2 082 391
SALAZIE	1 066 824	1 066 824
SAINT BENOIT	2 283 160	2 283 160
PLAINE DES PALMISTES	954 969	954 969
SAINTE ROSE	1 049 104	1 049 104
Micro-région Est	8 976 544	8 976 544
OUEST		
POSSESSION	1 042 979	1 042 979
PORT	1 519 147	1 519 147
SAINT PAUL	4 645 076	4 645 076
SAINT LEU	2 410 657	2 410 657
TROIS BASSINS	1 222 496	1 222 496
Micro-région Ouest	10 840 355	10 840 355
SUD		
AVIRONS	1 150 996	1 150 996
CILAOS	1 069 019	1 069 019
ENTRE DEUX	1 111 835	1 111 835
ETANG-SALE	1 311 591	1 311 591
PETITE ILE	1 607 202	1 607 202
SAINT JOSEPH	4 770 586	4 770 586
SAINT LOUIS	3 179 126	3 179 126
SAINT PHILIPPE	833 793	833 793
SAINT PIERRE	5 257 094	5 257 094
TAMPON	3 933 779	3 933 779
Micro-région Sud	24 225 022	24 225 022

RÉPARTITION DE LA PART « EPCI – TRANSPORTS »

En euros

EPCI	POPULATION 01/01/2025 (1)	RÉPARTITION FIRT 2025 Prévisionnelle – Rappel	RÉPARTITION FIRT 2026
MONTANT A RÉPARTIR		7 289 136	7 289 136
CASUD	134 764	1 113 377	1 102 249
CIREST	130 245	1 068 676	1 065 287
CINOR	218 801	1 783 965	1 789 596
TO	221 532	1 805 447	1 811 933
CIVIS	185 848	1 517 671	1 520 070
	891 190		

(1) source INSEE - population totale

ANNEXE 5 : REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2026 DES LYCEES PUBLICS

CHAPITRE 932 222 655121

BENEFICIAIRES	ENVELOPPES DGF 2026
1- Lycées Publics Éducation Nationale	
- Enveloppe globale calculée selon barème (dont part exceptionnelle)	13 297 353,00 €
2- Lycées Publics Agricoles	
- Enveloppe globale calculée selon barème (dont part exceptionnelle)	423 537,00 €
TOTAL DOTATIONS ISSUES DU BAREME DE CALCUL	13 720 890,00 €
3- Enveloppe Dialogue de Gestion et dotations complémentaires des lycées publics	579 110,00 €
TOTAL ENVELOPPES DGF 2026	14 300 000,00 €

MODALITES DE VERSEMENT DES DOTATIONS 2026 ISSUES DU BAREME DE CALCUL
- 60 % à la notification de l'acte juridique - le solde, dans la limite des 40 % restants, au plus tard fin septembre 2026

**REPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT ISSUE DU BAREME DE CALCUL –
EXERCICE 2026**

Établissements publics	Enveloppe engagée au BP 2026
MEMONA HINTERMANN-AFFEJEE	307 152 €
MARIE CURIE	258 378 €
PAUL VERGES	432 713 €
PIERRE LAGOURGUE	205 227 €
MAHATMA GANDHI	189 167 €
SAINTE-SUZANNE – BEL AIR	278 991 €
NELSON MANDELA	190 792 €
VINCENDO	154 306 €
PAULE PIGNOLET DE FRESNE RIVIERE	179 013 €
LE VERGER	237 729 €
BOIS D'OLIVE	339 716 €
PAUL MOREAU	262 530 €
JEAN JOLY	244 556 €
MOULIN JOLI	263 990 €
GERARD ETHEVE	255 667 €
LP AMIRAL LACAZE	175 446 €
LP VUE BELLE	290 939 €
LP VICTOR SCHOELCHER	291 263 €
LP PAUL LANGEVIN	306 850 €
LP ISNELLE AMELIN	314 692 €
LP JEAN PERRIN	333 522 €
LP ALBERT RAMASSAMY	365 033 €
LP HOTELIER CHRISTIAN ANTOU	520 606 €
LP LEON DE LEPERVANCHE	531 057 €
LP FRANCOIS DE MAHY	424 093 €
LP JULIEN DE RONTAUNAY	239 668 €

LP PATU DE ROSEMONT	375 240 €
LP ROCHES MAIGRES	396 126 €
LOUIS PAYEN	149 779 €
MARGUERITE JAUZELON	347 587 €
BOISJOLY POTIER	305 641 €
ANTOINE DE SAINT EXUPERY	246 517 €
SARDA GARRIGA	238 640 €
GEORGES BRASSENS	350 330 €
ANTOINE ROUSSIN	257 368 €
AMBROISE VOLLARD	380 088 €
JEAN HINGLO	415 624 €
PIERRE POIVRE	229 793 €
EVARISTE DE PARNY	251 180 €
LISLET GEOFFROY	353 449 €
JEAN CLAUDE FRUTEAU	273 852 €
LECONTE DE LISLE	416 232 €
ROLAND GARROS	716 810 €
TOTAL LYCÉES PUBLICS ÉDUCATION NATIONALE	13 297 353 €
LPHA ANGELO LAURET DE SAINT-JOSEPH	210 276 €
LEGTA EMILE BOYER DE LA GIRODAY	213 261 €
TOTAL LYCÉES PUBLICS AGRICOLES	423 537 €
TOTAL GÉNÉRAL	13 720 890 €

BUDGET PRIMITIF RAPPORT SECTORIEL



AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE :

LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

PRÉAMBULE

Dans un contexte marqué par la baisse tendancielle des recettes et le désengagement progressif de l'État, la Région Réunion maintient son ambition de faire du développement humain et solidaire une priorité.

L'année 2026 traduira la montée en puissance des politiques engagées autour des grands cadres stratégiques adoptés en 2025 – le SRESRI et le CPRDFOP– et des projets structurants tels que la construction des deux nouveaux lycées.

La soutenabilité de l'action régionale reposera sur trois leviers principaux :

- La mobilisation optimale des cofinancements, notamment à travers le FEDER-FSE+ 2021-2027 et le Pacte régional d'investissement dans les compétences ;
- Le renforcement de l'évaluation des dispositifs afin de mieux mesurer l'impact des politiques publiques ;
- La priorisation des dépenses, pour concentrer les moyens sur les politiques à fort impact social et territorial.

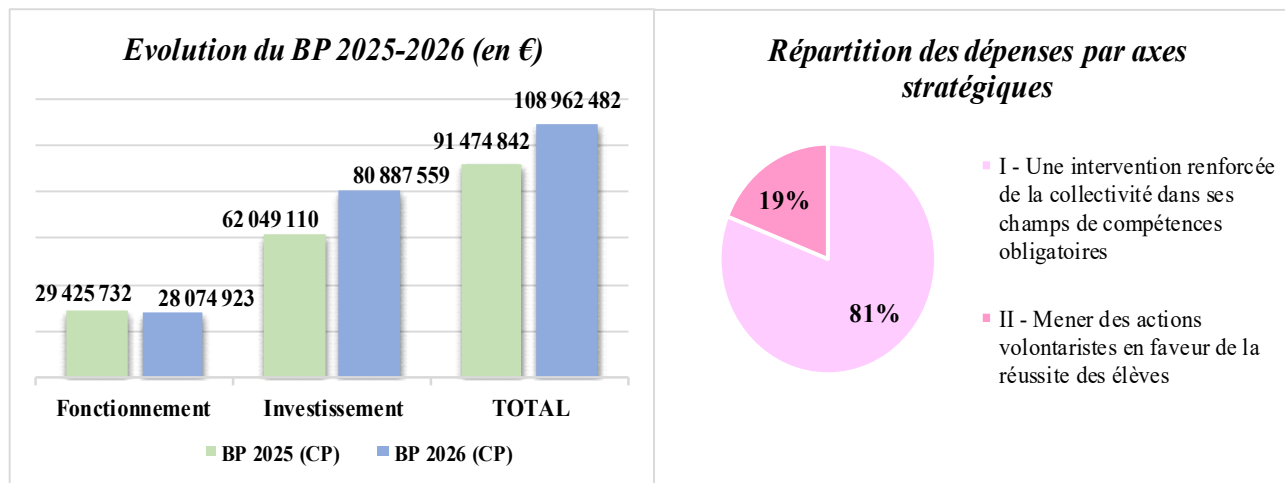
Le budget 2026 s'inscrit donc dans une logique de soutenabilité financière tout en poursuivant les investissements prioritaires au service de l'éducation, de la formation, de l'enseignement supérieur, de la culture, du sport et de la cohésion sociale. Ainsi, l'axe 1 enregistre une baisse de 8 % en autorisations d'engagement, traduisant une modération des nouveaux engagements pluriannuels, tandis que les crédits de paiement progressent de 5 %, signe d'un rythme d'exécution renforcé et d'un pilotage de trésorerie adapté pour garantir la soutenabilité budgétaire dans un contexte financier contraint.

Pour la mise en œuvre de cet axe au titre de l'année 2026, la collectivité consacrera des crédits de paiement à hauteur de **280 868 628 €** :

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	192 461 371	176 637 935	184 700 406	175 463 081	- 4,0 %	- 0,7 %
Investissement	142 379 280	90 121 660	124 768 000	105 405 547	- 12,4 %	17,0 %
TOTAL	334 840 651	266 759 595	310 018 406	280 868 628	- 7,4 %	5,3 %

ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE



Depuis le début de la mandature, la collectivité a placé l'égalité des chances et la réussite des jeunes Réunionnais au cœur de sa politique éducative. La Région agit en conséquence pour favoriser une orientation mieux anticipée, une offre de formation de qualité et des conditions de vie et d'apprentissage optimales dans les 45 lycées publics du territoire.

Les orientations budgétaires 2026, débattues lors de l'Assemblée plénière, traduisent la poursuite de cet engagement dans un contexte socio-économique marqué par des inégalités territoriales persistantes et un environnement budgétaire national contraint. Elles réaffirment la volonté régionale d'investir dans une éducation inclusive, durable et solidaire, en conciliant rigueur de gestion et innovation éducative.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	30 100 732	29 425 732	30 212 733	28 074 923	0,4 %	14,9 %
Investissement	113 759 280	62 049 110	94 775 000	80 887 559	- 16,7 %	30,4 %
TOTAL	143 860 012	91 474 842	124 987 733	108 962 482	- 13,1 %	20,2 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à l'accompagnement d'une politique éducative ambitieuse se traduit par un budget de **124 987 733 € en AE/AP** et **108 962 482 € en CP**.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Une intervention renforcée de la collectivité dans ses champs de compétences obligatoires	19 617 733	17 910 016	84 475 000	70 387 559
II – Mener des actions volontaristes en faveur de la réussite des élèves	10 595 000	10 164 907	10 300 000	10 500 000
TOTAL	30 212 733	28 074 923	94 775 000	80 887 559

I - UNE INTERVENTION RENFORCÉE DE LA COLLECTIVITÉ DANS SES CHAMPS DE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Construire les lycées	-	-	55 225 000	34 627 414
Réhabiliter les lycées	-	-	16 900 000	23 101 716
Accompagner financièrement les lycées	19 617 733	17 910 016	12 350 000	11 783 629
PRR II communes - éducation	-	-	-	874 800
TOTAL	19 617 733	17 910 016	84 475 000	70 387 559

○ **Le lycée de la Mer**

Après l'obtention des autorisations administratives en 2025, les travaux préparatoires ont été engagés (démolition, terrassements). En 2026, l'opération entre dans sa phase de construction, avec un objectif d'avancement de 60 % pour la première tranche. La livraison partielle de l'établissement reste programmée pour la rentrée 2027.

○ **Le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie**

La conception du futur établissement s'achèvera en 2025. L'année 2026 marquera le lancement du chantier, dont l'avancement est estimé à 20 % en fin d'exercice. La mise en service partielle est prévue pour la rentrée 2028 et l'achèvement complet en 2029.

L'année 2026 sera marquée par l'engagement des enveloppes budgétaires liées aux marchés d'équipement des deux nouveaux lycées – le lycée de la Mer et le lycée des Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie – dont la construction entre en phase opérationnelle.

○ **Le lycée d'enseignement adapté**

Pour répondre aux besoins des élèves à besoins éducatifs particuliers, la Région engagera en 2026 les études de programmation et le concours de maîtrise d'œuvre d'un futur lycée d'enseignement adapté. Implanté sur le site du lycée agricole Angelo Lauret, il accueillera environ 150 élèves et comprendra un internat éducatif. A ce stade, la livraison est envisagée pour la rentrée 2030.

○ **Réhabiliter les lycées**

Le plan de réhabilitation, de maintenance et de rénovation thermique des lycées se poursuivra en 2026, avec le lancement de nouvelles études techniques sur plusieurs établissements et l'engagement de la phase 2 des opérations de réhabilitation. Le programme annuel de gros entretien et de réparation (GER) atteindra un taux d'exécution prévisionnel de 95 %, confirmant la dynamique engagée pour l'entretien durable du patrimoine scolaire régional.

○ **Accompagner le fonctionnement matériel des lycées**

La collectivité régionale assure le fonctionnement matériel et l'équipement des lycées au moyen de dotations financières annuelles. En 2026, ces crédits seront maintenus et ajustés pour tenir compte de l'évolution des effectifs, des surfaces nouvellement créées, ainsi que des frais de maintenance des équipements spécifiques.

L'exercice 2026 sera également marqué par le lancement du marché relatif au développement de l'Espace Numérique de Travail (ENT), afin de moderniser les outils numériques des établissements et de renforcer les usages pédagogiques, administratifs et collaboratifs.

La Région poursuivra par ailleurs l'application des forfaits d'externat pour les lycées privés sous contrat d'association, conformément aux modalités de calcul en vigueur.

- **Optimiser le parc d'équipement des lycées**

En 2026, la collectivité régionale poursuivra son soutien à l'équipement des lycées publics à travers l'attribution des dotations d'investissement annuelles, destinées à moderniser les matériels pédagogiques, scientifiques, techniques et numériques. Ces crédits accompagneront le renouvellement des équipements et la mise à niveau des installations dans le cadre des besoins recensés et des opérations de réhabilitation en cours.

L'année 2026 intégrera également la mise en œuvre du programme d'équipements pour la gestion des biodéchets dans les établissements, en application de la loi AGECE, contribuant à la transition écologique et à la valorisation des déchets organiques dans les lycées.

II - MENER DES ACTIONS VOLONTARISTES EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

En 2026, la Région réaffirme une politique éducative ambitieuse centrée sur la réussite, l'équité et l'émancipation des jeunes Réunionnais. À travers un ensemble cohérent de dispositifs, elle agit pour sécuriser les parcours, soutenir la persévérance scolaire, favoriser la mobilité et garantir une égalité réelle d'accès aux ressources éducatives.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Orienter, former et persévérer	750 000	602 190	1 800 000	1 800 000
Accompagner la mobilité éducative lycéenne	650 000	650 000	-	-
Assurer une plus grande égalité des chances	9 195 000	8 912 717	8 500 000	8 700 000
TOTAL	10 595 000	10 164 907	10 300 000	10 500 000

- **Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours**

La Région renforce les outils d'orientation et d'information (concours métiers et formations, application « NouLéKap », supports dédiés aux filières pro/BTS) et encourage les rapprochements lycéens–entreprises via des forums structurés.

- **La persévérance scolaire : la première arme de lutte contre le décrochage scolaire**

L'expérimentation du projet « Kap Réussite » sera poursuivi avec le Rectorat pour un suivi individualisé des élèves fragiles.

La montée en puissance du mentorat Étudiant–Lycéen est confirmée.

Le Comité Réunionnais de la Persévérance pilotera un plan d'action 2026-2028 en analysant les dispositifs existants et en identifiant les actions les plus efficaces.

- **Structurer, diversifier et moderniser l'offre de formation initiale**

Le Schéma Prévisionnel des Formations professionnelles scolaires (SPF) entre dans sa phase opérationnelle : adaptation des formations aux besoins économiques, articulation avec le SRDEII, intégration dans le Schéma Directeur des Lycées (SDL) pour les investissements à programmer.

- **Valoriser la formation professionnelle**

La Région reconduit EKIPAOU, garantissant un premier équipement homogène pour les filières professionnelles et technologiques et renforçant l'attractivité des métiers techniques.

Au-delà de l'aide matérielle, « EKIPAOU » contribue à revaloriser l'image de la voie professionnelle et à renforcer l'attractivité des métiers techniques et manuels, en cohérence avec les filières stratégiques identifiées par le Schéma Prévisionnel des Formations (SPF) et le SRDEII.

- Accompagner la mobilité éducative lycéenne

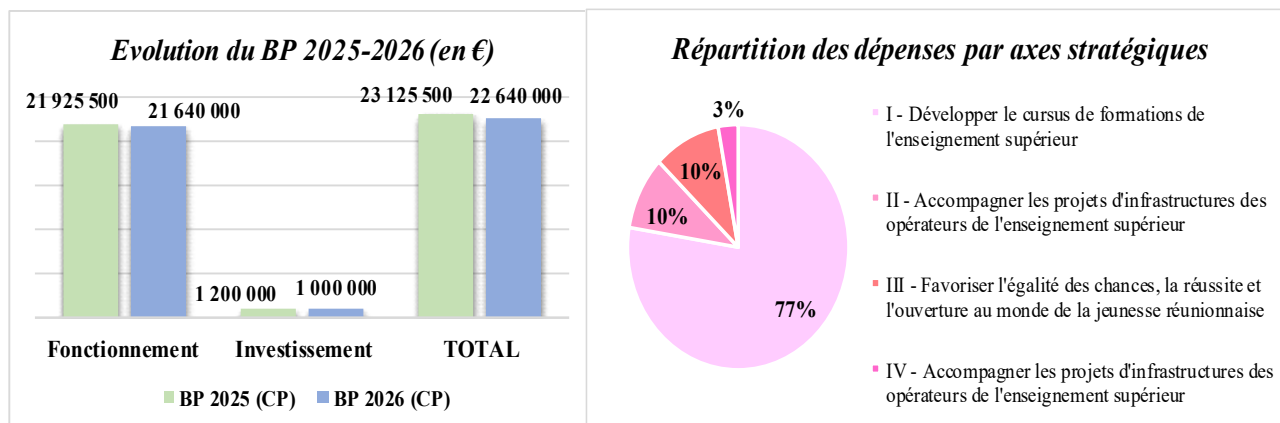
En 2026, la Collectivité régionale reconduira ses dispositifs volontaristes de mobilité éducative, affirmant ainsi sa volonté d'offrir à chaque lycéen des opportunités d'ouverture, d'émancipation et d'ambition scolaire.

La Bourse Régionale des Études Secondaires en Mobilité (BRESM), l'Aide Régionale à l'Entrée aux Grandes Écoles (AREGE), le partenariat avec Sciences Po Paris (CEP), les Stages en Entreprise Hors Académie (SEHA) ainsi que le soutien aux voyages pédagogiques seront maintenus.

- Assurer une plus grande égalité des chances

En 2026, la Région consolide son action en faveur de l'égalité des chances à travers un ensemble de dispositifs sociaux et éducatifs : lutte contre la précarité menstruelle, gratuité des manuels scolaires et du cartable numérique (**Numérisak / Numériklas**), maintien du repas à **1 euro**, soutien aux étudiants de **BTS** et **CPGE**, reconduction de l'**appel à projets pédagogiques**, promotion de la lecture avec « **Un trimestre, Un livre** », et lancement d'une enquête régionale sur le **bien-être et la santé mentale** des lycéens.

S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS



En 2026, compte-tenu des priorités de la mandature régionale et du cadre budgétaire contraint, l'effort se concentre principalement sur le soutien au pouvoir d'achat des étudiants réunionnais suite au lancement des nouvelles aides régionales aux étudiants sur la session 2025/2026.

Dans la continuité des actions menées depuis le début de mandature, le budget primitif 2026 est également en cohérence avec la mise en œuvre du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, adopté en assemblée plénière du Conseil régional le 26 juin 2025, dont l'objectif est d'affirmer le rôle de chef de file de la collectivité régionale à l'échelon territorial, notamment autour de 4 projets structurants, que sont :

1. La création d'un observatoire partenarial ;
2. L'accompagnement à la structuration du futur campus d'enseignement supérieur et de recherche du colosse dans l'Est ;
3. L'accompagnement de la préfiguration d'une Université de l'océan Indien ;
4. La signature et le suivi de contrats d'objectifs, de moyens et de performance avec les établissements d'enseignement supérieur.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	22 566 500	21 925 500	22 442 000	21 640 000	- 0,6 %	- 1,3 %
Investissement	1 200 000	1 200 000	803 000	1 000 000	- 33,1 %	- 16,7 %
TOTAL	23 766 500	23 125 500	23 245 000	22 640 000	- 2,2 %	- 2,1 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à l'enseignement supérieur, la vie et la mobilité des étudiants se traduit par un budget de **23 245 000 € en AE/AP** et **22 640 000 € en CP**.

En complément de l'intervention régionale en fonds propres, la participation de l'Europe sera optimisée sur la politique publique de l'Enseignement supérieur à hauteur de **4 130 000 € en 2026**, dont 1 140 000 € pour le FEDER/INTERREG et 2 990 000 € pour le FSE.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Améliorer les conditions de vie des étudiants à la Réunion et en mobilité	18 202 310	17 436 400	-	-
II – Impulser le développement des cursus de formations de l’enseignement supérieur	2 057 300	1 969 430	200 000	205 150
III – Promouvoir la recherche réunionnaise et la formation doctorale	2 182 390	2 204 170	-	-
IV – Accompagner les projets d’infrastructures des opérateurs de l’enseignement supérieur	-	30 000	603 000	794 850
TOTAL	22 442 000	21 640 000	803 000	1 000 000

I- AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ETUDIANTS A LA REUNION ET EN MOBILITE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Favoriser l’accès au logement étudiant à la hauteur des besoins du territoire	125 000	75 000
Soutenir le pouvoir d’achat des réunionnais	15 077 310	14 361 400
Favoriser le ressourcement des étudiants réunionnais	3 000 000	3 000 000
TOTAL	18 202 310	17 436 400

○ **Favoriser l’accès au logement étudiant**

La Région est un acteur stratégique majeur, coordinateur avec l’État, collectivités, CROUS, bailleurs sociaux et CAF, pour répondre au manque de logements étudiants.

En articulation avec le schéma territorial de la vie étudiante et le Schéma d’Aménagement Régional en cours de révision, le SRESRI veut impulser les initiatives nécessaires à la création de logements étudiants sur les campus existants ou en projet (Campus du Colosse de Saint-André, Campus Paul Vergès, Campus de Saint-Pierre).

Un label spécifique au logement étudiant est en projet, accompagné du développement de logements intergénérationnels visant la mixité sociale et la solidarité entre étudiants et personnes âgées.

La Région consolidera le Service d’Information Géographique (SIG) mis en place depuis 2023 pour inventorier l’offre de logements étudiants publics et privés, visant à faciliter la localisation des logements, formations et transports.

○ **Soutenir le pouvoir d’achat étudiant**

Pour la session 2025/2026, des aides régionales ont été revalorisées et simplifiées pour améliorer les conditions financières des étudiants à La Réunion et en mobilité.

Le nombre de dispositifs a été réduit, avec une harmonisation des critères de ressources pour une meilleure équité.

Les aides incluent une allocation régionale doublée et une allocation d’installation multipliée par 4, maintenues en 2026-2027.

La Région poursuit son soutien particulièrement en faveur des étudiants en mobilité en France hexagonale, en Europe et à l’Etranger, avec une attention à l’aide au ressourcement familial, notamment pour les régions éloignées (Amérique, Asie, Australie).

Cette démarche territoriale intégrée vise à répondre aux besoins de logement étudiant, tout en soutenant financièrement les étudiants réunionnais pour assurer un meilleur accès et une qualité de vie favorable à la réussite académique sur le territoire

II – IMPULSER LE DEVELOPPEMENT DES CURSUS DE FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Affirmer le rôle de chef de file de la Région au niveau territorial	175 000	98 000	-	-
Favoriser l'inclusion sociale des étudiants au sein des filières de l'enseignement supérieur	68 000	76 000	30 000	35 150
Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire	1 814 300	1 795 430	170 000	170 000
TOTAL	2 057 300	1 969 430	200 000	205 150

La Région joue un rôle moteur en instaurant une gouvernance innovante et collaborative pour structurer et valoriser l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, tout en renforçant l'inclusion sociale par des dispositifs d'accompagnement ciblés et en favorisant le développement régional par une stratégie territoriale ambitieuse.

- **Mise en place d'une nouvelle gouvernance en 2026**

Une gouvernance à la fois précise et souple veillera au suivi, à l'exécution et à l'évaluation des actions du SRESRI.

Dès 2026, le Comité Stratégique de Pilotage (CSP), le Comité Technique de Gouvernance du SRESRI et les 3 comités thématiques (Offre de formation et insertion professionnelle, Conditions de vie et de réussite étudiante, Recherche, Développement et Innovation) vont pouvoir être installés et conduire leurs premiers travaux. Il s'agit d'établir une feuille de route des actions à conduire à court, moyen et long termes (3, 5 et 10 ans).

- **Création d'un Observatoire de l'Enseignement supérieur**

En appui à la gouvernance du SRESRI, la création d'un Observatoire de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation mobilisant les ressources existantes apparaît essentielle puisqu'il s'agira d'affiner et de territorialiser de la donnée existante mais insuffisante, d'apporter des études de veille et d'expertise et d'assurer l'évaluation des actions du SRESRI.

- **Soutien aux schémas territoriaux locaux**

La Région accompagnera la déclinaison du SRESRI à travers des Schémas Locaux (SLESRI) pour renforcer le développement et l'attractivité des micro-régions, comme la CIVIS qui a sollicité le soutien et l'accompagnement de la Région Réunion.

- **Signature de conventions d'objectifs et de moyens**

En 2025, des travaux ont été menés avec l'Ecole Supérieur d'Art de la Réunion (ESAR) et l'Ecole Nationale Supérieur d'Architecture (ENSA) de La Réunion, et leur signature sera effectuée en 2026 pour renforcer la contractualisation avec ces acteurs.

○ **Accompagnement de la préfiguration d'une Université de l'océan Indien**

La collectivité régionale co-pilotera la stratégie de préfiguration d'une Université de l'océan Indien en lien avec les différents partenaires (dont l'Université de la Réunion), qui rassemblera une communauté régionale et internationale de spécialistes engagés dans la recherche, la formation doctorale, et la diffusion des connaissances.

○ **Renforcement de l'inclusion sociale**

La Région soutiendra la prépa des Instituts Nationaux Polytechniques (INP) pour former des ingénieurs, et la prépa IngéPlus visant à ouvrir l'accès aux écoles d'ingénieurs aux jeunes issus de milieux modestes, avec un partenariat notamment avec Grenoble INP et un lancement prévu pour la rentrée 2026/2027.

○ **Diversification des filières**

La collectivité accompagnera l'émergence de nouvelles filières stratégiques telles que la formation d'ingénieur agronome, les masters en psychologie ou en sciences politiques.

L'accent sera aussi mis sur l'accompagnement personnalisé et l'innovation pédagogique pour améliorer la réussite universitaire, notamment à travers l'expérimentation du tutorat en licence.

○ **Consolidation du soutien aux écoles supérieures régionales**

La collectivité régionale continuera à soutenir les établissements d'enseignement supérieur, qu'ils soient publics (comme l'École Supérieure d'Art de La Réunion) ou privés (tels que l'École de Gestion et de Commerce, ILOI, etc.), en accord avec ses orientations stratégiques.

III – PROMOUVOIR LA RECHERCHE REUNIONNAISE ET LA FORMATION DOCTORALE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Encourager les jeunes Réunionnais à poursuivre des travaux de recherche	2 018 390	2 089 770
Professionnaliser la recherche réunionnaise	164 000	114 400
TOTAL	2 182 390	2 204 170

○ **Soutien aux doctorants**

La Région finance les travaux de recherche par des Allocations Régionales de Recherche (ARR) destinées aux doctorants réunionnais et ceux de la zone océan Indien, pour des projets liés aux priorités régionales et à la spécialisation intelligente du territoire.

La collectivité souhaite récompenser aussi l'excellence via un prix « Talents Réunionnais » pour des thèses portant sur des enjeux régionaux majeurs.

○ **Accompagnement des post-doctorants**

La Région agit de manière structurée et ambitieuse pour favoriser l'emploi des jeunes chercheurs, renforcer l'innovation locale, et inscrire la recherche régionale dans des réseaux internationaux, tout en soutenant la création de startups et la valorisation économique des travaux de recherche postdoctorale.

Cela vise à accroître le rayonnement scientifique de la Réunion et à stimuler l'innovation locale en lien avec les réseaux internationaux.

- **Rayonnement scientifique et colloques internationaux**

La Région soutient l'organisation de colloques de portée internationale, en élargissant la participation aux jeunes et partenaires territoriaux pour valoriser l'attractivité et la dynamique scientifique de la Réunion.

- **Professionalisation de la recherche**

La Région va soutenir les contrats CIFRE pour favoriser l'alternance entre recherche académique et tissu industriel local.

Elle va accompagner la création d'une Maison du Doctorat à l'Université de La Réunion, un centre dédié à l'accompagnement et à la valorisation des doctorants ainsi qu'au développement des réseaux internationaux, notamment avec la zone océan Indien.

Un effort particulier sera fait pour développer les Sciences humaines et sociales, disciplines peu représentées, en mettant en exergue cette priorité dans les sujets de recherche financés par la Collectivité régionale.

Cette politique globale traduit l'engagement de la Région pour valoriser la recherche, accompagner les jeunes chercheurs et renforcer l'attractivité scientifique et économique du territoire réunionnais.

IV – ACCOMPAGNER LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES DES OPÉRATEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Participer à une structuration équilibrée des infrastructures en cohérence avec les besoins du territoire	-	30 000	-	750 000
Assurer la coordination entre les différents acteurs et partenaires	-	-	603 000	44 850
TOTAL	-	30 000	603 000	794 850

- **Accompagnement de l'Université dans la définition du projet de campus du Colosse à Saint-André**

La Région soutient la création d'un « campus du Colosse à Saint-André » sur une emprise foncière de 10 hectares, qui vise à renforcer l'accès à l'enseignement supérieur dans l'Est du territoire, à soutenir la création de nouveaux cursus répondant aux besoins régionaux, et à développer un campus d'enseignement supérieur dans une zone en croissance démographique.

Inscrit comme action phare dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ce projet s'inscrit dans la dynamique d'ancrage territorial et d'harmonisation de l'offre de formation sur le territoire.

- **Renforcement des nouveaux locaux pour les classes préparatoires dans le Nord**

Le lancement d'une étude pour la construction de nouveaux locaux sur la cité scolaire du Butor pour accueillir les classes préparatoires (INGE +, Prépa INP, ...) est attendue pour l'année 2026.

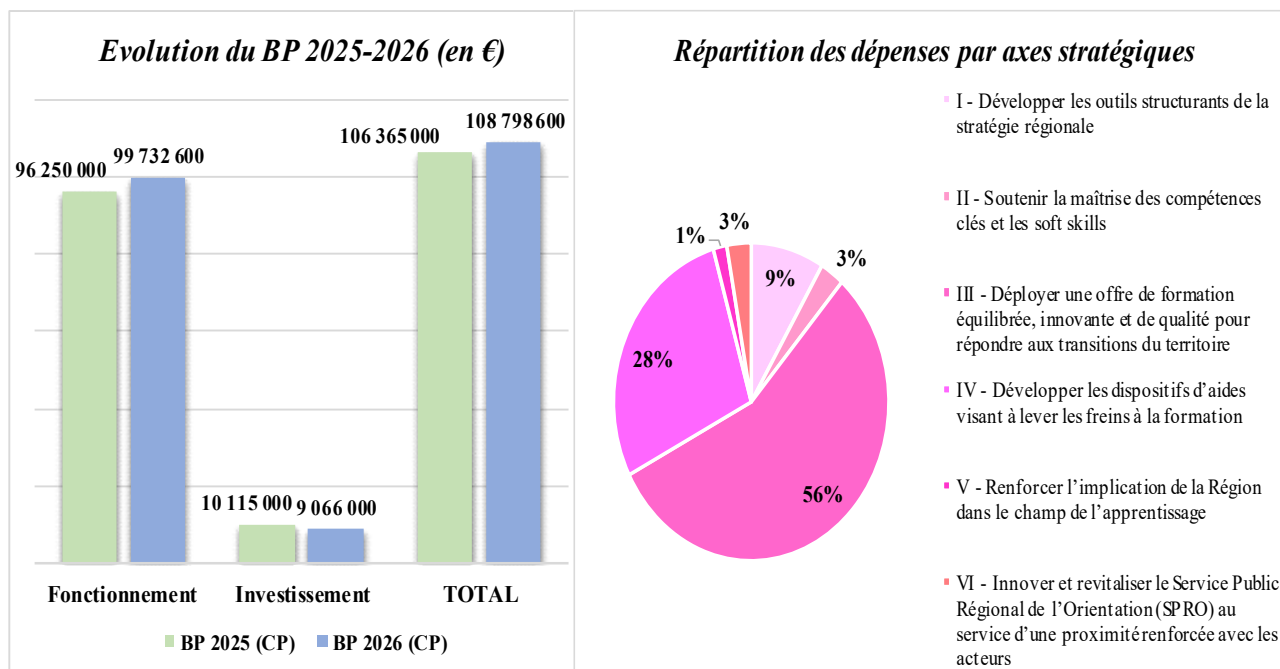
- **Soutien au projet de renaturation du campus du Moufia**

En lien avec la transition écologique, la Région accompagnera un projet de renaturation visant à aménager des espaces verts, réduire les îlots de chaleur, promouvoir les déplacements doux et réguler les stationnements, pour améliorer le cadre de vie du campus.

Au regard des priorités définies pour cette mandature, la collectivité mobilisera les fonds européens sur 2 projets afin de soutenir la construction d'infrastructures dédiées à l'enseignement supérieur, dans l'objectif d'accompagner la croissance démographique de l'île et la montée en qualification de sa population :

- La construction du gymnase bioclimatique et de l'amphithéâtre du Campus Santé par l'Université sur le Programme Européen FEDER 2021/2027 ;
- Le campus Paul Vergès pour favoriser la mise en synergie des écoles ESAR, ENSAR et ILOI, et renforcer l'offre de formation au Port.

DÉPLOYER DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION



En 2026, la collectivité régionale poursuivra sa politique ambitieuse pour une formation professionnelle pertinente et attractive au regard de la feuille de route établie dans le cadre de son projet de mandature et du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2025-2030.

Malgré un contexte budgétaire contraint pour 2026, qui se traduit notamment par une diminution des crédits de l'Etat au titre du PACTE ou de la dotation relative à l'apprentissage, la collectivité maintiendra un haut niveau d'engagement. La mise en œuvre de parcours de formation sans couture qui répondent aux besoins du territoire pour favoriser l'employabilité des demandeurs d'emploi notamment ceux éloignés de l'emploi, l'attention particulière à la qualité des formations financées, l'accompagnement renforcé des stagiaires de la formation professionnelle et des apprentis ou encore le déploiement opérationnel du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) sont autant de chantiers qui seront poursuivis en 2026.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	108 820 000	96 250 000	105 333 000	99 732 600	- 0,6 %	- 1,3 %
Investissement	11 525 000	10 115 000	10 100 000	9 066 000	- 33,1 %	- 16,7 %
TOTAL	120 345 000	106 365 000	115 433 000	108 798 600	- 4,1 %	2,3

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement des compétences des Réunionnais se traduit par un budget de **115 433 000 € en AE/AP** et **108 798 600€ en CP**.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Développer les outils structurants de la stratégie régionale	2 942 000	2 452 000	6 150 000	6 916 000
II. Soutenir la maîtrise des compétences clés et les soft skills	3 743 000	2 968 000	130 000	130 000
III – Déployer une offre de formation équilibrée, innovante et de qualité pour répondre aux transitions du territoire	65 058 000	60 312 600	935 000	540 000
IV – Développer les dispositifs d'aides visant à lever les freins à la formation	30 030 000	30 650 000	-	-
V – Renforcer l'implication de la Région dans le champ de l'apprentissage	480 000	320 000	2 805 000	1 400 000
VI - Innover et revitaliser le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) au service d'une proximité renforcée avec les acteurs	3 080 000	3 030 000	80 000	80 000
TOTAL	105 333 000	99 732 600	10 100 000	9 066 000

I - DEVELOPPER LES OUTILS STRUCTURANTS DE LA STRATEGIE REGIONALE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Piloter et mettre en œuvre les documents de planification stratégique	60 000	60 000	-	-
Sanctuariser la fonction prospective au service des achats régionaux	415 000	438 500	50 000	50 000
Valoriser un système d'information plus efficace	470 000	106 500	-	500 000
Déployer des infrastructures de qualité	1 997 000	1 697 000	6 100 000	6 366 000
Engager une démarche de qualité de la formation professionnelle	-	150 000	-	-
TOTAL	2 942 000	2 452 000	6 150 000	6 916 000

En 2026, la Région pilotera et mettra en œuvre les documents de planification stratégiques (CPRDFOP, SRDSS, PR2C, PACTE 2026), sanctuarisera la fonction prospective au service des achats régionaux (en partenariat avec des acteurs tels que la DEETS, France Travail, les OPCO ou encore RPC), et valorisera un système d'information plus efficace, avec la mise en service de l'outil REUNISEM. Elle visera à déployer des infrastructures de qualité, via le repositionnement stratégique du CPOI (Saint-Pierre), le démarrage de la rénovation lourde du site de l'AFPAR de Saint-François, les travaux de relocalisation des Instituts d'Etudes en Santé (IES) du CHU Nord, la préparation de la construction d'un nouveau site de formation pour l'IRTS à Saint-Benoît ou encore la déclinaison de l'expérimentation BRSA « Alon! » sur cinq communes par l'AFPAR. Enfin, elle engagera une démarche de qualité de la formation professionnelle en renforçant les contrôles, le suivi et l'évaluation des organismes.

II- SOUTENIR LA MAÎTRISE DES COMPETENCES CLÉS ET LES SOFT SKILLS

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Déployer le Centre de Ressources	-	-	80 000	80 000
Étendre le dispositif LespassClés	1 816 000	1 066 000	-	-
Accompagner les actions de remobilisation et de préqualification	370 000	1 102 000	-	-
Soutenir les actions du Dispositif de la 2ème Chance	950 000	600 000	50 000	50 000
Obligation de formation des jeunes	607 000	200 000	-	-
TOTAL	3 743 000	2 968 000	130 000	130 000

La Région déploiera le Centre de Ressources « CRI-CC » et étendra le dispositif LespassClés avec pour objectif d'augmenter le nombre de communes bénéficiaires. Elle continuera à apporter une réponse formative aux enjeux de remobilisation des personnes faisant face à des difficultés en lecture-écriture-calcul-numérique (Rebondir, Felicitas, Flo8), soutiendra les actions de la 2ème Chance (E2CR, appel à projets « Dispositifs de la 2ème chance ») et lancera un appel à projets sur l'obligation de formation pour les jeunes de 16-18 ans.

III – DEPLOYER UNE OFFRE DE FORMATION EQUILIBREE, INNOVANTE ET DE QUALITE POUR REpondre AUX TRANSITIONS DU TERRITOIRE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Former dans les filières prometteuses de la Nouvelle Économie à travers la poursuite de la mise en œuvre des accords-cadres	24 438 000	20 662 600	75 000	50 000
Conforter l'AFPAR dans sa mission d'intérêt général	18 020 000	16 000 000	300 000	100 000
Investir dans le développement de la filière sanitaire et sociale	22 600 000	23 500 000	560 000	390 000
Favoriser la mobilité en formation des demandeurs d'emploi	-	150 000	-	-
Encourager les échanges dans les pays voisins	-	-	-	-
TOTAL	65 058 000	60 312 600	935 000	540 000

Les actions viseront à former dans les filières prometteuses de la Nouvelle Économie (SRDEII) à travers la poursuite de la mise en œuvre des accords-cadres (consolidation des actions engagées dans les filières du numérique, de l'industrie, du BTP, de la formation, du tourisme et de l'économie bleue, et élargissement à la création d'entreprises, l'hôtellerie et la restauration, ainsi que le sanitaire et social) et soutenir des structures telles que l'AGEMAR-EAM, l'EGCR ou encore l'ILOI. L'AFPAR sera confortée dans sa mission d'intérêt général (poursuite de la PAC, dispositif BRSA, développement du secteur SAP). Le SRFSS visera à renforcer l'offre de formations dans les secteurs social, médico-social et paramédical (petite enfance, adaptation des capacités d'accueil des structures de formation existantes, amélioration des conditions d'accueil et de réussite des apprenants). La mobilité en formation des demandeurs d'emploi sera facilitée (réflexions de collaboration avec LADOM, travail sur l'accessibilité des plateaux techniques pour les apprenants). Enfin, la Région poursuivra le partenariat initié avec la Commission de l'Océan Indien (COI) autour du Programme régional de coopération et de mobilité en formation professionnelle.

IV- DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS D'AIDES VISANT A LEVER LES FREINS A LA FORMATION

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Garantir la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle	19 000 000	19 000 000
Renforcer et moderniser le soutien financier aux apprenants du sanitaire et social	3 680 000	3 550 000
Accompagner les projets individuels de formation via le Pass Formation	1 500 000	2 250 000
Poursuivre la levée des freins liés à la mobilité des stagiaires : Réuni'Pass	-	-
Opérationnaliser le dispositif de partenariat de gratuité de places en crèche en faveur des demandeurs d'emploi en situation de monoparentalité	200 000	200 000
Assurer le maintien en formation par l'attribution d'une aide individuelle	5 650 000	5 650 000
TOTAL	30 030 000	30 650 000

La Région poursuivra le financement de la rémunération des stagiaires inscrits sur des actions de formation financées et agréées par la collectivité, notamment par l'application de la majoration à l'ensemble des stagiaires. Elle renforcera et modernisera le soutien financier aux apprenants du sanitaire et social malgré les restrictions financières de l'Etat, fera évoluer le dispositif de financement de formation individuelle, le Pass Formation, afin de l'inscrire pleinement comme un outil mobilisable pour des parcours spécifiques ou innovants ne trouvant pas d'équivalent dans l'offre régionale. Le dispositif Réuni'Pass sera maintenu. La Région mettra en œuvre le dispositif de prise en charge de places en crèche à destination des demandeurs d'emploi en situation de monoparentalité.

V- RENFORCER L'IMPLICATION DE LA REGION DANS LE CHAMP DE L'APPRENTISSAGE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Concrétiser les coopérations avec les OPCO par des actions directes en faveur de l'accompagnement et l'insertion des demandeurs d'emploi	-	-	-	-
Investir dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) au service des filières stratégiques	-	-	2 805 000	1 400 000
Déployer la prépa-apprentissage pour renforcer l'accès à l'apprentissage	400 000	200 000	-	-
Encourager l'aide à la mobilité des apprentis	80 000	120 000	-	-
TOTAL	480 000	320 000	2 805 000	1 400 000

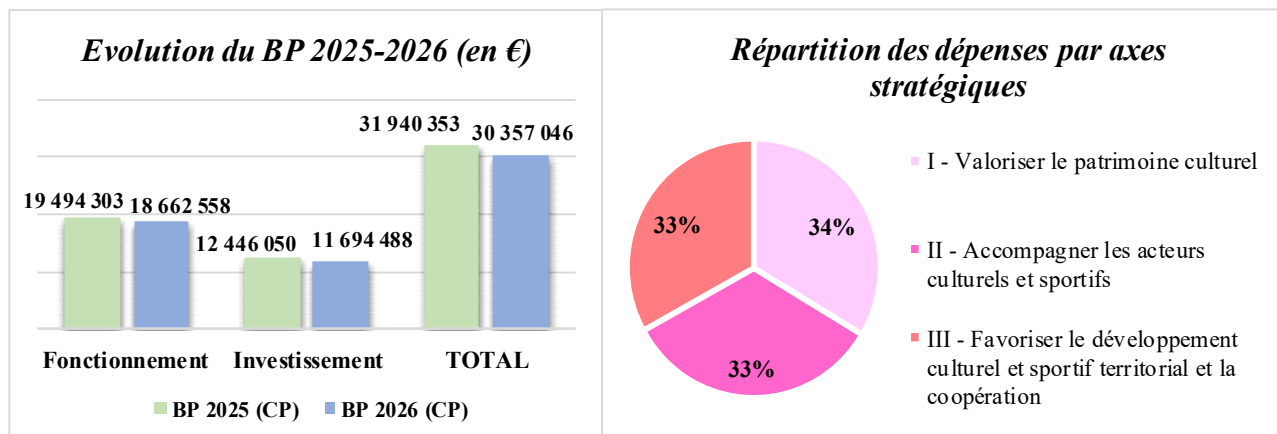
La Région fera évoluer ses partenariats avec les OPCO en privilégiant la mise en œuvre de conventions opérationnelles et mutualisées. Elle poursuivra l'investissement dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) en cohérence avec les priorités économiques régionales. Elle accompagnera la mise en œuvre des actions issues de l'appel à projets "Prépa-apprentissage", et enfin maintiendra son soutien à la mobilité des apprentis.

VI - ANCRER LE SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO) SUR LE TERRITOIRE POUR UNE ORIENTATION DE PROXIMITE DURABLE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Conseiller et orienter les Réunionnaises et Réunionnais	-	-	80 000	80 000
Promouvoir les métiers et les formations au plus près des publics	3 030 000	2 980 000	-	-
Informier et outiller pour la découverte des métiers	50 000	50 000	-	-
Accompagner les acteurs de l'orientation et de la formation pour favoriser la montée en qualité de l'appareil de formation professionnelle sur le territoire	-	-	-	-
TOTAL	3 080 000	3 030 000	80 000	80 000

La Région augmentera les points de contact sur le territoire afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services d'information, de conseil et d'accompagnement à l'orientation, notamment par l'ouverture de la Cité des Métiers de l'Est à Saint-André et une meilleure rationalisation entre acteurs du SPRO. La Région s'appuiera sur ses ressources internes et partenariales, notamment l'équipe régionale des métiers et les lauréats WorldSkills, qui interviendront comme ambassadeurs des métiers pour valoriser les savoir-faire réunionnais et promouvoir les parcours de formation auprès des publics, en complément d'outils numériques tels que le portail régional ORIENTANOU. Enfin, à travers l'Action de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC), des actions de professionnalisation seront proposées aux organismes de formation et aux acteurs de l'orientation, pour actualiser leurs pratiques, encourager l'innovation pédagogique et soutenir la montée en expertise des équipes.

DEVELOPPER L'EXCELLENCE CULTURELLE ET SPORTIVE



Le Budget Primitif 2026 s'inscrit dans la continuité d'une politique régionale d'excellence culturelle et sportive, conciliant ambition et maîtrise budgétaire :

- ✓ Fonctionnement maîtrisé grâce à la consolidation des dispositifs SPL et des opérateurs structurants ;
- ✓ Investissements ciblés et soutenus pour moderniser les infrastructures et renforcer la coopération régionale ;
- ✓ Appui constant aux talents réunionnais dans leurs parcours de création, de diffusion et de formation.

Cette trajectoire traduit la volonté de la collectivité de garantir un développement culturel et sportif équilibré, vecteur de cohésion, d'identité et de rayonnement pour le territoire.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	21 313 739	19 494 303	19 151 673	18 662 558	-10,14%	- 4,3 %
Investissement	12 145 000	12 446 050	17 540 000	11 694 488	44,4 %	- 6,0 %
TOTAL	33 458 739	31 940 353	36 691 673	30 357 046	9,66 %	- 5,0 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement de l'excellence culturelle et sportive des Réunionnais se traduit par un budget de **36 291 673 € en AE/AP** et **30 357 046 € en CP**.

Les évolutions s'expliquent par le nouveau contrat de la SPL Réunion des Musées Régionaux (RMR) ainsi que le renforcement des investissements, notamment :

- ✓ 8 M€ pour les travaux des musées et du CRR (mise aux normes et modernisation) ;
- ✓ 0,65 M€ pour les acquisitions foncières ;
- ✓ 1,5 M€ pour les équipements sportifs ;
- ✓ 3,5 M€ pour le plan de réhabilitation (mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique) et les travaux de maintenance.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Valoriser le patrimoine culturel	7 779 369	7 749 369	8 340 000	2 455 000
II – Accompagner les acteurs culturels et sportifs	8 799 115	8 350 000	1 855 000	1 765 000
III – Favoriser le développement culturel et sportif territorial et la coopération	2 573 189	2 563 189	7 345 000	7 474 488
TOTAL	19 151 673	18 662 558	17 540 000	11 694 488

I- VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Renforcer l'attractivité des Musées Régionaux	7 129 369	7 129 369	100 000	100 000
Porter les grands projets muséographiques	-	-	150 000	145 000
Travaux sur Musées	-	-	7 000 000	1 850 000
Valoriser la littérature réunionnaise et la langue créole (Charte des Collectivités bilingues et du Pacte linguistique)	100 000	100 000	-	-
Participer à la préfiguration de la création de « L'institu la Lang Kréol »	-	-	-	-
Soutenir les manifestations littéraires et concours d'écriture réunionnaise	190 000	180 000	-	-
Participer à la constitution et à la gestion d'une base de données patrimoniales	80 000	80 000	50 000	50 000
Valoriser et diffuser les résultats des travaux				
Contribuer à la réhabilitation et à la préservation des sites et monuments patrimoniaux	280 000	260 000	390 000	310 000
Patrimoine – Acquisitions foncières - Culture	-	-	650 000	-
TOTAL	7 779 369	7 749 369	8 340 000	2 455 000

- ✓ Renforcer l'attractivité des musées régionaux : poursuite du contrat SPL Réunion des Musées Régionaux incluant maintenance et renouvellement des équipements ;
- ✓ Porter les grands projets muséographiques : poursuite des opérations structurantes du CCT (Maison Rouge, réserves mutualisées, FRAC) ;
- ✓ Valoriser la langue et la littérature créoles : mise en œuvre du Pacte linguistique et signalétique bilingue dans les musées ;
- ✓ Préserver le patrimoine culturel : études et opérations sur les sites classés, dont Notre-Dame-des-Laves.

Les crédits inscrits au BP 2026 représentent un total de 10 254 369 € en CP, confirmant l'effort soutenu sur les équipements culturels et la préservation patrimoniale :

- ✓ La montée en charge du contrat SPL ;
- ✓ La consolidation des investissements muséographiques ;
- ✓ La préservation du patrimoine matériel et immatériel.

II – ACCOMPAGNER LES ACTEURS CULTURELS ET SPORTIFS

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Contribuer à l'expansion des actions et de l'équipement du tissu associatif culturel réunionnais	1 890 000	1 490 000	1 000 000	1 000 000
Contribuer au rayonnement culturel et sportif réunionnais à l'export	280 000	270 000	-	-
Participer à la diffusion des manifestations culturelles et sportives	500 000	500 000	-	-
PRMA	605 000	600 000	-	-
FRAC	245 000	230 000	-	-
Comités et ligues	1 950 000	1 950 000	615 000	545 000
Salles de création et de diffusion	1 719 115	1 700 000	-	-
Compagnies conventionnées	<i>Cf « Contribuer à l'expansion des actions et de l'équipement associatif culturel réunionnais »</i>			
Industries culturelles et créatives	160 000	160 000	240 000	220 000
Soutenir la diffusion de la création artistique réunionnaise : Guétali	600 000	600 000	-	-
Aide individuelle à la formation initiale et à la formation continue	580 000	580 000	-	-
Bourses sportives	270 000	270 000	-	-
TOTAL	8 799 115	8 350 000	1 855 000	1 765 000

- ✓ Soutenir le tissu associatif et les ligues/comités à travers des aides à l'équipement et au fonctionnement, pour renforcer la cohésion sociale ;
- ✓ Accompagner les opérateurs structurants (PRMA, FRAC) dans la redéfinition de leurs missions et la mise aux normes ;
- ✓ Poursuivre les dispositifs Guétali, bourses sportives et aides à la formation pour favoriser la mobilité et la diffusion artistique.

Pour 2026, une enveloppe complémentaire de 400 000 € est prévue afin d'assurer le versement de la contrepartie nationale (CPN) destinée aux festivals.

Avec une enveloppe d'environ 10,2 M€, cet axe renforce la structuration des filières culturelles et sportives et la professionnalisation des acteurs.

Le maintien des dispositifs Guétali, bourses sportives et aides à la formation contribue à la mobilité des talents et au rayonnement de la création réunionnaise.

III – FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF TERRITORIAL ET LA COOPÉRATION

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accompagner les contrats de développement territoriaux	80 000	80 000	530 000	480 000
Soutenir les actions de coopération régionale	30 000	30 000	-	-
Faciliter l'accès aux différents programmes et dispositifs européens				
Impulser un programme d'innovation culturelle et sportive	80 000	80 000	-	-
Assurer une formation artistique de haut niveau et soutenir la pratique amateur : le Conservatoire à Rayonnement Régional	1 928 189	1 928 189	380 000	380 000
Assurer une formation sportive de haut niveau : le CREPS	260 000	260 000	370 000	370 000
Favoriser l'accès pour tous les réunionnais à l'éducation et à la formation artistique, culturelle et sportive	195 000	185 000	65 000	60 000
Travaux sur CRR - MOA	-	-	1 000 000	500 000
PRR communes culture et sport	-	-	-	10 700
Construction et extension sur équipements sportifs	-	-	1 500 000	3 773 788
Plan de réhabilitation : Mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique (Culture et Sport)	-	-	1 000 000	1 600 000
Travaux de maintenance	-	-	2 500 000	300 000
TOTAL	2 573 189	2 563 189	7 345 000	7 474 488

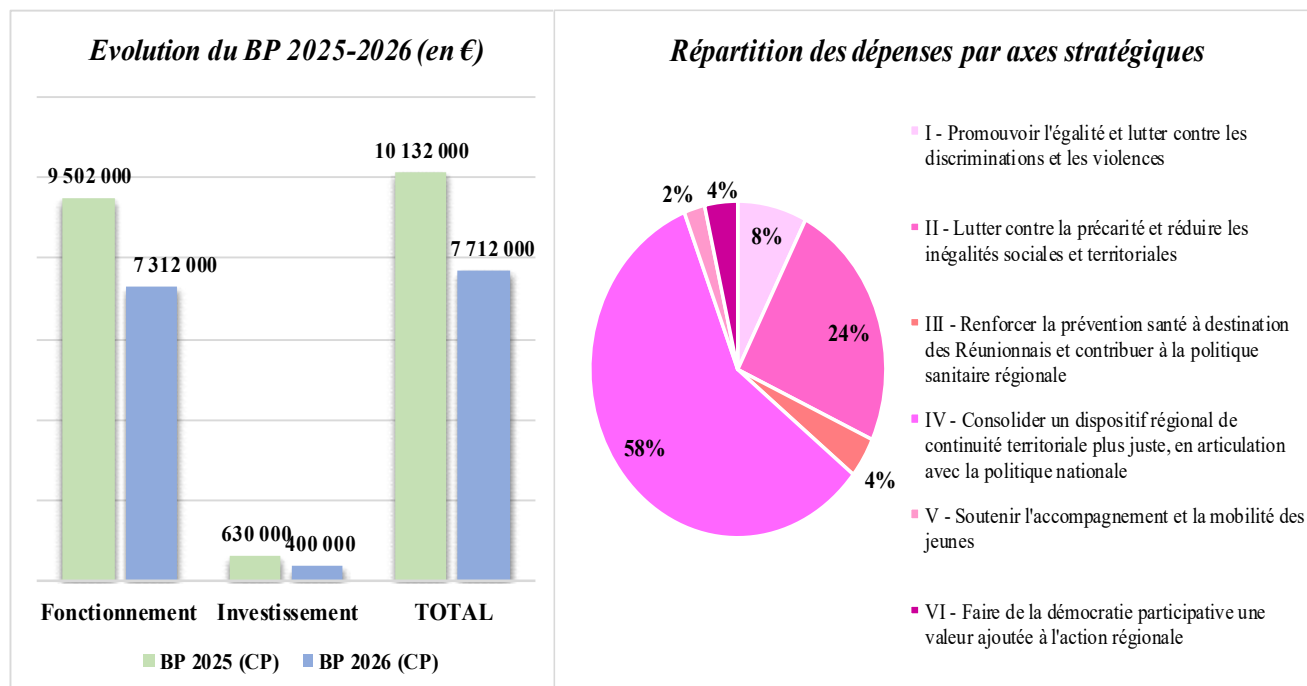
Les projets de 2026 en matière de développement culturel et sportif se déclinent comme suit :

- ✓ Déployer les contrats de développement territoriaux avec les communes en ciblant les territoires des hauts et de l'Est ;
- ✓ Renforcer la coopération régionale et européenne, avec la signature d'une nouvelle convention 2026–2028 avec le Relais Culture Europe et la poursuite des échanges culturels et sportifs dans la zone océan Indien ;
- ✓ Lancer un appel à projets pour le programme d'innovation culturelle ;
- ✓ Accompagner les établissements suivants :
 - CRR : pour la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement et du maintien des dispositifs d'éducation artistique et culturelle ;
 - CREPS : pour le renforcement de la formation sportive de haut niveau et l'accompagnement des athlètes.
- ✓ Mettre en œuvre le Schéma régional des enseignements artistiques 2025–2035, en lien avec les filières musique, danse et cirque ;
- ✓ Poursuivre la finalisation des opérations engagées dans le cadre du Plan de relance, notamment la rénovation de l'église Saint-Martin à Grand Ilet, dont la réception des travaux est prévue en 2026 avec le versement du solde de la subvention de 10 700 €.

Ces actions, soutenues par une enveloppe d'un montant de 9,14 M€, contribuent à renforcer la formation, la coopération et la montée en compétence des acteurs, tout en affirmant le rayonnement de La Réunion dans la zone océan Indien et à l'échelle nationale.

Les crédits dédiés soutiennent la structuration des partenariats territoriaux et la formation artistique et sportive de haut niveau, consolidant le rayonnement culturel et sportif réunionnais.

SOUTENIR LA COHÉSION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITÉS



L'élaboration du Budget Primitif 2026 s'inscrit dans un contexte de fortes contraintes financières et d'incertitude sur le soutien de l'État, obligeant la Région Réunion à concilier ses engagements solidaires avec la soutenabilité de ses finances. Face à une demande sociale croissante, elle entend renforcer la lisibilité, la cohérence et l'impact de ses politiques de solidarité, en ciblant les publics prioritaires et en affirmant son rôle de collectivité solidaire et stratégique au service du développement inclusif du territoire.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	9 620 000	9 502 000	7 520 000	7 312 000	- 21,8 %	- 23,0 %
Investissement	650 000	630 000	530 000	400 000	- 18,5 %	- 36,5 %
TOTAL	10 270 000	10 132 000	8 050 000	7 712 000	- 21,6 %	- 23,9 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au soutien de la cohésion sociale et au renforcement des solidarités se traduit par un budget de **8 050 000 € en AE/AP** et **7 712 000 € en CP**.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations et les violences	300 000	235 000	400 000	350 000
II – Lutter contre la précarité et réduire les inégalités sociales et territoriales (y compris le dispositif de bouteille de gaz)	1 890 000	1 822 000	50 000	50 000
III – Renforcer la prévention santé à destination des Réunionnais et contribuer à la politique sanitaire régionale	325 000	300 000	-	-
IV – Consolider un dispositif régional de continuité territoriale plus juste, en articulation avec la politique nationale	4 500 000	4 500 000	-	-
V – Soutenir l'accompagnement et la mobilité des jeunes	175 000	175 000	-	-
VI - Faire de la démocratie participative une valeur ajoutée à l'action régionale	330 000	280 000	80 000	-
TOTAL	7 520 000	7 312 000	530 000	400 000

La Région Réunion, solidaire, agira avec détermination aux côtés des autres acteurs de la cohésion sociale pour combattre la précarité, les inégalités et discriminations persistantes qui obèrent l'épanouissement des individus et le développement de La Réunion.

I- PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

La collectivité poursuivra en 2026, son implication volontariste, en matière de cohésion sociale, d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations, en articulation avec les différents acteurs.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	60 000	45 000	-	-
Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes	120 000	90 000	400 000	350 000
Promouvoir la visibilité et l'inclusion de tous en luttant contre toutes formes de discrimination	120 000	100 000	-	-
TOTAL	300 000	235 000	400 000	350 000

En 2026, la Région poursuit la structuration de sa politique d'égalité autour de trois axes : intégrer systématiquement l'égalité dans toutes ses politiques (rapport Égalité, formation de référents, engagement vers la labellisation), consolider le soutien au tissu associatif et déployer une stratégie régionale intégrée, valorisée notamment lors de la Journée internationale des droits des femmes.

La collectivité renforcera l'accompagnement des victimes en étendant le réseau des Maisons des Femmes et en pérennisant des solutions innovantes comme le bouton d'alerte *Mon Shérif*. Elle soutiendra également des projets structurants : Diplôme Universitaire VIF, réflexion sur l'hébergement d'urgence et lancement d'un appel à projets dédié.

La Région contribuera activement à la lutte contre toutes les formes de discrimination, soutiendra des initiatives innovantes pour réduire les inégalités et valorisera la diversité réunionnaise. Dans le cadre du partenariat DILCRAH, elle évaluera les projets financés afin d'en renforcer l'impact et la visibilité.

II - LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DES TERRITOIRES

La Région restera vigilante pour impulser les projets permettant de soutenir les publics fragiles et le pouvoir d'achat des Réunionnais en cohérence avec les acteurs locaux et dans le respect des compétences de chacun.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Réduire les inégalités sociales dans les territoires fragiles	290 000	242 000	-	-
Accompagner le tissu associatif comme vecteur de cohésion sociale	100 000	80 000	50 000	50 000
Préserver le pouvoir d'achat des réunionnais (bouteille de gaz)	1 500 000	1 500 000	-	-
TOTAL	1 890 000	1 822 000	50 000	50 000

La Région Réunion redéfinira son intervention dans le cadre de la nouvelle génération des contrats de ville avec la recherche du plus fort impact, une meilleure mobilisation des dispositifs régionaux existants ainsi que la valorisation et l'évaluation des actions concrètes visant à réduire durablement les inégalités dans les quartiers prioritaires.

La Région réaffirme son appui au réseau GUID'ASSO pour renforcer un accompagnement associatif structuré, visible et équilibré sur tout le territoire, en partenariat avec la DRAJES et les têtes de réseau afin de consolider le rôle essentiel des associations dans la cohésion sociale et le développement local.

Après plus de trois ans de mise en œuvre, la collectivité mènera en 2026 une évaluation du dispositif financier afin de contenir le prix de la bouteille de gaz et de soutenir le pouvoir d'achat des réunionnais.

III - RENFORCER LA PRÉVENTION SANTÉ A DESTINATION DES RÉUNIONNAIS ET CONTRIBUER A LA POLITIQUE SANITAIRE RÉGIONALE

La collectivité contribue en collaboration avec les institutions réunionnaises partenaires à partager une meilleure prise en compte des besoins de la population en termes de prévention santé.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Articuler la politique régionale avec les acteurs du territoire	25 000	25 000
Accompagner les projets de prévention et de sensibilisation	300 000	275 000
TOTAL	325 000	300 000

La Région participe à une approche territoriale coordonnée de la prévention et de la santé publique, en renforçant le dialogue entre acteurs pour améliorer l'efficacité collective au service de la santé globale des Réunionnais.

Elle amplifie son action en soutenant des projets régionaux structurants — dépistobus, défibrillateurs dans les Cars jaunes, campagnes de sensibilisation et appels à projets thématiques — afin de réduire les inégalités sanitaires et d'affirmer son rôle en matière de prévention.

IV – CONSOLIDER UN DISPOSITIF RÉGIONAL DE CONTINUITÉ TERRITORIALE PLUS JUSTE, EN ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE NATIONALE

Les efforts conjugués de l'État notamment à travers les mesures du Comité Interministériel des Outremer (CIOM) de 2023 et de la Région Réunion ont permis de proposer une offre réajustée, plus soutenable et plus équitable envers les familles réunionnaises les plus modestes. Le soutien régional se poursuit en 2026.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Répondre aux besoins des familles les plus modestes (Dispositif CT conjoint REGION / LADOM, tranche 1)	2 200 000	2 200 000
Accompagner la mobilité des familles aux revenus intermédiaires (Dispositif CT Région Réunion (tranche 3) – dématérialisation)	2 170 000	2 170 000
Contribuer à l'optimisation des aides en faveur de la continuité funéraire	130 000	130 000
TOTAL	4 500 000	4 500 000

En 2026, la Région reconduira son partenariat avec LADOM pour soutenir les familles les plus modestes, tout en améliorant certains volets du dispositif, notamment pour les acteurs culturels, sportifs et la continuité funéraire.

Le dispositif régional « Grand Public » connaîtra une hausse contenue des demandes grâce au transfert d'une partie des bénéficiaires vers LADOM, tandis que la Région pourra accompagner les ambassadeurs réunionnais engagés dans des concours nationaux ou internationaux.

Enfin, le dispositif de continuité funéraire, co-construit avec le Département et déjà mobilisé par plus de 250 familles, sera renforcé avec LADOM afin de simplifier les démarches, améliorer la coordination et offrir un service public plus efficace.

V- SOUTENIR L'INFORMATION ET LA MOBILITE DES JEUNES

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Piloter et suivre le Comité Régional de la Mobilité internationale des jeunes (COREMOB)	25 000	25 000
Coordonner l'information Jeunesse à la Réunion	100 000	100 000
Accompagner les projets collectifs de jeunes en mobilité	50 000	50 000
TOTAL	175 000	175 000

La Région poursuit le pilotage du COREMOB en s'appuyant sur le « diagnostic croisé » réalisé avec la DRAJES, qui fournira des données actualisées pour orienter les priorités du futur plan de développement de la mobilité internationale des jeunes.

Elle renforcera également la coordination de l'information jeunesse en consolidant son partenariat avec le CRIJ, en articulant ses outils d'information — dont le nouveau SPRO — et en soutenant la mise en œuvre du Schéma Territorial de l'Information Jeunesse 2024-2027.

Enfin, une expérimentation sera lancée pour accompagner des projets collectifs de mobilité, notamment pour les jeunes décrocheurs.

VI – FAIRE DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE UNE VALEUR AJOUTÉE A L’ACTION RÉGIONALE

La Région Réunion procédera à la valorisation et à la structuration des outils de démocratie participative afin de développer les instances de dialogue et de partage avec les citoyens.

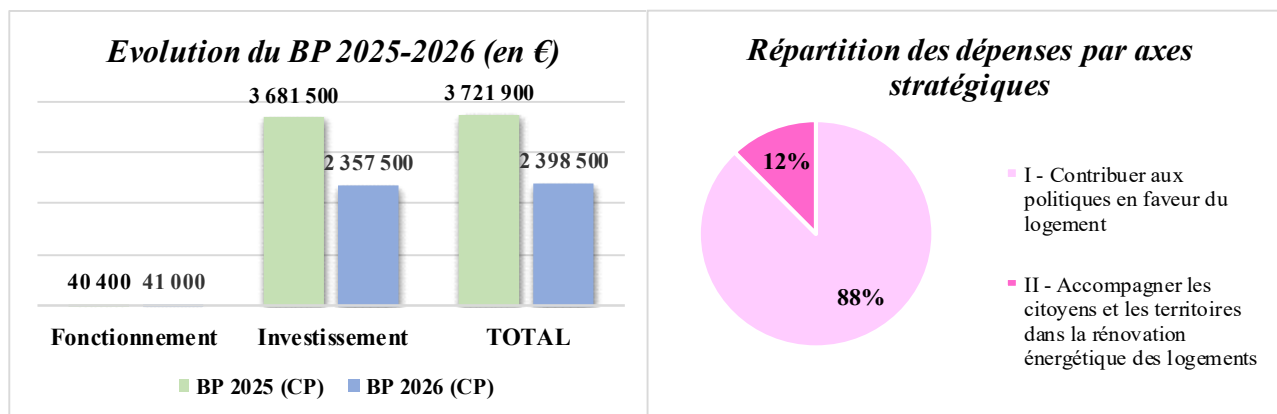
INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Donner la parole aux citoyens pour les concertations thématiques	40 000	30 000	-	-
Développer la plateforme digitale pour les concertations	90 000	70 000	-	-
Rendre les jeunes Réunionnais acteurs de l’action régionale	200 000	180 000	80 000	-
TOTAL	330 000	280 000	80 000	-

La Région renforcera en 2026 sa démarche participative à travers le suivi des travaux de la Convention citoyenne du SAR, et la densification des travaux du Conseil Régional des Jeunes et en soignant l’articulation avec les directions opérationnelles.

Elle lancera le développement d’une nouvelle plateforme numérique unique, plus simple et performante, afin de centraliser les concertations régionales, améliorer le dialogue citoyen et favoriser l’émergence de propositions.

Enfin, la collectivité consolidera l’engagement des jeunes en évaluant le Budget Participatif Lycéen et en structurant les travaux du Conseil Régional des Jeunes pour mieux articuler leurs contributions avec les politiques publiques.

CONTRIBUER À LA RÉHABILITATION ET À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS



La construction de logements, notamment de logements aidés, reste une priorité à La Réunion avec une production insuffisante au regard des besoins. Au vu des projections de l'INSEE, le cap du million d'habitants devrait être atteint d'ici 2050 ce qui a pour conséquence la nécessité de produire environ 170 000 logements soit 5 700 annuellement.

L'enjeu est double : permettre à chaque foyer réunionnais d'accéder à un logement décent à un prix abordable, et réhabiliter le parc immobilier existant notamment le locatif social date de plus de 20 ans.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Contribuer aux politiques en faveur du logement ;
- Accompagner les citoyens et les territoires dans la rénovation énergétique des logements.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	40 400	40 400	41 000	41 000	1,5 %	1,5 %
Investissement	3 100 000	3 681 500	1 020 000	2 357 500	- 67,1 %	- 36,0 %
TOTAL	3 140 400	3 721 900	1 061 000	2 398 500	- 66,2 %	- 35,6 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à la construction, à la réhabilitation et à la rénovation énergétique des logements se traduit par un budget de **1 061 000 € en AE/AP et à 2 398 500 € en CP**.

L'évolution des crédits d'investissement s'explique par le solde d'opérations en 2025 et la forte mobilisation en parallèle des crédits FEDER pour la rénovation thermique et énergétique des logements sociaux (notamment la Fiche Action n° 2.1.1), avec un montant total FEDER programmé de 17,5 M€ (12 opérations et 972 logements).

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Contribuer aux politiques en faveur du logement	41 000	41 000	1 020 000	2 357 500
II – Accompagner les citoyens et les territoires dans la rénovation énergétique des logements	<i>Cf. Axe n°3 : « Autonomie énergétique »</i>			
TOTAL	41 000	41 000	1 020 000	2 357 500

I- CONTRIBUER AUX POLITIQUES EN FAVEUR DU LOGEMENT

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Financer les opérations d'aménagement en mobilisant le dispositif FRAFU	-	-	1 000 000	1 337 500
Mettre en place un dispositif de financement complémentaire ciblé pour la construction de logements sociaux	-	-	-	1 000 000
Accompagner la création d'un OFS	20 000	20 000	20 000	20 000
TOTAL	20 000	20 000	1 020 000	2 357 500

En 2026, la Région mettra en œuvre le dispositif exceptionnel validé en 2025 pour soutenir la production de logements sociaux. Le soutien financier est ciblé sur des opérations d'aménagement ayant un impact fort en termes de livraison de logements sociaux dans un délai réduit.

La Région poursuivra également son accompagnement financier d'opérations d'aménagement dans le cadre du FRAFU en ciblant sur des logements intermédiaires (PLS et PSLA), en complément des financements de l'Etat sur le logement social. Cela concerne des opérations en cours (Bras long à l'Entre Deux, Savane des Tamarins à Saint Paul, ...) et des opérations nouvelles à programmer en 2026.

Autre levier d'action, la Région accompagnera la phase de préfiguration dans la création d'un Office Foncier Solidaire (OFS), initiée par le Territoire de l'Ouest.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Suivre les conventions de gestion des contingents de logements	-	-
Contribuer au financement de l'ADIL	21 000	21 000
TOTAL	21 000	21 000

Dans le cadre de sa politique en faveur du logement, la Région Réunion suivra la gestion déléguée de son contingent de logements sociaux aux bailleurs sociaux et maintiendra son adhésion à l'ADIL pour apporter une information sur les questions portant sur le logement et les droits liés au logement.

II - ACCOMPAGNER LES CITOYENS ET LES TERRITOIRES DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accélérer la rénovation énergétique des logements et bâtiments publics	<i>Cf. Axe n°3 « Autonomie énergétique »</i>			

La Région soutiendra la rénovation thermique et énergétique du parc social en mobilisant le FEDER à travers deux dispositifs :

- Rénovation thermique et énergétique des logements sociaux (FA 2.1.1) ;
- Chauffe-eaux solaires en faveur des logements collectifs sociaux (FA 2.1.5).

Enfin, dans le cadre de la modification du programme FEDER FSE+ 21-27 et en tenant compte des nouvelles priorités de l'Union Européenne, un dispositif FEDER sera élaboré pour promouvoir l'accès à des logements abordables et durables (priorité 11 et Objectif Spécifique n° 4-7), en privilégiant des opérations matures visant notamment des publics ciblés peu couverts par les dispositifs de production de masse (étudiants, victimes de violences...).

AXE 2

**LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

**PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX
HORIZONS ET L'INNOVATION**

PRÉAMBULE

La mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises (SRDEII), « La Nouvelle Économie », traduit l'ambition de la Région de bâtir un modèle de développement plus juste, plus innovant et durable. Dans un contexte marqué par l'inflation, l'urgence climatique et la nécessité de créer de l'emploi local, il est essentiel de consolider les filières prioritaires qui structurent notre avenir. Ainsi, en 2026, les efforts seront maintenus afin de soutenir les secteurs stratégiques tels que le Tourisme, le Numérique, l'Économie Bleue, le Bâti Tropical, l'Agroalimentaire, les énergies renouvelables et les secteurs émergents à savoir, l'aéronautique, les industries culturelles et créatives, les services à la personne. Cela dans l'objectif d'une part, d'accroître la souveraineté économique de l'île et d'autre part, de partager équitablement les fruits de la croissance.

En plaçant les filières de La Nouvelle Économie au centre des orientations budgétaires 2026, la Région réaffirme sa détermination à construire une île plus robuste, créative et solidaire. Ce cap vise à faire de la transformation économique un levier puissant pour améliorer le quotidien des Réunionnaises et Réunionnais et préparer ainsi un avenir durable.

En 2026, la politique régionale en matière de développement économique s'attachera donc à renforcer la compétitivité des filières locales, et l'appui aux TPE pour se moderniser et monter en gamme, tout en veillant à l'équilibre entre discipline financière et mesures en faveur du pouvoir d'achat. En matière d'appui au développement économique et à l'innovation, une démarche de mutualisation/optimisation/fusion sera initiée en 2026.

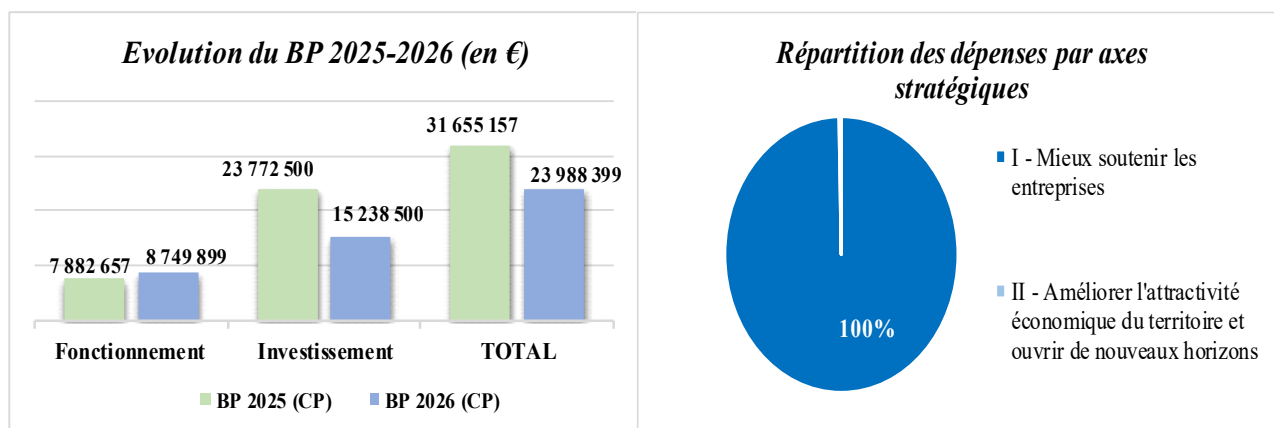
Enfin, en 2026, la collectivité engagera plus activement les préparatifs visant à exercer la compétence agricole et la gestion des crédits FEADER à compter du 1^{er} janvier 2028.

Pour la mise en œuvre de cet axe au titre de l'année 2026, la collectivité consacrera des crédits de paiement à hauteur de **99 778 854 €** :

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	36 791 954	40 727 854	49 969 188	43 161 806	27,7 %	6,0 %
Investissement	49 936 348	56 940 631	48 009 371	56 616 734	- 3,9 %	- 0,6 %
TOTAL	86 728 302	97 668 485	97 978 559	99 778 854	13,0 %	2,2 %

LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS



Les entreprises doivent faire face à un contexte économique difficile durable. Cette situation impacte particulièrement les très petites entreprises (TPE), qui nécessitent un accompagnement renforcé. Aussi, la collectivité entend poursuivre son intervention en faveur des opérateurs économiques tout en développant des dispositifs de soutien afin de prévenir les défaillances.

Dans ce cadre, il s'agira à la fois de prévenir et traiter les difficultés rencontrées par les entreprises et de soutenir leur développement, en particulier celui des TPE, au moyen de dispositifs ciblés.

Par ailleurs, en complément de l'instrument financier FAIRE (Fonds d'Aide à l'Investissement régional pour les Entreprises), lancé en février 2025, et du dispositif KAP TPE mis en œuvre en mars 2025, de nouveaux outils financiers seront déployés pour soutenir l'investissement et la trésorerie des entreprises dans un contexte financier tendu. Des instruments de haut de bilan viendront compléter l'offre existante mise en place par la Région.

Enfin, le soutien à la production locale se poursuivra, notamment à travers le dispositif de l'octroi de mer, qui constitue également un levier de lutte contre la vie chère grâce à la modulation des taux sur les produits de première nécessité.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	8 788 100	7 882 657	10 254 373	8 749 899	16,7%	11,1 %
Investissement	12 706 200	23 772 500	12 600 000	15 238 500	- 0,8 %	- 33,4 %
TOTAL	21 494 300	31 655 407	22 854 373	23 988 399	6,33 %	-24,22 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement du tissu économique et à la création d'emplois se traduit par un budget de **22 854 373 € en AE/AP** et à **23 988 399 € en CP**.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Mieux soutenir les entreprises	10 204 373	8 676 799	12 600 000	15 238 500
II – Améliorer l’attractivité économique du territoire et ouvrir de nouveaux horizons	50 000	73 100	-	-
TOTAL	10 254 373	8 749 899	12 600 000	15 238 500

I – MIEUX SOUTENIR LES ENTREPRISES

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accompagner les actions collectives	4 679 373	4 874 614	-	100 000
Accompagner les manifestations à caractère économique	500 000	525 000	-	-
Mettre en place des dispositifs d’accompagnement spécialisés pour les TPE	975 000	726 185	-	-
Déployer des dispositifs d’aide aux entreprises	4 000 000	2 500 000	3 600 000	4 330 000
Déployer les instruments financiers dans le cadre du fonds de participation FAIRE	-	-	-	-
Mettre en œuvre des outils financiers	50 000	50 000	9 000 000	10 808 500
TOTAL	10 204 373	8 676 799	12 600 000	15 238 500

En 2026, la Région va poursuivre l’accompagnement des entreprises à travers l’intervention des opérateurs économiques et les dispositifs de soutien à la carte. En complément, il s’agira de soutenir les entreprises dans le cadre des manifestations à caractère économique.

Par ailleurs, la collectivité va renforcer son effort en faveur des entreprises, et prioritairement des très petites entreprises, avec les dispositifs d’aide à l’investissement ou encore de soutien à la trésorerie. Ainsi, il est proposé de créer une réserve mobilisable rapidement face à des situations de crise.

Enfin, avec la fin de la dotation du fonds FAIRE (Fonds d’Aide à l’Investissement Régional des Entreprises) en 2025, il s’agira dorénavant de veiller au bon déploiement du dispositif en lien avec le FEI (Fonds Européen d’Investissement). Il est également prévu de réfléchir à des outils financiers complémentaires tels que les fonds d’équity ou encore le prêt Relance 2ème génération afin de compléter l’offre de financement des entreprises.

II – AMELIORER L’ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

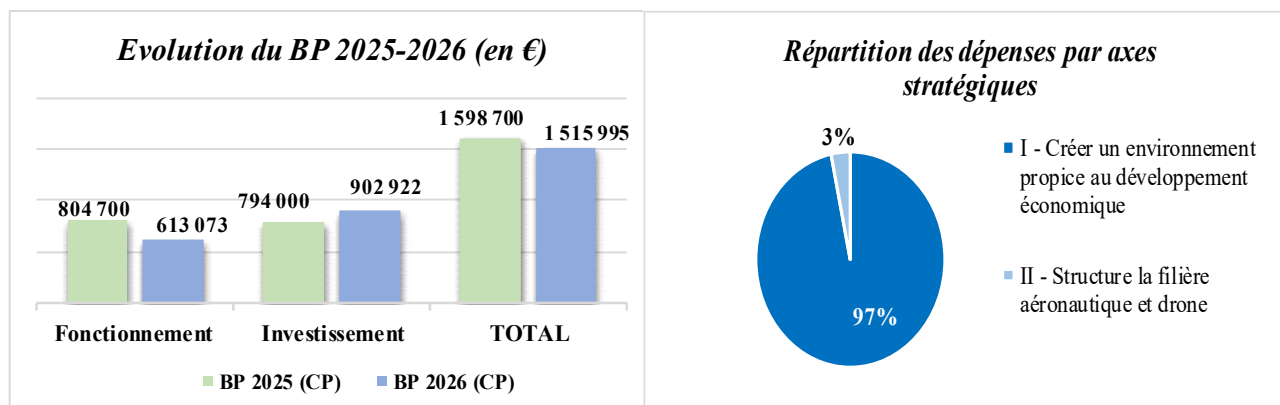
INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Veiller à l’amélioration du dispositif de taxation et d’exonération de l’octroi de mer	-	-
Assurer le suivi de l’évaluation à mi-parcours du dispositif de différentiels et défendre ce dispositif à l’horizon 2027	-	23 100
Animer des ateliers sur la thématique « Octroi de mer »	50 000	50 000
TOTAL	50 000	73 100

Dans la continuité des actions menées depuis 2023, il importe de poursuivre la défense de l'octroi de mer, l'un des outils du développement économique de La Réunion et moteur de l'emploi depuis plusieurs décennies. Ainsi, il s'agira de veiller à l'amélioration du dispositif de taxation de l'octroi de mer et d'exonération à l'importation pour mieux répondre aux besoins du tissu économique.

Par ailleurs, il conviendra d'assurer le suivi de l'évaluation à mi-parcours du dispositif de différentiels qui constitue une étape clé en vue des négociations nationales et européennes à l'horizon 2027.

En 2026, il est proposé de poursuivre les ateliers d'information auprès des entreprises afin de favoriser une meilleure appropriation de l'octroi de mer par les usagers et les acteurs économiques.

RENFORCER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE



Le renforcement de l'attractivité du territoire passe notamment par la création de conditions propices à l'installation et au développement durable des activités économiques. Cela implique un aménagement ciblé et le soutien à des filières stratégiques, telles que l'aéronautique et les drones, en plein essor à La Réunion.

Dans un contexte insulaire, la mise à disposition d'une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises constitue un levier essentiel d'attractivité.

Les acteurs de la filière aéronautique expriment par ailleurs, leur volonté de structurer durablement leur secteur autour d'un cadre clair, coordonné, permettant de mutualiser les initiatives et d'optimiser les ressources. L'objectif est de renforcer la cohérence des actions menées et de positionner La Réunion comme un territoire compétitif sur cette filière à fort potentiel.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	504 500	804 700	507 500	613 073	0,6 %	- 23,8 %
Investissement	1 390 000	794 000	2 405 000	902 922	73 %	13,7 %
TOTAL	1 894 500	1 598 700	2 912 500	1 515 995	53,7 %	- 5,2 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement du tissu économique et à la création d'emplois se traduit par un budget de **2 912 500 € en AE** et de **1 515 995 € en CP**.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Créer un environnement propice au développement économique	507 500	563 073	2 405 000	902 922
II – Structurer la filière aéronautique et drone	-	50 000	-	-
TOTAL	507 500	613 073	2 405 000	902 922

I- CREER UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Créer et rénover les Zones d'Activités CPN FEDER	-	-	2 400 000	500 000
Accompagner le développement économique équilibré de chaque microrégion	507 500	488 073	5 000	402 922
Définir et mettre en œuvre un schéma d'aménagement économique	-	75 000	-	-
TOTAL	507 500	563 073	2 405 000	902 922

Le PO FEDER 2021-2027 offre les moyens financiers nécessaires à cette politique via deux leviers :

- La construction d'immobiliers d'entreprises et de zones respectant des critères qualitatifs, avec un objectif de 330 000 m² réalisés ou aménagés d'ici 2029 ;
- La réhabilitation et modernisation des zones vieillissantes (espaces et voiries).

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) identifie le Pôle d'Activités à Vocation Régionale (PAVR) comme échelle pertinente d'aménagement dans chaque bassin de vie.

○ **Pour le bassin de vie Nord**

En 2026, la commercialisation de la ZAA Pierre LAGOURGUE se poursuivra suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt en 2023, avec la signature des premiers baux à construction marquant une étape clé pour le développement de la zone.

○ **Pour le bassin de vie Ouest**

En 2026, la Région accompagnera l'aménagement de la zone arrière-portuaire en cohérence avec le SRDEII. Elle poursuivra son engagement financier dans le GIP « Ecocité La Réunion », selon ses droits statutaires. Actionnaire de la SPL Grand Ouest, la Région participera aux études liées au développement de la ZIP et veillera à la cohérence avec le projet de la nouvelle route du littoral.

○ **Pour le bassin de vie Est**

En 2026, la Région poursuivra ses réflexions sur la gouvernance et le projet stratégique du GIP de Bois Rouge, en particulier sur la vocation de la zone d'activité s'agissant notamment de la logistique et des activités innovantes, à la lumière des orientations retenues et des possibilités offertes par le cadre réglementaire.

○ **Pour le bassin de vie Sud**

En 2026, la priorité sera donnée au repositionnement de l'aéroport de Saint-Pierre–Pierrefonds (gouvernance, plan de relance) et à une réflexion globale sur la microrégion.

L'année 2026 sera marquée par la définition du premier Schéma d'Aménagement Economique Régional (SAER), garantissant la cohérence de ce volet à l'échelle de La Réunion en cohérence avec la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR).

Cette stratégie fera des recommandations en termes d'aménagement dans une démarche spatialisée équilibrée et partagée (en lien avec les PAVR) en prenant en compte la gestion des déplacements pendulaires. Ce schéma précisera les surfaces des zones d'activités et immobilières nécessaires au développement économique et plus précisément pour les filières prioritaires identifiées par la Nouvelle Economie.

Pour assurer une pleine cohérence, cette stratégie est planifiée selon le calendrier de la révision du SAR.

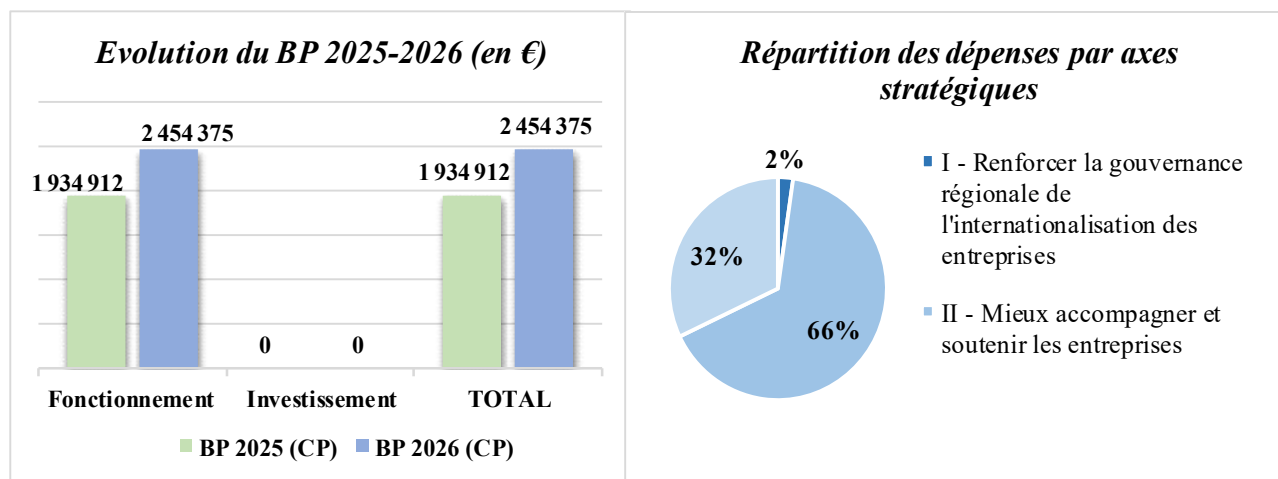
II- STRUCTURER LA FILIERE AERONAUTIQUE ET DRONE

Dans une logique de développement économique et d'innovation, la Région accompagne la structuration de la filière aéronautique et drone afin d'en faire un levier de compétitivité et d'attractivité pour le territoire.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Structurer la filière aéronautique et drone		50 000	-	-
TOTAL	-	50 000	-	-

Pour 2026, la Région lancera la démarche de co-construction du contrat de filière Aéronautique et Drone, conformément au SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation).

L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES



Les mutations du commerce mondial placent l'internationalisation des entreprises réunionnaises dans un environnement instable. Aux effets durables de la guerre en Ukraine et de la désorganisation du fret maritime s'ajoutent de nouvelles tensions commerciales et des risques géopolitiques majeurs. Dans ce contexte, la diversification des débouchés et la consolidation des filières exportables constituent un enjeu stratégique majeur pour la compétitivité et la résilience des entreprises locales.

L'ouverture internationale demeure un levier de développement durable et inclusif pour La Réunion. Le développement international des entreprises (DIE) et les investissements directs extérieurs (IDE) nécessitent un pilotage stratégique renforcé de la collectivité régionale, cheffe de file de l'internationalisation, pour garantir la cohérence de l'action publique et donner aux entreprises les moyens de se projeter durablement sur les marchés extérieurs.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 980 000	1 934 912	2 200 000	2 454 375	11,1 %	26,8 %
Investissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 980 000	1 934 912	2 200 000	2 454 375	11,1 %	26,8 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à l'internationalisation des entreprises se traduit par un budget de 2 200 000 € en AE et à 2 454 375 € en CP.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
I – Renforcer la gouvernance régionale de l'internationalisation	55 000	55 000
II – Mieux accompagner et soutenir les entreprises	1 520 000	1 612 265
III – Valoriser et promouvoir le savoir-faire de La Réunion	625 000	787 110
TOTAL	2 200 000	2 454 375

I- RENFORCER LA GOUVERNANCE RÉGIONALE DE L'INTERNATIONALISATION

La Région poursuit la structuration de la gouvernance régionale de l'internationalisation à travers le Comité Stratégique de l'Internationalisation des Entreprises (CoSIE), la Team France Export et la Team France Invest. L'objectif est de consolider un écosystème lisible, coordonné et orienté vers la compétitivité, reposant sur une gouvernance collective et des outils de pilotage partagés.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Animation du CoSIE	3 000	3 000
Pilotage TFE / TFI	2 000	2 000
Convention d'objectifs et de moyens	-	-
Actualisation étude des entreprises export	50 000	50 000
TOTAL	55 000	55 000

En 2026, les efforts se concentreront sur quatre leviers principaux :

- L'animation du CoSIE, en tant qu'instance de concertation stratégique, permettant de coordonner les acteurs publics et privés autour des filières exportables et de la diplomatie économique régionale qui recherche des synergies renforcées avec les opportunités découlant des marchés liés à la mise en œuvre des programmes de coopération régionale ;
- Le pilotage stratégique des dispositifs Team France Export et Team France Invest, afin d'assurer un suivi intégré des entreprises et investisseurs accompagnés, et d'optimiser les synergies entre les politiques régionales, nationales et européennes ;
- La conduite de l'actualisation de l'étude 2018 INSEE-Douanes sur les entreprises exportatrices de La Réunion, démarche structurante visant à disposer de données actualisées sur le profil, le potentiel et les besoins des acteurs économiques réunionnais.
- L'élaboration de Contrats d'Objectifs de Moyens et de Performances afin de définir le rôle de chacune des structures d'accompagnement à l'internationalisation et les attentes de la collectivité en termes de résultats.

II- MIEUX ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES

La Région poursuit une politique d'accompagnement renforcée, à travers le dispositif Prim'Export rénovée, la mise en place de modules de coaching et de préparation aux salons professionnels, et un soutien structuré aux organismes d'appui et de valorisation des entreprises et du territoire réunionnais.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Prim'Export	650 000	642 265
Coaching	50 000	50 000
Soutien organismes	320 000	320 000
Aide au frêt (CPN FEDER)	500 000	600 000
TOTAL	1 520 000	1 612 265

En 2026, plus de 100 projets export seront financés, incluant des participations à des événements majeurs comme le Salon International de l'Agriculture (SIA) ou le Salon VivaTech. Les critères du dispositif Prim'Export seront ajustés, dans une démarche de maîtrise budgétaire et de recherche d'efficacité, en prenant compte les éléments de l'évaluation qui sera lancé à la fin de l'année 2025.

Des modules de coaching, adaptés aux filières et au degré de maturité des entreprises, seront déployés pour améliorer leur performance et développer leur présence à l'international.

Parallèlement, la Région mettra en place un cadre conventionnel pour valoriser les initiatives entrepreneuriales locales, notamment via le Trophée CPME. L'initiative d'export collaboratif de l'ARIFEL sera également maintenue, renforçant ainsi l'excellence, l'innovation et la culture de l'internationalisation sur le territoire.

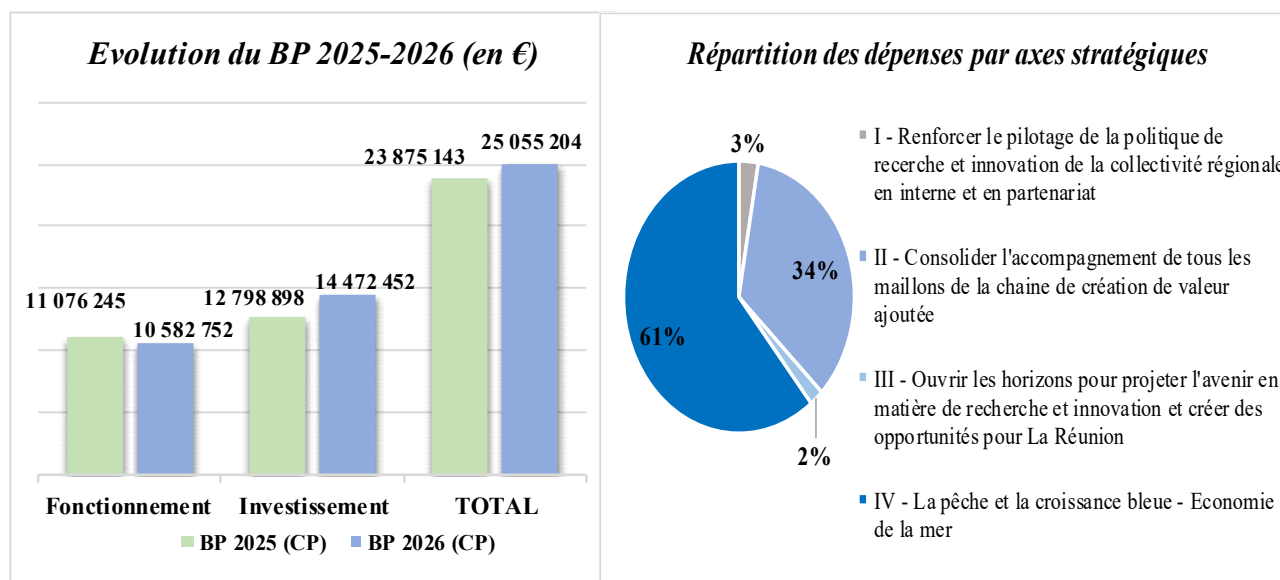
III- VALORISER ET PROMOUVOIR LE SAVOIR-FAIRE DE LA REUNION

Le rayonnement économique de La Réunion s'appuie sur la marque territoriale - La Réunion symbole d'excellence et d'innovation. L'année 2026 sera marquée par la consolidation de l'animation de la marque, le développement du réseau d'adhérents, le lancement de l'AMI « Mèt La Réunion en lèr » et la structuration d'un réseau d'ambassadeurs issus de la diaspora réunionnaise.

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Rayonnement de La Réunion et animation de la marque	300 000	400 000
Croissance du réseau et structuration	145 000	207 110
AMI « Mèt La Réunion en lèr »	130 000	130 000
Actions soutenues de la diaspora	50 000	50 000
TOTAL	625 000	787 110

Ces actions viseront à renforcer l'appropriation de la marque par les acteurs locaux, à accroître la visibilité de La Réunion sur les scènes nationale et internationale, à valoriser les talents réunionnais et à soutenir l'internationalisation des entreprises, consolidant ainsi la marque comme un outil durable de promotion et de développement économique du territoire.

INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR



Le pilotage de la politique de Recherche et d'Innovation par la Région Réunion répond aux priorités définies au sein du SRDEII et de la S5 (Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable).

En 2026, la politique de recherche entre dans une phase d'opérationnalisation renforcée, marquée par la structuration des nouvelles infrastructures (halle agroalimentaire, pôle énergie, etc.) et la consolidation des programmes de recherche orientés vers la souveraineté.

Concernant la politique innovation, après une phase de développement opérationnel (2022 – 2024 : création de nouveaux dispositifs, suivi des programmes nationaux, lancement de La Réunion Innovation), s'ouvre une période de consolidation et de capitalisation au bénéfice de l'écosystème d'innovation du territoire.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 715 500	11 076 245	6 662 715	10 582 752	288,4 %	- 4,5 %
Investissement	18 325 148	12 798 898	12 450 971	14 472 452	- 32,1 %	13,1 %
TOTAL	20 040 648	23 875 143	19 113 686	25 055 204	- 4,6 %	4,9 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à innover et à accompagner nos secteurs d'avenir se traduit par un budget de **19 113 686 € en AP/AE** et à **25 055 204 € en CP**.

L'entrée dans la dernière phase de plusieurs programmes de financement dédiés à la Recherche et à l'Innovation (Programme Opérationnel FEDER 2021-2027, France 2030 Régionalisé, fin de DEFFIRUN, etc.) explique la tendance générale à la baisse du montant du Budget Primitif 2026 en fonctionnement. Néanmoins, une augmentation significative des engagements en fonctionnement est relevée compte tenu de la structuration active de projets de nouvelles infrastructures d'envergure régionale.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Renforcer le pilotage de la politique de recherche et innovation de la collectivité régionale en interne et en partenariat	411 300	470 300	200 000	200 000
II – Consolider l’accompagnement de tous les maillons de la chaîne de création de valeur ajoutée	4 980 557	1 907 269	3 520 971	6 762 620
III - Ouvrir les horizons pour projeter l’Avenir en matière de Recherche et Innovation et créer des opportunités pour La Réunion	-	50 000	400 000	447 214
IV - La pêche et la croissance bleue - Economie de la mer	1 270 858	8 155 183	8 330 000	7 062 618
TOTAL	6 662 715	10 582 752	12 450 971	14 472 452

I- RENFORCER LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE ET INNOVATION DE LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE EN INTERNE ET EN PARTENARIAT

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Finaliser la contractualisation avec les partenaires de la R&I et suivi opérationnel des COMP signés	-	-	-	-
S’appuyer sur La Réunion Innovation pour la mise en œuvre de la S5 et animer l’écosystème	231 300	260 300	-	-
Mettre en place des partenariats pour être appuyés dans nos actions	180 000	210 000	200 000	200 000
Explorer les possibilités d’innover dans notre manière de déployer le service public régional	-	-	-	-
TOTAL	411 300	470 300	200 000	200 000

Le pilotage de la politique de Recherche et d’Innovation régionale se poursuit en interne de la collectivité et en partenariat avec l’écosystème territorial.

En 2026, l’objectif est de poursuivre la contractualisation avec les partenaires majeurs (BRGM, CNRS) et le suivi des dix COMP déjà conclus.

La Région continuera d’assurer sa participation à la gouvernance du GIP CYROI, acteur clé de la recherche biomédicale.

L’appui à La Réunion Innovation (LaRI) sera maintenu pour l’animation et la mise en œuvre de la S5, dans le respect des missions des acteurs de l’écosystème et une recherche et mutualisation.

La collectivité renforcera ses partenariats stratégiques, notamment via la French Tech La Réunion, pour soutenir la dynamique entrepreneuriale et l’innovation.

Enfin, la Région, en charge de la Recherche et de l’Innovation, poursuivra la réflexion sur de nouvelles méthodes de déploiement des politiques publiques, afin d’améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

II- CONSOLIDER L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES MAILLONS DE LA CHAÎNE DE CREATION DE VALEUR AJOUTEE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accompagner une recherche qui adresse les défis du territoire comme premier maillon de la chaîne de création de valeur ajoutée	4 000 000	-	2 692 971	2 394 900
Soutenir les maillons de l'écosystème RDI permettant la transformation des idées en solutions en réponse aux défis du territoire	165 557	1 857 269	80 000	2 592 000
Financer les projets innovants des entreprises et favoriser l'initiative entrepreneuriale	-	-	748 000	1 775 720
Renforcer la sensibilisation à l'innovation et le rapprochement entre les sciences et la société	815 000	50 000	-	-
TOTAL	4 980 557	1 907 269	3 520 971	6 762 620

La collectivité continuera de consolider l'ensemble des maillons au service du développement économique, social et soutenable de La Réunion.

En 2026, un effort particulier est consacré aux outils de financement en fonds propres de la recherche et de l'innovation. Un dispositif expérimental sera testé afin d'accompagner de petits projets de recherche non éligibles au FEDER, tandis que les aides aux entreprises innovantes seront renforcées pour répondre à la hausse des besoins.

Cette année verra également la poursuite du développement des infrastructures de recherche de haut niveau et la mise en œuvre d'actions de promotion et de sensibilisation à l'innovation et aux talents réunionnais.

III- OUVRIR LES HORIZONS POUR PROJETER L'AVENIR EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET INNOVATION ET CRÉER DES OPPORTUNITÉS POUR LA RÉUNION

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Mieux connaître et mieux suivre l'innovation du territoire	-	-	100 000	100 000
Offrir des opportunités de développement aux entreprises réunionnaises	-	50 000	-	-
Élargir les horizons avec la coopération internationale	-	-	300 000	347 214
TOTAL	-	50 000	400 000	447 214

La Région développera ses capacités d'observation et d'évaluation de l'innovation locale, en partenariat avec les opérateurs statistiques et les structures concernées.

Un bilan de mi-parcours de la S5 sera produit avec LaRI selon la méthode simplifiée élaborée en 2025.

Pour la quatrième année, une délégation d'entreprises réunionnaises sera valorisée à Vivatech, et des actions de promotion de la filière cosmétique territoriale seront engagées.

Le programme ANR "LabCom" fera l'objet d'une animation renforcée avec l'Université de La Réunion afin d'encourager les laboratoires locaux à s'y inscrire.

Enfin, la Région restera impliquée dans plusieurs programmes européens compétitifs :

- Digital Islands (Interreg Europe) : renforcement de la résilience des régions insulaires par le numérique ;
- SYNERGY (Interreg Europe) : meilleure articulation des fonds européens et nationaux pour maximiser l'impact de la S5 ;
- RISC-RA (CLIMAAX – Horizon Europe) : expérimentation de la gestion des risques climatiques à l'échelle régionale....

IV – LA PÊCHE ET LA CROISSANCE BLEUE – ECONOMIE DE LA MER

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Déploiement opérationnel du PROEPP de la Réunion	200 000	7 000 000	7 050 000	3 710 000
Lancement d'une étude sur la commercialisation des produits aquacoles	-	40 000,00	-	-
Animation du Contrat de filière Économie Bleue	-	-	250 000	1 752 618
Accompagner et consolider le réseau d'animation des filières pêche et aquaculture	996 858	1 041 183	1 030 000	700 000
Aide d'Etat au renouvellement de la flotte de pêche côtière	-	-	-	400 000
Dispositif « de minimis » aides à l'achat de navires neufs et à la pêche côtière artisanale	-	-	-	500 000
Mission Océans	12 500	12 500	-	-
2nde Assises de l'économie maritime de l'Indo-Pacifique	46 500	46 500	-	-
Communication	15 000	15 000	-	-
TOTAL	1 270 858	8 155 183	8 330 000	7 062 618

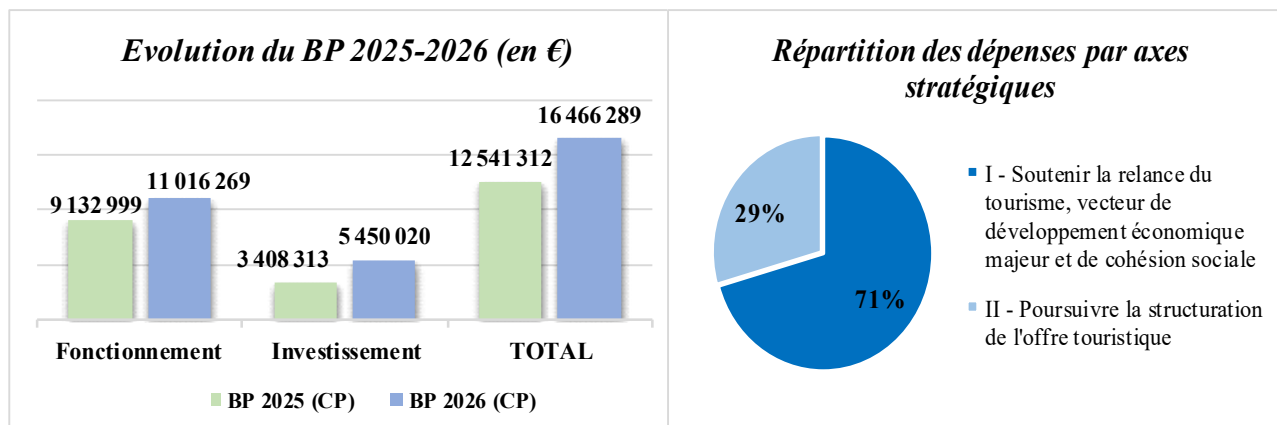
En 2026, il est proposé de poursuivre l'accompagnement des opérateurs économiques et la structuration de la filière de l'économie bleue, notamment autour de l'Institut Bleu.

Par ailleurs, il s'agira de déployer des actions en lien avec l'étude de commercialisation des produits aquacoles qui devrait être finalisée début 2026.

De plus, la Région interviendra de manière volontariste en faveur des pêcheurs professionnels côtiers avec différents dispositifs d'aides, notamment pour l'acquisition de navires, de motorisation ou encore d'équipements de sécurité. L'objectif est de permettre aux artisans de travailler en sécurité et d'ouvrir leur zone de pêche.

Enfin, il est prévu de participer à différentes actions ou évènements afin de communiquer sur l'action de la région dans le domaine de l'économie bleue.

LA RELANCE DU TOURISME



Le tourisme constitue l'un des piliers majeurs de l'économie réunionnaise. Si la fréquentation touristique extérieure a atteint des niveaux records au cours des deux dernières années, la recette générée — objectif central de notre Stratégie de Développement et d'Aménagement Touristique Régional (SDATR) — connaît, quant à elle, une baisse.

Afin de redynamiser le secteur, la Région mobilisera, en 2026, des moyens financiers ciblés, en complément des projets financés par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). En tant que cheffe de file, elle rassemblera l'ensemble des acteurs institutionnels et privés autour d'une stratégie commune, en s'appuyant notamment sur son opérateur, l'EPIC Comité Réunionnais du Tourisme (CRT), qui entamera sa première année de plein exercice.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	11 687 500	9 132 999	12 427 000	11 016 269	6,3%	20,6 %
Investissement	2 225 000	3 408 313	5 076 900	5 450 020	128,2 %	59,9 %
TOTAL	13 912 500	12 541 312	17 503 900	16 466 269	25,8 %	31,3 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à la relance du tourisme se traduit par un budget de **17 503 900 € en AP/AE** et de **16 466 269 € en CP**.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Soutenir la relance du tourisme, vecteur de développement économique majeur et de cohésion sociale	11 437 000	9 302 561	380 000	2 310 000
II – Poursuivre la structuration de l'offre touristique	990 000	1 713 708	4 696 900	3 140 020
TOTAL	12 427 000	11 016 269	5 076 900	5 450 020

I- SOUTENIR LA RELANCE DU TOURISME, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAJEUR ET DE COHÉSION SOCIALE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Instaurer une gouvernance territorialisée et partagée, pour une politique stratégique coordonnée et cohérente en faveur d'un tourisme durable	134 000	119 561	30 000	30 000
Soutien au programme d'actions du nouveau Comité Réunionnais du Tourisme	11 275 000	9 155 000	350 000	2 280 000
Accompagner les entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur les marchés extérieurs	28 000	28 000	-	-
TOTAL	11 437 000	9 302 561	380 000	2 310 000

Le tourisme est un secteur transversal, situé au carrefour de nombreux enjeux : connectivité aérienne et maritime, infrastructures aéroportuaires et portuaires, mobilité intérieure, préservation de l'environnement et durabilité, mais également des enjeux économiques et sociaux liés à l'emploi et à l'attractivité du territoire. La Région est l'échelon territorial compétent sur un grand nombre de ces sujets. En 2026, elle réaffirmera son rôle de cheffe de file du tourisme en animant un dialogue renforcé avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés concernés par ces différents champs d'action.

Dans le même temps, elle accompagnera le Comité Réunionnais du Tourisme (CRT) dans le déploiement de son programme d'actions, axé sur la diversification des marchés, l'augmentation de la recette touristique, l'amélioration de la qualité de l'offre et la montée en compétence des acteurs de la filière.

La Région encouragera également les entreprises souhaitant promouvoir notre île sur les marchés extérieurs à l'occasion d'événements de renommée internationale.

II – POURSUIVRE LA STRUCTURATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accompagner les entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques	-	-	2 520 000	2 030 000
Soutenir et stimuler l'innovation touristique	-	-	50 000	40 000
Soutenir l'animation des territoires, pour une plus grande consommation touristique locale	990 000	1 713 708	126 900	334 020
Valoriser les atouts et l'attractivité de l'île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée	-	-	2 000 000	736 000
TOTAL	990 000	1 713 708	4 696 900	3 140 020

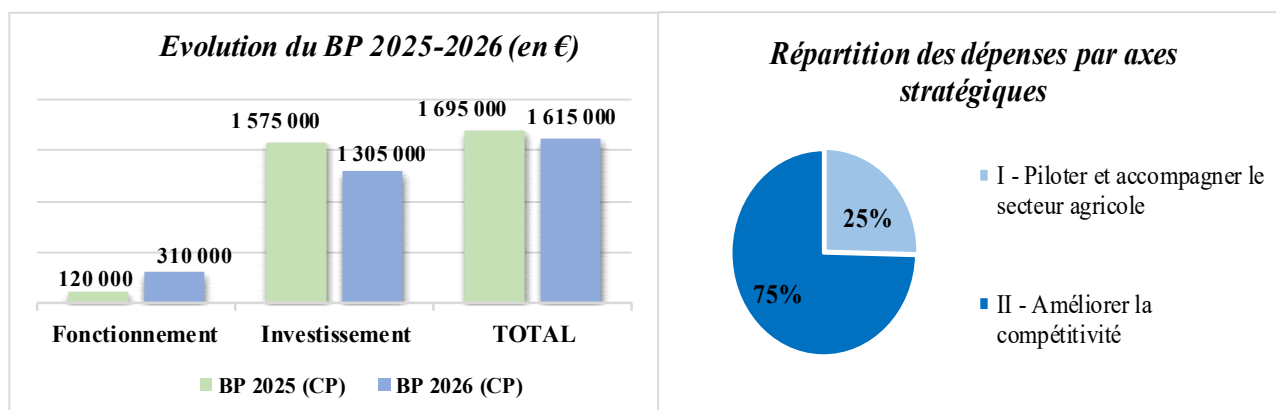
Le budget consacré par la collectivité au secteur du tourisme connaîtra une évolution significative en 2026. Cette hausse s'explique notamment par le lancement, fin 2025, de plusieurs AMI pour des projets financés par le FEDER, pour lesquels la Région assure la contrepartie nationale.

Les objectifs fixés par le SDATR - en matière d'aménagement et d'équipements touristiques du territoire ainsi que d'augmentation du nombre d'hébergements de qualité - se traduiront concrètement par le cofinancement, par la Région et le FEDER, de projets déployés à partir de 2026 sur l'ensemble de notre île.

Parallèlement, la Région souhaite conclure avec les EPCI et leur opérateur – les Offices de Tourisme Intercommunaux (OTI) - des contrats de territorialisation. Cet outil permettra de structurer le développement touristique local en clarifiant et en articulant les rôles des différents acteurs — les Offices de Tourisme Intercommunaux (OTI), le Comité Réunionnais du Tourisme (CRT) et les collectivités de rattachement — dans une logique de complémentarité, d'efficacité renforcée et de mobiliser de nouvelles ressources.

Enfin, notre collectivité renforcera ses interventions dans le domaine de l'innovation touristique, en lien avec le Lab Tourisme, suite aux travaux concluants qu'elle a conduit dans ce secteur les années précédentes.

UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



Pour rappel, la compétence agricole et la gestion actuelle du FEADER relèvent des Régions. La Région Réunion prépare la reprise de ce champ d'intervention pour le 1er janvier 2028. En parallèle, la collectivité participe à la coordination des politiques publiques, aux programmes territoriaux et sectoriels en faveur de la production locale agricole et alimentaire.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	120 000	120 000	310 000	310 000	158,3 %	158,3 %
Investissement	2 150 000	1 575 000	2 205 000	1 305 000	2,6 %	- 17,1 %
TOTAL	2 270 000	1 695 000	2 515 000	1 615 000	10,8 %	- 4,7 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement d'une agriculture forte et durable pour tendre vers la souveraineté alimentaire se traduit par un budget **2 515 000 € en AP/AE** et à **1 615 000 € en CP**.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Piloter et accompagner le secteur agricole	310 000	310 000	-	100 000
II – L'amélioration de la compétitivité	-	-	2 205 000	1 205 000
TOTAL	310 000	310 000	2 205 000	1 305 000

I- PILOTER LE SECTEUR AGRICOLE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Préparation de l'intégration de la compétence agricole	300 000	300 000	-	100 000
Promotion de la production locale	10 000	10 000	-	-
Suivi des démarches de certification/labellisation des opérateurs et / ou de filières	-	-	-	-
TOTAL	310 000	310 000	-	100 000

Les crédits de 2026 permettront de recourir à des missions d'assistance afin de préparer l'intégration de la compétence agricole, et ce à différents niveaux :

- la préparation de la reprise de la compétence : Pour rappel, suite au lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en octobre 2025, la restitution de la 1ère phase dédiée à l'état des lieux est prévue courant du 1er semestre 2026. A partir de ces éléments en termes juridique, organisationnel, financier, logistique, la Région aura à se positionner sur le contour, le contenu et la déclinaison de l'intégration de la compétence agricole afin d'établir le plan de reprise.

- le lancement de l'élaboration de la stratégie régionale agricole : La finalité sera de définir, avec les producteurs et les acteurs professionnels locaux, les besoins et les objectifs d'une politique publique régionale qui posera la base des futurs cadres stratégiques financiers au niveau européen et national.

- l'inclusion de l'agriculture au sein des dispositifs « Instruments financiers » : Il s'agira d'identifier les orientations et de définir les outils adaptés, afin d'étendre le champ du financement développé par la collectivité à destination des opérateurs agricoles.

- des études spécifiques ainsi que l'assistance technique des établissements publics en matière agricole selon les thématiques à approfondir.

Cette préparation de la compétence agricole nécessitera un renforcement de l'équipe projet afin de couvrir ce large secteur d'activités. Elle nécessitera également une articulation renforcée avec plusieurs thématiques (foncier, formation, tourisme...).

En matière de promotion de la production locale, la collectivité pourra participer à la Foire agricole de Bras-Panon en valorisant ses missions et celles des acteurs de l'économie sociale et solidaire auprès du grand public.

Par ailleurs, la Région poursuivra le financement des manifestations à caractère économique, et initiera à partir de 2026 son soutien à une manifestation d'envergure régionale au sein de chaque microrégion. Ce dispositif qui vise à mettre en valeur la production alimentaire locale, les terroirs, les productions identitaires, et l'agritourisme au cœur de ces territoires feront l'objet d'une évaluation.

II- AMELIORER LA COMPETITIVITE

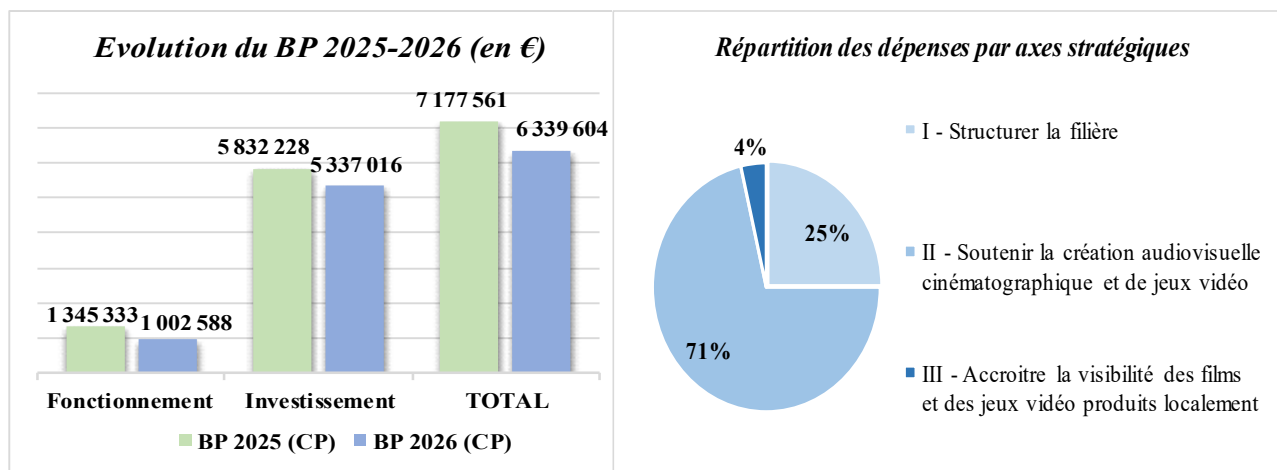
INTITULÉ DES ACTIONS	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
Soutien à l'investissement productif des IAA Fiche-Action 73.031 du FEADER	2 205 000	1 205 000
Suivi du contrat de filière agroalimentaire (SRDEII)	-	-
Soutien à la diversification agritouristique des exploitations	-	-
Amélioration de l'approvisionnement en produits locaux au sein de la restauration des lycées	-	-
TOTAL	2 205 000	1 205 000

En 2026, l'enveloppe inscrite sera consacrée à l'accompagnement des projets d'investissement des entreprises agroalimentaires, en co-financement du FEADER (Fiche action 73.031 "Soutien aux outils agro-industriels").

Pour rappel, le taux d'intervention varie entre 35 % et 65 %, en fonction de la taille de l'entreprise et le montant d'aide est plafonné à 2 M€.

En parallèle, seront renforcés le suivi des démarches de développement des filières agricoles et alimentaires ainsi que les actions en faveur de l'amélioration de la valorisation de la production locale et de la couverture des différents débouchés.

SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL



Le secteur des industries de l'image (cinéma, audiovisuel, animation, jeu vidéo, création numérique) constitue un levier stratégique pour le développement économique, culturel et touristique de La Réunion. Dans un environnement marqué par une forte demande de contenus originaux et diversifiés, la filière réunionnaise bénéficie d'un positionnement singulier : elle est à la croisée des influences européennes, africaines et indiennes, et offre un cadre naturel et culturel attractif pour la production et la diffusion.

Depuis une quinzaine d'années, la Région Réunion a mis en place une politique active de soutien à la création et à la structuration du secteur :

- Accompagnement des productions audiovisuelles et cinématographiques via des fonds de soutien dédiés, permettant de renforcer l'attractivité du territoire pour les tournages extérieurs et de favoriser l'émergence de talents locaux ;
- Soutien aux entreprises de la filière image pour favoriser leur professionnalisation et leur insertion dans les marchés régionaux, nationaux et internationaux ;
- Développement de partenariats et réseaux (France Télévisions, CNC, associations professionnelles, festivals dotés de marché) pour accroître la visibilité des créations réunionnaises et renforcer les échanges avec d'autres territoires ;
- Formation et transmission grâce au travail d'éducation à l'image, de diffusion culturelle afin de former les spectateurs de demain et susciter des vocations.

En 2026, ce soutien s'inscrit dans un contexte de structuration et de transformation de la filière, en effet il demeure le besoin de consolider l'existant et de franchir un cap décisif.

Ainsi, la Région Réunion affirme sa volonté de consolider l'écosystème des industries de l'image à travers une politique budgétaire qui associe soutien financier, accompagnement stratégique et partenariats structurants. Cet engagement vise à faire de la filière un pilier de l'économie créative réunionnaise et un moteur de développement durable et inclusif.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 317 833	1 345 333	1 361 000	1 002 588	3,3 %	- 25,5 %
Investissement	5 360 000	5 832 228	5 025 500	5 337 016	- 6,2 %	- 8,5 %
TOTAL	6 677 833	7 177 561	6 386 500	6 339 604	- 4,4%	- 11,7 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à soutenir l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel se traduit par un budget de 6 386 500 € en AP/AE et à 6 339 604 € en CP.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Structurer la filière	1 005 000	774 588	200 000	810 000
II – Soutenir la création audiovisuelle, cinématographique et de jeux vidéo	-	-	4 825 500	4 527 016
III – Accroître la visibilité des films et des jeux vidéo produits localement	356 000	228 000	-	-
TOTAL	1 361 000	1 002 588	5 025 500	5 337 016

I- ACCOMPAGNER L'ACQUISITION ET LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Création de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéos	725 000	382 500	197 000	780 000
<i>Dont CPN FEDER</i>	<i>150 000</i>	<i>75 000</i>	-	-
Contrat de filière	30 000	32 000	-	-
Pôle territorial d'industries culturelles et créatives	-	-	30 000	30 000
Partenariat convention CNC	250 000	360 088	-	-
TOTAL	1 005 000	774 588	200 000	810 000

La Région poursuit une transformation ambitieuse de ses industries de l'image à travers trois projets structurants : la création de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo (MCJV), un contrat de filière coconstruit avec les professionnels, et un Pôle territorial ICC inscrit dans France 2030.

Ces initiatives visent à professionnaliser les talents locaux, structurer la filière, renforcer les synergies entre cinéma, audiovisuel, jeu vidéo et création numérique en environnement immersif, et développer l'attractivité du territoire. La MCJV deviendra l'opérateur central dès 2026, en lien avec une feuille de route partagée. Le contrat de filière encadrera les priorités pour les cinq prochaines années. Le Pôle territorial offrira des services et infrastructures mutualisées pour accompagner les entreprises.

Enfin, l'éducation à l'image, la formation, l'émergence et la création, tout comme la diffusion en lien avec les publics, que ce soit en amont et en aval de la chaîne de valeur du film constituent des soutiens vitaux pour susciter des vocations, et accompagner l'acquisition et le développement de compétences. Cet accompagnement fait l'objet d'un conventionnement avec le CNC qui sera renouvelé pour la période 2026-2028.

II- ACCOMPAGNER L'ACQUISITION ET LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

INTITULÉ DES ACTIONS	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
Création d'un Fonds de co-production - MCJV	400 000	200 000
Fonds de soutien cinéma, audiovisuel, jeu-vidéo	4 100 000	4 001 516
Soutien à la production des TV locales	325 500	325 500
TOTAL	4 825 500	4 527 016

Les trois projets structurants précités viseront par ailleurs à professionnaliser les talents locaux, structurer la filière, renforcer les synergies entre cinéma, audiovisuel, jeu vidéo et création numérique en environnement immersif, et développer l'attractivité du territoire. La MCJV deviendra l'opérateur central dès 2026, en lien avec une feuille de route partagée.

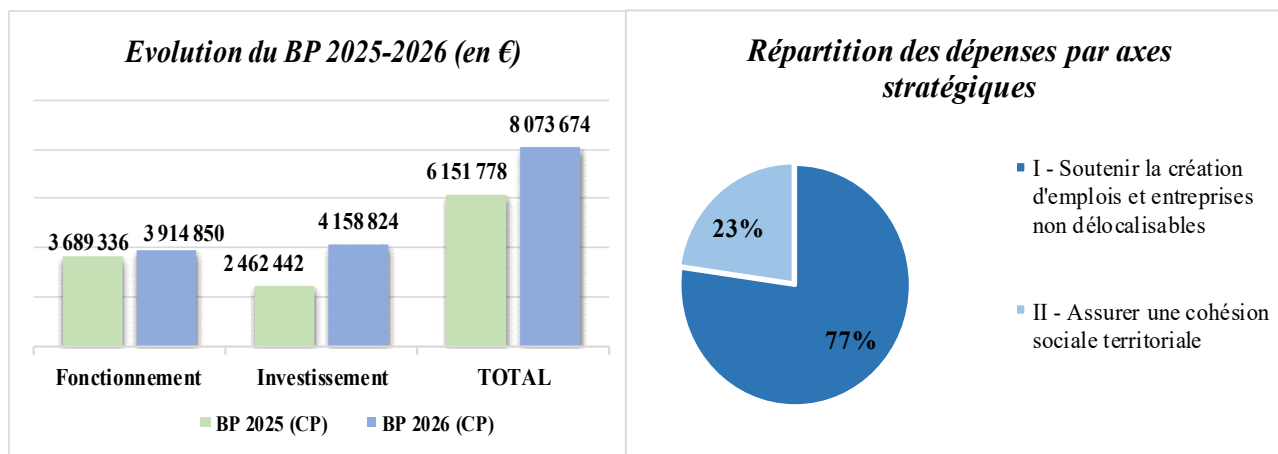
III- ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DES FILMS ET DES JEUX VIDÉO PRODUITS LOCALEMENT

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Soutenir les festivals disposant d'un marché	356 000	228 000
TOTAL	356 000	228 000

Pour soutenir l'attractivité du territoire, la Région va poursuivre son accompagnement de festivals à forte valeur ajoutée, notamment sur le volet marché :

- Le FIFOI, pour positionner La Réunion dans la zone océan Indien ;
- Le Festival du film au féminin, pour la diversité des récits ;
- Le Salon Geekali et la Volcano Game Jam, pour renforcer le secteur du jeu vidéo.

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Notre société traverse une phase de profondes mutations qui génère des inquiétudes et révèle des fragilités : inflation, transformation des emplois, accès inégal aux services de proximité. Ces défis interrogent la capacité de nos modèles économiques traditionnels à apporter des réponses justes et durables aux attentes des citoyens.

Dans ce paysage incertain, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ouvre des perspectives nouvelles. Par son ancrage territorial, son souci de l'intérêt général et son aptitude à associer performance économique et utilité sociale, elle constitue un laboratoire vivant de solutions. Qu'il s'agisse de créer des emplois de qualité, de développer des services innovants, de soutenir la transition écologique ou de retisser les liens sociaux, l'ESS prouve chaque jour sa pertinence et sa modernité.

En soutenant ces initiatives et en accompagnant la création de TPE, la Région choisit d'investir dans l'avenir : celui d'une économie plus résiliente, plus équitable et plus proche des besoins des habitants. Favoriser l'émergence de ces nouveaux modèles, c'est tracer la voie d'un développement durable, inclusif et porteur d'espoir.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	3 814 000	3 689 336	3 201 600	3 914 850	-16,1 %	6,1%
Investissement	2 820 000	2 462 442	3 345 000	4 158 824	18,6%	68,9 %
TOTAL	6 634 000	6 151 778	6 546 600	8 073 674	-1,3 %	31,2 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à favoriser l'émergence de nouveaux modèles par l'économie sociale et solidaire se traduit par un budget de **6 546 000 € en AP/AE** et à **8 073 674 € en CP**.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Soutenir la création d’emplois et entreprises non délocalisables	2 835 000	3 560 270	2 740 000	2 680 000
II – Assurer une cohésion sociale territoriale	366 600	354 580	605 000	1 478 824
TOTAL	3 201 600	3 914 850	3 345 000	4 158 824

I- SOUTENIR LA CRÉATION D’EMPLOIS ET ENTREPRISES NON DÉLOCALISABLES

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Consolider le réseau d’accompagnement des structures de l’ESS et des TPE	617 000	1 285 900	-	-
Consolider les outils de financement des acteurs de l’ESS et des TPE	-	-	2 500 000	2 500 000
Soutenir l’entrepreneuriat féminin	120 000	148 500	-	-
Renforcer la gouvernance des structures de l’ESS	108 000	97 200	-	-
Soutenir l’émergence des structures de l’IAE	1 990 000	2 028 670	240 000	180 000
TOTAL	2 835 000	3 560 270	2 740 000	2 680 000

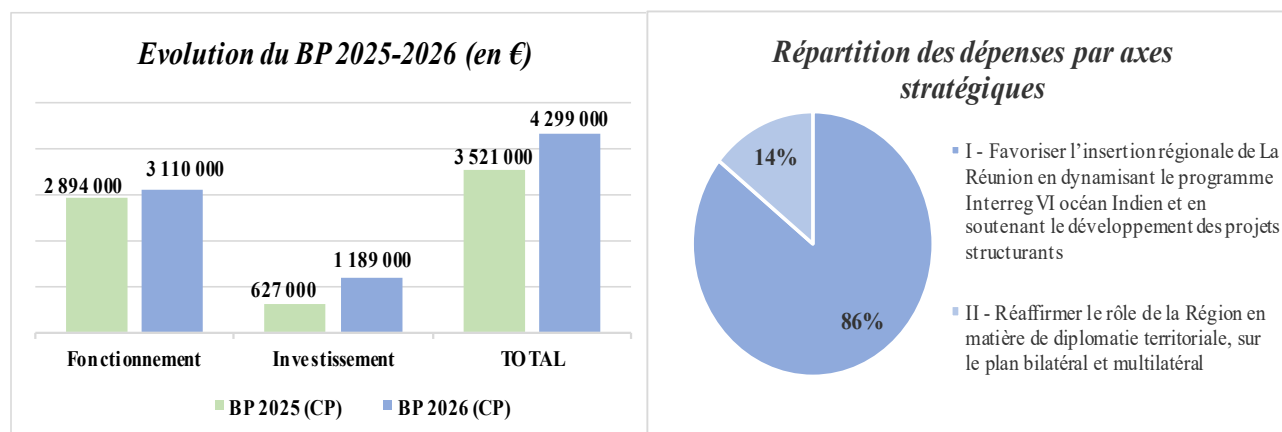
La Région réaffirme sa priorité de développer une économie de proximité créatrice d’emplois durables et ancrés dans les territoires. En 2026, elle renforcera les réseaux d’accompagnement des TPE et des structures de l’économie sociale et solidaire (ESS), consolidera les outils de financement et soutiendra l’entrepreneuriat féminin. L’appui au Dispositif Local d’Accompagnement et aux structures d’insertion par l’activité économique permettra d’améliorer la gouvernance, de stabiliser les emplois et de renforcer la cohésion territoriale. Ces actions visent à consolider un tissu économique local, inclusif et résilient, porteur d’une croissance durable et solidaire.

II- ASSURER UNE COHESION SOCIALE TERRITORIALE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Développer l’achat socialement et écologiquement responsable	11 600	11 580	-	-
Renforcer les politiques de développement local durable	120 000	99 000	535 000	1 408 824
Accompagner le déploiement de la MLCC	75 000	78 000	-	-
Promouvoir l’ESS	145 000	151 000	70 000	70 000
Piloter et déployer la SRESS	15 000	15 000	-	-
TOTAL	366 600	354 580	605 000	1 478 824

La Région place l'économie sociale et solidaire au cœur de sa stratégie de cohésion territoriale et de transition durable. En 2026, elle renforcera les politiques d'achat responsable et explorera la possibilité de structuration d'un « Hub de l'ESS » dédié à l'économie circulaire et accompagnera l'expérimentation de la monnaie locale complémentaire citoyenne. Parallèlement, la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de l'ESS et l'organisation de la Conférence régionale renforceront la visibilité et la gouvernance partagée du secteur. Ces orientations contribueront à une économie plus responsable, ancrée localement et créatrice de lien social tout en recherchant une optimisation et une plus-value.

PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS



En 2026, les actions entreprises par la Région Réunion en matière de coopération régionale viseront à renforcer l'ouverture de La Réunion à l'international et à faciliter son intégration dans son environnement régional.

La stratégie de notre collectivité prend en compte les dynamiques en cours aux échelles régionale, nationale et européenne, comme la stratégie Indopacifique de la France, l'initiative Global Gateway de l'Union européenne et la stratégie renouvelée des Régions Ultrapérioriques (RUP).

Cette stratégie d'ouverture repose sur deux axes principaux :

- L'accélération du déploiement du programme Interreg VI océan Indien, avec une ambition de franchir le deuxième palier de dégagement d'office et le soutien à des projets emblématiques dans les domaines prioritaires ;
- La mise en place d'une diplomatie territoriale et d'une feuille de route stratégique de coopération régionale.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	5 326 000	2 894 000	8 645 000	3 110 000	62,3 %	7,5 %
Investissement	650 000	627 000	1 785 000	1 189 000	174,6 %	89,6 %
TOTAL	5 976 000	3 521 000	10 430 000	4 299 000	74,5 %	22,1 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à la promotion du co-développement régional et à l'ouverture de nouveaux horizons se traduit par un budget de **10 430 000 € en AE/AP** et de **4 299 000 € en CP**.

En complément de l'intervention financière de la Région, la participation de l'Union européenne pour la programmation des projets financés au titre du FEDER-INTERREG s'élèvera à **23 M€ en 2026**. Aussi, la programmation des projets de coopération et développement mobilisera une enveloppe de **5 M€** de fonds NDICI (UE).

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Favoriser l’insertion régionale de La Réunion - en dynamisant <u>le programme Interreg VI océan Indien</u> et en soutenant <u>le développement des projets structurants avec l’appui des antennes extérieures de la Région (Madagascar, Comores, Maurice, Québec et Paris)*</u>	8 035 000	2 500 000	1 785 000	1 189 000
II – La mobilisation de nouveaux leviers au service d’une politique régionale redynamisée	610 000	610 000	-	-
TOTAL	8 645 000	3 110 000	1 785 000	1 189 000

* Seules les antennes de la zone océan Indien sont rattachées à la direction opérationnelle de la coopération régionale

I- DÉVELOPPER LE NOUVEAU PROGRAMME INTERREG IV OCÉAN INDIEN AU SERVICE DE L’INSERTION RÉGIONALE DE LA RÉUNION

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Mise en œuvre du programme Interreg VI OI (Contrepartie nationale (CPN) apportée par la Région)	3 465 000	1 150 000	-	-
Gouvernance – animation – dynamisation du programme Interreg VI OI	80 000	80 000	30 000	24 000
Soutien aux projets de coopération et de développement (NDICI-FEDER-Interreg)	4 000 000	800 000	650 000	195 000
Soutien aux opérateurs pour les projets de petit format structurants	150 000	130 000	20 000	20 000
Conception et développement de projets structurants dans le cadre de partenariat de coopération décentralisée	230 000	230 000	1 085 000	950 000
Appui des antennes extérieures à la conception et au suivi des projets de coopération (régies d’avance ; Madagascar, Maurice, Comores, Québec et Paris) *	110 000	110 000	-	-
TOTAL	8 035 000	2 500 000	1 785 000	1 189 000

* Seules les antennes de la zone océan Indien sont rattachées à la direction opérationnelle de la coopération régionale

En 2026, la mise en œuvre du programme Interreg VI océan Indien se poursuit. 2026 est une année charnière en termes de certification. En effet, 12,8 M€ de FEDER-Interreg devront être certifiés.

Aussi, les projets de coopération et développement pluri-fonds FEDER-Interreg/NDICI pourront être programmés pour la première fois grâce à une allocation de 5 M€ de NDICI reçue en fin d’année 2025. L’appel à projets FEDER-Interreg/NDICI lancé au second semestre 2025 porte sur les thématiques de la sécurité alimentaire et sanitaire.

Par ailleurs, concernant l’animation du programme Interreg VI océan Indien, les ateliers Gouvernance se tiendront à Madagascar et aux Seychelles.

Aussi, en ce qui concerne le développement des projets structurants, l’accent sera mis sur ceux qui abordent les thématiques prioritaires telles que l’agriculture, l’éducation, la francophonie, le sport et la culture. Ces projets concerneront principalement les pays avec lesquels la collectivité a engagé ou initié des coopérations décentralisées, à savoir Madagascar, les Comores, Maurice/Rodrigues, l’Afrique du Sud, le Mozambique et l’Inde.

Enfin, le projet de construction d'un lycée agricole dans la région de Boeny à Madagascar et pour lequel une subvention FICOL (AFD) a été attribuée à la Région Réunion, devrait démarrer en 2026, après un léger décalage temporel, et s'étendre jusqu'en 2028.

Il est à noter que les antennes de la Région à Madagascar, à Maurice et aux Comores apporteront un appui dans le déploiement du programme Interreg et dans la conception et la mise en œuvre des projets de coopération sur leurs territoires.

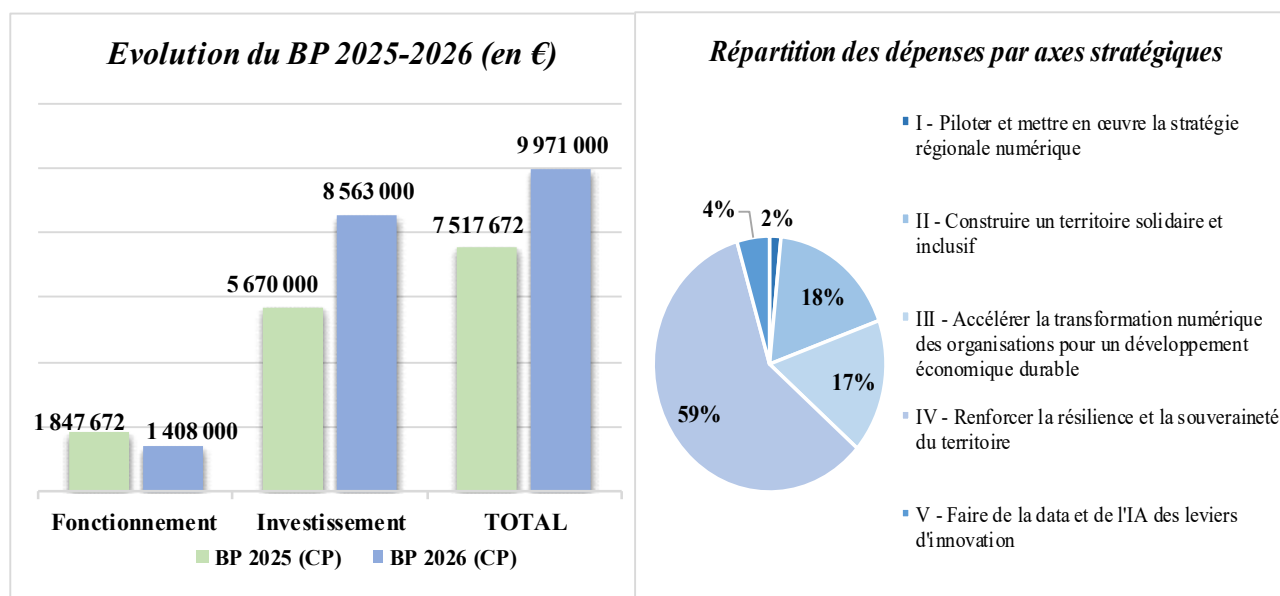
II- REAFFIRMER LE RÔLE DE LA REGION EN MATIERE DE DIPLOMATIE TERRITORIALE, SUR LE PLAN BILATERAL ET MULTILATERAL

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Organisation et participation à des évènements d'envergure	490 000	490 000
Organisation de déplacements officiels à caractère politique	30 000	30 000
Accueil de délégations	30 000	30 000
Renforcement de la coopération institutionnelle et de la diplomatie	60 000	60 000
TOTAL	610 000	610 000

En 2026, la Région poursuivra également ses actions de diplomatie territoriale et de relations internationales. Conformément à ses orientations, celles-ci comprendront l'organisation de déplacements à caractère politique pouvant comprendre la signature d'accords de coopération (missions officielles notamment en Afrique du Sud et en Inde), la participation aux instances régionales (Conseil des ministres de la COI et de l'IORA), l'accueil de délégations de pays de la zone, ainsi que le renforcement de la coopération institutionnelle, notamment par l'organisation d'ateliers de haut niveau.

Notre collectivité portera également un évènement majeur : la conférence des femmes de l'océan Indien et d'Afrique australe et orientale. Cet évènement d'envergure sera mis en œuvre en partenariat avec la Commission de l'océan Indien (COI).

LE NUMERIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES REGIONALES



Le numérique est aujourd'hui au cœur des transformations de la société et de l'économie. Il conditionne l'accès aux services, l'attractivité du territoire et la compétitivité des entreprises. Pour La Réunion, il constitue à la fois une opportunité de développement et un levier pour réduire les inégalités.

Depuis plusieurs années, la Région a fait du numérique une priorité, en investissant dans les infrastructures, en soutenant l'inclusion et en accompagnant les entreprises et les collectivités dans leur transition digitale. La Stratégie Régionale Numérique adoptée en 2023 fixe un cap clair, décliné à travers le Contrat de Filière Numérique 2025-2028 et les actions structurantes qui en découlent.

En 2026, cette politique publique s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées tout en intégrant de nouveaux enjeux structurants, en particulier l'essor de l'intelligence artificielle et l'utilisation stratégique des données. Cette ambition, portée dans une logique partenariale, en cohérence avec les priorités nationales et européennes, traduit la volonté régionale de mettre le numérique au service d'un développement durable, inclusif et résilient.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 538 521	1 847 672	1 400 000	1 408 000	-9 %	-23,8 %
Investissement	4 310 000	5 670 000	3 116 000	8 563 000	-27,7 %	51 %
TOTAL	5 848 521	7 517 672	4 516 000	9 971 000	-22,8 %	32,6 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement du numérique au carrefour des politiques publiques régionales se traduit par un budget de **4 516 000 € en AP/AE** et à **9 971 000 € en CP**.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Piloter et mettre en œuvre la stratégie régionale numérique	115 000	115 000	50 000	40 000
II – Construire un territoire solidaire et inclusif	220 000	220 000	566 000	1 566 000
III – Accélérer la transformation numérique des organisations pour un développement économique durable	75 000	70 000	2 180 000	1 620 000
IV – Renforcer la résilience et la souveraineté du territoire	850 000	850 000	-	5 037 000
V – Faire de la data et de l’IA des leviers d’innovation	140 000	153 000	320 000	300 000
TOTAL	1 400 000	1 408 000	3 116 000	8 563 000

I- PILOTER ET METTRE EN ŒUVRE LA STRATEGIE REGIONALE NUMERIQUE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Animer le contrat de filière	10 000	10 000	-	-
Poursuivre les Ateliers Territoriaux Numériques (ATN)	5 000	5 000	-	-
Développer l’observatoire du numérique	100 000	100 000	50 000	40 000
TOTAL	115 000	115 000	50 000	40 000

Le Contrat de Filière Numérique 2025-2028, déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale numérique, s’appuie sur 9 fiches actions visant à positionner La Réunion comme un territoire d’excellence en matière de numérique. En 2026, l’enjeu principal sera d’assurer l’animation et le suivi de la mise en œuvre de ces actions. En parallèle, la Région poursuivra l’organisation des Ateliers Territoriaux Numériques (ATN), dans une logique de renforcement des compétences des acteurs publics. Enfin, le développement de l’observatoire du numérique sera relancé, avec la conduite d’études portant sur la filière Numérique ainsi que sur la digitalisation des ménages et des entreprises réunionnaises.

II- CONSTRUIRE UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET INCLUSIF

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Projets de développement numérique (THD, Couverture des zones blanches, réseau IOT...)	-	-	566 000	1 566 000
Déployer le dispositif d’inclusion numérique Kap Konèk.T	200 000	200 000	-	-
Sensibiliser les citoyens à l’IA (cafés IA)	20 000	20 000	-	-
TOTAL	220 000	220 000	566 000	1 566 000

La Région Réunion œuvre pour un territoire plus connecté, solidaire et inclusif. À travers la régie Réunion THD, elle déploie les infrastructures de très haut débit, nécessaires à l’aménagement numérique du territoire. Parallèlement, la collectivité régionale pilote des actions structurantes en matière d’inclusion numérique (dispositif kap Konèk.T) et d’acculturation aux nouveaux usages digitaux (cafés IA).

III- ACCELERER LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DES ORGANISATIONS POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Dispositif Kap Numerik	-	-	2 000 000	1 500 000
Projet Interreg Europe Digital Islands	-	-	-	-
Soutenir les évènements numériques	75 000	70 000	-	-
Aider les entreprises avec le FEDER	-	-	180 000	120 000
TOTAL	75 000	70 000	2 180 000	1 620 000

La Région Réunion accompagne la transformation numérique des organisations à travers plusieurs leviers complémentaires :

- Le dispositif Kap Numérique soutient la modernisation des TPE et évoluera afin de répondre aux nouveaux besoins des entreprises (IA, facturation électronique...) et aux exigences de bonne gestion ;
- Le projet européen Digital Islands favorise le partage de solutions innovantes entre territoires insulaires pour renforcer leur résilience ;
- Enfin, un dispositif d'aide encourage les événements contribuant à la transition numérique.

IV – RENFORCER LA RESILIENCE ET LA SOUVERAINETE DU TERRITOIRE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
EDIH + CSIRT	850 000	850 000	-	37 000
Nouveau câble sous-marin (projet ReuNION)	-	-	-	5 000 000
TOTAL	850 000	850 000	-	5 037 000

La Région Réunion fait de la cybersécurité et de la souveraineté numérique des priorités stratégiques. Le CSIRT La Réunion (Computer Security Incident Response Team) et l'EDIH, portés par Réunion THD, renforcent la résilience du territoire avec de nouveaux services en 2026.

Enfin, le projet ReuNION, nouveau câble sous-marin financé à hauteur de 50 M€ par l'UE, garantira la connectivité et la résilience internationale du territoire.

V- FAIRE DE LA DATA ET DE L'IA DES LEVIERS D'INNOVATION

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Structurer et valoriser les données (Open Data, Hackathon..)	40 000	103 000	120 000	150 000
AMI IA	100 000	50 000	200 000	150 000
TOTAL	140 000	153 000	320 000	300 000

Les données publiques (Open Data) et l'intelligence artificielle sont au cœur de la stratégie régionale, constituant des leviers essentiels d'innovation et de transformation du territoire.

Le Comité Régional de la Donnée et de l'IA (CRDIA) structure une gouvernance éthique et partagée pour valoriser ces ressources, et des initiatives comme le Hackathon « La Réunion Data Challenge » et un AMI IA pour les collectivités encourageront l'expérimentation et les usages responsables de l'IA au service du territoire.

AXE 3

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

PRÉAMBULE

La Réunion est un territoire caractérisé par une biodiversité remarquable et un taux d'endémisme très élevé. Ce territoire insulaire est exposé à de nombreux risques naturels et est directement impacté par les effets du dérèglement climatique.

Les enjeux du territoire sont pris en compte dans le cadre de la révision générale du SAR, document majeur de planification, piloté par la Région. L'année 2026 sera marquée par l'arrêt du projet de SAR révisé par la Région.

Le cyclone Garance de 2025 a eu des impacts limités sur les chantiers en cours (secteur Carosse et Cambaie) mais a durement touché les infrastructures existantes, notamment les ponts de la ravine St-Gilles et des Colimaçons et a induit des dépenses supplémentaires pour remettre en état le réseau routier. Des réparations d'urgence ont dû être réalisées ou sont toujours en cours.

Les études et travaux se poursuivent notamment sur :

- Le développement des transports collectifs ;
- Le développement des modes doux ;
- La création de pôles d'échanges multimodaux ;
- La résilience du réseau routier et de l'accès à Cilaos face aux effets du réchauffement climatique (risques naturels).

L'obtention des autorisations réglementaires est un frein significatif dans le déroulement de certaines opérations.

La NRL se poursuit, avec le début prévu des travaux de l'échangeur de La Possession ainsi que la finalisation des études liées au viaduc de la phase 2.

Concernant les pistes forestières, des discussions sont en cours avec le Département et l'ONF sur la gouvernance des projets.

En outre, la validation du plan régional de prévention et de gestion des déchets en juin 2024 fixe des objectifs ambitieux à atteindre en matière de prévention, de réemploi et de recyclage, de valorisation (y compris énergétique) pour sortir du tout enfouissement. L'année 2026 sera consacrée à la poursuite de l'animation du plan, en lien avec les acteurs du territoire, en mettant l'accent sur le développement des filières de l'économie circulaire et le suivi des filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

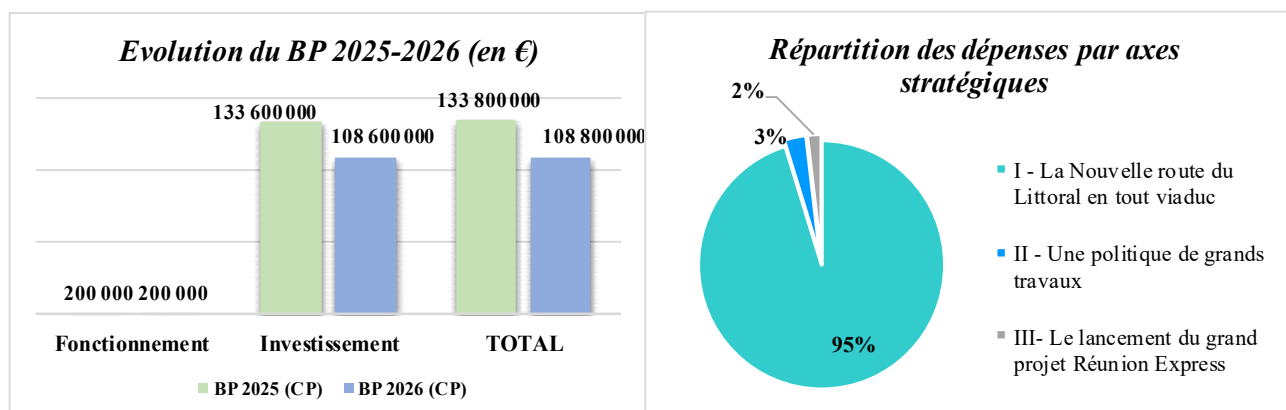
Enfin, l'objectif de la Région reste de s'inscrire dans une trajectoire visant à atteindre l'autonomie énergétique du territoire en 2050, en privilégiant les énergies renouvelables locales et en fixant des jalons déclinés dans les différentes Programmations Pluriannuelles de l'Energies à venir. Le travail est engagé avec le démarrage de l'étude sur le futur énergétique 2050 avec l'Etat, avec un rendu attendu en 2026.

Pour la mise en œuvre de cet axe au titre de l'année 2026, la collectivité consacrera des crédits de paiement à hauteur de **341 787 520 €** :

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	22 836 100	58 446 700	22 400 900	61 812 050	- 1,9 %	5,8 %
Investissement	1 018 281 000	293 787 301	195 937 980	279 975 470	- 80,8 %	- 4,7 %
TOTAL	1 041 117 100	352 234 001	218 338 880	341 787 520	- 79,0 %	- 3,0 %

DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES



Cette politique publique regroupe le projet de Nouvelle Route du Littoral et ses interfaces ainsi que les grands projets routiers et de développement d'un réseau régional de transports en site propre.

Après la mise en service de la section entre Saint-Denis et la Grande Chaloupe, l'objectif à atteindre sera la sécurisation du reste de l'itinéraire de la route du Littoral entre la Grande-Chaloupe et La Possession. Les premiers travaux de la seconde phase seront engagés dès 2025 avec le raccordement à La Possession, parallèlement au lancement de l'appel d'offres pour les travaux de renforcement des digues et de construction du nouveau viaduc.

S'agissant des autres grands projets, la collectivité poursuivra en 2026 sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures modernes pour accompagner le développement économique du territoire et l'aménager.

Ces opérations seront, pour la majorité d'entre elles, cofinancées par l'État et l'Union Européenne, notamment dans le cadre du POE FEDER 2021-2027.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	200 000	200 000	200 000	200 000	-	-
Investissement	846 000 000	133 600 000	20 000 000	108 600 000	- 97,6 %	- 18,7%
TOTAL	846 200 000	133 800 000	20 200 000	108 800 000	- 97,6 %	- 18,7%

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement des infrastructures modernes se traduit par un budget de **20 200 000 € en AE/AP** et de **108 800 000 € en CP**.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I – La Nouvelle Route du Littoral en tout viaduc	200 000	200 000	-	103 400 000
II – Politique de grands travaux	-	-	20 000 000	3 200 000
III – Le lancement du grand projet Réunion Express	-	-	-	2 000 000
TOTAL	200 000	200 000	20 000 000	108 600 000

I – LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL EN TOUT VIADUC

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Travaux NRL	200 000	200 000	-	102 800 000
Interfaces avec NRL	-	-	-	600 000
TOTAL	200 000	200 000	-	103 400 000

Après la mise en service des premiers 8 km de la Nouvelle Route du Littoral (sur 12 km), l'achèvement du projet de la NRL en viaduc (phase 2) et son financement, entre la Grande-Chaloupe et La Possession, ont été actés en 2022 dans le cadre du protocole de Matignon III. L'année 2026 verra la poursuite des travaux de l'échangeur de La Possession, initiés dès 2025. De même, les marchés de travaux du viaduc, ouvrage principal du projet, ainsi que ceux des digues associées seront lancés, avec la mise en œuvre de la phase préparatoire. Les futurs marchés nécessiteront des espaces désignés pour la préfabrication des ouvrages et le stockage des matériaux. Le Département a émis un avis favorable de principe en 2025 pour la mise à disposition des terrains pour une superficie totale de 12 hectares dans la zone industrialo-portuaire (ZIP) qui devra être conventionnée. La mise en œuvre des mesures environnementales de suivi et de mesures compensatoires sera poursuivie en parallèle et dans l'attente d'une éventuelle réévaluation de ces mesures compte tenu du changement de solution technique pour l'achèvement de la NRL.

S'agissant des interfaces, l'étude d'avant-projet de l'entrée Ouest de Saint-Denis sera intégrée dans le projet BAOBAB porté par la CINOR, en lien étroit avec la Ville de Saint-Denis et la Région. Côté Possession, des discussions seront entamées afin d'échanger sur un nouveau partenariat.

II – UNE POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX

INTITULE DES ACTIONS	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
RN2 – Contournante de Saint-Joseph	20 000 000	2 000 000
Liaison RN1/R N5 à Saint-Louis – tranche 1 : Palissade	-	500 000
RN1 – Nouveau pont Etang-Saint-Paul	-	500 000
RN1 – Contournante Ouest de St-Louis	-	200 000
TOTAL	20 000 000	3 200 000

Outre l'aménagement de la Nouvelle Route du Littoral, la collectivité poursuit sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures modernes pour accompagner le développement économique du territoire et l'aménager.

Un accent particulier sera mis sur la congestion aux entrées de villes. Les études, concertations, procédures ou travaux se poursuivront sur plusieurs opérations dont :

- La contournante de Saint-Joseph (RN2) restant à achever ;
- La liaison RN1- RN1C- RN5 (contournement par l'est de Saint-Louis), avec un mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la SPL Maraïna ;
- La contournante de St-Louis par l'Ouest ;
- Le nouveau pont sur l'Étang Saint-Paul, à lancer en études.

Face aux difficultés de congestion en agglomération, les réflexions prospectives et les études amont doivent être relancées pour chercher des solutions nouvelles, ce qui implique d'initier des partenariats avec les EPCI et les communes concernées, pour un travail en étroite concertation dès les phases de réflexion amont.

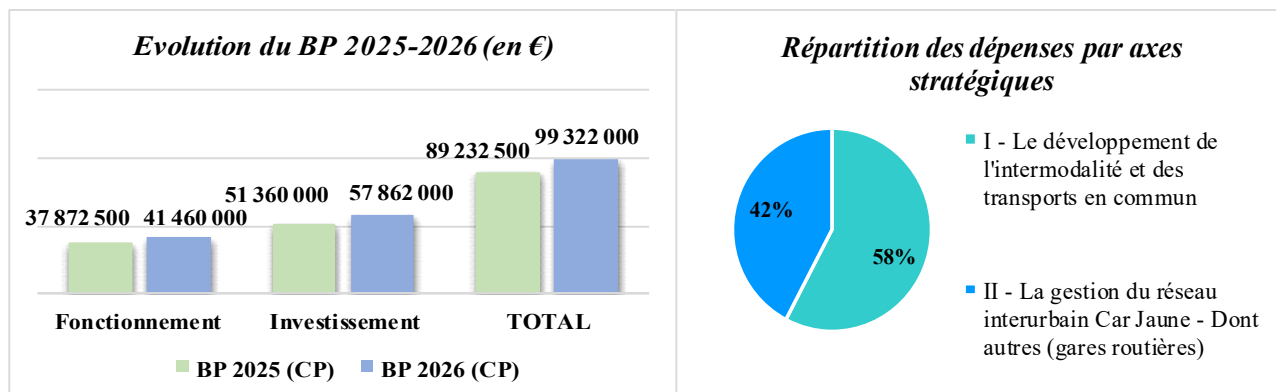
III- LE LANCEMENT DU GRAND PROJET REUNION EXPRESS

INTITULE DES ACTIONS	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
Réunion Express	-	2 000 000
TOTAL	-	2 000 000

Concernant le réseau régional de transports en site propre, en complément des travaux de développement des voies de TCSP, les premières actions structurantes pour le projet Réunion Express seront mise en œuvre avec :

- La tenue d'un débat public sur l'ensemble du tracé ;
- La constitution de l'équipe de préfiguration afin d'accompagner le débat public et préparer un programme d'études pré-opérationnelles ;
- Les réflexions en lien avec les EPCI, sur la constitution de la Société Réunionnaise de Grands Projets ;
- La mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources financières.

UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS



La Région Réunion, en sa qualité de chef de file de l'intermodalité et en tant qu'Autorité Organisatrice du réseau interurbain, développe une politique régionale de mobilité durable selon **deux grands axes** :

- La mise en œuvre d'un large **programme d'actions en faveur de l'attractivité et de l'efficacité des transports en commun et de l'intermodalité** ;
- **L'exploitation et la gestion du réseau de transport collectif routier non urbain, dit réseau Car Jaune**, depuis le 1^{er} janvier 2017.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 730 000	37 872 500	1 710 000	41 460 000	-1,2 %	9,5 %
Investissement	68 400 000	51 360 000	75 102 500	57 862 500	9,8 %	12,7 %
TOTAL	70 130 000	89 232 500	76 812 500	99 322 500	9,5 %	11,3 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement de la mobilité en faveur du transport et des déplacements se traduit par un budget de **76 812 500 € en AE/AP et à 99 322 500 € en CP**.

En complément de l'intervention régionale en fonds propres, la participation de l'Europe (FEDER) sur la politique publique de la mobilité s'élèvera à environ **15 M€ en 2026**.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - Le développement de l'intermodalité et des transports en commun	1 455 000	1 455 000	74 000 000	55 860 000
II - La gestion du réseau interurbain Car Jaune - Dont autres (gares routières)	255 000	40 005 000	1 102 500	2 002 500
TOTAL	1 710 000	41 460 000	75 102 500	57 862 500

I- LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ ET DES TRANSPORTS EN COMMUN

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
RN2 - requalification de la RN2 en traversée de Saint-Benoît	-	-	20 000 000	14 000 000
RN7 - Prolongement de l'Axe Mixte	-	-	-	1 000 000
RN2 – VRTC entre Cambuston et Bel air à Sainte-Suzanne	-	-	1 000 000	7 000 000
RN2 – VRTC entre Duparc et le Verger à Sainte-Marie	-	-	11 500 000	4 000 000
RN1 – Voie de bus Bellemène/Savannah à Saint-Paul	-	-	-	500 000
RN1 – VRTC Etang-Salé	-	-	-	500 000
VRTC Port Est/Sacré Cœur	-	-	6 000 000	300 000
Nouvelle voie urbaine du Tampon – projet CASUD	-	-	11 000 000	3 300 000
Autres projets en faveur des transports en commun (Programme P160-0003)	-	-	-	200 000
Diverses opérations modes doux (cofinancement FEDER)	-	-	24 050 000	24 450 000
Etudes TCSP/PEM	-	-	350 000	410 000
Voie Vélo Régionale	-	-	100 000	200 000
Frais divers TC	290 000	290 000	-	-
Frais de communication TC	10 000	10 000	-	-
Covoiturage	1 155 000	1 155 000	-	-
TOTAL	1 455 000	1 455 000	74 000 000	55 860 000

En 2026, se poursuivront les aménagements de voies réservées au Transport en Commun (VRTC) le long de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) du réseau routier national. Ces aménagements permettent d'améliorer les temps de parcours des transports en commun sur plusieurs zones de congestion du réseau, notamment aux heures de pointe.

La collectivité régionale poursuivra également ses efforts en matière d'intermodalité, avec pour objectif principal de trouver des alternatives au tout automobile (développement de voies vélos, covoiturage...).

S'agissant des États Généraux des Mobilités, l'année 2026 sera consacrée à la mise en œuvre des premières actions issues de la feuille de route des mobilités signée le 29 août 2025 entre la Région et les autorités organisatrices des mobilités, en présence de l'État, de la Commission nationale du débat public (CNDP) et d'Ile de la Réunion Mobilités (IDRM).

II – LA GESTION DU RÉSEAU INTERURBAIN CAR JAUNE

La Région est compétente pour exploiter et gérer le réseau Car Jaune depuis le 1^{er} janvier 2017. Les enjeux de la politique régionale porteront principalement sur **l'augmentation de l'usage** du transport public, l'optimisation des **fréquences** sur le réseau et la **modernisation des infrastructures**. Le réseau Car Jaune est géré via un contrat de délégation de service public (DSP) qui a été renouvelé au 1^{er} octobre 2025 et qui court jusqu'à 2032.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Travaux gares routières et infrastructures réseau Car Jaune	-	-	800 000	1 300 000
Exploitation pôles d'échanges	195 000	195 000	-	-
Réseau Car Jaune (subvention vers budget annexe transport)	-	39 750 000	-	-
Autres (gares routières)	60 000	60 000	302 500	702 500
TOTAL	255 000	40 005 000	1 102 500	2 002 500

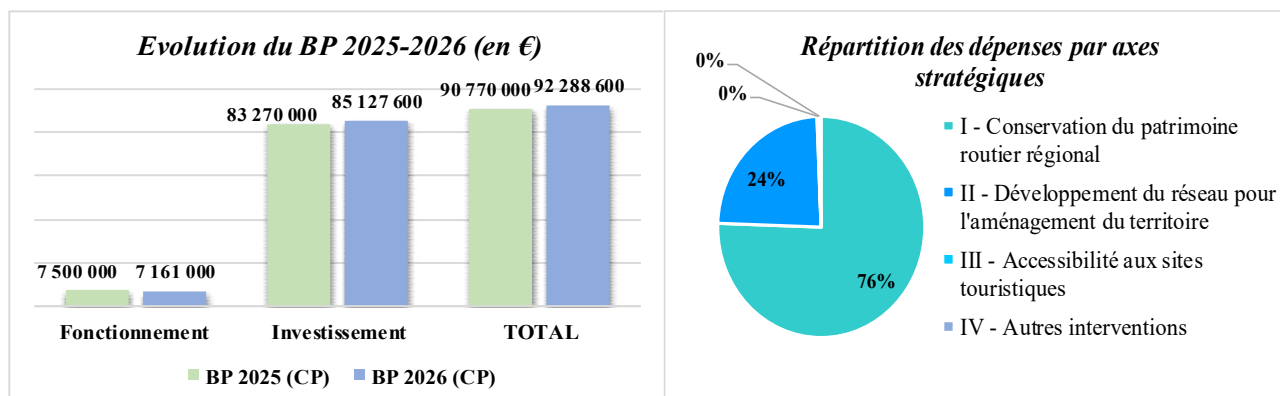
Le projet Car Jaune 2025-2032, intégré au contrat de DSP qui a démarré le 1^{er} octobre 2025, vise à renforcer l'offre de transports en commun et à préparer la transition vers un réseau ferré régional. Pour assurer cette transition, le réseau Car Jaune sera renforcé et restructuré, notamment à partir de décembre 2025 dans les bassins Sud, Est et Ouest, avec une offre plus fiable et attractive. Les lignes structurantes évolueront à partir de 2026 vers un projet de **car à haut niveau de service (CHNS)** avec des voies dédiées, une flotte de véhicules spécifiques (cars à étage) et une fréquence renforcée aux heures de pointe. Ce renfort d'offre s'accompagne d'un renouvellement conséquent de la flotte de véhicules acquis par la collectivité et mis à disposition du délégataire à hauteur de 83 véhicules qui circulent déjà sur le réseau.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la **gratuité** sur le réseau Car Jaune pour certains publics a démarré en 2022 avec l'objectif de faciliter prioritairement les déplacements des publics les plus fragiles. En 2025, le bilan est très positif puisqu'un voyageur sur deux se déplace gratuitement sur le réseau régional. Le développement de la **tarification régionale inter-réseaux** est à encourager au regard des attentes exprimées par les citoyens lors des Etats Généraux des Mobilités. La mise en œuvre du dispositif Réuni'Pass journalier à 5 € valable sur l'ensemble des réseaux de l'île, porté par Ile de la Réunion Mobilités facilitera les déplacements des Réunionnais.

S'agissant de l'amélioration du confort des usagers et de la mise en accessibilité de son réseau, la Région initiera en 2026 une première phase de travaux visant à **équiper et rendre accessibles ses points d'arrêt**. Cette démarche inclut un diagnostic des arrêts, le choix d'un nouveau modèle d'abris voyageurs, la planification des travaux et la révision du schéma directeur d'accessibilité. Par ailleurs, la Région poursuivra en 2026 ses actions de **renovation, d'aménagement et d'amélioration des gares**, avec la mise en œuvre des projets suivants :

- Installation d'abris vélos sécurisés dans les gares routières de Saint-Denis, Saint-Pierre et Saint-Benoît, prioritairement destinés aux abonnés du réseau Car Jaune ;
- Travaux de rénovation des gares de Saint-Benoît, Saint-Denis et Saint-Pierre ;
- Étude de faisabilité du raccordement des eaux usées de la gare routière de Saint-Denis au réseau d'assainissement public ;
- Étude de faisabilité de nouveaux pôles d'échanges, notamment ceux de Sainte-Thérèse au Port et de Bel Air à Sainte-Suzanne.

MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE



À ce jour, le réseau routier national se compose de 691 km de voiries (2X1 voie, 2X2 voies, 2X3 voies, échangeurs, giratoires et bretelles). Elles forment le réseau principal et structurant des routes de La Réunion et supportent plus de 70 % du trafic total de l'île.

Le programme des investissements prévus en 2026 vise à trouver un équilibre entre développement du réseau (opérations nouvelles, à engager ou à achever) et un indispensable effort de conservation et de modernisation du réseau existant.

Ces investissements intégreront les aménagements en faveur des transports en commun mais aussi des aménagements en faveur du vélo pour en rendre l'utilisation plus attractive et sécurisée.

Par ailleurs, la Région poursuivra des opérations de requalification et de sécurisation des routes, notamment la route des Plages, la route de Cilaos, la route des Laves.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	7 500 000	7 500 000	7 161 000	7 161 000	- 4,5 %	- 4,5 %
Investissement	74 070 000	83 270 000	74 657 600	85 127 600	0,8 %	2,2 %
TOTAL	81 570 000	90 770 000	81 818 600	92 288 600	0,3 %	1,7 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au réseau routier national se traduit par un budget de **81 818 600 € en AE/AP** et à **92 288 600 € en CP**.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Conservation du patrimoine routier régional	6 650 000	6 650 000	67 810 000	62 680 000
II – Développement du réseau pour l'aménagement du territoire	-	-	6 500 000	21 850 000
III – Accessibilités aux sites touristiques	-	-	-	150 000
IV – Autres interventions	511 000	511 000	347 600	447 600
TOTAL	7 161 000	7 161 000	74 657 600	85 127 600

I- CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER RÉGIONAL

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
RN - Entretien-exploitation du réseau	4 850 000	4 850 000	20 000 000	25 000 000
Dépenses support (revues de projets, BRGM, foncier...)	-	-	200 000	200 000
RN - Conservation du patrimoine (chaussées, OA, équipements)	-	-	30 000 000	20 000 000
Contribution au SMPRR	1 800 000	1 800 000	7 250 000	7 250 000
Subvention aux communes	-	-	1 860 000	790 000
Modernisation du réseau (opérations DEER)	-	-	4 000 000	4 040 000
Opérations résilience du réseau (cofinancement FEDER)	-	-	4 500 000	5 400 000
TOTAL	6 650 000	6 650 000	67 810 000	62 680 000

Dans la continuité de la politique de renforcement des chaussées du réseau routier national, il est prévu de poursuivre d'une part, la réhabilitation des sections dégradées et, d'autre part, le maintien en état des chaussées actuelles ainsi que des ouvrages d'art.

Le budget alloué permettra de maintenir en bon état les 691 km du réseau routier, les ouvrages et équipements qui le composent afin de garantir la sécurité des usagers. Il permettra également de répondre à des besoins de grosses réparations (y compris après des dégradations liées à des phénomènes climatiques)

Cette politique d'entretien et d'exploitation du réseau est en partie assurée par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Parc Routier de La Réunion (SMPRR), dont la Région est membre.

La modernisation des équipements de gestion dynamique se poursuivra à travers le déploiement de panneaux à messages variables (PMV) full matrice, d'antennes bluetooth... Une réflexion sera lancée afin de doter le réseau d'équipements performants, notamment autour des grands chantiers à venir comme le réaménagement de la RN2 à Saint-Benoît, le second tronçon de la NRL, ou encore la déviation de Saint-Joseph.

La sécurisation et la fluidification de certains axes, carrefours et échangeurs se poursuivront en études, en procédures et en travaux.

II – DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

INTITULE	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
RN2 - Aménagement échangeur complet chemin Lagourgue à Saint-André	-	50 000
Autres échangeurs	1 500 000	900 000
RN1 – Déconstruction pont béton rivière des Galets	5 000 000	1 000 000
RN5 - Sécurisation accès à Cilaos	-	700 000
RN5 – Rétablissement partie basse Aloès/Ilet-Furcy	-	15 000 000
RN1A – Aménagement échangeur Carosse et voie verte	-	4 200 000
TOTAL	6 500 000	21 850 000

La congestion routière pénalise aussi fortement l'économie réunionnaise. Les améliorations apportées à notre réseau s'inscrivent donc aussi dans un contexte de développement économique du territoire, notamment avec l'implantation de nouvelles zones d'activités, qu'il convient de desservir, ainsi que des zones plus anciennes dont l'accès est aujourd'hui saturé et qui doit être amélioré.

Dans ce cadre, plusieurs échangeurs existants sur le réseau routier structurant à 2X2 voies font l'objet de réaménagement ou sont à créer sur différents secteurs de l'île. En 2025, les travaux de l'échangeur de Carosse seront achevés. En 2026, les études seront poursuivies au niveau de la RN1 – ZI4 et de la RN2 – Quartier français (opérations sous convention de mandat avec la SPL Maraina), et les études seront lancées sur deux nouvelles opérations : création d'une bretelle entre la RD5 et la Route des Tamarins et création d'un échangeur complet à Stella. En outre, l'objectif est de démarrer les travaux sur la RN2 – Echangeur de la Cressonnière sous réserve de validation de la convention de cofinancement avec le Département.

La construction de nouveaux ponts contribuera également à améliorer l'efficacité du réseau ou à réduire les risques en cas de crues. C'est notamment le cas du projet de nouveau pont sur l'étang Saint-Paul, déjà cité précédemment. Le devenir de l'ouvrage sur la ravine du Gol à Saint-Louis est suspendu à ce stade dans l'attente de la reprise des échanges notamment avec la Commune et le Département. Le projet de déconstruction du pont béton aval RN1 sur la rivière des Galets a été validé et l'objectif est de lancer le marché de travaux en 2026.

L'année 2026 verra également la réalisation des travaux de mise en œuvre de deux ponts au droit de l'îlet Furcy pour sécuriser l'accès à Cilaos sur ce secteur. Ce projet s'inscrit dans un processus de mobilisation des fonds européens au titre du PO FEDER 2021-2027. Des réflexions sont menées en parallèle en d'autres points de la RN5, et notamment sur les tunnels, ouvrages très limitants en gabarit pour l'accès au cirque, afin de rechercher des solutions d'amélioration à plus court terme, sans attendre un projet global de sécurisation qui sera inévitablement long à étudier, à concerter puis à mettre en œuvre, dans un contexte de très forts enjeux environnementaux et paysagers. L'année 2026 verra le lancement du marché de MOE sur le tunnel de Gueule rouge.

III – ACCÈSSIBILITÉ AUX SITES TOURISTIQUES

INTITULE	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
Aménagement de pistes forestières	-	150 000
TOTAL	-	150 000

L'objectif de ces opérations est d'améliorer l'image et l'attractivité touristique régionale, à travers divers aménagements (routes nationales, routes forestières, voies vélo...).

Cet axe implique aussi l'embellissement des itinéraires, la requalification et la valorisation de délaissés routiers ainsi que **la sensibilisation des usagers** sur le sujet **de la gestion-des déchets**. Cela reste en effet un réel problème au vu des volumes collectés le long de nos routes.

Les opérations à mener concernent des itinéraires à fort enjeu touristique notamment la RN5, **route de Cilaos**, unique axe routier desservant ce cirque (en partenariat avec la CIVIS et la Mairie de Saint-Louis sur la section îlet Furcy et la Mairie de Cilaos sur le tunnel de Gueule Rouge), la **route des Laves** (RN2) et la **route des Plages** (RN1A).

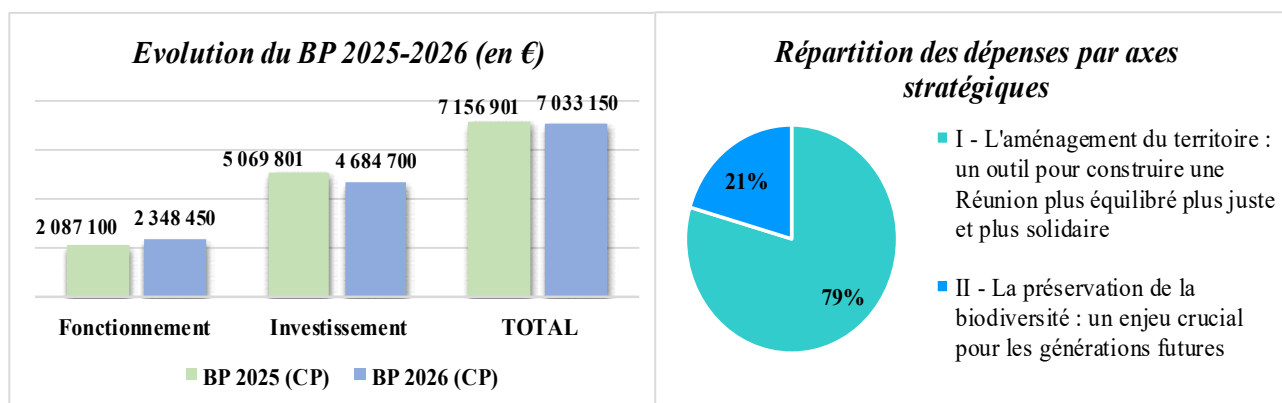
Par ailleurs, des discussions sont en cours avec le Département et l'ONF concernant la gouvernance des projets d'aménagement des routes forestières.

IV – AUTRES INTERVENTIONS

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Opérations support – mesures d'accompagnement	200 000	200 000	100 000	100 000
Maintien en état piste rivière des Galets	-	-	-	100 000
Autres (moyens généraux/SMPRR)	311 000	311 000	247 600	247 600
TOTAL	511 000	511 000	347 600	447 600

Ces interventions concernent des opérations-support liées au subventionnement de la Cellule Economique Réunionnaise du Bâtiment et des Travaux Publics (CERBTP), notamment en sa qualité d'observatoire de la commande publique, et des lycées et associations œuvrant dans le domaine de la sensibilisation à la sécurité routière. Enfin, une enveloppe financière est consacrée aux dernières dépenses de l'opération « maintien en état de la piste de la rivière des Galets » dans l'attente de la fonctionnalité du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Mafate.

POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT



La Région joue un rôle important, de par ses compétences en aménagement du territoire, pour faire émerger et faire partager une vision de l'évolution du territoire, intégrant les enjeux sociétaux et climatiques. L'aménagement du territoire et la construction de La Réunion de demain doivent contribuer à un développement harmonieux du territoire en respectant l'environnement, en préservant les terres agricoles, et en prenant en compte l'espace rural dans toutes ses dimensions.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	2 280 000	2 087 100	2 281 300	2 348 450	0,1 %	12,5 %
Investissement	7 700 000	5 069 801	4 024 000	4 684 700	- 47,7 %	- 7,6 %
TOTAL	9 980 000	7 156 901	6 305 300	7 033 150	- 36,8 %	- 1,7 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au rééquilibrage harmonieux du territoire se traduit par un budget de **6 305 300 € en AE/AP** et à **7 033 150 € en CP**.

L'évolution des crédits en investissement s'explique par l'engagement prévu en 2025 de projets structurants (autorisation d'engagement) et le solde des dernières opérations du Plan de Relance Aménagement en 2026.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – L'aménagement du territoire : un outil pour construire une réunion plus juste et plus solidaire	1 277 800	1 284 450	2 824 000	4 306 700
II – La préservation de la biodiversité : un enjeu crucial pour les générations futures	1 003 500	1 064 000	1 200 000	378 000
TOTAL	2 281 300	2 348 450	4 024 000	4 684 700

I- L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UN OUTIL POUR CONSTRUIRE UNE RÉUNION PLUS PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE INTÉGRANT SIMULTANÉMENT LES DYNAMIQUES URBAINES ET LES RURALITÉS RÉUNIONNAISES

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Mener les travaux de révision du SAR	500 000	646 150	50 000	904 300
Poursuivre la mise en œuvre du SAR en vigueur	-	-	-	-
Mettre en place une instance de Gouvernance de l'aménagement	-	-	-	-
Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais	688 000	517 300	154 000	296 500
Contribuer à la structuration de la ville réunionnaise	50 000	50 000	2 100 000	2 585 900
Observer le territoire	39 800	41 000	520 000	520 000
Mettre en œuvre des projets de coopération régionale	-	30 000	-	-
TOTAL	1 277 800	1 284 450	2 824 000	4 306 700

Les travaux de révision du SAR se poursuivront avec la rédaction du fascicule des règles, des orientations et mesures des chapitres individualisés, la cartographie de destination générale des sols ainsi que l'évaluation environnementale du projet de SAR. L'objectif est de disposer d'un projet de SAR à soumettre à l'Assemblée plénière de la Région pour arrêt au second semestre 2026.

En parallèle, la Région Réunion poursuivra son travail de mise en œuvre du SAR 2011, par l'analyse et l'accompagnement des collectivités sur la compatibilité des projets de révision des SCOT et des PLU.

La Région soutiendra en 2026 des projets et/ou des démarches de structuration et de développement urbain pour un aménagement durable du territoire, notamment avec l'animation d'une instance de gouvernance de l'aménagement, en encourageant les bonnes pratiques d'aménagement à travers le label Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) ou encore par le soutien à des projets structurants.

Des actions seront également portées pour accompagner les territoires des Hauts et de l'espace rural, avec notamment la mise en œuvre opérationnelle du GIP Mafate et le financement des projets économique, culturel et sportif émergeant à la démarche Leader.

La Région poursuivra ses activités d'acquisition de données, de développement de ses applications et outils d'observation de l'évolution du territoire (Observatoire Virtuel de la Réunion : outils cartographiques, drones, modélisation 3D, ...). Son catalogue de données sera actualisé et des missions d'aides à la décision et à l'évaluation des politiques publiques régionales seront poursuivies, notamment dans le cadre de la révision du SAR. La Région accompagnera également le programme d'actions de l'Agorah notamment les missions socles incluant les différents observatoires.

Concernant les projets de coopération régionale (projets PALM et SIG-OI), ils seront évalués en 2026 conformément aux stipulations des conventions financières de l'Agence Française du Développement.

II - LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : UN ENJEU CRUCIAL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

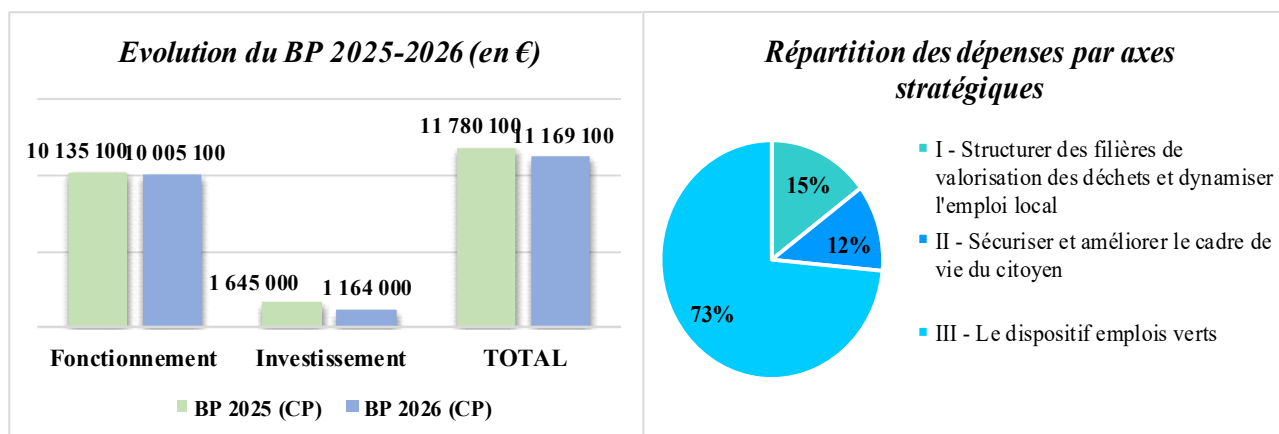
INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accompagner l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée	300 000	300 000	-	-
Élaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et viser la reconquête des milieux naturels	-	143 000	-	-
Accompagner les acteurs du territoire	603 500	512 500	400 000	283 000
Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens	-	8 500	-	-
Mener des actions internes en faveur de la biodiversité	100 000	100 000	800 000	95 000
TOTAL	1 003 500	1 064 000	1 200 000	378 000

Dans le cadre de son engagement en faveur de la biodiversité, la Région Réunion accompagnera les acteurs du territoire (GIP Réserve Nationale Marine de La Réunion, GIP Réserve Naturelle de l'Etang de St Paul, Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion, ...) et poursuivra les travaux engagés en 2025 pour élaborer une Stratégie Régionale de la Biodiversité pour améliorer la connaissance et viser la reconquête de milieux naturels.

Les dispositifs prévus au Programme FEDER 2021-2027 seront mobilisés pour accompagner des actions de reconquête et de restauration de milieux naturels (fiches actions 2.7.1 à 2.7.3).

En 2026, la Région interviendra également pour contribuer à des actions d'éducation au développement durable et de sensibilisation des citoyens.

POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN



Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Mettre en œuvre un plan « zéro déchet » à l'horizon 2030, développer et sécuriser le fonctionnement des filières de l'économie circulaire à travers l'élaboration d'un plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC) ;
- Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen, en prévenant les risques et en distribuant une eau de qualité.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	10 700 100	10 135 100	10 005 100	9 136 100	- 6,5 %	- 9,9 %
Investissement	1 356 000	1 645 000	1 520 000	1 164 000	12,1 %	- 23,2 %
TOTAL	12 056 100	11 780 100	11 255 100	10 400 100	- 6,6 %	- 11,7 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au traitement des déchets se traduit par un budget de **11 255 100 € en AE/AP** et à **10 400 100 € en CP**.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Structurer des filières de valorisation des déchets et dynamiser l'emploi local	865 000	856 000	500 000	666 500
II – Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen	820 100	760 100	870 000	447 500
III – Le dispositif emplois-vert	8 320 000	7 520 000	150 000	50 000
TOTAL	10 005 100	9 136 100	1 520 000	1 164 000

I- CRÉER DES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS ET DYNAMISER L'EMPLOI LOCAL

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Mettre en œuvre un plan « zéro déchet » à l'horizon 2030	-	-	250 000	360 000
Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire	50 000	25 000	250 000	257 500
Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets	815 000	831 000	-	49 000
TOTAL	865 000	856 000	500 000	666 500

La Région est compétente pour élaborer le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). La Région animera la mise en œuvre de ce plan autour des filières prioritaires identifiées telle que la gestion des biodéchets (dont ceux produits par les lycées) mais également des déchets dangereux. Elle contribuera également aux frais d'administration des deux syndicats mixtes (ILEVA et SYDNE).

La Région Réunion accompagnera, notamment à travers du fonds FEDER, les acteurs locaux privés et institutionnels dans leurs actions et projets de structuration des filières de traitements des déchets (fiches actions 2.6.1, 2.6.2 et 2.7.3).

II - SÉCURISER ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DU CITOYEN

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens	120 100	70 100	600 000	371 500
Gestion du risque requin	700 000	690 000	-	-
Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens	-	-	270 000	76 000
TOTAL	820 100	760 100	870 000	447 500

La Réunion est exposée à différents types de risques. La Région accompagnera la mise en œuvre du plan d'actions du Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC) à La Réunion et de l'Observatoire du littoral. Elle cofinancera la révision du schéma de prévention des risques naturels de La Réunion 2018-2022 (Obscot), soutiendra divers organismes (Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise, investissements d'ATMO Réunion, ...).

La Région interviendra dans la gestion du risque requin à travers sa contribution du GIP Centre Sécurité Requin et à l'association RESSAC qui a repris les dispositifs de surveillance des activités côtières.

La Région accompagnera, notamment à travers du fonds FEDER, les acteurs locaux privés et institutionnels dans leurs actions et projets pour la gestion de l'eau (fiches actions 2.5.1 sur les usines de potabilisation et 2.5.2 pour réduire les fuites des réseaux, ...).

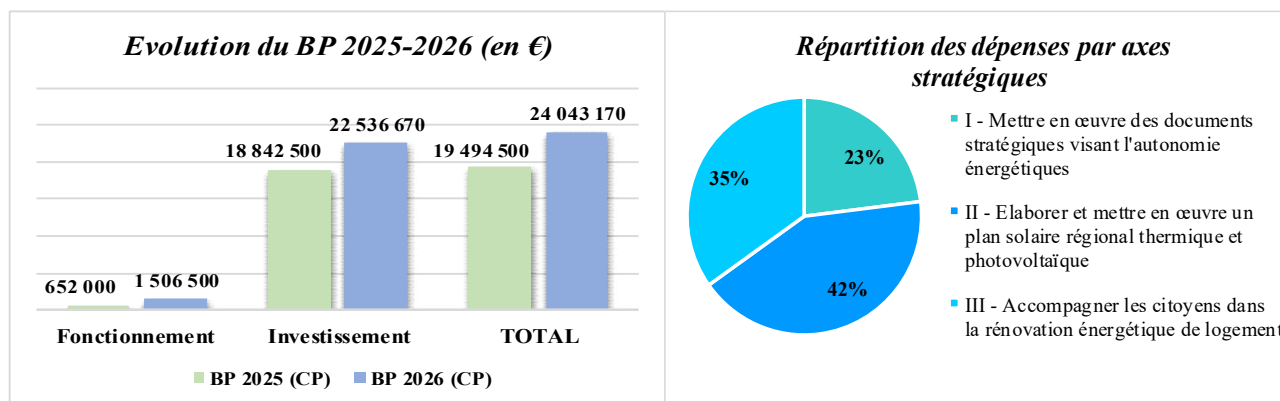
III – LE DISPOSITIF EMPLOIS-VERTS

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Valoriser les sites touristiques grâce au dispositif Emplois-verts	8 200 000	7 400 000	150 000	50 000
Construire un parcours d'insertion pour les Emplois-Verts	120 000	120 000	-	-
TOTAL	8 320 000	7 520 000	150 000	50 000

Pour 2026, la Région Réunion restera vigilante pour la poursuite du dispositif qui reste suspendu aux arbitrages nationaux. Des réflexions seront entreprises pour envisager tout redéploiement nécessaire.

Une réflexion sera menée pour instaurer un partenariat avec les acteurs de la formation professionnelle dans le but de proposer des formations adaptées aux bénéficiaires des PEC Emplois Verts. Ce projet vise à combler les lacunes éventuelles en compétences de base, tout en renforçant leur employabilité à long terme.

ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE



La volonté de la mandature est d'assurer une souveraineté énergétique durable pour l'île qui poursuit sa transition démographique et comptera un million d'habitants dans 20 ans, Cette autonomie énergétique à l'horizon 2050 couvre tous les champs de ce secteur : la mobilité, l'électricité, la chaleur ou le froid. Cette souveraineté énergétique durable de La Réunion suppose que les ressources énergétiques utilisées pour l'ensemble des usages soient tout à la fois renouvelables et prioritairement locales.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	426 000	652 000	1 043 500	1 506 500	145,0 %	131,1 %
Investissement	20 755 000	18 842 500	20 633 880	22 536 670	- 0,6 %	19,6 %
TOTAL	21 181 000	19 494 500	21 677 380	24 043 170	2,3 %	10,9 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement de l'autonomie énergétique se traduit par un budget de **21 677 380 € en AE/AP** et à **24 043 170 € en CP**.

L'évolution des crédits s'explique par le déploiement du projet européen REMOTE en 2026 (crédits de fonctionnement) et par la dynamique des dispositifs de soutien aux projets énergétiques en investissement (Kap Photovoltaïque, Kap Ecosolidaire et le nouveau dispositif Kap Photovoltaïque Solidaire).

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Mettre en œuvre des documents stratégiques visant l'autonomie énergétique	1 043 500	1 456 500	3 600 343	4 077 800
II – Élaborer et mettre en œuvre un plan solidaire régional thermique et photovoltaïque	-	50 000	9 475 776	10 080 680
III – Accompagner les citoyens et les territoires dans la rénovation énergétique de leur logement	-	-	7 557 761	8 378 190
TOTAL	1 043 500	1 506 500	20 633 880	22 536 670

I- METTRE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES VISANT L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Programmation Pluriannuelle de l'Énergie	-	50 000	-	-
Schéma Régional Biomasse	-	-	200 000	100 000
Suivi des résultats des actions mises en œuvre	250 000	343 000	-	-
Conforter la gouvernance énergie	213 500	304 000	-	-
Soutenir les énergies renouvelables locales	400 000	500 000	2 050 343	3 252 800
Réhabilitation Microcentrales du Bras des Lianes	180 000	259 500	1 350 000	725 000
TOTAL	1 043 500	1 456 500	3 600 343	4 077 800

La Réunion s'inscrit dans une trajectoire vers un mix énergétique 100 % énergies renouvelables à l'horizon 2050. Il s'agit en 2026 de poursuivre la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et de rédiger avec l'Etat la stratégie futur énergétique à l'horizon 2050.

Le suivi des objectifs de la PPE est piloté dans le cadre de la Gouvernance de l'Énergie sous l'égide de la Région et de l'État et dont le secrétariat technique est assuré par la SPL Énergies Réunion. En 2026, la volonté est de poursuivre les travaux au sein de la gouvernance énergie.

La Région interviendra à plusieurs niveaux pour accompagner le développement des énergies renouvelables locales : feuille de route pour créer un parc éolien flottant, réhabilitation des microcentrales du Bras des Lianes, soutien aux projets de géothermie, ...

En 2026, il s'agira également pour la collectivité de changer de stratégie en matière de valorisation énergétique de son patrimoine en créant une SEM énergie associant d'autres partenaires publics et privés.

II – ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN SOLAIRE RÉGIONAL THERMIQUE ET PHOTOVOLTAÏQUE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accélérer le déploiement du photovoltaïque chez les particuliers (FA 2.2.1)	-	-	8 669 879	9 738 300
Réduire l'impact sur le réseau des consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires, bureaux et bâtiments publics (FA 2.2.2)	-	-	517 212	342 380
Infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire (FA 2.2.3)	-	-	288 685	
Accompagner l'agrivoltaïsme sur le territoire	-	50 000	-	-
TOTAL	-	50 000	9 475 776	10 080 680

Le plan solaire régional se décline en plusieurs actions notamment :

- Poursuite du dispositif « Kap Photovoltaïque » (fiche action 2.2.1) en mobilisant des fonds du programme Feder 21-27 (1 500 dossiers) et soutien à la réalisation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sans stockage dans les secteurs tertiaires, publics et industriels (fiches actions 2.2.2 et 2.2.3) ;
- Définition d'une stratégie pour l'équipement du patrimoine régional (Photovoltaïque en toiture, Agrivoltaïsme sur du foncier agricole, Ombrières de parking, photovoltaïsme au sol sur des délaissés routiers, ...)

- Suivi de l'avancement de la mise en œuvre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE).

III – ACCOMPAGNER LES CITOYENS ET LES TERRITOIRES DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT

INTITULÉ DES ACTIONS	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
Accompagner les citoyens et les territoires dans la rénovation énergétique de leur logement	1 456 876	1 310 590
<i>Dont Programme Saré</i>	-	34 140
<i>Dont Diagnostics effikaz</i>	806 876	943 250
Réduire les dépenses énergétiques des ménages défavorisés	6 100 885	7 067 600
<i>Dont Dispositif « SLIME »</i>	1 850 000	1 665 000
<i>Dont Dispositif « Kap Ecosolidaire »</i>	3 654 900	4 830 600
<i>Dont Dispositif « Kap Photovoltaïque Solidaire »</i>	595 985	572 000
TOTAL	7 557 761	8 378 190

En raison du prix de l'énergie qui affecte le pouvoir d'achat des foyers, les actions à mener dans le cadre de la maîtrise de la demande en énergie constituent un gisement considérable d'économies d'énergies et d'amélioration des conditions de vie, en particulier à travers les aides financières renforcées pour les foyers précaires et très précaires.

En 2026, la Région Réunion mobilisera les dispositifs ci-dessous :

- Kap Photovoltaïque solidaire : nouveau dispositif d'aide à l'acquisition de centrales photovoltaïques en autoconsommation pour les foyers sous condition de ressource (nouvelle fiche action 2.11.4 à valider) ;
- Kap Écosolidaire : dispositif d'aide à l'acquisition de chauffe-eau solaire pour les foyers modestes et très modestes (fiche action 2.1.4) ;
- SLIME Réunion : dispositif de diagnostic/conseil ;
- Audits EFFIKAZ : dispositif pour aider les propriétaires à identifier les travaux nécessaires afin d'améliorer la performance thermique et énergétique de leur logement (fiche action 2.1.3).

La Région recherchera également toutes les pistes d'optimisation possibles des dispositifs actuels.

LES MISSIONS TRANSVERSALES

PRÉAMBULE

2026 sera une année qui marquera la poursuite de la modernisation des missions transversales.

Les dépenses de personnel représentent le principal poste de fonctionnement de la collectivité, la maîtrise de la masse salariale devient un enjeu stratégique crucial, au même titre que l'allocation optimale des ressources.

Dans le prolongement de l'audit de la fonction RH lancé en 2025, la Région mettra en place diverses mesures d'optimisation des ressources humaines afin de faire face à plusieurs défis, dont la diversification des statuts et des parcours professionnels, la fidélisation des talents, l'attractivité des postes, les enjeux de qualité de vie au travail. Il s'agit d'un projet ambitieux de modernisation et de transformation de la fonction RH au sein de la collectivité, visant à répondre aux défis actuels et futurs tout en favorisant la collaboration et l'engagement de tous les acteurs concernés.

Concernant les affaires juridiques et la commande publique, l'objectif clé est de protéger les intérêts de la collectivité dans les précontentieux et contentieux. Parallèlement, la Région poursuit sa politique de gouvernance et d'éthique, avec un plan de prévention des atteintes à la probité renforcé, incluant la mise à jour des dispositifs de détection des risques et des actions de formation. En matière de commande publique, la transparence et la performance restent des priorités dans une démarche d'amélioration continue. En outre, l'année 2026 sera marquée par deux moments forts pour la commande publique régionale : L'adoption du premier Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) de la Région, qui viendra traduire dans la continuité des efforts déjà engagés une ambition renforcée et durable de la collectivité en matière de commande publique responsable ; L'organisation d'une journée régionale de rencontres de la commande publique, événement fédérateur réunissant une grande partie des acheteurs publics de l'île et offrant l'occasion d'adresser un signal fort aux entreprises en quête de marchés.

Parallèlement, un projet de modernisation des systèmes d'information a été lancé, comprenant la mise à jour des équipements utilisateurs et d'infrastructure, ainsi que le déploiement de nouveaux outils logiciels pour gérer le patrimoine, la formation professionnelle et les projets d'investissement. Afin de structurer ces initiatives, la Région s'apprête également à adopter un Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) pour planifier et prioriser les projets à venir sur les prochaines années.

En 2025, la Région a poursuivi ses efforts de valorisation et de modernisation de la gestion patrimoniale, notamment par la poursuite des opérations de rapprochement physico-comptable pour fiabiliser l'inventaire de son patrimoine, en réponse aux recommandations de la Cour des Comptes. En 2026, ces actions se renforceront avec un focus sur la régularisation foncière, les cessions de délaissés et la prospection foncière pour de futurs projets, dont le réseau ferré, par ailleurs, le recensement du foncier agricole sera consolidée grâce au lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de permettre une valorisation financière adaptée et réaliste. Les travaux de maintenance et de rénovation des bâtiments administratifs, éducatifs, et culturels feront l'objet d'une programmation et réalisation pluriannuelle afin de limiter les aléas constatés au cours de ces dernières années et améliorer les conditions de travail. Des actions seront ciblées pour améliorer le confort thermique et réduire la consommation d'énergie, comme la mise en place de centrales photovoltaïques.

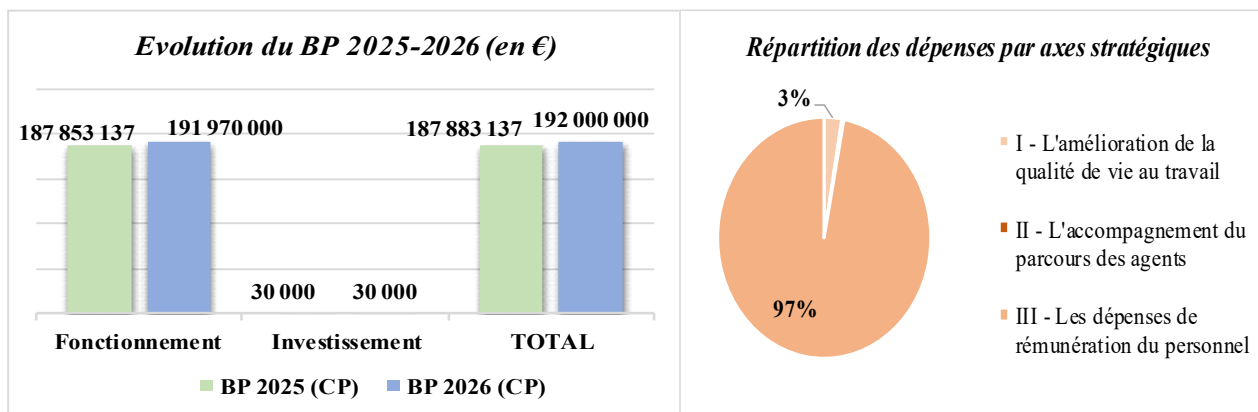
Pour 2026, la Région mettra un accent particulier sur l'optimisation du fonctionnement technique de ses bâtiments administratifs, avec une gestion renforcée des sites comme le MoCA et le CPOI, visant à accroître leurs recettes et à valoriser leur potentiel locatif. La collectivité poursuivra ses efforts en matière de transition écologique, en optimisant son parc de véhicules, en maîtrisant la consommation d'eau et d'électricité, et en déployant des bornes de tri.

Pour la mise en œuvre de cet axe au titre de l'année 2026, la collectivité consacrera des crédits de paiement à hauteur de **217 329 486 €** :

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	18 432 147	201 711 537	20 132 521	207 391 097	9,2 %	2,8 %
Investissement	9 296 000	11 457 536	12 730 500	9 938 389	36,9 %	- 13,3 %
TOTAL	27 728 147	213 169 073	32 863 021	217 329 486	18,5 %	2,0 %

LES RESSOURCES HUMAINES



Le budget consacré aux ressources humaines s'inscrit dans le contexte général de recherches d'économie budgétaire et d'optimisation des recettes afin de contribuer aux équilibres globaux nécessaires au financement des projets de la mandature.

Les dépenses de personnel constituent le principal poste de fonctionnement de la collectivité et représentent un enjeu stratégique pour la soutenabilité budgétaire. Dans un contexte de ressources limitées, des économies sont possibles, mais la rigidité de ce poste de dépenses réduit les marges de manœuvre.

La maîtrise de la masse salariale constitue un objectif majeur, même si certaines décisions salariales demeurent exogènes à la collectivité (cotisations CNRACL...).

Pour répondre à ces défis, la Région investit sur la montée en compétences des agents, une gestion maîtrisée des recrutements articulant renforcements ciblés pour accompagner certaines priorités renforcées (compétence agricole, Réunion Express, nouveaux lycées) et redéploiement interne ainsi que le développement de la prévention. Ces initiatives visent à renforcer l'efficacité des ressources humaines et à garantir une gestion budgétaire durable.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	4 962 392	187 853 137	5 677 800	191 970 000	14,4 %	2,2 %
Investissement	30 000	30 000	30 000	30 000	-	-
TOTAL	4 992 392	187 883 137	5 707 800	192 000 000	14,3 %	2,2 %

Le budget destiné aux ressources humaines s'élève à **5 707 800 € en AE/AP** et **192 000 000 € en CP**.

Cette évolution traduit un effort ciblé sur :

- l'amélioration des conditions de travail (+14,42 % en AE/AP) ;
- la montée en compétences et la professionnalisation des agents ;
- la sécurisation des dépenses de rémunération.

La soutenabilité pluriannuelle demeure un enjeu majeur, compte tenu du poids de la masse salariale et de la nécessité de préserver la capacité d'investissement de la Région.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – L’amélioration de la qualité de vie au travail	5 080 800	5 080 800	30 000	30 000
II – L’accompagnement du parcours des agents	597 000	597 000		
III – Les dépenses de rémunération du personnel		186 292 200		
TOTAL	5 677 800	191 970 000	30 000	30 000

Le budget primitif 2026 confirme la volonté de la Région de consolider une politique RH ambitieuse, articulée autour de l’amélioration de la qualité de vie au travail, de l’accompagnement renforcé des parcours professionnels et d’une gestion maîtrisée des dépenses de personnel tout en renforçant son attractivité et sa capacité à accompagner les agents dans leurs parcours professionnels.

I – L’AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Comité des œuvres sociales	1 100 000	1 100 000	-	-
Tickets restaurant	2 284 800	2 284 800	-	-
Conditions de travail	-	-	30 000	30 000
Médecine	580 000	580 000	-	-
Autres dépenses (Contrats de prestations de services, Annonces et insertions, autres charges)	1 116 000	1 116 000	-	-
TOTAL	5 080 800	5 080 800	30 000	30 000

Les crédits affectés à la Qualité de Vie au Travail (QVT) augmentent sensiblement pour atteindre 5 080 800 € en fonctionnement, auxquels s’ajoutent 30 000 € en investissement. Cette évolution profitera aux actions dédiées au bien-être au travail et à la prévention des risques.

Les principaux leviers portent sur :

- Le comité des œuvres sociales : 1 100 000 € ;
- Les tickets restaurant : 2 284 800 €, progression mécanique liée aux effectifs ;
- La médecine du travail : 580 000 €, consolidant la trajectoire engagée depuis 2024 ;
- Les actions liées aux conditions de travail, incluant accessibilité, inclusion et aménagements de poste : 30 000 €
- Les prestations et charges diverses regroupées dans la ligne « Autres dépenses », 1 116 000 en augmentation pour renforcer les actions de prévention.

○ Comité des œuvres sociales

La collectivité maintient son soutien au comité des œuvres sociales avec une subvention stable de 1 100 000 €. Cette contribution permet de financer les prestations d'action sociale destinées aux agents et à leurs familles, contribuant ainsi à renforcer le lien social et à améliorer leur pouvoir d'achat. Les prestations couvrent notamment les aides aux vacances, l’organisation d’évènements de cohésion, les actions culturelles etc.

○ **Tickets restaurant**

Le dispositif de tickets restaurant est maintenu en 2026 avec des conditions inchangées : chaque agent bénéficie de 17 tickets par mois d'une valeur faciale de 8 €, financés à hauteur de 50 % par la collectivité. Cette mesure sociale, qui concerne l'ensemble des agents qui en font la demande, représente un avantage significatif pour le pouvoir d'achat des agents de la collectivité.

○ **Conditions de travail**

Dans le cadre de l'amélioration continue des conditions de travail, la collectivité poursuit la mise en œuvre de son plan Handicap avec un budget dédié en investissement de 30 000 €. Ces crédits seront mobilisés pour, des aménagements de postes de travail et des actions visant à favoriser l'inclusion professionnelle des agents en situation de handicap.

○ **Médecine du travail**

Le budget consacré à la médecine du travail s'élève à 580 000 € pour 2026, soit une augmentation de 6,4 % par rapport à 2025 (545 000 €). Cette évolution permet de garantir un suivi médical de qualité pour l'ensemble des agents, dans le respect des obligations réglementaires en matière de santé et sécurité au travail. Le nouveau prestataire, sélectionné en 2024, continue d'assurer les visites médicales obligatoires, les examens complémentaires et les actions de prévention.

II – L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DES AGENTS

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Formations	350 000	350 000
Autres dépenses (Contrats de prestations de services, autres charges, frais de concours)	217 000	217 000
TOTAL	597 000	597 000

L'accompagnement du parcours professionnel des agents constitue le deuxième axe stratégique de la politique en matière de ressources humaines, avec une enveloppe de 597 000 € en crédits de paiement. Cet axe traduit la volonté de la collectivité d'investir dans le développement des compétences et la fidélisation des talents.

Les actions prévues pour 2026 s'articulent autour de deux priorités.

○ **Formations**

Le budget formation connaît une augmentation significative en 2026, passant de 270 000 € en 2025 (hors cotisation CNFPT) à 350 000 €, soit une hausse de 29 %. Cette évolution témoigne de l'engagement de la collectivité en faveur du développement des compétences des agents.

Cette enveloppe complémentaire permet de financer :

- Les formations spécialisées auprès d'organismes externes pour répondre aux besoins métiers spécifiques ;
- Les formations certifiantes et qualifiantes favorisant l'évolution professionnelle ;
- Les dispositifs d'accompagnement individualisé (bilans de compétences, CPF, coaching).

Cette politique volontariste de formation s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel de développement des compétences et participe à la mise en œuvre de la GPEC.

○ **Autres dépenses : études, prestations de services et frais de concours**

Cette enveloppe finance l'ensemble des prestations et services contribuant à l'accompagnement des agents tout au long de leur parcours professionnel :

- Accueil et intégration des nouveaux agents : reconduction de la matinée d'accueil permettant aux nouveaux arrivants de découvrir la collectivité, ses valeurs et son organisation. Ce dispositif, qui a fait ses preuves depuis 2024, sera maintenu et enrichi en 2026.
-
- Organisation de la cérémonie annuelle de remise de médailles d'honneur pour saluer l'engagement et la fidélité des agents. Cette manifestation participe au renforcement du sentiment d'appartenance et à la valorisation des parcours professionnels.
- Frais de concours : la collectivité rembourse les frais de concours des agents lauréats de concours organisés par les Centres de Gestion (CDG) à l'exception du CDG de La Réunion dont la couverture des frais sont intégrés dans la cotisation versée au CDG pour les prestations indivisibles.

III – LES DEPENSES DE REMUNERATION DU PERSONNEL

Les dépenses de rémunération du personnel représentent un enjeu budgétaire majeur pour la collectivité avec une enveloppe de 186 292 000 € en crédits de paiement pour 2026. Ces dépenses constituent le cœur du budget ressources humaines et reflètent les engagements de la collectivité envers ses agents, dans un contexte d'évolution législative et réglementaire constante.

L'évolution globale de la masse salariale entre 2025 et 2026 est marquée par plusieurs facteurs structurels : les mesures nationales de revalorisation ou de cotisation, les effets du glissement vieillesse-technicité (GVT), l'impact en année pleine des recrutements de l'exercice précédent, et les ajustements des régimes indemnitaires.

Cette progression maîtrisée témoigne d'un pilotage rigoureux de la masse salariale dans le respect des équilibres budgétaires de la collectivité.

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Masse salariale	-	153 816 194 €
NBI	-	445 153 €
Régime indemnitaire et autres indemnités	-	18 653 764 €
Heures supplémentaires	-	1 227 942 €
CET	-	697 468 €
Contribution Allocation Retour à l'Emploi	-	2 243 673 €
Recrutements (N et Impact N-1)	-	9 207 806 €
TOTAL	-	186 292 000

○ **Masse salariale**

La masse salariale constitue le principal poste de dépenses de personnel de la collectivité. Elle comprend les traitements de base, les indexations, les majorations ainsi que les cotisations sociales aux régimes de sécurité sociale et de retraite.

Cette progression s'explique par plusieurs facteurs cumulés.

Les effets GVT (Glissement Vieillesse-Technicité) : les avancements de grade et d'échelon représentent un surcôt structurel estimé à environ 1,2 M€ pour 2026. Ces évolutions automatiques reflètent l'ancienneté et le développement des compétences des agents.

Les cotisations sociales : l'augmentation des taux de cotisations patronales aux régimes de sécurité sociale et de retraite (CNRACL) contribue également à la hausse de la masse salariale. Pour 2026, le taux de cotisation employeur à la CNRACL s'établit à 37,65 %, soit une augmentation de 3 points par rapport à 2025 pour un coût supplémentaire de 2 M€.

- **Nouvelle Bonification Indemnitaires**

La Nouvelle Bonification Indemnitaires (NBI) s'ajoute au traitement de base des agents titulaires occupant des emplois ou fonctions présentant un niveau particulier de technicité, d'expertise ou de responsabilité. Elle est attribuée selon des critères fixés par le décret n°2006-779 du 3 juillet 2006.

- **Régime indemnitaire et autres indemnités**

Le régime indemnitaire constitue un élément essentiel de la rémunération des agents territoriaux et représente 10 % des dépenses de rémunération. Pour 2026, l'enveloppe globale s'établit à 18 653 764 €, soit une augmentation de 1 353 764 € par rapport à 2025 (17 300 000 €), ce qui représente une progression de + 7,8 %. L'évolution du régime indemnitaire reflète la volonté de la collectivité de disposer d'une politique de rémunération compétitive et différenciée selon les fonctions occupées et les performances.

- **Heures supplémentaires**

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) sont versées aux agents de catégorie B et C pour compenser les heures de travail effectuées au-delà de la durée réglementaire.

La collectivité poursuit sa politique de maîtrise des heures supplémentaires engagée depuis plusieurs années :

- Optimisation de l'organisation du travail et meilleure planification des activités ;
- Recours privilégié à la récupération plutôt qu'au paiement des heures supplémentaires ;
- Mise en place d'outils de suivi et de contrôle renforcés (badgeage, validation hiérarchique) ;
- Sensibilisation des encadrants à la gestion du temps de travail.

- **Compte Epargne Temps - CET**

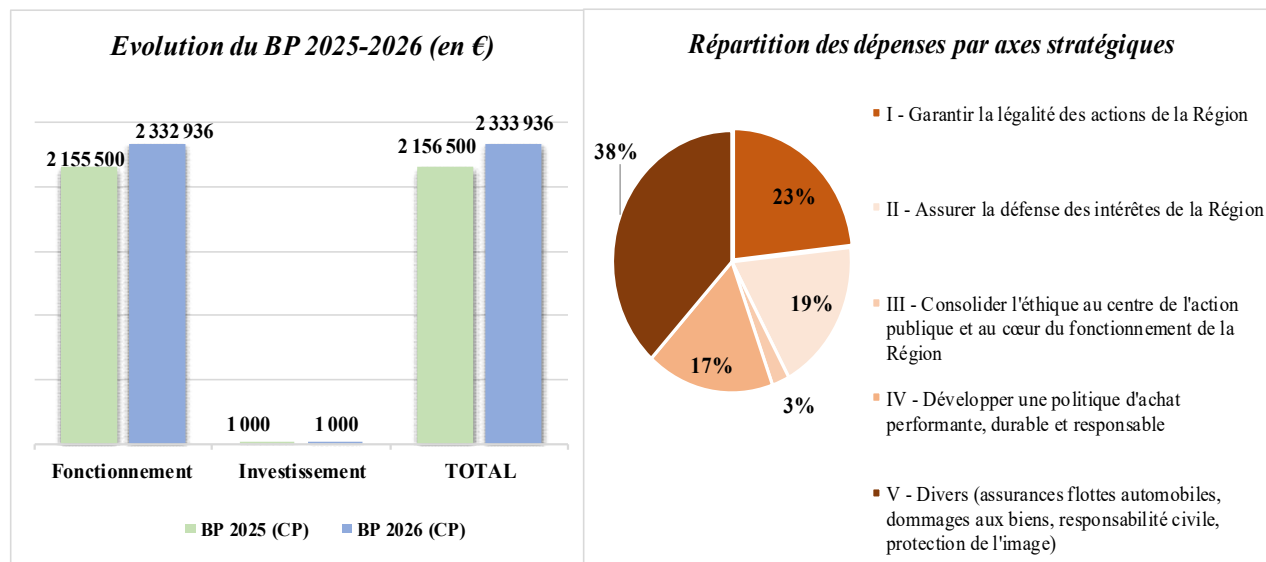
Le Compte Epargne Temps (CET) permet aux agents d'accumuler des droits à congés rémunérés ou de bénéficier d'une indemnisation pour les jours épargnés non utilisés.

Pour 2026, l'enveloppe dédiée au CET s'élève à 697 468 €, soit une augmentation de 97 468 € par rapport à 2025 (600 000 €), représentant une progression de + 16,2 %.

Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs :

Augmentation des demandes d'indemnisation : on observe une tendance à la hausse des demandes d'indemnisation financière des jours de CET, au détriment de l'utilisation sous forme de congés ou du placement sur le RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique).

LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE



Cette mission transversale recouvre trois volets :

- Les affaires juridiques dont l'activité vise à sécuriser les actions politiques et assurer la défense de la collectivité régionale dans l'exercice de ses missions ;
- La commande publique qui assure le support de la fonction achat de la collectivité en conciliant des logiques de sécurité juridique et de la performance économique, écologique et sociale des achats ;
- La conformité qui travaille sur les questions de gouvernance de l'éthique que la nouvelle mandature a placé son action.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	2 080 255	2 155 500	2 340 255	2 332 936	12,5 %	8,2 %
Investissement	1 000	1 000	1 000	1 000	-	-
TOTAL	2 081 255	2 156 500	2 341 255	2 333 936	12,5 %	8,2 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées aux affaires juridiques et à la commande publique se traduit par un budget de **2 341 255 € en AE/AP** et à **2 333 936 € en CP**.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Garantir la légalité des actions de la Région	560 000	542 233	-	-
II – Assurer la défense des intérêts de la Région	400 000	440 548	-	-
III – Consolider l'éthique au centre de l'action publique et au cœur de fonctionnement de la Région	55 255	55 255	-	-
IV – Développer une politique d'achat performante, durable et responsable	435 000	404 900	-	-
V – Divers (assurances flottes automobiles, dommage aux biens, protection de l'image)	890 000	890 000	1 000	1 000
TOTAL	2 340 255	2 332 936	1 000	1 000

I – GARANTIR LA LEGALITE DES ACTIONS DE LA REGION

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Sécurisation des actions de la Région	560 000	542 233
TOTAL	560 000	542 233

La complexification du droit et l'alourdissement des responsabilités administratives pesant sur les agents comme sur les élus génèrent une demande croissante de conseil et d'accompagnement auprès du service juridique.

Etant précisé que pour les dossiers à forte technicité ou présentant des enjeux stratégiques élevés, le recours à des prestataires spécialisés externes demeure pertinent afin de garantir la sécurisation optimale des décisions et des actions de la collectivité.

II – ASSURER LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA RÉGION

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Défendre les intérêts de la Région	400 000	440 548
TOTAL	400 000	440 548

Ce volet vise à assurer une protection efficace des intérêts de la Région dans l'ensemble des précontentieux et contentieux. Les crédits inscrits permettront de financer les honoraires d'avocats et les frais de justice.

III- RETABLIR L'ETHIQUE AU CENTRE DE L'ACTION PUBLIQUE ET AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE LA REGION

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Consolider l'éthique au centre de l'action du financement de la Région	55 255	55 255
TOTAL	55 255	55 255

La Région poursuit son travail sur les questions de gouvernance et d'éthique, placée au cœur des priorités de la mandature. Dans la continuité des actions engagées en 2025, le plan de prévention et de détection des atteintes à la probité a été prolongé et renforcé. Ce plan a consisté notamment à la réactualisation de la cartographie des risques sur le processus subventions et marchés publics.

Par ailleurs, la mise à jour du dispositif d'alerte a été effectuée ainsi que la nomination du déontologue des élus. Le programme de sensibilisation et de formation aux risques d'atteintes à la probité a été poursuivi. Pour 2026, ce plan sera poursuivi dans la continuité des mesures déjà mises en œuvre au sein de la Région. Ces mesures comprennent le renforcement des outils de gestion des conflits d'intérêts, l'évaluation des tiers, ainsi qu'un dispositif de contrôle interne couvrant ce domaine.

IV- DEVELOPPER UNE COMMANDE PUBLIQUE PLUS RESPONSABLE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Développer une politique d'achat performante durable et responsable	435 000	404 900
TOTAL	435 000	404 900

La commande publique constitue un levier majeur d'action pour la collectivité. Elle doit répondre à un double objectif : garantir l'efficacité et la performance de la dépense publique tout en contribuant au développement économique, social, et environnemental du territoire.

La transparence et la publicité étant au cœur d'une politique d'achat sécurisée et performante, la mise en œuvre de ces objectifs se traduit par la publication d'avis d'appels publics à la concurrence, avis rectificatifs le cas échéant, avis d'attribution et avis de modification de marché ainsi que des actions de formation ciblées à haute valeur opérationnelle. En outre, afin de permettre à la cellule contrôle et évaluation de poursuivre l'externalisation d'une partie de ses audits, le marché a été reconduit.

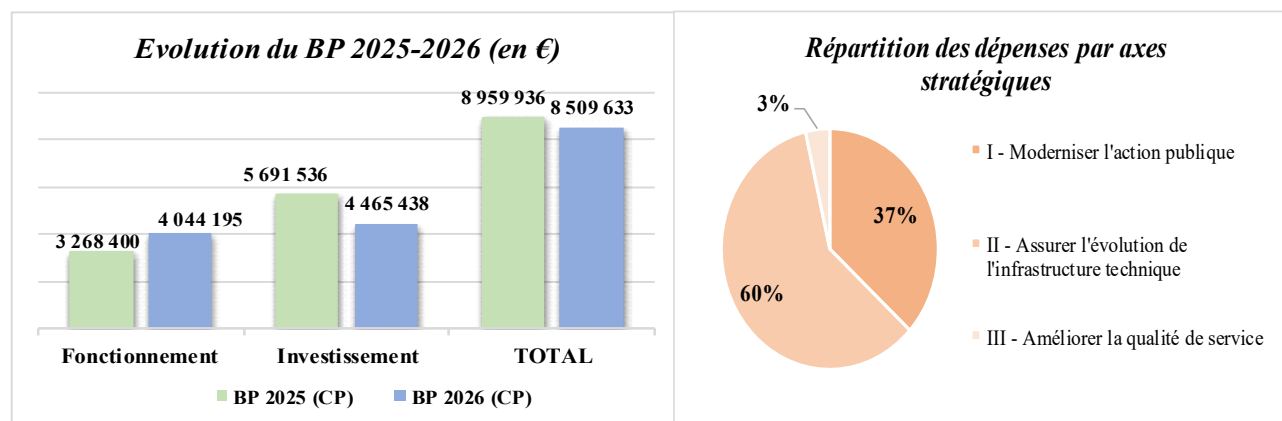
V- DIVERS

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Assurances flottes automobiles	300 000	300 000	-	-
Assurances dommages aux biens et responsabilité civile	590 000	590 000	-	-
Protection l'image	-	-	1 000	1 000
TOTAL	890 000	890 000	1 000	1 000

Ce poste regroupe les dépenses relatives aux assurances des flottes automobiles, aux assurances dommage aux biens et responsabilité civile, ainsi qu'à la protection de l'image institutionnelle de la collectivité.

Ces crédits visent à garantir la couverture des risques patrimoniaux de la Région, à sécuriser son fonctionnement quotidien et à préserver son image institutionnelle dans le cadre de ses activités.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ORGANISATION



La Région Réunion a engagé une modernisation importante de ses systèmes d'information. Cela passe par la modernisation des postes utilisateurs (ordinateurs, téléphonie, visioconférences), mais aussi par le renouvellement des équipements d'infrastructure et de réseau (serveur, stockage, pare-feu, sauvegarde...). En complément, le volet progiciel et logiciel reste important avec le déploiement de la solution du Système d'Information Patrimoniale, le Système d'Information Formation Professionnelle, l'acquisition d'un outil permettant la saisie et le suivi du PPI/PPF.

Notre collectivité poursuit, en outre, le développement de la dématérialisation sur ces différents dispositifs d'aides personnalisés.

Pour permettre une priorisation et un cadencement des différents projets pour les 5 années à venir, la Région Réunion va se doter de son Schéma Directeur Stratégique des Systèmes d'Information.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	3 269 000	3 268 400	3 684 500	4 044 195	12,7 %	23,7 %
Investissement	5 060 000	5 691 536	4 110 000	4 465 438	-18,8%	-21,5%
TOTAL	8 329 000	8 959 936	7 794 500	8 509 633	-6,4%	-5,3%

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées aux systèmes d'information se traduit par un budget de **7 794 500 € en AE/AP** et à **8 509 633 € en CP**.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Moderniser l'action publique	1 120 500	1 480 195	1 160 000	1 650 438
II – Assurer l'évolution de l'infrastructure technique	2 459 000	2 459 000	2 750 000	2 615 000
III – Améliorer la qualité de service	105 000	105 000	200 000	200 000
TOTAL	3 684 500	4 044 195	4 110 000	4 465 438

I – MODERNISER L’ACTION PUBLIQUE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Elaborer et mettre en œuvre le schéma directeur informatique	-	-	200 000	200 000
Modernisation de la gestion des aides et des subventions	30 000	30 000	380 000	423 255
Modernisation des outils informatiques	1 090 500	1 450 195	580 000	1 027 183
Généraliser l’usage de l’informatique décisionnelle	-	-	-	-
TOTAL	1 120 500	1 480 195	1 160 000	1 650 438

Le point marquant de cet axe est l’élaboration du schéma directeur qui permettra à la collectivité de définir une feuille de route pour les 5 prochaines années sur l’évolution de ses systèmes d’information.

Le second point important porte sur la modernisation de la solution de gestion des aides et des subventions : une preuve de concept est en cours avec une mise en œuvre d’une nouvelle solution en remplacement de MAFATE.

II – ASSURER L’ÉVOLUTION DE L’INFRASTRUCTURE TECHNIQUE

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Modernisation des équipements utilisateurs	1 355 000	1 355 000	935 000	830 000
Déploiement de la visioconférence avec écran interactif	-	-	165 000	165 000
Renforcement de la sécurité réseau	530 000	530 000	1 120 000	1 120 000
Remplacement et optimisation du pare-feu interne	-	-	100 000	100 000
Centralisation du système Téléphonie	524 000	524 000	180 000	150 000
Renouvellement des équipements réseau filaire et sans fil (Wifi)	-	-	50 000	50 000
Refonte de la sauvegarde	50 000	50 000	100 000	100 000
Déploiement du contrôle d’accès sur les locaux techniques, et les bureaux de la DSIO	-	-	100 000	100 000
TOTAL	2 459 000	2 459 000	2 750 000	2 615 000

Le renouvellement des équipements utilisateur se poursuit en 2026 : postes informatiques, téléphonie fixe et mobile, visioconférence, ...

Une attention particulière sur la cybersécurité est précise en compte dans le budget 2026, avec des projets qui sont mis œuvre tels que la conformité avec les réglementations et l’état de l’art.

III – AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE

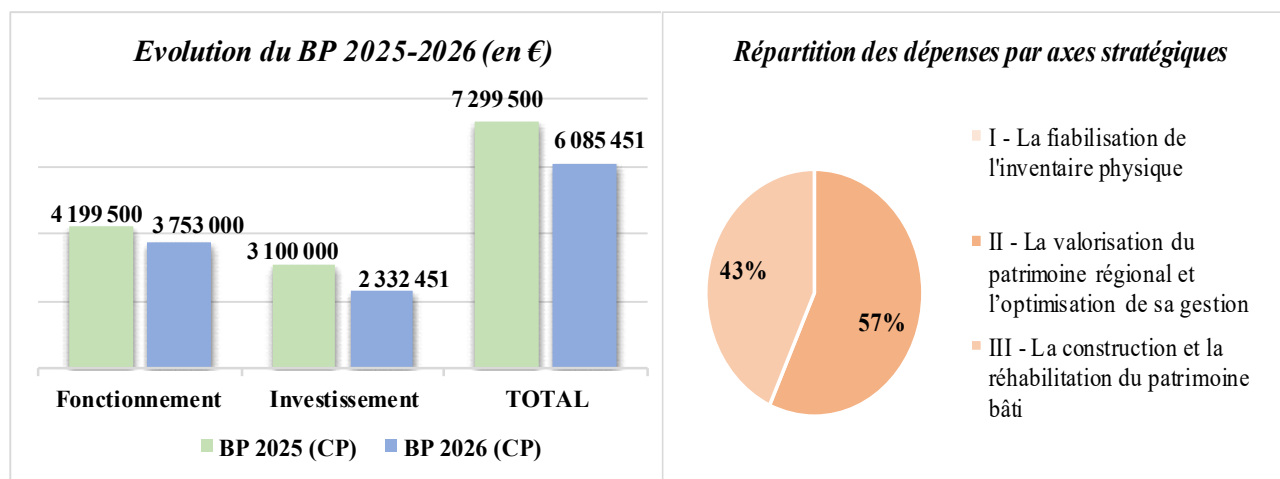
INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Support utilisateur	-	-	-	-
Améliorer l’assistance aux utilisateurs	-	-	-	-
Travaux de réhabilitation du courant faible	10 000	10 000	200 000	200 000
Support applicatif	-	-	-	-
Améliorer l’accompagnement utilisateur dans l’usage des logiciels	-	-	-	-
Archives	95 000	95 000	-	-
TOTAL	105 000	105 000	200 000	200 000

La qualité de service est un élément essentiel pour l'activité des Système d'Information, car les outils mis à disposition doivent répondre aux besoins et aux attentes des agents de la collectivité. Dans ce cadre, des travaux de réhabilitation des réseaux courant faible (cuivre et fibre optique) sont prévus en 2026.

En complément, les efforts autour du support utilisateur et du support applicatifs se poursuivent.

Enfin, un marché d'accompagnement des directions métier dans leurs tâches de tri, archivage et destruction des documents permettra une meilleure prise en charge de cette activité conformément à la réglementation applicable.

LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER



En 2025, la Région a renforcé ses actions de valorisation et de modernisation de la gestion patrimoniale.

Elle travaille au quotidien à la modernisation de ses sites. Ainsi la réorganisation des services s'est poursuivie en 2025. En 2026, notre collectivité poursuivra l'amélioration des conditions et de l'environnement de travail des agents.

Le pilotage des opérations bâtementaires majeures sont financièrement comptabilisées dans les 3 axes principaux de la mandature.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	3 845 500	4 199 500	3 139 000	3 753 000	- 18,4 %	- 10,6 %
Investissement	1 620 000	3 100 000	5 480 000	2 332 451	238,3 %	- 24,8 %
TOTAL	5 465 500	7 299 500	8 619 000	5 481 451	57,7 %	- 24,9 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au patrimoine et à l'immobilier se traduit par un budget de **8 619 000 € en AE/AP** et à **5 481 451 € en CP**.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (en fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – La fiabilisation de l'inventaire physique	-	-	-	-
II – La valorisation du patrimoine régional et l'optimisation de sa gestion	2 640 000	3 244 000	1 870 000	212 451
III – La construction et la réhabilitation du patrimoine bâti	499 000	509 000	3 610 000	2 120 000
TOTAL	3 139 000	3 753 000	5 480 000	2 232 451

I – LA FIABILISATION DE L'INVENTAIRE PHYSIQUE

Le Patrimoine Régional a une valeur comptable estimée pour les terrains et pour les constructions à plus de 1,7 Md€. Il représente 1 millions de m² et 3 500 hectares de foncier hors routes.

Le Diagnostic Global d'Entrée de la Cour des Comptes (DGE) réalisé dans le cadre de l'expérimentation du dispositif expérimental de certification des comptes recommande que la collectivité ait une démarche de connaissance de son patrimoine et de fiabilisation de l'inventaire. Dès 2021, la Région a entamé cette démarche et la poursuit en 2026.

En 2025, les opérations de rapprochement physico-comptable se sont poursuivies (2 060 réalisés sur 2 433 parcelles recensées). Les enjeux liés à la certification des comptes restent donc pour 2026 la complétude et la mise à jour d'un inventaire physique fiable pour le suivi de la gestion administrative et juridique du patrimoine.

II – LA VALORISATION DU PATRIMOINE REGIONAL ET L'OPTIMISATION DE SA GESTION

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Maximisation des recettes de redevances et de loyers	-	-	-	-
Produit de cessions immobilières	-	-	-	-
Impôts et taxes	-	604 000	-	-
Acquisitions immobilières	-	-	1 870 000	212 451
Locations immobilières	2 640 000	2 640 000	-	-
TOTAL	2 640 000	3 244 000	1 870 000	212 451

Les principales recettes sont issues des cessions et des AOT. Le recensement du foncier agricole valorisable sera consolidé en 2026 pour une valorisation financière adaptée et réaliste. Les procédures judiciaires pour diminuer les Occupants Sans Titres (OST) seront accentuées. Les extractions foncières du domaine public routier vers le domaine privé de la collectivité seront poursuivies, notamment sur le secteur de la RN 1 à Saint-Paul.

Les recettes comprennent également la régularisation des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) pour des centrales photovoltaïques (400 k€), les conventions avec les centres de formations (1,2 M€) et les futures occupations du bâtiment La Distillerie.

La collectivité poursuit ses actions de régularisation foncière et de cessions de délaissés. La procédure débute par les extractions du domaine public routier. Le marché d'opérateur foncier qui a été relancé sera notifié et opérationnel. Il permet de rédiger les actes notariés.

Ces opérations concernent notamment :

- Une cession à la CIVIS en vue de régularisation sur la commune de L'Etang-Salé ;
- Des cessions de délaissé routier et à la CINOR (régularisation empiètement) sur la commune de Sainte-Marie ;
- Des cessions à des particuliers sur la commune de Saint-Louis, liées à des empiètements ;
- Une cession sur la commune de Saint-Paul.

Dans le cadre de la préparation des projets routiers ou de construction de bâtiments, la collectivité pourrait faire l'acquisition de nouveaux biens.

Par ailleurs la prospection foncière pour le futur réseau ferré débutera en 2026.

III – LA CONSTRUCTION ET LA REHABILITATION DU PATRIMOINE BATI

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Travaux et gros entretiens	-	-	3 100 000	1 560 000
Travaux de maintenance	300 000	300 000	100 000	100 000
Etudes et subventions	199 000	209 000	410 000	460 000
TOTAL	499 000	509 000	3 610 000	2 120 000

Dans le cadre de la programmation des travaux de maintenance, gros entretiens des patrimoines bâti régional, diverses opérations seront engagées de maintenance se poursuivront en 2026 sur les bâtiments administratifs, sportifs, culturels et éducatifs. Ces opérations se structurent avec le développement des marchés à commande. Les lycées et les organismes de formations continueront à percevoir des subventions pour réaliser de petites réparations nécessaires.

Par ailleurs, des grosses réparations seront réalisées dans l'objectif d'améliorer le confort thermique des établissements éducatifs pour les utilisateurs et diminuer la consommation d'énergie (la mise aux normes des bâtiments de la Direction Régionale des Routes, la poursuite des aménagements des locaux de la Distillerie Savanna à Saint-Paul, les aménagements intérieurs de la MRST et l'installation des centrales Photovoltaïques sur les CEI de l'Eperon et du Portail...).

Les projets de nouveaux lycées entrent dans une phase de construction, avec une mobilisation des entreprises en perspective des échéances de mise en service des établissements.

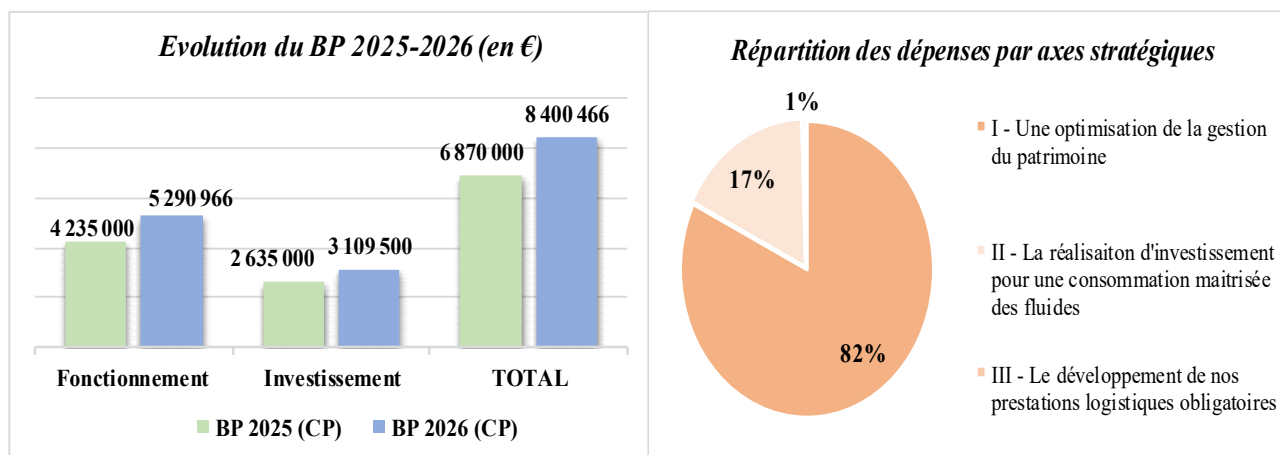
Simultanément les réhabilitations des lycées se lancent en études et programmation par l'engagement de nouvelles opérations et la poursuite de la mise en accessibilité du patrimoine.

Face au réchauffement climatique, les actions de lutte contre la chaleur se poursuivent, avec notamment la réalisation des audits thermiques et énergétiques. Sur la même thématique du confort d'enseignement, les conditions d'accueil dans les établissements s'améliorent avec le déploiement de l'opération « lycées verts » qui vise à aménager les espaces extérieurs, les verdier et diminuer l'artificialisation des sols selon une approche pluriannuelle.

Les principales opérations qui seront menées en 2026 sont les suivantes :

Construction de 2 nouveaux lycées à vocation professionnelle	174,2 M€
Création d'un site de stockage des œuvres et collections muséales	6,1 M€
Construction du gymnase de Champ Fleuri	9,8 M€
Projet d'extension de Kélonia	5,2 M€
Reconstruction de l'AFPAR Saint François	42 M€
Etudes pour la Réhabilitation des 2 CREPS Saint-Denis et Plaine des Cafres	55,8 M€
Projet de réhabilitation du MADOI	20 M€
Poursuite des travaux de maintenance	2,2 M€
Poursuite des aménagements extérieurs : Lycée Vertueux	4,2 M€
Rénovation thermique des lycées	47,4 M€
Rénovation des gares routières	1,8 M€
Réhabilitation du CRR Sud	10,3 M€
Extension de la MRST	11 M€
Création d'un pôle d'enseignement supérieur au lycée Lislet Geoffroy	12 M€
Reconstruction de l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers	18 M€
Création d'une crèche destinée à accueillir les enfants des agents Région	1,2 M€
Rénovation des locaux administratifs et nouveaux espaces de coworking	1,8 M€

LES MOYENS GENERAUX



La Région Réunion est une collectivité qui couvre 58 sites répartis sur une superficie de 115 000 m².

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	4 275 000	4 235 000	5 290 966	5 290 966	23,8 %	24,9 %
Investissement	2 585 000	2 635 000	3 109 500	3 109 500	20,3 %	18,0 %
TOTAL	6 860 000	6 870 000	8 400 466	8 400 466	22,5 %	22,3 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées aux moyens généraux se traduit par un budget de **8 400 466 € en AE/AP** et à **8 400 466 € en CP**.

Pour 2026, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Une optimisation de la gestion du patrimoine	4 880 966	4 880 966	2 029 500	2 029 500
II – La réalisation d'investissement pour une consommation maîtrisée des fluides	370 000	370 000	1 080 000	1 080 000
III – Le développement de nos prestations logistiques obligatoires	40 000	40 000	-	-
TOTAL	5 290 966	5 290 966	3 109 500	3 109 500

I – UNE OPTIMISATION DE LA GESTION DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Gestion du patrimoine de la collectivité	4 880 966	4 880 966	2 029 500	2 029 500
TOTAL	5 290 966	5 290 966	2 029 500	2 029 500

Si l'augmentation des recettes des sites du MoCA et du CPOI est un objectif constant de la Collectivité, l'optimisation du fonctionnement technique des bâtiments administratifs régionaux deviendra aussi une priorité en 2026.

La collectivité possède un patrimoine unique, constitué d'espaces variés qu'il lui incombe de gérer de manière efficace tout en les valorisant pour en assurer une occupation optimale et fonctionnelle. Dans cette optique, une démarche d'optimisation des recettes est nécessaire pour les sites du MoCA et du CPOI. La redéfinition des priorités fonctionnelles de ces sites ainsi que la rationalisation des ressources qui y sont affectées permettra cette augmentation.

Le domaine du MoCA est unique sur l'île par l'étendue de ses espaces, ses équipements, et sa situation géographique. Ces espaces sont ouverts à des tiers extérieurs pour des événements privés, sous convention avec des tarifs définis au mètre carré. A cet égard, en 2026, une révision de la grille tarifaire sera mise à l'étude.

Le Campus Professionnel Océan Indien (CPOI) s'étend sur 7 hectares et accueille 6 organismes de formation, la Cité des Métiers, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, l'AFPAR, des services régionaux, ainsi que 2500 apprenants. La location des salles de formation ou de bureaux à ces organismes constitue une source de revenus. En 2026, une organisation renouvelée du CPOI travaillera à la valorisation du potentiel locatif du site en ciblant plus efficacement les organismes privés et publics intéressés.

En 2026, la priorité sera de renforcer la gestion technique des installations stratégiques telles que les ascenseurs et les systèmes de régulation thermique.

La Gestion Technique Centralisée (GTC) constitue un outil central pour le suivi en temps réel des installations techniques. En 2026, l'enjeu sera d'en exploiter pleinement les fonctionnalités et d'être plus réactifs dans la prévention des incidents, d'anticiper les besoins de maintenance et d'améliorer la gestion globale du patrimoine technique.

Le plan de maintenance préventive vise à programmer les interventions avant que les dysfonctionnements ne surviennent, en se basant sur les historiques et les données fournies par la GTC. Cette approche permet de passer d'une maintenance curative à une maintenance préventive et prédictive, prolongeant la durée de vie des installations et réduisant les coûts liés aux réparations d'urgence.

II – LA RÉALISATION D'INVESTISSEMENTS POUR UNE CONSOMMATION MAÎTRISÉE DES FLUIDES

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Achat de véhicules (La maîtrise de la consommation de carburant)	370 000	370 000	1 080 000	1 080 000
Réalisation de relamping avec ampoules basses consommation (LED)	-	-	-	-
Installation de luminaires solaires	-	-	-	-
TOTAL	370 000	370 000	1 080 000	1 080 000

Le carburant représente un poste de dépense conséquent pour une collectivité comme la Région Réunion, car l'accomplissement de ses missions requiert des déplacements réguliers et étendus de ses agents à travers le territoire. Pour diminuer la consommation de carburant (et limiter les émissions de gaz polluants), la collectivité a renouvelé une grande partie de sa flotte en 2024 et 2025 en intégrant des véhicules électriques et hybrides, ce qui a déjà permis une baisse notable de la consommation d'essence de l'administration. En 2026, cette diminution devrait pouvoir être encore mieux mesurée.

L'utilisation quotidienne de nos bâtiments entraîne une consommation significative d'eau et d'électricité. Il est donc essentiel de maîtriser ces dépenses sur l'ensemble de notre patrimoine avec des dispositifs à faible consommation.

III – LE DEVELOPPEMENT DE NOS PRESTATIONS LOGISTIQUES OBLIGATOIRES

INTITULÉ DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Installation de bornes de tri sur les sites administratifs régionaux	-	-
Mise en place un plan de traitement 3D sur l'ensemble du patrimoine bâti régional	40 000	40 000
TOTAL	40 000	40 000

Le nouveau contrat relatif aux bornes de tri, à passer, permettra un déploiement étendu du dispositif sur l'ensemble des sites administratifs régionaux, soutenu par une campagne de sensibilisation active auprès des agents. Avec cette nouvelle étape, la Collectivité affirmera sa volonté de donner une seconde vie aux déchets qu'elle produit, tout en renforçant son engagement écologique et en s'inscrivant durablement dans une démarche responsable.

En 2026, les actions 3D (dératissage, désinsectisation, désinfection) vont évoluer vers une approche plus préventive, avec une planification renforcée et une sensibilisation accrue des usagers pour éviter les situations d'urgence ou de blocage de locaux compte tenu de traitements ou dispositifs à déployer.